

A

822,075

www.libtool.com.cn



www.libtool.com.cn

260



DC
15
R
18

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libbook.com.cn

LOUIS XVI

ET SA COUR

PAR

AMÉDÉE RENÉE



DEUXIÈME ÉDITION

REVUE ET ENRICHIE DE NOUVEAUX DOCUMENTS

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT IMPÉRIAL

RUE JACOB, 56

—
1858

Droit de traduction et de reproduction reserve

www.libtool.com.cn

001

Il y a quelques années que je fus appelé à l'honneur inespéré de mettre une dernière main à *l'Histoire de Sismondi*, ce monument de la science historique que la mort avait laissé inachevé. Le travail complémentaire qui me fut confié comprenait le règne de Louis XVI, jusqu'à la grande époque de la Révolution. C'est cet ouvrage que je réimprime, après avoir soumis le fond et la forme à une révision laborieuse, et l'avoir en quelque sorte renouvelé par des recherches et des documents nouveaux.

Je ne me suis point senti la confiance de poursuivre cet ouvrage jusqu'à la mort de Louis XVI ; car, du jour où la Révolution commence, l'histoire de Louis XVI n'est plus en réalité que celle de la Révolution : et celle-ci ne s'arrête pas à la mort d'un homme ; cette époque n'appartient pas à Louis XVI, c'est plutôt Louis XVI qui lui appartient. L'histoire de la Révolution a été faite ; et c'est une tâche que je n'ai point la présomption de recommencer.

AM. RENÉE.

www.libtool.com.cn

LOUIS XVI

ET SA COUR.

CHAPITRE PREMIER.

Avènement de Louis XVI. État des esprits en France. Gouvernement. Société.

— Coup d'œil sur l'Europe. — Le roi, la reine ; leur éducation, leur genre de vie. — Le comte de Maurepas devient premier ministre ; MM. de Vergennes, du Muy, Turgot, entrent au conseil ; leurs antécédents, leurs portraits. — Doctrines et premiers actes de Turgot. — Rappel de l'ancien parlement ; la cour et le ministère partagés sur cette question. — Les frères du roi, les princes du sang ; leur caractère. — Émeute des farines. — Sacre de Louis XVI ; opinions de Maurepas et de Turgot à ce sujet. — Entrée au ministère de Malesherbes et du comte de Saint-Germain ; leur caractère. — Réformes de Turgot. Suppression de la corvée. Abolition des maîtrises et jurandes. Projets de constitution politique. — Opposition de la cour, de la magistrature et des métiers contre Turgot. — Réformes du Saint-Germain. — Retraite de Malesherbes. — Disgrâce et renvoi de Turgot.

La vieille monarchie finit avec Louis XV : comme il s'en était vanté un jour, cette monarchie avait duré autant que lui, mais elle ne pouvait durer davantage. La France avait accepté ce mot comme une vérité consolante : aussi la mort de Louis XV fut-elle accompagnée d'un sentiment de délivrance et de joie qui fit un

ardent accueil à son héritier. Ce jeune prince cependant n'avait joué aucun rôle important sous son aïeul ; il ne marquait ni par les actions, ni par les qualités qui promettent la gloire ; rien n'avait mis sa jeunesse en vue avant l'heure de son avènement. Il tenait sa popularité seulement du contraste qu'il offrait avec Louis XV : contraste de la vie privée et des mœurs.

La nation pourtant se sentit profondément émue devant ce règne qui allait s'ouvrir : ce fut un moment de foi et d'attente. Toutes les aspirations vers un ordre meilleur en politique et en morale s'y étaient ajournées ; ce qu'on attendait, ce n'était plus un règne à la manière des précédents. L'idée de cet avenir était confuse ; mais le mouvement qui y portait était immense et généreux. On croyait à une transformation, on ne croyait pas encore à une ruine.

Ce fut le sentiment d'une vie nouvelle, de la vie politique, qui saisit la France à ce moment ; à aucune époque elle n'avait eu encore une telle faculté d'espérer. Elle attendait de ce règne naissant tout le bien qu'on ne demandait plus à Louis XV. Elle y comptait pour relever le pouvoir royal de la honte où il était tombé ; elle y comptait pour s'élever elle-même. Dans un autre sens, le mot de Louis XIV, *L'État, c'est moi*, devenait juste, et la nation commençait à le prononcer à son tour. L'avènement de Louis XVI était son avènement à elle ; son règne aussi allait s'ouvrir.

Un redoublement d'activité, mais d'une nature plus arrêtée et plus pratique, est le fait caractéristique du temps. Le dix-huitième siècle détournait visiblement le cours de ses études : la métaphysique, la philosophie générale, s'étaient épuisées. La pensée, moins occupée d'elle-même, travaillait davantage au profit direct de la société. L'éclat était moindre du côté des hommes ; les plus grands avaient disparu ou étaient sur leur déclin ; mais la société tout entière gagnait en lumières et en force. L'influence que les talents supérieurs avaient exercée n'appartint plus, après eux, qu'à l'opinion ; ce fut la société qui, à son tour, fit la loi aux écrivains ; à aucune époque peut-être l'esprit général n'entra si pleinement et si souverainement dans les livres. Cet esprit, qui remplissait les conversations, les harangues, les correspondances épistolaires, suscitait et conduisait la littérature ; et à défaut d'institutions régulières, on s'acquittait d'écrire comme d'une fonction qui relevait de la société.

Ainsi donc, ce qui marque le début du règne de Louis XVI, c'est comme une fièvre d'application immédiate en toutes choses ; déjà les idées, les théories pour elles-mêmes ne contentaient plus. Il y avait moins d'attaque, moins de combat du côté des questions religieuses et de la haute philosophie ; on commençait à mettre en cause l'autorité civile. Les sciences politiques et morales semblaient se constituer du même coup que

toutes les autres sciences. D'une part naissait la chimie, de l'autre l'économie politique, et la méthode qui conduisait aux découvertes dans les sciences physiques semblait garantir aussi tous les progrès dans l'état social. Il faut recommencer la société humaine, disait-on, comme Bacon avait dit « qu'il fallait recommencer l'entendement humain. » L'esprit éprouvait dans sa course une telle ivresse, et se voyait déjà parvenu si loin, que l'on croyait aux facultés de l'homme comme à un dogme nouveau. L'autorité, l'infailibilité même, semblaient avoir passé du côté de la raison.

On eût dit que les institutions seules bravaient l'influence de cette raison publique qui parlait de si haut. Elle avait rompu avec la tradition en toute chose, et le gouvernement ne connaissait, n'invoquait que la tradition. Sur toute la surface du pays l'image du passé se montrait encore : partout des monastères et des édifices féodaux. Dans les provinces on trouvait à chaque pas l'empreinte choquante de la société du moyen âge. Cette France, si fière d'elle-même, de l'ascendant de ses écrivains et des lumières qu'elle dispensait autour d'elle, rougissait devant l'étranger de son état politique. Champfort disait : « La vraie Turquie d'Europe, c'est la France ; ne lit-on pas dans tous les almanachs anglais : les pays despotiques, tels que la France et la Turquie. » Rapprochement plus insultant que réel.

Cette royauté de Louis XI et de Richelieu avait fait une dépense excessive de forces : le déclin en était manifeste, et partout on en avait conscience. Ce grand pouvoir, à vrai dire, n'avait jamais joui d'une constitution bien solide au fond. Il avait hérité de l'ancienne société, il avait mis la main sur toutes choses ; mais il les avait gardées telles (1) : aussi ce régime monarchique resta-t-il dans une sorte de provisoire qui n'était pas fait pour lui garantir une très-longue durée ; et l'on a pu comparer la France au domaine privé d'un oisif livré aux intendants. La limite de tous les pouvoirs y demeura indécise, la source de l'autorité flottante et contestée ; point de démarcations bien établies ; nul principe n'y prit de fixité. La royauté, la noblesse, le clergé, les parlements, restèrent en présence sans accord, sans fusion. La royauté avait prévalu ; mais les autres pouvoirs, contenus par la crainte, n'étaient point intérieurement soumis ; rien ne donnait à l'État cet équilibre, cette harmonie qui fait la force et la durée des gouvernements. L'administration des provinces était pleine surtout de ces incohérences : agrégées successivement à la monarchie, elles y étaient entrées et continuaient de s'y mouvoir avec leurs diversités d'organisation ; leur incorporation était restée comme en

(1) Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, ch. 2. — De Barante, *De la Littérature française au dix-huitième siècle*, in-18, 3^e édit., p. 293.

suspens. Si forte qu'elle a été, la royauté absolue ne sut pas faire en plus d'un siècle ce grand travail, que la Révolution consumma en y portant seulement la main.

Ce qu'il y avait de particulier dans l'état social de l'ancienne France, c'est qu'à tous les inconvénients du despotisme se mêlaient ceux du régime féodal antérieur. La noblesse, écartée du pouvoir politique, s'en dédommageait par des restes de souveraineté locale; il y avait ainsi double oppression. Le prince pesait sur la nation par l'impôt et les mille caprices du pouvoir arbitraire, le seigneur par les servitudes humiliantes de la féodalité. La couronne n'avait donc rendu qu'à moitié ce grand service qui aurait pu faire excuser ses empiétements; elle n'avait abattu de la féodalité que ce qui la gênait : elle avait réduit le vassal puissant qui dominait une province, et laissait faire le petit tyran qui n'inquiétait que le hameau. Sans doute, l'élite des classes moyennes échappait de fait, par l'influence de la richesse et des talents, au joug vermoulu de cette hiérarchie; mais là encore, comme l'a dit un écrivain, « cette inégalité des rangs était d'autant plus pesante qu'elle n'avait plus de fondements réels et qu'elle semblait porter à faux (1). »

L'opinion alors était si vive, qu'elle communiquait tout l'attrait de la mode aux problèmes les plus graves

(1) De Barante, *De la Littér. fr. au dix-huitième siècle*, p. 133.

www.libtool.com.cn

de la science politique. La société tenait dans ses mains une telle puissance d'éducation, que la noblesse elle-même ne put y échapper. Il y avait là pour elle de la nouveauté, du mouvement, un passe-temps dans sa vie désœuvrée ; la science et la liberté de la pensée, comme une dernière ressource, lui venaient en aide dans son ennui. Cette noblesse s'y laissa prendre, et ne trouva rien de mieux que de se persifler elle-même, se prenant aussi pour un préjugé.

Et pourtant il entraînait quelque chose de plus sérieux dans la tête des ordres privilégiés. Ils étaient conduits aux idées de réforme par d'autres motifs encore ; ils étaient las de leur nullité politique. Le rôle que les institutions anglaises donnaient à l'aristocratie tentait la haute noblesse de France ; d'ailleurs, le siècle tout entier était fort occupé de l'Angleterre ; c'était la tendance des politiques avancés, comme on dirait à présent. Voltaire, Montesquieu avaient mis en vogue la constitution de ce pays. Il suffisait de voir le chemin que l'Angleterre avait fait, tout ce qu'elle avait conquis, tout ce que la France avait perdu, pour concevoir la plus haute idée du gouvernement britannique. L'orgueil et l'intérêt des grands seigneurs attiraient naturellement les plus capables et les plus fiers vers ce genre de gouvernement ; l'attitude des lords anglais, leur influence pouvait séduire un Montmorency, un La Rochefoucault, plus que la domesticité de Versailles ou le régime des lettres de cachet. Les écri-

vains, les avocats, tous les hommes d'étude trouvaient dans le bruit qui leur venait des grands débats parlementaires un souvenir de la liberté antique et la perspective d'une gloire nouvelle. Et quelle émotion ces hommes n'en devaient-ils pas ressentir, puisqu'une femme, vivant au milieu d'eux et nourrie de leurs opinions, s'écriait avec enthousiasme : « J'aimerais mieux être le dernier membre de la chambre des communes d'Angleterre, que d'être même le roi Frédéric ; il n'y a que la gloire de Voltaire qui pourrait me consoler du malheur de n'être pas Anglais (1). »

La noblesse et le clergé des provinces, s'ils participaient à ce mouvement de réforme, tournaient leur vœu d'un autre côté. Bien plus familiers avec le passé qu'avec les institutions du dehors, ils avaient plutôt à cœur les coutumes représentatives de l'ancienne France, quelques traditions de libertés provinciales, où l'aristocratie locale jouait son rôle, qu'un changement de système dans le gouvernement de l'État. Le vœu de la petite bourgeoisie se tenait à peu près dans de pareilles limites, et n'imaginait guère de plus sûrs dépositaires des libertés générales que l'ancienne magistrature dispersée par les édits de Meaupou. On pourrait dire encore qu'animée contre les nobles d'une jalousie invétérée, la classe bourgeoise comptait toujours sur le prince, son

(1) Mademoiselle de Lespinasse, *Lettres*, éd. in-12, t. I, p. 302.

ancien auxiliaire contre les grands. Elle semblait moins préoccupée d'institutions que du caractère personnel du roi.

Tel était l'état de l'esprit public au dedans, à l'heure où Louis XVI parvint au trône ; voyons le dehors. L'Europe n'était pas aussi avancée que la France : elle n'avait pas vieilli si vite ; elle n'avait rien de ce profond malaise des peuples qui aspirent aux changements , à la transformation. Elle ne rêvait point de vie nouvelle ; elle n'avait ni la souffrance d'institutions trop anciennes, ni l'impatience d'institutions plus jeunes et meilleures. Parfois les idées lui venaient de France , dans cette langue qu'on entendait partout , et tombaient sur elle comme des semences que l'avenir devait féconder. Mais ces idées , de même que la lumière , qui s'attache d'abord aux sommets , ne pénétraient que les gouvernements et ne plongeaient pas jusqu'aux peuples. Ainsi, Frédéric le philosophe régnait en Prusse ; mais la philosophie dont il était l'hôte ne dépassait pas le seuil de Potsdam. Ainsi, Catherine de Russie faisait d'impériales coquetteries aux libres penseurs de France ; mais, française dans ses lettres à Diderot, elle se maintenait russe et autocrate dans tous les actes de son gouvernement. La société européenne, d'une cohérence très-solide encore , se conduisait d'après ses rites séculaires : aristocratique , religieuse , militaire , ne concevant rien de plus grand que des batailles , et pensant peu aux révo-

lutions. Nous ne parlons pas de l'Angleterre : l'Angleterre, détachée du continent, n'était presque pas l'Europe, et elle s'en séparait davantage encore par ses idées et par ses institutions.

Socialement donc, et à peu de choses près quant aux mœurs générales, l'Europe était ce qu'on l'avait vue au moyen âge ; mais politiquement, elle différait. Depuis Luther, qui s'était fait l'instituteur des princes, les chefs des États avaient vu clair dans leurs intérêts de gouvernement ; ils avaient cherché partout à concentrer le pouvoir dans leurs mains. L'esprit des aristocraties luttait encore ; mais l'esprit sans le corps ne suffit pas. Tout ce qui avait été distingué, tout ce qui avait été illustre, s'était efforcé de ramener le pouvoir à l'unité, même par le despotisme et l'abus. En France, l'œuvre s'était faite grandement, rapidement, par Louis XI, Richelieu, Louis XIV. En Europe, cela se faisait, au moment où le travail accompli en France ne convenait plus aux besoins et aux perfectionnements nouveaux. Contraste frappant : en Europe, les gouvernements en savaient plus long que les peuples, et par conséquent, ils étaient toujours dignes de les conduire. En France, l'opinion était plus instruite que le pouvoir ; elle avait donc droit de le réformer.

Et sans cette opinion éclairée la France perdait son rang en Europe. Quand on compare son gouvernement à ceux qui l'entouraient alors, il n'est pas un seul de

ces gouvernements qu'on ne préférât pour sa patrie ; l'opinion seule empêchait que la France de Louis XV ne fût au-dessous de la Russie de Catherine II.

Ce sentiment public, qui sauvait la France de l'abjection, l'avènement de Louis XVI en fit tout à coup une espérance qui entra dans les transports publics autant que le besoin des améliorations intérieures. Des traités meurtriers avaient été signés par nous, contre nous ; l'Angleterre nous avait tenu la main et forcés de mettre notre nom, en 1763, au bas des stipulations les plus honteuses. Nos traités de 1756 avec l'Autriche n'avaient été rien en fait d'ignominie auprès de ceux-là. Frédéric s'était cruellement vengé à Rosbach des versatilités de notre politique. Il avait donné un nom mérité à notre pays en l'appelant *la ferme de la maison d'Autriche* ; et cette maison d'Autriche avait comblé le mépris par l'ingratitude ; Marie-Thérèse s'était abaissée jusqu'à nommer la Pompadour son amie ; Choiseul n'avait été, pendant son ministère, que le premier commis du prince de Kaunitz. Tout le poids de l'alliance, la France l'avait porté ; et ce qu'elle en retirait de profit, après tant de durs sacrifices, c'était de voir son parti écrasé par l'Autriche dans Varsovie, et la Pologne mise en pièces sans qu'on tournât seulement la tête pour savoir ce qu'elle en pensait. Tant de revers, et ces noms si grands, après tout, Frédéric, Catherine, Marie-Thérèse, animaient d'un ressentiment jaloux cette opinion

qui saluait le jeune Louis XVI ; avec les réformes demandées, on croyait pouvoir répondre par des institutions à ces princes, tels que la maison de Bourbon n'en produisait plus, et qui, comme Marie-Thérèse, Frédéric et Catherine, semblaient à eux seuls des institutions.

En effet, Louis XVI promettait plus par ce qu'il laisserait faire sous son règne que par ce qu'il ferait lui-même. Il était comme la promesse que d'autres devaient tenir un jour ; excepté ses instincts honnêtes, rien personnellement ne le recommandait à l'attention des hommes qui se préoccupaient de l'avenir, ni son éducation, ni son genre d'esprit, ni même cet extérieur qui n'est pas donné en vain aux représentants du pouvoir. Ce n'était point dans le sein des nouvelles idées que Louis XVI avait été élevé. Quelques princes contemporains avaient eu des philosophes pour maîtres. Le petit-fils de Louis XV fut élevé par un courtisan et par un jésuite. Il avait eu pour gouverneur le duc de La Vauguyon, homme de cour, frivole et servile, une espèce de Villeroy, mais chez qui l'esprit et la dignité des formes ne jetaient pas un voile sur les préjugés, et ses préjugés étaient de la plus infime espèce ; il prenait au rebours sa fonction : d'une morale et d'une dévotion étroite et misérable, il élevait un roi à l'inverse de son temps : s'appliquant à énerver sa conscience, à détendre en lui les ressorts du caractère et de la volonté. Rude et dis-

www.libtool.com.cn

gracieux dans ses manières, cet Alceste malencontreux, ne réussit que trop, de ce côté, à faire le prince à son image.

Le Dauphin avait pour précepteur un évêque, M. de Coëtlosquet, qui n'était pas plus prélat de savoir et d'intelligence que La Vauguyon n'était grand seigneur, et qui couvrait l'homme important, l'instituteur réel, l'abbé Radonvilliers.

Les deux frères du roi, les comtes de Provence et d'Artois, avaient été placés dans les mêmes mains. Du vivant de leur père, ces princes avaient été l'objet de ses plus grandes sollicitudes; il avait pris sur lui toute la charge de leur éducation. Le fils de Louis XV vivait à l'écart, relevant silencieusement à Versailles les devoirs du mariage et de la paternité, tout ce que son père avait foulé aux pieds. Certes, le Dauphin était fait pour donner à ses fils, du côté des mœurs, les meilleurs enseignements et les plus purs exemples; mais son âme manquait de vigueur et s'usait tout entière en scrupules. Fait pour être moine plus que pour être roi, il s'épouvantait de cette charge d'âmes qu'on appelle la royauté, et tremblait prématurément devant sa couronne. Un tel homme n'était fait pour aucune direction : une éducation l'embarrassait autant qu'un royaume; il ne pouvait transmettre à son élève que sa morale craintive et défiante, et sa peur mélancolique d'être roi. Louis XVI conserva toujours un profond souvenir de son père, et ne se re-

tourna que trop religieusement vers ces vieilles maximes de sa maison que le Dauphin lui prêchait dans ses Mémoires, et qui souvent s'ajustaient mal avec son amour du bien.

L'esprit du Dauphin, après la mort de son père, revint à ses précepteurs officiels, si peu propres à l'affermir, à l'élever. Quant aux études, il montra du goût et de l'application aux plus utiles, à celles-là qui avaient trait directement à des intérêts d'État. Il n'avait pas le sentiment délicat des choses littéraires, ni l'aptitude aux langues anciennes. La géographie, l'histoire, les langues modernes, convenaient mieux à son esprit.

Le nouveau Dauphin, marié dès l'âge de seize ans, vivait à Versailles à la manière de l'autre Dauphin, son père. On revoyait en lui le représentant de la famille, de l'intimité domestique. C'était un salutaire contraste, opposé de nouveau à Louis XV. On parlait de sa vie privée, de ses mœurs simples, de ses promenades sans suite avec la Dauphine, et des occasions qu'ils y trouvaient de se montrer compatissants et généreux. L'opinion publique leur savait gré de tout ce qui les distinguait de l'égoïste et immoral Louis XV.

L'archiduchesse, fille de Marie-Thérèse, que le système d'alliance en faveur depuis 1756 avait unie au Dauphin, ajoutait à cette popularité de l'estime tout ce qui s'attache à la beauté et à la grâce. Le contraste était grand sous ce rapport entre les deux époux; Louis XVI

n'avait rien de royal : « Il n'avait point de majesté, nous dit un homme de l'ancienne cour, point de cette dignité du regard et du maintien que Louis XV avait toujours gardée; il n'avait ni la grâce qui séduit, ni l'éclat qui impose, ni la fermeté qui contient (1). » L'observateur ajoute avec raison pourtant que ses manières plutôt que sa figure manquaient de noblesse; car il avait les traits caractérisés des Bourbons.

Marie-Antoinette, au contraire, avait tous les dehors d'une reine; elle était attrayante et imposante à la fois. L'un des meilleurs juges qui l'ait observée nous la peint ainsi : « Elle était grande, admirablement bien faite, les bras superbes. C'était la femme de France qui marchait le mieux, portant la tête élevée sur un beau col grec. Sa peau était si transparente, dit encore le peintre, qu'elle ne prenait point d'ombres (2). » Ainsi, Marie-Antoinette avait toutes les séductions nécessaires aux projets de Kaunitz et au rôle que lui avait tracé sa mère : c'était d'être à la cour de France la gardienne et l'instrument des intérêts de la cour impériale; c'était de se faire aimer de son mari au profit de l'Autriche. Élevée par une femme qui avait été roi plus que reine, ne devait-elle pas, dans sa fierté de femme et de fille, tenir à honneur d'imiter sa mère? La contagion de

(1) *Souvenirs et Portraits*, par le duc de Levis, au mot LOUIS XVI.

(2) *Mém. de madame Vigée-Lebrun, peintre de la reine*, t. I, p. 64.

l'exemple des Catherine et des Marie-Thérèse remplissait le siècle, et la jeune Dauphine avait emporté de Vienne de dangereuses leçons. Elle y avait vu la triste attitude de son père, que l'impératrice reine avait comme cloîtré dans un désœuvrement éternel ; de bonne heure elle dut comprendre comment sa mère entendait qu'on régnât. Si elle avait pu l'oublier, on avait mis près d'elle un homme chargé de l'en faire souvenir : c'était son précepteur, l'abbé de Vermond. L'abbé de Vermond, envoyé par le duc de Choiseul à Vienne, y était devenu autrichien (1) ; quelques familiarités de la souveraine, qui disait ma cousine à madame de Pompadour, avaient entraîné et gonflé cette âme subalterne. L'abbé de Vermond avait les défauts des mauvais prêtres de son siècle. C'était un sceptique, un frondeur infatigable, un mélange d'irréligion, d'intrigue et de vanité. Tel était l'instituteur envoyé de Versailles, pour former l'esprit de la future Dauphine, pour l'élever à la française. Il s'empara de son élève, qu'il avait faite trop frivole pour le juger ; il était si sûr de sa faveur qu'il recevait insolemment au bain les ministres (2). Habile à manier l'esprit d'une jeune femme pour y exciter d'ardentes ambitions, le tentateur lui soufflait sans cesse qu'il fallait s'augmenter en crédit, en influence, et faire jusque du lit royal

(1) *Mém. du marquis de Bouillé*, p. 33.

(2) *Mém. de madame de Campan*, éd. in-8°, 1826, t. 1, p. 45.

un instrument de domination. Ce nouveau directeur de conscience, au service de la maison d'Autriche, était pour cette jeune reine, qu'il égarait, l'infailibilité vivante (1). Elle avait, elle, tout ce qui attire, mais il lui apprit à repousser, à blesser l'opinion; cet homme, chargé d'élever une reine de France, l'empêchait d'être Française. Un parti puissant se forma de bonne heure à la cour contre Marie-Antoinette, et la faute en fut surtout à l'intrigant obscur qu'on lui avait donné pour guide.

Dès son début à Versailles, une affaire d'étiquette l'avait compromise, et les nobles lui gardaient rancune d'une prétention inconsidérée, dictée par l'orgueil de sa maison. Deux princesses de Lorraine, ses parentes, avaient pris le pas sur les grandes dames de France, aux fêtes de son mariage. On se plaignit avec éclat, et Marie-Antoinette, oubliant qu'elle était dauphine, répondit aux plaintes par des railleries, auxquelles sa position donnait un sens plus blessant et plus cruel. Elle s'en prit à l'étiquette française : c'était pour elle le seul côté de la France qu'elle pût attaquer (2). En cela, elle commençait de gagner le funeste surnom qu'on lui donna plus tard, *l'Autrichienne*. La France, alors, qui s'inquiétait peu des humiliations et des blessures de l'aris-

(1) *Mém. du marquis de Bouillé*, p. 33.

(2) Elle appelait la comtesse de Noailles, sa première dame d'honneur, *madame l'Étiquette*.

toocratie, ne prit pas garde à ce débat, et la Dauphine resta populaire jusqu'à la fin du règne de Louis XV. Elle avait été humiliée à Versailles par madame Dubarry (1); c'était bien quelque chose pour tout ce qui avait un peu de fierté en France, et la faveur publique l'avait vengée; cette faveur l'accompagna jusqu'au pied du trône.

Le premier acte politique du nouveau règne devait donner à la reine l'occasion de montrer son pouvoir. Le renouvellement du ministère était inévitable; les derniers ministres de Louis XV, détestés, avilis, ne pouvaient être maintenus sans ruiner la popularité de Louis XVI. La reine poussa la première au changement. On souhaitait ardemment à Vienne le retour du duc de Choiseul, et Marie-Antoinette y travailla de tous ses efforts. On sait ce qu'avait été Choiseul : il avait négocié le traité de 1758 et le mariage de Marie-Antoinette. C'était un Lorrain, partout vassal de la maison de Lorraine; il lui avait prêté foi et hommage à Vienne, lors de son ambassade, et lui avait tenu son serment quand il fut ministre à Versailles. La fille de Marie-Thérèse devait bien un peu de reconnaissance à cette fidélité éprouvée; une circonstance vint l'aider dans ses efforts. La maladie de Louis XV avait jeté l'épouvante, et donnait grande vogue à l'inoculation. Louis XVI et ses frères voulurent s'y soumettre. La reine profita de la

(1) La Dubarry, envieuse de la jeunesse et de l'éclat de la Dauphine, l'appelait insolemment *la Petite Rousse*.

www.libtool.com.cn

retraite pour entreprendre l'esprit du roi ; mais elle y rencontra la plus dure résistance ; le roi était prévenu contre Choiseul par les mémoires et les recommandations de son père. Il avait existé entre le Dauphin et ce ministre une hostilité si flagrante, qu'une sourde accusation fut répandue contre le duc d'avoir abrégé les jours du prince par le poison. On avait fait pénétrer ces noirs soupçons dans l'esprit de Louis XVI. La famille royale, en garde contre l'influence autrichienne, en profita pour triompher de la reine et repousser Choiseul. Mesdames, filles de Louis XV, fort écoutées du roi, leur neveu, s'armèrent contre l'homme d'État des souvenirs hostiles du Dauphin, de ses jugements, de ses mémoires, et des vieilles maximes politiques de leur maison, que Choiseul avait renversées. La reine eut le dessous dans cette lutte, qui fut suivie entre elle et les princesses de blessures vives et de longs ressentiments.

Le duc de Choiseul écarté, les tantes mirent en avant trois candidats, le cardinal de Bernis, M. de Machaut et le comte de Maurepas, anciens ministres tous trois, et disgraciés sous l'autre règne ; ils étaient bien notés dans les instructions du Dauphin. Le premier cependant n'était point sans reproches devant les partisans de la tradition ; il était l'un des premiers fauteurs de l'alliance autrichienne (1) ; mais il avait eu bientôt le mérite d'une

(1) Flassan, *Hist. de la Diplomatie*. Voir le Traité de 1756.

disgrâce; il avait failli, et s'était montré repentant, ce qui est un grand mérite aux yeux des partis. Le cardinal de Bernis n'était point un politique de l'ordre supérieur. Esprit de second ordre, habile, propre à réussir dans les ambassades par la dextérité et le talent d'exécution, il n'avait ni qualités, ni vues conformes à la situation.

M. de Machaut était un caractère et un esprit d'une plus haute valeur. Il fallait que sa probité eût jeté un grand éclat pour qu'il eût pu, sans se perdre aux yeux du pieux Dauphin, inquiéter l'Église, en portant un regard sévère sur ses revenus (1). M. de Machaut eut des idées de gouvernement; et il est resté avec tout le prestige de ces idées, parce que les circonstances ne le mirent point en demeure de les appliquer; quoi qu'il en soit, ses qualités, ses talents étaient réels, et semblent légitimer les regrets. Si le Dauphin, comme on le rapporte, plaça son fils dans l'alternative de se prononcer entre trois candidats si bizarrement réunis, il fit preuve de bien peu de discernement politique, ou il présuma beaucoup de celui de son fils. Louis XVI eut l'instinct assez juste pour se tourner vers Machaut : il se prononçait pour le plus honnête. Mais sa résolution ne tint pas contre de futiles objections; un dernier mot renversa ce qu'il avait décidé, et fit tourner son esprit du grave

(1) Par l'édit de 1748, M. de Machaut interdit toute donation de biens-fonds au clergé. Il ordonna en outre de cadastrer la valeur des propriétés ecclésiastiques.

Machaut au frivole Maurepas. On rapporte de ce conciliabule secret une particularité singulière qui montrerait bien Louis XVI tel qu'on le retrouvera toujours. On lui suggéra l'idée d'envoyer à Maurepas cette même lettre qu'il venait d'écrire pour Machaut ; il n'y eut que la peine d'en changer l'adresse (1). Peut-être qu'on le déconcertait sans le convaincre ! Mais il n'avait pas la volonté pour défendre ce que son esprit avait conçu.

Le comte de Maurepas accourut du fond de l'exil où il avait été relégué pour des chansons. Ainsi tournait comme en moquerie, dès le début, cette physionomie sévère que Louis XVI entendait donner à son règne. Maurepas, de la famille des Phélippeaux, fils et petit-fils de ministres, secrétaire d'État lui-même à l'âge de seize ans, avait déjà fourni une longue carrière politique sous Louis XV. Il ne semblait point fait pour une disgrâce sous un tel maître, car il était le ministre véritable d'un prince paresseux et ennuyé. Personne ne savait mieux que M. de Maurepas se donner du loisir au sein des affaires, et amuser de plus d'anecdotes et de bons mots le travail du roi. Son esprit lesté et semillant faisait passer l'administration dans la causerie. La monarchie, il est vrai, pouvait être mieux servie que par ce conteur, qui savait faire du gouvernement un passe-temps. Il laissa dépérir la marine ; mais aucun ne se re-

(1) Soulavie, *Mém. du règne de Louis XVI*, t. II, p. 146. — *Mém. de madame Campan*, t. I, p. 81.

commanda mieux aux convenances personnelles de Louis XV. De tous les courtisans ministres, il fut le plus frivole et le plus élégant ; cependant il fut disgracié. C'est que la frivolité de Maurepas était si naturelle, qu'elle déjouait parfois son ambition. Il n'était point de ces politiques assez forts pour mettre leurs goûts et leurs instincts au service de leur fortune ; il ne ressemblait pas au prince de Kaunitz, dont la futilité réfléchie servait à masquer des desseins profonds ; Maurepas était maîtrisé par la sienne ; il perdait de vue l'ambition pour les bons mots. C'est qu'il y avait dans M. de Maurepas un page de cour sous un habit de secrétaire d'État. Cet esprit si léger qui s'échappait en saillies et qui oubliait tout dès qu'il y avait matière à un couplet, ne tint pas à la tentation d'en faire sur madame de Pompadour elle-même ; on ne saurait garantir si le roi y échappa ; c'était par ce point-là seulement que ce courtisan flexible bravait toute contrainte : il lui fallait, à défaut d'autre, la liberté des épigrammes. Les couplets du comte de Maurepas lui attirèrent une complète disgrâce et un exil de vingt-cinq ans. Il s'en consola comme pouvait le faire un homme de son caractère : il fit des petits vers plus que jamais, joua la comédie dans son château, et chansonna tous ceux qui avaient eu part à sa disgrâce : telle fut sa philosophie. Sa longue retraite et les années ne le rendirent pas plus grave. S'il eut du temps pour méditer, ce ne dut être que sur l'intrigue qui avait amené sa chute. Au reste,

le comte de Maurepas, déchu dans la faveur du prince, s'éleva en raison de cette chute dans la faveur du public. Sous cette monarchie tempérée, comme on disait, par des chansons, celles du comte de Maurepas lui étaient comptées comme de l'indépendance.

Le rappel du vieux ministre fut bien accueilli par l'opinion; on avait travaillé de plus d'un côté à lui aplanir la voie. Le ministère laissé par Louis XV à son successeur l'acceptait sans résistance. Son chef, le duc d'Aiguillon, qui était le neveu de Maurepas, crut se consolider par la rentrée de son oncle; et il mit à son service toutes les influences dont il disposait. Bien que Maurepas eût penché autrefois vers les philosophes et les parlementaires, il se vit ainsi appuyé par le parti des jésuites et du pouvoir absolu, qui se rencontraient par hasard avec l'opinion. Le chancelier Maupeou, l'abbé Terray, le prince de Soubise, de Boynes, Bertin et la Vrillière, composaient le conseil : c'était de tous les ministères de Louis XV le plus vil et le plus haï; il avait pactisé avec la Dubarry; on avait à lui reprocher de honteuses banqueroutes, la destruction des parlements et la ruine de la Pologne. Maurepas, à peine installé à Versailles, n'eut rien de plus à cœur, malgré la parenté et les obligations qui le liaient aux ducs d'Aiguillon et de la Vrillière, que de se débarrasser de pareils collègues. La faveur publique qui avait eu part à son rappel lui semblait bonne à conserver. D'ailleurs, le franc es-

prit de despotisme qui était le cachet du ministère de d'Aiguillon n'était point le fait d'un quasi-philosophe comme Maurepas. Il n'avait ni le goût ni le courage qu'il fallait pour charger ses vieux jours d'une pareille responsabilité : « Je ne veux point, disait-il, être traîné sur la claie pour les affaires de M. de Maupeou. »

Le comte de Maurepas mit en œuvre tout ce qu'il avait d'adresse pour s'emparer de l'esprit du roi ; il y réussit ; il le charma en lui faisant des anecdotes sentimentales sur le Dauphin. On dit que ses goûts frivoles et ses bons mots avaient d'abord choqué Louis XVI ; mais le génie souple de Maurepas se modifia près de lui. Son facile travail, sa clarté d'exposition et ce tour élégant qu'il donnait aux affaires, plurent au petit-fils comme à l'aïeul. Louis XVI était vraiment désireux et pressé d'apprendre ; il croyait se former vite dans les mains habiles de M. de Maurepas. Cet homme si fin avait à côté de ses instincts frivoles, une intelligence nette et de l'aptitude au gouvernement : c'était un esprit lumineux, a dit M. de La Fayette, qu'on ne peut suspecter de partialité pour lui.

Le comte de Maurepas, sous le titre modeste de ministre d'État, posséda le crédit d'un premier ministre. Pour se l'assurer mieux, il en sacrifia les apparences ; il n'en prit point les émoluments ; sa simplicité économe plut à Louis XVI. Il travailla sans bruit à écarter tout ce qui pouvait lui faire ombrage ; il acheva de perdre

www.libtool.com.cn
dans l'esprit du roi le duc de Choiseul, et déjoua de ce côté les efforts de la reine. Maurepas, d'autre part, cherchait l'occasion de se délivrer de ses collègues; il consultait l'opinion, et entretenait la pensée du roi sur un grand acte politique qu'on réclamait énergiquement. Le cri public s'élevait plus haut que jamais contre les ministres de Louis XV, et demandait le rappel de la magistrature qu'ils avaient exilée. M. de Maurepas, par dépit contre le règne précédent et certaines tendances de parti, inclinait vers cette grande mesure : il y était porté par les gens de lettres de son entourage; il y était poussé enfin par la volonté publique, dont il s'inquiétait fort. Avec un homme du caractère de ce ministre, on ne peut dire au juste quand il prit son parti sur cette sorte de coup d'État. Toujours est-il qu'on le vit renvoyer d'abord le duc d'Aiguillon : espèce de sacrifice qu'il faisait à la reine, de l'ennemi personnel du duc de Choiseul; ses collègues le suivirent de près. La Saint-Barthélemy des ministres, comme on l'appela, fut fêtée par le peuple avec des manifestations sauvages; on brûla les effigies de l'abbé Terray et du chancelier Maupeou. Le duc d'Aiguillon eut pour successeur au ministère des affaires étrangères le comte de Vergennes, et au ministère de la guerre le maréchal Du Muy. De Boynes, ministre de la marine, fut remplacé par l'intendant Turgot; on donna les sceaux à Hue de Miromesnil; enfin Turgot passa de la marine au contrôle général.

Quoique M. de Maurepas eût eu la plus grande part à ces choix, il lui avait fallu compter avec diverses influences; aussi, le cabinet ne se ressentait-il pas d'un même esprit. Le comte de Vergennes, le maréchal Du Muy, étaient fort loin de Turgot quant aux principes de gouvernement. Le maréchal, recommandable par le caractère, avait été l'ami particulier du Dauphin; il tenait comme lui aux vieilles traditions. Autorisé de ce souvenir du père, de l'appui des trois tantes, il convenait encore au roi par sa réputation d'honnête homme et sa simplicité de mœurs. Le comte de Vergennes avait les mêmes doctrines politiques; il avait parcouru la carrière des ambassades, jusqu'au ministère de Choiseul, qui l'avait disgracié. Envoyé en Suède par le duc d'Aiguillon, il en arrivait avec le mérite d'un succès tout récent. On lui attribuait une part dans le coup d'État de Gustave III, qui venait d'abattre le gouvernement du sénat. Il importait assez à la France de relever une couronne alliée et de renverser une faction dévouée aux Russes, pour que l'on pût croire, en effet, qu'elle y avait mis la main. Le comte de Vergennes était resté dans le système des vieilles alliances; ennemi de Choiseul et du parti autrichien, son élévation fut encore un échec pour la reine. Il venait en aide à Maurepas, en inquiétant doucement Louis XVI sur l'intervention de sa femme dans les affaires du dehors. Mais on accordait à M. de Vergennes plus d'expérience et d'habileté spéciale dans sa carrière

www.libtool.com.cn

que de caractère et de vues pour l'ensemble du gouvernement. Il était habile, en effet, mais il prenait souvent pour de la prudence sa cauteleuse timidité.

L'homme considérable de ce ministère, c'était Turgot; Maurepas l'avait tiré de l'intendance de Limoges pour le placer d'abord à la marine. Issu d'une ancienne famille de magistrats, Turgot était devenu maître des requêtes, après avoir été prieur de Sorbonne, où il soutenait des thèses de théologie avec éclat; mais il ne se sentait point de vocation pour le sacerdoce; malgré les instances de sa famille, il abandonna les ordres, et passa de la Sorbonne à l'Encyclopédie; il avait une ardeur presque égale pour toutes les branches des connaissances humaines, et nourrissait dans la paix de ses études l'ambition d'un savoir universel. C'était un esprit qui, par son étendue et la nature de ses besoins, appartenait à son siècle et à l'école des libres penseurs (1); c'était aussi une âme généreuse et vraiment passionnée pour le bien. Aucun homme de ce temps n'avait nourri plus que Turgot ces belles espérances de bonheur public qui commençaient à naître, et ne fit de sa vie un usage plus désintéressé. Il se sentait né pour l'étude et pour la retraite; et cependant il entra, par une vertueuse consé-

(1) Instead of a profligate bankrupt, abbé Terray, we have now for controller general, virtuous philosophic Turgot, with a whole reformed France in his head. Carlyle. (*French Revolution*, 2^e éd., t. I, p. 38.)

quence de ses principes, dans la vie de l'action et de la pratique. Il avait promené son esprit à travers toutes les sciences, et jamais intendant ne s'appesantit comme lui dans les devoirs de sa charge. Placé par la tournure de son génie sur les hauteurs de la spéculation, c'était par amour pour les hommes, par désir sincère d'être utile, que, lui aussi, il aspirait à descendre. Ce que Turgot fit en dix ans dans sa province a de quoi surprendre; il est même inouï que, sous Louis XV, dans ce temps de despotisme et d'abus, un intendant ait pu s'attribuer tant de pouvoir et de latitude pour le bien. Il relevait par là en quelque sorte les hommes *du bon plaisir*; aux plus mauvais jours de ce règne, quand le temps était si dur pour tout le royaume, Turgot abolissait la corvée, rendait libre la circulation des blés, allégeait les charges publiques et osait afficher le souci des intérêts de tous. Il avait fait de sa province une espèce de Salente : c'était un Fénelon à l'œuvre, avec une intelligence plus vive de la réalité, un sens plus fort, une main plus virile. Ses principes étaient nouveaux, surtout pour un administrateur; mais tel était l'ascendant de son caractère, qu'il imposait aux ministres eux-mêmes, et qu'ils laissaient passer ses réformes avec étonnement et respect.

Oui, certes, il n'est rien qui soit plus à l'honneur de Turgot, et d'un effet plus frappant pour le siècle, que cette autorité singulière, que tout ce pouvoir de bien

faire exercé librement par un intendant de Louis XV.

Le nom de Turgot fortifiait le ministère près de l'opinion ; mais il est à croire que Maurepas, qui n'avait jeté les yeux sur lui que dans cette vue, entendait bien le laisser à la marine, et limiter là son importance. Turgot, mis en contact avec le roi, put l'entretenir de ce qu'il avait fait pour une province et de ses vues d'administration. Louis XVI en fut touché, et lui donna le contrôle général (1).

Les intendants tels que Turgot étaient si rares, que l'élite de la société et les écrivains avaient souvent prononcé son nom. Les correspondances du moment en retentissent ; Voltaire écrit du fond de sa retraite : « On dit que nous avons un ministre des finances aussi sage que Sully, aussi éclairé que Colbert (2). » Écoutons-le encore avec sa grâce moqueuse : « Messieurs les Parisiens, je vous demande pardon de vous dire que vous êtes heureux. » Une des femmes qui témoigneront le mieux des impressions de la société, écrit de même en cette circonstance : « On commence à avoir besoin de se taire, pour se recueillir, et pour penser à tout le bien qu'on attend (3). »

(1) Ce département comprenait l'administration des finances, avec une grande partie des attributions actuelles du ministère de l'intérieur.

(2) Corresp. de Voltaire, éd. Beuchot, t. LXX.

(3) *Lettres de mademoiselle de Lespinasse*, t. II, p. 204. — « *Astræa* redux : so preaches magniloquent philosophism, her redeunt saturnia regna. » (Carlyle, *French Revolution*, t. I, p. 40.)

Un esprit arrêté dans ses vues, tel que Turgot, ne pouvait manquer d'entrer en lutte ouverte contre le vieux système d'administration. Il appartenait à l'École des économistes, et son ministère devait être la mise en action de leur doctrine : « C'était la première fois, « dit l'historien des systèmes économiques, qu'il était « donné à la science de rencontrer un ministre disposé « à réaliser toutes ses conceptions et à tenter sur le vif « toutes ses expériences (1). » Turgot, tout livré à ses travaux d'intendant, trouva du loisir pour aider, par de nombreux écrits, aux progrès de la nouvelle science. L'École alors avait deux chefs qui différaient sur certains points de la doctrine : Turgot adhéra aux grands principes ; mais pour le reste il prit position entre les deux camps, et y resta indépendant, tout en acceptant Quesnay et Gournay pour ses maîtres. Il resta fidèle aux bases qu'ils avaient établies, et son originalité consiste à embrasser toute la science dont Quesnay et Gournay voyaient seulement leurs côtés de prédilection. Turgot accepta du premier le principe sacramentel du produit net, regardant avec lui l'agriculture comme l'unique source de la richesse sociale, et, en conséquence de ce faux principe, ne voulant admettre d'autre impôt que l'impôt territorial. Turgot tenait plus particulièrement de Gournay, avec qui il avait vécu d'une

(1) Blanqui, *Hist. de l'Économie polit.*, t. I, p. 111.

façon intime, la doctrine de la liberté commerciale, de la concurrence illimitée. Il était ennemi de tout monopole, de toute barrière opposée au travail libre ; il disait comme le marquis d'Argenson : pas trop gouverner ; et il répétait, après Gournay, le mot devenu célèbre : « Laissez faire, laissez passer. »

Les réformes politiques de Turgot n'étaient pas moins arrêtées d'avance que ses plans économiques, et devaient en être le couronnement. On les retrouvera plus loin, dans un de ces *Mémoires* à l'aide desquels il entreprit de former l'esprit de Louis XVI ; car sa force allait dépendre du caractère personnel du roi.

Le contrôleur général avait à pourvoir d'abord à des nécessités urgentes ; le déficit était permanent, et n'avait point été comblé par le remède honteux des banqueroutes ; c'est ainsi que les finances avaient marché sous Terray. Turgot devait apporter avec lui d'autres secrets ; il avait là, comme en toutes choses, des idées invariablement fixées. Il fit connaître ces plans au roi, lui déclarant qu'il conduirait les finances sans banqueroute, sans emprunts, sans surcroît d'impôt. Une meilleure répartition des taxes, une perception moins vicieuse, des retranchements nombreux dans la dépense, enfin un heureux essor donné aux travaux de l'agriculture et de l'industrie, et qu'il attendait de ses réformes économiques, voilà sur quoi il comptait pour relever les finances de l'État. Le roi, ému de

sympathie, pressa les mains de son ministre : « C'est à Votre Majesté personnellement, lui écrivait Turgot, c'est à l'homme honnête, à l'homme juste et bon plutôt qu'au roi que je m'abandonne. Le roi lui assura qu'il ne serait pas trompé (1). » Louis XVI avait refusé le don de joyeux avènement ; Turgot de même fit distribuer aux pauvres 300 mille francs que la ferme générale offrait au ministre à son entrée en charge. La dépense du trésor excédait la recette de 22 millions ; les anticipations montaient à 78 millions, les pensions de l'État n'étaient plus payées depuis quatre ans.

Turgot solda les pensions, et ranima le crédit par cette mesure ; il cassa le bail de trente-neuf ans des domaines royaux, et en fit monter les revenus. Dans le détail laborieux de son administration, des réformes et des innovations bien inspirées se succèdent sans interruption (2). La plus débattue de ces questions était

(1) *Lettres de mademoiselle de Lespinasse*, t. I, p. 204.

(2) Un ami de Turgot résume comme il suit les efforts et les résultats de son administration : « Il a supprimé vingt-trois espèces
« d'impositions établies sur des travaux nécessaires, ou sur des con-
« sommations, ou sur des récompenses méritées. Il a supprimé la
« corvée des chemins, la corvée pour le transport des équipages
« des troupes. Il a fait payer les pensions arriérées de quatre ans...
« Il a essuyé les dépenses extraordinaires du sacre du roi, etc. Il a
« réparé une banqueroute faite, il en a prévenu une prête à faire.
« Il a facilité les paiements jusqu'aux Indes ; il a soldé une partie
« des dettes des colonies et mis l'autre en ordre. Il a trouvé le cré-
« dit à cinq et demi pour cent et l'a laissé à quatre. Il a payé vingt-
« quatre millions de la dette exigible arriérée, cinquante millions

alors celle du commerce des blés; Machaut en avait rendu la circulation libre entre les provinces. Terray l'avait abolie dans l'intérêt d'une spéculation odieuse dont Louis XV tenait les fils dans ses mains, et qu'on désignait du nom de *pacte de famine*. Turgot rétablit la liberté du commerce des grains à l'intérieur. Les traces qu'il avait pu saisir dans les papiers de Terray des odieuses manœuvres favorisées par ces entraves durent l'affermir encore dans ses principes favoris.

Mais la grande question qui restait pendante était celle des parlements. Il y avait sur ce point deux partis à la cour et dans le ministère; le public était presque unanime, et se déclarait très-haut pour les anciens magistrats; le comte de Maurepas étudiait la cour, et ménageait les dispositions du roi. Il se donnait auprès de l'opinion comme un partisan du rappel. Il alla se montrer à l'Opéra, et y fut applaudi; puis il accourut à Versailles, et fit passer son petit triomphe pour le symptôme éclatant d'un sentiment général. Louis XVI était prévenu contre l'esprit des parlements, par les instructions du Dauphin son père et de ses gouverneurs. Il fut ébranlé par ces manifestations publiques dont on l'entretenait; la jeune reine agissait sur lui dans ce

« de la dette constituée, vingt-huit millions d'anticipations. « Il a donc
« diminué les dettes de l'État de cent douze millions... Il a laissé
« les revenus publics excédant de près de quatre millions les dépenses » (*Œuv. de Turgot. Notice de Dupont de Nemours, t. I, p. 396.*)

sens, poussée par Choiseul, l'allié de la magistrature. Au sein de la famille royale, le rappel avait pour adversaires les tantes du roi, qui étaient à la merci du parti dévot (1), et M. le comte de Provence; les premiers pas de ce prince dans la vie politique ne faisaient pas prévoir la position qu'il prendrait plus tard. Monsieur, voué dès le jeune âge à la vie de cabinet, homme d'études un peu frivole, mais réfléchi dans sa conduite, rédigea ou autorisa de son nom un *Mémoire* sur la question des parlements, et dont cette phrase résume l'esprit : « Le parlement actuel a remis sur la tête du roi la couronne que le parlement en exil lui avait ôtée, et M. de Maupeou, que vous avez exilé, a fait gagner au roi le procès que les rois ses aïeux soutenaient contre les parlements depuis deux siècles; le procès était jugé, et vous, mon frère, vous cassez le jugement pour recommencer la procédure. » Les princes de Condé, représentants de l'esprit militaire et des idées de monarchie absolue, se prononçaient aussi contre le parlement. De l'autre part venaient la reine et le jeune comte d'Artois, frère du roi. De même que le comte de Provence, ce prince débuta par des idées dont il dévia beaucoup dans la suite : les deux frères changèrent de

(1) « Mesdames tantes se rendirent chez le roi sans être attendues ni annoncées; elles se jetèrent toutes trois à ses pieds, le suppliant de ne pas déshonorer la mémoire de leur père, en rétablissant une magistrature criminelle qu'il avait humiliée. » (Soulavie, *Mém. du règne de Louis XVI*, t. II, p. 194.)

rôles avec le temps. Ce fut le comte d'Artois qui se tourna d'abord vers la cause parlementaire, et montra du goût pour les philosophes, par esprit de mode et par le crédit que la reine avait sur lui. Le parlement avait des alliés plus sûrs dans les princes de la maison d'Orléans, qui tenaient de tradition au parti de la magistrature, et qui marchaient plus près de l'opinion que leurs aînés. Mais le plus emporté de tous dans ce débat était le prince de Conti, dont la bruyante ambition y cherchait un point d'appui pour harceler le gouvernement.

Le ministère était partagé comme la cour : le garde des sceaux, de Miromesnil, venait de l'ancienne magistrature; c'était un homme de capacité médiocre et sans caractère, complaisant ridicule de Maurepas, dont il avait gagné les bonnes grâces à jouer les rôles de Crispin dans son château. Il obéissait comme Sartine à l'impulsion du premier ministre, et travaillait plus à découvert que les autres au rappel. MM. de Vergennes, Du Muy, La Vrillière, par fidélité au pouvoir absolu, se prononcèrent contre le projet.

Turgot prit parti sur cette question avec toute la solidité de son caractère; il ne courtisa pas la popularité. Sorti de la magistrature, il la connaissait à fond, et vit bien qu'il aurait en elle une ennemie opiniâtre. Il savait que penser de l'esprit de cette corporation jalouse, de ses préjugés égoïstes, de sa stérile et acariâtre

opposition. Il comprit que son plan de réforme échouerait contre les remontrances, les refus d'enregistrement, et il se prononça contre le retour des parlements. Tous les moyens qu'avisait Maurepas ou que suggérerait Miromesnil (1) pour placer l'autorité royale à l'abri des atteintes de l'ordre judiciaire, tous ces palliatifs paraissaient vains et chimériques à Turgot ; il répondait que les traditions seraient les plus fortes, « que l'esprit de corporation est celui dont il est le plus difficile d'avoir raison ; et qu'il n'y a que les corps pour se montrer ingrats sans scrupule, parce tous les éléments qui les composent sont sans responsabilité (2). » Le rôle politique dont l'ordre judiciaire s'était emparé faussait à ses yeux tous les principes de gouvernement. Turgot fit entendre au roi que tous ses projets allaient être compromis : « Je vous soutiendrai, » lui répondit Louis XVI, et il céda à Maurepas contre son sentiment personnel.

Un historien attribue au vieux ministre, en cette affaire, des raisons de conduite singulièrement graves et désintéressées pour lui : « Un fait étonnant, mais cer-

(1) On prête ce mot au duc de Choiseul : « Maupeou a versé la charrette à gauche, Hue la verse à droite. » (*Mém. du duc d'Anguillon*, p. 55.)

(2) Frédéric, écrivit à Voltaire : « Ne voyons-nous pas combien peu cette compagnie pense au bien du royaume ? M. Turgot a trouvé dans les papiers de ses prédécesseurs les sommes qu'il en a coûté à Louis XV pour corrompre les conseillers de son parlement, afin de leur faire enregistrer sans opposition je ne sais quels édits. » (*Œuvres de Voltaire*, t. LXX, p. 21.)

tain, dit-il, c'est que le comte de Maurepas avait cru voir dans le monarque, son élève, un caractère trop absolu et trop inflexible, et qu'il se hâtait de profiter de son inexpérience pour lui ôter les moyens de régner despotiquement (1). » Ces vues profondes n'ont pas frappé beaucoup les contemporains, qui s'accordent à nous représenter Maurepas comme bien peu soucieux de l'avenir de l'État. Louis XVI, il est vrai, avait été élevé dans les maximes de la monarchie absolue, mais il n'avait de rude que les apparences, et Maurepas connaissait déjà par expérience la force réelle de sa volonté.

Une circulaire du 21 octobre 1774 rappela les magistrats exilés; ils comptaient si bien sur le succès de leur cause, qu'on en vit à l'avance se présenter en costume chez le garde des sceaux. Il fut décidé que le roi tiendrait un lit de justice, pour réintégrer l'ancien parlement. La solennité se fit à Paris, le 12 novembre 1774; Louis XVI parla en maître qui commande avant de pardonner : « Le roi notre aïeul, dit-il, forcé par votre résistance à ses ordres réitérés, a fait ce que le maintien de son autorité et l'obligation de rendre la justice à ses peuples exigeaient de sa sagesse; je vous rappelle aujourd'hui à des fonctions que vous n'auriez jamais dû quitter; sentez le prix de mes bontés et ne les oubliez jamais. »

(1) Lacretelle, *Hist. du dix-huitième siècle*, in-8°, 1819, t. IV, p. 357.

Après cette allocution vinrent les édits qui devaient garantir l'autorité royale de toute nouvelle atteinte. Le parlement gardait son droit des remontrances, mais à condition de ne les renouveler qu'après l'enregistrement. D'autres prescriptions réglaient ses délibérations, et soumettaient son action à une discipline sévère. C'étaient à peu de choses près les dispositions de Maupeou, comme il a été remarqué (1) : « On rétablissait l'ancien parlement, en le soumettant au régime du nouveau. »

Quant à ce dernier, il était voué à un triste rôle dans cette révolution judiciaire ; la docilité dont il avait fait preuve lui avait attiré la haine et le mépris. Le ridicule aussi s'était attaché à ce corps, et il n'est sorte d'affronts et d'avanies que ses membres n'eussent essuyés depuis quatre ans. Le gouvernement sembla prendre à tâche de les railler aussi ; peu de jours avant leur renvoi, le roi répondait à leurs alarmes : « Qu'il était surpris que sa chambre des vacations lui fit des remontrances sur des bruits populaires. » Quant à Maurepas, il y avait

(1) Voici les autres dispositions de ces édits. « Les chambres des requêtes, où l'on craignait l'effervescence des jeunes magistrats, étaient supprimées (mais on les rétablit neuf mois après). Si les magistrats suspendaient l'administration de la justice, s'ils donnaient leur démission en corps, et refusaient de reprendre leurs fonctions, ils se rendraient coupables de forfaiture, et ce crime serait jugé par une cour plénière, composée de personnes ayant séance aux lits de justice. Enfin, dans le cas de forfaiture, le grand conseil remplacerait le parlement. »

pour lui, dans cette situation où tant de gens se trouvaient molestés, une trop belle occasion de sarcasmes ; il n'y put résister. Les commissaires du nouveau parlement étant allés se plaindre à Versailles qu'ils ne pouvaient plus se rendre aux audiences sans être hués sur leur passage, Maurepas prit un air compatissant, et leur dit d'y aller *en domino*.

Ce renversement de l'œuvre de Maupeou, si fêté à Paris et dans les provinces, préjudicia pourtant sur quelques points à la bonne administration de la justice, l'ancienne magistrature releva les abus que Maupeou avait atténués : la vénalité des charges, les frais ruineux de la procédure, l'incommode circonscription des ressorts judiciaires, avantages réels qui n'avaient pu faire passer l'acte despotique du chancelier.

On procéda de toutes parts au rétablissement des parlements de province, où les magistrats exclus ne laissèrent point de regrets. La Bretagne surtout, si entêtée de ses vieilles franchises, les abreuva d'affronts jusqu'à la fin. Le parlement Maupeou reprit à Paris son titre de grand conseil ; on le tint en réserve comme un instrument docile, comme une menace toujours suspendue sur la tête de la magistrature.

Mais on put voir, dès les premiers jours, que cette compagnie n'était ni bien touchée de reconnaissance, ni résignée à ses nouvelles attributions. A peine furent-elles replacées sur les fleurs de lis, que les chambres assem-

blées protestèrent contre le lit de justice et les édits (1). Il était aisé de prévoir que ce corps tout triomphant n'acquiescerait pas par son silence à cette sorte de correction qu'on lui infligeait en le rappelant. Ses orateurs, dans leurs réponses, ne rendirent grâce au monarque que d'avoir cédé aux vœux de la nation ; ce premier conflit dura plusieurs mois. Il tardait moins à messieurs du parlement de reprendre leurs travaux judiciaires, que de ressaisir leur rôle bruyant, d'occuper le public de leur importance. La magistrature retrouva ses alliés habituels dans le duc d'Orléans et le prince de Conti. Monsieur lui-même, qui semble déjà moins hostile au parlement depuis sa victoire, se porta garant auprès de lui des bonnes intentions de la cour (2).

La magistrature eut le dernier mot dans ces premières taquineries. Maurepas, qui n'était déconcerté par rien, tourna l'échec en plaisanterie ; il fit entendre à Louis XVI que l'assemblée n'avait répliqué que pour la forme, et « que ce ne serait qu'un jeu pour un ministre comme lui de se faire obéir (3). »

(1) « La cour, considérant que dans le lit de justice la publication des lois a été faite sans examen préalable et d'une manière illégale, déclare qu'elle n'a pas pu, ni dû, ni entendu donner un avis à ce qui pouvait être contraire aux intérêts du royaume, au service du seigneur roi. »

(2) « Monsieur déclara quelles étaient les intentions du roi, et promit que la cour plénière ne serait jamais rétablie. » (*Mém. du règne de Louis XVI*, t. II, p. 244.)

(3) Le comte de Maurepas citait l'exemple du cardinal Fleury,

Turgot poursuivait le grand travail de ses réformes, sans s'arrêter aux obstacles qui encombraient son chemin; car les intérêts blessés formaient une ligue déjà forte et allaient devenir d'ardentes passions. On s'agitait autour de lui. Il avait supprimé des emplois, il avait tari la source de beaucoup de profits (1), et on savait sa ferme résolution de poursuivre; mille gens menacés se mettaient en garde, et se plaignaient à grand bruit. Les enthousiastes de sa doctrine, qu'il associait trop à ses travaux, allaient colporter à l'avance l'annonce de ses projets, ou les chimères qu'ils pouvaient y mêler. L'esprit tranchant et absolu de la secte n'était pas propre à aplanir la route aux innovations. Turgot sentait bien qu'un peu de ridicule s'attachait à ses amis, qu'on appelait les *frères de la doctrine économique*, et qu'il en pouvait rejaillir quelque chose sur sa position : aussi voit-on qu'il cherche à les écarter avec ménagement. « La vérité, disait-il, n'est pas si facile à atteindre qu'on y puisse aller en troupe (2). » « Ils avaient, a-t-on dit, la folie de parler

« qui, disait-il, se faisait un jeu de conduire les parlements. »

(1) Turgot supprima les charges de quatre intendants du commerce, du banquier de la cour, et combattit l'abus des croupes, qui profitait à beaucoup de gens.

(2) L'esprit de Turgot, appliqué à tant de travaux graves, avait aussi de l'agrément et de l'originalité. On cite de lui des traits comme ceux-ci : « Il ne faut point se fâcher contre les choses, car cela ne leur fait rien du tout : » mot profond et spirituel qu'on dirait de Montesquieu. Ailleurs, Turgot parle de « ces gens qui veulent laisser aller le monde ; parce qu'il va fort bien pour eux ; et qui, ayant leur

en prophètes, quand ils avaient le mérite de penser en bons citoyens (1). »

Un des projets que préparait le ministre donnait surtout l'éveil à de nombreux intérêts : c'était l'édit

lit bien fait, ne veulent pas qu'on le remue. » (*Mém. de Morellet*, t. I, p. 195.) Il composa un opuscule piquant contre la Sorbonne, sous ce titre : « *Les trente-sept Vérités opposées aux trente-sept Erreurs contenues dans le Bélisaire de M. Marmontel, censuré par la Sorbonne.* » Turgot, bon théologien, se jouait parfois de la Sorbonne, » dit Marmontel. (*Mém.*, t. II, p. 31.)

Turgot fit de même contre le parlement, le petit poème satirique de *Michel et Michaut*, qui courut sous le nom de Voltaire. Ses biographes citent encore une pièce dans laquelle il exprima la plus forte indignation du traité d'alliance avec l'Autriche, conclu, en 1756, par l'abbé de Bernis et madame de Pompadour :

« Vingt traités achetés par deux siècles de guerre,
« Sans pudeur, sans motif, en un instant rompus, etc. »

Turgot, qui possédait presque toutes les langues de l'Europe et traduisit divers ouvrages de l'anglais, de l'allemand et de l'italien, fut le premier qui hasarda en français la tentative des vers blancs. Il y avait une petite place pour les chimères dans ce grand et noble esprit

(1) « Il ne manquait plus à messieurs les économistes que d'avoir
« un chef, une espèce de saint, digne de la dévotion religieuse de
« leurs conventicules moraves. C'est M. François Quesnay, mort le
« 16 octobre 1774, qui leur a paru propre à remplir ce rang su-
« blime ; et c'est le 20 du même mois que la canonisation a été cé-
« lébrée dans un discours prononcé devant l'assemblée de ses disci-
« ples par M. le marquis de Mirabeau... Le capucin le plus exalté,
« ce fou de Bohm, qui remplit, il y a quelques années, l'Allemagne
« de ses visions gnostiques, n'eût pas écrit d'un autre ton l'éloge de
« Quesnay. « Socrate, dit-il, a fait descendre du ciel la morale ; notre
« maître la fit germer de la terre. La morale du ciel ne rassasie
« que les âmes privilégiées, celle du *produit net* procure la subsis-
« tance aux enfants des hommes. » (*Corr. de Grimm*, t. VIII, p. 462.)

d'abolition des jurandes et des maîtrises : ce projet apportait d'avance un puissant renfort à ses ennemis, qui tentèrent de le faire tomber.

La mesure qui concernait le commerce des grains avait passé d'abord sans vive résistance; quoique la récolte eût été mauvaise, Turgot tenta l'expérience, et la libre circulation prévint le renchérissement qu'on avait redouté. Confiant jusqu'au bout dans la vertu du principe, il fit vendre les blés dont l'État avait fait provision. Ce système de libre circulation entre les provinces était inattaquable; mais, en dépit de l'expérience, il soulevait encore des controverses; un des écrits les plus remarquables sur cette matière venait d'un banquier riche et considéré, M. Necker. C'était une guerre peu franche faite à Turgot. L'édit n'autorisait que la circulation à l'intérieur; tandis que M. Necker portait la controverse sur un autre terrain : le droit de libre exportation au dehors. C'était prêter, par anticipation, au ministre un projet prématuré, que ses principes sans doute ne contredisaient pas, mais qui donnait plus de prise à son antagoniste; l'ouvrage du reste, venait moins dans l'intérêt d'une idée que dans l'intérêt d'une position. Les amis de Turgot usèrent de vives représailles, et se soulevèrent contre cette méprise calculée (1).

(1) Condorcet, l'abbé Morellet. — L'abbé Galiani, partisan des restrictions, écrivit un livre fort piquant sur le même sujet. Telle

Mais le contrôleur général eut bientôt à faire face à d'autres attaques : des troubles populaires éclatèrent à propos des blés dans plusieurs provinces et aux portes de Paris. Il n'y avait point eu de symptôme de disette qui y préparât. Les subsistances ne dépassaient guère le taux ordinaire, surtout dans les contrées où se faisaient les attroupements. Les agents de ces désordres s'inquiétaient peu de paraître en affamés ; ils couraient les campagnes et répandaient sur les chemins ou dans les rivières tout ce qu'ils trouvaient de grains à piller. Louis XVI crut apaiser ces troubles en se montrant aux bandes qui entouraient Versailles ; il leur parla de son balcon ; il accorda à leurs cris une réduction du pain ; mais Turgot ordonna que le taux fût maintenu , et le fit publier. Louis XVI s'abandonnait au caractère plus encore qu'aux idées de son ministre ; il prenait ses leçons en hésitant , et n'avait pas assez de foi à la doctrine pour ne pas douter en présence des faits ; Turgot , qui ne doutait pas , « ne voulait point faire reculer le principe, » disait-il ; il croyait voir dans ces désordres la main cachée de ses ennemis, et il n'hésita pas devant une répression sévère. Il était fort mal secondé, dans

était l'impartialité de Turgot, dit l'abbé Morellet, « qu'il louait avec
« une sorte d'enthousiasme tout ce qu'il trouvait d'agréments et de ta-
« lent dans un livre où ses principes les plus chers étaient combattus
« et souvent livrés à la risée publique. » (*Mém. de Morellet*, t. I,
p. 195.)

cette crise, par ses divers collègues : il soupçonna même Sartine et le lieutenant de police Lenoir de favoriser le complot ; et il ne balança pas à renvoyer le dernier. La conduite du parlement lui fut ouvertement hostile ; ce corps fit à peu près cause commune avec l'émeute, et il fallut un lit de justice pour le réduire au silence (1). Le contrôleur général, muni de pleins pouvoirs du roi, mit les troupes à la poursuite des fuyards. Au bout de quelques jours le calme fut rétabli.

La source de ces désordres reste difficile à pénétrer. A bien des mouvements du même genre, il n'y a point à chercher d'autre origine que la turbulence naturelle et les terreurs paniques des basses classes, ou d'obscures manœuvres de l'intérêt privé. Mais l'émeute qui traversa Turgot prend, dans tous les témoignages contemporains, le caractère d'une machination politique (2). Il y avait dans cette fermentation un plan des mieux concertés ; c'était le coup d'un ennemi puissant. Main-

(1) Le parlement prit des arrêtés contre le système de la liberté du commerce des grains, et demanda, comme les perturbateurs, une réduction dans le prix du pain. Le roi écrivit au parlement qu'il « avait découvert en partie les sources de la fermentation, qu'il « comptait être bientôt instruit de toute la machination, et qu'il ne « voulait pas que l'activité mal éclairée du parlement traversât ses « vues. »

(2) « La marche des brigands semble être combinée, disait le garde des sceaux devant le parlement ; leurs approches sont annoncées ; des bruits publics indiquent le jour, l'heure, les lieux où ils doivent commettre leurs violences. » « On trouva sur ces pillards de

tenant quelle était la main cachée qui faisait mouvoir ces attroupements? Rien ne fut éclairci à cet égard.

La diversité des soupçons prouverait le vague et l'incertitude de l'accusation; chaque parti, chaque passion eut la sienne : on imputa ces troubles aux Anglais, au duc de Choiseul, aux anciens fournisseurs des blés. Turgot et son entourage en accusèrent tout haut le prince de Conti et les parlementaires. Mais il était plus difficile d'apporter des preuves que d'élever des soupçons, accrédités même par la vraisemblance, et des preuves patentes manquèrent à Turgot; son crédit en souffrit un peu auprès de Louis XVI (1), et aussi peut-être des perplexités de conscience qui avaient agité le roi pendant la crise : « N'avons-nous rien à nous reprocher, disait-il, dans les mesures que nous prenons? » La popularité de Turgot en resta également ébranlée; dès la première année de son ministère, il lui avait fallu recourir à la force, au risque de se montrer rigoureux, comme un ministre endurci au gouvernement. Il mit

l'or et de l'argent : leur marche était si bien réglée, que leur projet ultérieur parut être d'affamer Paris, sans doute pour y opérer des soulèvements. Sous ce point de vue, le mouvement fut bien dirigé comme opération insurrectionnelle, et dans les meilleurs principes de l'art militaire. L'insurrection était soumise à une telle régularité, qu'après les premières tentatives, le plan fut deviné, et dès le troisième jour ils furent prévenus par les troupes partout où ils se présentèrent. » (*Mém. du chev. de Turgot, frère du ministre. Voir l'éloge de Turgot par Condorcet, et la Notice de Dupont de Nemours.*)

(1) *Mém. de Marmontel*, t. II, p. 203.

un certain faste, si on peut le dire, dans les condamnations qui suivirent l'événement; on pendit deux perturbateurs à une potence de quarante pieds. C'était une pensée d'humanité qui avait déterminé ce supplice : on donnait plus d'éclat au châtement pour n'avoir pas à le multiplier; mais le peuple, par malheur, n'y vit pas l'intention morale.

Turgot appartient par le caractère comme par l'esprit à la mâle famille des réformateurs; quoiqu'il fût d'une bonté de cœur infinie, il aimait les principes à ce point, que pour les mener à bien l'intérêt de quelques individus le troublait peu. Il avait à ses idées économiques une foi d'apôtre. On put voir dans une circonstance qui suivit de près l'émeute des blés, que la confiance de Turgot dans ses doctrines n'avait point faibli : ce fut à l'occasion du sacre de Louis XVI. Cette solennité attirait à Reims une grande affluence, et le gouvernement y pourvoyait d'habitude aux subsistances. Turgot repoussa cette pratique; il abolit l'octroi et la compagnie privilégiée des marchands de Reims, et se confia pour l'approvisionnement à l'action libre du commerce; le résultat justifia pleinement son attente.

Ce fut pour Turgot un succès qui compensa l'échec qu'il avait éprouvé, dans un ordre plus élevé d'idées, à l'occasion de la même solennité : Turgot opina pour que Louis fût sacré à Paris. S'il ne repoussait pas la tradition de Reims avec le mépris superbe d'un libre penseur,

il avait trop la probité de ses doctrines pour ne pas chercher à l'écarter. Il respectait trop le pouvoir, il le voulait trop digne et trop honoré pour l'envelopper encore d'un prestige qui n'en était plus un à ses yeux. Il eût voulu débarrasser ce règne de certaines coutumes trop choquantes pour les mœurs comme pour les idées du siècle, et il proposa de changer, par exemple, la formule du serment. Le prince y jurait toujours, comme aux plus mauvaises époques du fanatisme religieux, *d'exterminer les hérétiques*. La solennité se fit à Reims, nonobstant l'insistance de Turgot; ce fut une victoire de l'incrédule Maurepas. Mais on dit que Louis XVI, qui était bon et qui voulait être sincère, n'osa risquer la cruelle formule, et y substitua quelques mots inintelligibles qu'il murmura en rougissant (1).

Les idées d'innovation n'étaient représentées dans le gouvernement que par Turgot, et n'avaient pied que dans son ministère; l'action, il est vrai, s'en étendait fort loin : la réforme des finances touchait à tout, et pouvait donner le branle à tout ; mais Turgot, en dépassant le cercle de ses attributions particulières, n'obtenait plus le concours de personne. De tous les points, il était

(1) « Il ne changea pas la formule du serment ; mais il ne prononça point les dernières paroles, qui répugnaient à son humanité, à sa vertu. Il y suppléa, d'une voix basse et en rougissant, quelques mots inintelligibles. M. de Maurepas se vanta aux évêques d'avoir fait reculer deux philosophes. » (*Œuv. de Turgot*, t. I, p. 221.)

ouvertement ou sourdement contrarié. Il lui venait de l'opinion du dehors beaucoup d'appui; mais il n'avait pour lui que des individus, si nombreux, si influents qu'ils fussent, et il avait des corps pour adversaires. Pas un de ses collègues, dans le conseil, ne donnait la main à ses travaux. Maurepas n'avait point de position prise contre Turgot en vertu d'une foi contraire à la sienne, car il n'en avait d'aucune sorte; mais il ne trouvait pas son compte à se faire solidaire de changements dont la gloire n'était pas pour lui. Calcul bien naturel chez ce politique octogénaire, si sceptique et si avisé. La grande place que tenait Turgot dans l'attention du public et dans les écrits du jour, c'était pour la vanité de Maurepas une sorte d'empiétement sur ses attributions de chef du ministère. On dit que sa susceptibilité minutieuse eut peine à pardonner à Turgot d'avoir disposé seul de l'action du gouvernement pendant les cinq jours qu'avaient duré les troubles. Une circonstance vint pourtant qui fortifia, et du plein gré de Maurepas, le parti de Turgot et des réformes.

Le duc de la Vrillière était resté, dans le conseil, le dernier survivant du ministère de Maupeou. C'était celui de tous peut-être qui s'était le plus usé au service de Louis XV; mais, selon sa pratique habituelle, il s'était dérobé à la disgrâce encore une fois; il était en charge depuis près de cinquante ans. Tant de vicissitudes politiques par lesquelles tous ses collègues avaient passé, n'a-

vaient point atteint la position du duc de la Vrillière. Avec le département de la maison du roi, il avait en maniement les ressorts les plus secrets de la puissance royale, les mesures d'État, les lettres de cachet. Il en distribua beaucoup dans cet espace d'un demi-siècle. Il avait vu bien des partis s'élever et tomber ; il avait vu jansénistes et molinistes se renverser successivement, et sitôt que la fortune avait changé, le duc de la Vrillière, toujours ponctuel, ouvrait la Bastille. Il enfermait, sans s'étonner, ceux-là pour le compte de qui il emprisonnait la veille. Il avait signé des lettres d'exil pour tous ceux qui avaient été ses collègues ; l'instant de la chute arrivé, ils étaient habitués à voir entrer la Vrillière avec sa fatale commission. Enfin, ce ministre de la disgrâce finit par avoir son heure aussi. La tournure que prenait le règne nouveau l'étonnait et dérangeait toutes ses vieilles habitudes. Malgré tant d'expérience et tant de souplesse, ce doyen des ministres et des courtisans se laissa aller à des murmures, à des signes de mécontentement ; il fronda ce qu'il voyait faire. Peut-être s'inquiétait-il sérieusement de voir diminuer le nombre des lettres de cachet, et la Bastille perdre déjà de son importance. Maurepas, qui était son beau-frère, crut avoir fait acte de bon parent en retardant un peu sa chute, et il finit par l'abandonner.

La retraite de la Vrillière faisait une place vide dans le conseil. Le parti qui se formait autour de la reine travailla à s'en emparer ; son plan était de porter Sar-

tine au département de la maison du roi, et de le remplacer au ministère de la marine par le comte d'Ennery (1). C'était un premier pas que la faction de Choiseul essayait de faire vers le gouvernement. Cette tentative donna l'alarme à Maurepas; s'il y avait dans sa tête une pensée fixe, bien arrêtée, c'était de rendre impossible le retour de Choiseul; et il n'épargnait rien pour cela dans ses entretiens avec le roi. Il prenait de l'ombrage des velléités d'ambition, des grâces et des succès de la reine : cet homme d'État, un peu féminin, trouvait là une rivalité dangereuse (2). Turgot, dans ces circonstances, proposa à Maurepas d'offrir le ministère à M. de Malesherbes, et pour déjouer l'intrigue de Choiseul, il adopta précipitamment ce parti.

Lamoignon de Malesherbes était le plus grand nom qu'eût alors la magistrature. Il était aussi populaire que Turgot; il tenait aux mêmes opinions que lui, en philosophie comme en politique. Il avait pour les parlements une espèce de sentiment filial, mais sans servitude, sans intérêt de corps, sans fanatisme de position; de même

(1) « Je fis envisager à la reine qu'il ne fallait regarder cet événement que comme un premier pas vers le crédit; que pour le constater et le rendre invariable, il était nécessaire de faire des ministres sur lesquels elle pût compter. » (*Mém. de Besenval*, t. II, p. 104.)

(2) « Il craignait la reine jusqu'à la puérilité. Rien ne pouvait détruire en lui l'impression d'avoir été la victime de madame de Pompadour et chassé par elle. » (*Mém. de Besenval*, t. II, p. 111.)

qu'il aimait les gens de lettres, sans ruiner toute foi, comme eux, il accueillait les espérances de la philosophie, la religion du bonheur et du perfectionnement des hommes.

Malesherbes avait été pendant vingt-cinq ans premier président de la cour des Aides ; il avait fort résisté dans la lutte du parlement contre Maupeou, et il avait partagé le sort de ses collègues. Il vivait exilé dans sa terre depuis quatre ans, livré à l'étude, à des pensées de bien public, et adonné, comme Turgot, au goût général des sciences. Au moment où la cour des Aides fut rétablie avec le parlement, Malesherbes sacrifia aux instances de Turgot et de l'opinion publique ses projets décidés de retraite, et il reprit son poste de premier président. Il s'y livra sans interruption à un long et laborieux travail sur la réforme des abus en matière d'impôt. La cour qu'il présidait exposa courageusement, dans ses remontrances (mai 1775), tous les vices du régime fiscal. C'était un travail conçu selon les vues de Turgot, et sur lequel les deux amis s'étaient concertés. Nulle réforme n'était plus urgente que celle-là, qui touchait au mal le plus avéré, le plus palpable, le mal dont le peuple souffrait à toute heure et partout. Cette question semblait passer, dans le cœur du roi, avant toutes les autres, et cependant le travail de Malesherbes fut accueilli de mauvaise grâce. Le roi l'avait encouragé, mais Maurepas l'écarta en l'ajournant, et fit dire, par le

garde des sceaux, que, s'il y avait des abus, on avait devant soi le règne tout entier pour penser à des réformes. Malesherbes, qui comptait moins sur l'avenir que ce vieillard de quatre-vingts ans, n'acquiesça pas à ces délais ; il donna sa démission, et regagna sa retraite. L'offre d'un ministère n'ébranla point le parti qu'il avait pris ; mais Turgot opposa à ses refus des instances réitérées (1) : il lui représenta qu'en prolongeant sa résistance, il allait livrer la place à une intrigue de cour, et cette considération le décida. Malesherbes consentit à être ministre, mais pour peu de temps, dit-il ; frappé d'une lettre de cachet quelques années auparavant, il acceptait le ministère, mais à la condition qu'on n'en signerait plus.

La réunion de ces deux hommes dans le conseil redoubla au dehors les espérances. La nomination de Malesherbes semblait répondre de la position de Turgot, de la force qu'il avait dû prendre, du chemin rapide que les réformes allaient faire avec ce concours : « Oh !
« pour le coup, écrit une femme célèbre que nous avons
« déjà citée, soyez assuré que le bien se fera et se fera
« bien... Jamais, non jamais, deux hommes plus éclairés,
« plus désintéressés, plus vertueux, n'ont été réunis
« plus fortement pour un intérêt plus grand et plus élevé.
« Oh ! le mauvais temps pour les fripons et les courti-

(1) *Mém. de Besenval*, t. II, p. 121.

« sans!... Vous auriez bien de la peine, dit-elle encore, « à mettre dans ces deux têtes-là deux volontés; il n'y « en a qu'une, et c'est toujours pour faire le mieux possible (1). »

Il y avait cela de particulier, et de nature à donner confiance à l'opinion, que les deux hommes sur lesquels elle comptait possédaient les départements où il y avait le plus à faire, et le plus d'abus à attaquer, le ministère des finances et celui de la maison du roi. Il y en avait un troisième, pourtant, où le besoin des réformes n'était pas moins manifeste : c'était le département de la guerre. Le maréchal du Muy, n'était point l'homme de qui pouvait venir ce redressement : c'était un gardien trop fidèle du vieil esprit de la monarchie, pour entreprendre, en fait de discipline ou de finances, au delà de quelques réformes de détail, qu'une étroite honnêteté lui prescrivait. Ce ministre mourut peu de temps après l'entrée de Malesherbes aux affaires; et le choix de l'homme qui le remplaça marque de plus en plus l'esprit qui poussait le gouvernement : ce successeur fut le comte de Saint-Germain, vieux général déserteur, qu'on disait livré dans sa solitude aux idées les plus prononcées de réforme et d'innovation.

C'était un personnage étrange que celui-là : sa vie était pleine d'aventures et de contrastes. Il n'y manquait

(1) *Lett. de mademoiselle de Lespinasse*, t. II, p. 188.

rien, en fait d'imprévu et de brusques péripéties, que d'être tiré de l'oubli, pour monter, comme par un coup de baguette, jusqu'au faite des honneurs. Il y avait en lui un genre de romanesque qui n'était pas de l'époque, et qui s'en détachait par un effet singulier. Il avait vécu plutôt en soldat du moyen âge qu'en officier soumis à l'organisation militaire de son temps. Il avait d'abord été jésuite; élevé dans les collèges de l'Ordre, il y avait professé les humanités; les premiers temps de sa vie restent cachés sous les ténèbres de ces maisons; il en sortit, et se fit militaire. Il est à croire qu'avant de rompre avec ses maîtres, il s'était fort agité dans leurs mains; c'était une grande tâche qu'ils entreprenaient, et dont le succès eût fait à l'Ordre beaucoup d'honneur, que de réduire à l'obéissance passive un caractère tel que le sien. Tous les ressorts de leur puissante discipline y furent sans doute employés, et le succès ne fut point en proportion de leurs peines. Saint-Germain sortit de leurs liens le plus volontaire et le plus insoumis de tous les hommes. Il se signala presque aussitôt par un duel dans lequel il tua un officier de marque, et il s'en alla prendre du service à l'étranger. Il mena dès lors, et sans guère se fixer, la vie vagabonde d'un *condottiere*. Il essaya de tous les drapeaux, il loua son épée à presque toutes les puissances.

Après avoir servi l'électeur palatin, il passa en Autriche, et fit, sous le prince Eugène, une campagne

contre les Turcs. Un scrupule d'honneur l'en détacha; il prit de l'emploi en Bavière, et ensuite dans l'armée prussienne, pour ne point marcher contre la France : le sentiment de la patrie parlait encore chez ce soldat de fortune. Il avait de l'honneur militaire, de l'activité, de la bravoure, et il acquit de la réputation dans les camps (1). Il se fit estimer de Frédéric, qui le traita bien; mais la discipline prussienne, exacte et dure, imposait bien des gênes, et Saint-Germain ne put l'endurer longtemps. Il disparut de la Prusse, et alla s'offrir au maréchal de Saxe, qui commandait pour la France dans les Pays-Bas. Saint-Germain conserva ses grades, et fit, comme maréchal de camp, la dernière campagne contre l'Autriche (2). La guerre de Sept-Ans l'éleva dans le commandement; mais le comte de Saint-Germain n'avait point laissé derrière lui, dans ses courses militaires, cet esprit ombrageux, toujours mécontent, qui l'avait jeté hors de France : il prit querelle avec la cour et avec les généraux.

Quand un prince de Soubise et un comte de Clermont commandaient les armées, le mérite, sans doute, avait bien quelques griefs à faire valoir, et Saint-Germain fit retentir plus d'une plainte fondée; mais il n'appartenait guère à un homme qui avait ramassé ses

(1) *Mém. de Besenval*, t. II, p. 240 et suiv.

(2) Il se distingua aux batailles de Lawfeld, de Raucoux, et au siège de Maestricht, 1746 à 1748.

grades au dehors, et qui avait tant à faire oublier, d'afficher dès l'abord des prétentions superbes, et de mettre à si haut prix des services que la modestie ne rehaussait pas.

Telle était l'humeur de Saint-Germain qu'il rêvait partout complots et vexations; il voyait dans la correspondance de ses supérieurs des duretés et d'insupportables persiflages; il se figurait que l'on cherchait à perdre les batailles pour le mystifier (1). Son imagination était vive et sa vanité intraitable, et il mettait dans ses colères beaucoup d'originalité : « Je suis, disait-il, « dans la position d'un homme nu exposé aux guêpes... « On me traque... on veut me rendre plus malheureux « que les pierres, on me persécute à feu et à sang. » J. J. Rousseau lui-même, à la tête d'une armée, n'eût pas vu plus de traîtres à ses côtés.

Saint-Germain, malgré toutes ses visions, entendait la guerre, et jouait à l'armée un rôle important : supériorité de circonstance qui venait de la pénurie des temps. Les troupes l'aimaient comme un homme qui s'était fait lui-même, et qui sympathisait avec l'esprit du soldat. Dans cette triste, dans cette honteuse guerre de Sept-Ans, Saint-Germain avait pu se signaler à peu de frais. A Rosbach, on lui faisait un grand mérite d'avoir du moins un peu combattu; à certaines affaires, il

(1) Soulavie, *Mém. du règne de Louis XVI*, t. III. — *Mém. de Besenval*, t. II, p. 243.

avait, disait-on, mieux fait que ses rivaux : « il avait fui moins loin (1). » Mais il fallait, pour conserver un homme si nécessaire, que le gouvernement se résignât à négocier perpétuellement avec lui; il imposait ses conditions, récriminait avec violence; il fallait que le ministre se déplacât quelquefois pour aller le fléchir. Enfin il menaça de partir encore, comme cela lui était arrivé tant de fois. On le conjura de surseoir, au moins pendant quelques semaines, à cette menace; on tenta de l'apaiser une fois de plus par des promesses; il fut inflexible : il renvoya fièrement son cordon rouge, et partit.

Ce fut en Danemark que se retira cette fois ce déserteur incorrigible. Il y fut fait maréchal et ministre de la guerre; il y réforma le régime militaire sans beaucoup de succès, et finit par se retirer mécontent, comme toujours. La mort de Louis XV lui permit de rentrer en France. Décidé au repos, après une vie si agitée, le comte de Saint-Germain avait à peine choisi une retraite tranquille, qu'une autre catastrophe vint le frapper : une banqueroute engloutit toutes ses épargnes. Il trouva contre un malheur si réel plus de force d'âme et de philosophie qu'il n'en avait opposé à ses malheurs imaginaires. Il se rappela Catinat dans sa retraite, lui qui n'avait guère pratiqué sa constance sereine et sa modestie. Il supporta sa pauvreté en sage, cultivant son

(1) Lacretelle, *Hist. du dix-huitième siècle*, t. IV, p. 382.

jardin, faisant des plans de réforme militaire et des exercices de haute dévotion. Véritable templier, à la fois batailleur et mystique, il avait conservé sous la tente des restes de sa première vie. C'était un jésuite chevaleresque qui tenait singulièrement de Loyola.

Tel était ce nouveau ministre de la guerre, destiné à concourir aux projets de deux ministres philosophes qui l'avaient choisi sur la recommandation d'un abbé (1).

Au moment où l'armée allait se modifier comme la finance, le clergé se leva pour demander une réforme aussi; mais ce n'était pas sa propre réforme, qui pourtant n'eût pas été moins nécessaire que celle des autres corps de l'État. Si l'esprit sacerdotal n'était pas, de sa nature, durement fermé à toute idée nouvelle, on aurait pu croire qu'en présence de tant d'abus que le clergé était impuissant à cacher, les besoins généraux de l'époque l'avaient maîtrisé jusqu'à lui conseiller de demander sa réformation à lui-même. Mais ce n'était pas un tel clergé qui pouvait donner l'exemple d'une impartialité si haute et d'une si noble pureté d'intention. En cette année 1775, au lieu de confesser ses fautes avec une habileté courageuse, au lieu de sévir par la main de ses prélats les plus fermes, et contre le relâchement de ses doctrines et contre l'indiscipline de ses mœurs, le clergé fit la confession de tout le monde, et

(1) L'abbé Dubois, ami de Malesherbes. — Soulavie, *Mém. de Louis XVI*, t. III, p. 60.

demanda pour tous, excepté pour lui, les sévérités du pouvoir. Le haut clergé jugeait bien le mal dont il était atteint, comme tout le siècle; il sentait bien qu'il penchait dans l'opinion des peuples, et cela l'inquiétait plus que tout le reste. Il demanda donc l'intervention de la puissance séculière pour relever et maintenir la position morale qu'il avait lui-même compromise. Certes il avait raison de chercher un point d'appui dans cet ébranlement des mœurs et des croyances, mais ce n'était pas hors de son sein qu'il pouvait le trouver.

Déjà il avait poussé de grandes plaintes dans ses précédentes assemblées; il y dénonçait principalement la marche des idées qui l'emportait lui-même, l'attitude des églises protestantes, et la liberté de la presse. M. de Pompignan, archevêque de Vienne, qui avait fait un travail sur l'état des mœurs et de la religion, fut chargé d'adresser au roi de nouvelles remontrances. Le choix de ce prélat était digne et convenable; mais que dire des hommes qu'on lui adjoignit? L'archevêque de Toulouse Loménie de Brienne, et l'abbé de Talleyrand-Périgord, récemment élu promoteur du clergé de France, contrastaient par leurs mœurs, par leurs idées, avec une mission de cette nature et aussi avec la robe dont l'intérêt de leurs familles les avait revêtus. Il était public que Loménie de Brienne ne croyait pas en Dieu; Louis XVI, si respectueux pour les prêtres, l'avait dit, lorsqu'on parla de le créer archevêque de Paris :

« Encore faut-il que l'archevêque de Paris croie en Dieu (1). » Quant à l'abbé de Talleyrand, malgré la prudence de son esprit si naturellement politique, il portait son petit collet avec une sceptique nonchalance, et ne se donnait pas même la peine de remplir les devoirs extérieurs de son état.

Le choix de pareils organes pour parler des douleurs de l'Église de France fut inhabile et scandaleux ; il montrait bien le mal dont cette Église était frappée dans ses entrailles. Ces noms en disaient plus long que les remontrances ; car les remontrances n'indiquaient que les maux du dehors. Talleyrand et Loménie représentaient bien les mœurs et les opinions de la majorité du hautclergé. Restés prêtres dans leurs intérêts de corporation, beaucoup d'évêques, et c'était la partie la plus puissante du clergé, s'étaient laissé surprendre par les idées philosophiques de ce temps : ainsi, l'archevêque de Bordeaux, Cicé, La Luzerne, évêque de Langres, Colbert, évêque de Rhodéz, et jusqu'à Dillon, archevêque de Narbonne, le meilleur de tous, une espèce de Turgot sous la mitre, qui avait été dans son diocèse ce que l'intendant de Limoges avait été dans sa province. Mais la majorité n'était pas de cette trempe, et ne restait pas dans la mesure de ces hommes de bien. L'esprit philosophique menait les autres plus loin, brisait plus ouvertement leur

(1) *Souv. et Portraits*, par le duc de Lévis, p. 102.

orthodoxie ; ils en couvraient leurs mauvaises mœurs. Or, quand ces prêtres, si peu édifiants s'élevaient contre l'esprit du siècle dont ils étaient l'expression , pouvait-on prendre en souci leurs protestations (1) ?

Ce fut le 24 septembre 1775 que l'archevêque de Toulouse, muni des pouvoirs de l'assemblée générale du clergé, se présenta à Versailles, avec M. de Pompignan et l'abbé de Talleyrand-Périgord. Le mémoire qu'ils présentèrent réclamait des lois plus sévères sur la librairie, la dispersion par la force des assemblées de protestants, et l'exclusion pour tout ce qui n'était pas catholique des emplois de l'administration.

Du reste, rien ne manqua à cette grande comédie de prêtres philosophes qui demandaient au pouvoir de s'armer de persécutions contre une religion à laquelle ils ne croyaient plus. La cour, de son côté, prit pour ses commissaires deux autres philosophes, Turgot et Malesherbes, les deux hommes contre qui le mémoire du clergé était principalement dirigé, car plus que personne ils faisaient entrer dans l'administration une large tolérance.

(1) « Le haut clergé se déchargeait sur le clergé du second ordre des devoirs de son état, n'estimant de cet état que la considération et les richesses qui y étaient attachées... Le clergé du deuxième ordre ne différait du premier que par l'hypocrisie dont il était obligé de se couvrir.. Le clergé inférieur était imbu de l'esprit démocratique, s'unissant ouvertement ou sourdement à la classe des paysans dont il était issu. Ces deux ordres étaient jaloux du haut clergé, qui n'avait pas de plus mortels ennemis ni de critiques plus amers. » (*Mém. du prince de Montbarrey*, t. III, p. 153 et suiv.)

C'est ainsi que les affaires de la religion furent faites par la philosophie. Turgot, dont le clergé craignait les projets, resta en place ; et quand il en sortit, ce fut, en dépit des remontrances, un protestant qui le remplaça.

Turgot considérait comme de peu de conséquence tout cet appareil de plaintes, tant qu'il ne serait pas touché aux intérêts de fortune du clergé, et il fit en cela ce qu'on ne devait guère attendre de son caractère, qui ne transigeait pas, ni de son esprit notoirement incrédule. Soit circonspection politique, soit souvenir de sa jeunesse en Sorbonne et des relations qu'il avait dans le haut clergé, Turgot ne porta pas sa main de réformateur sur la propriété de l'Église ; il n'osa la soumettre à l'impôt. Il remplaça la corvée par une taxe pécuniaire qui frappa la noblesse, et n'alla pas jusqu'au clergé ; mais cette transaction n'était qu'un sacrifice du moment que le ministre faisait à ses principes, dans un intérêt d'application (1).

A côté de cette réforme sur les corvées, il en parut une autre plus résolument tentée, et qui contenait le fond des idées économiques de Turgot : c'était la destruction du régime des maîtrises et des communautés mercantiles, auquel il substitua sans transition, sans tempérament, la concurrence et la liberté. Cette organisation des maîtrises remontait au moyen âge, et y avait

(1) Voir son Mémoire au roi, cité t. III de Soulavie, p. 144.

introduit du bien; alors elle avait apporté aux classes laborieuses la solidarité et le sentiment moral qui résulte de l'association. C'était comme un château fort que le travail aussi s'était construit au sein de la société féodale. Mais le temps, loin de perfectionner ce régime, y avait accumulé d'étranges abus (1). Colbert, laisse échapper dans son testament un doute sur la vertu de ce régime auquel s'est attaché son nom. Il était urgent tout au moins d'y porter la réforme; Turgot alla plus loin (2),

(1) « Ce n'est plus, disait Furetières dès le siècle précédent, que *cabales, ivrognerie et monopole*. Les plus riches et les plus forts viennent communément à bout d'exclure les plus faibles et d'attirer tout à eux. » (*Encycl.*, art. *Maîtrises*.) « On assujettit les aspirants à des examens de réception que l'on ne cesse d'enfler chaque jour : *Te Deum, repas, frairies*, etc., etc.... Dans beaucoup de communautés mercantiles à Paris, une veuve est privée de son droit et forcée de quitter sa fabrique ou son commerce lorsqu'elle épouse un homme qui n'est pas dans la maîtrise.... Il est si difficile de passer maître, que le plus grand nombre des ouvriers est contraint de renoncer au mariage, et s'abandonne à la paresse et à la débauche; les plus habiles et les plus entreprenants passent à l'étranger.... On assujettit les simples compagnons à de prétendus chefs-d'œuvre auxquels on n'assujettit pas les fils des maîtres.. Un jeune marchand dépense communément pour sa réception 2,000 livres, et cela en pure perte. »

On appelait maître l'ouvrier qui, après avoir fait cinq années d'apprentissage et cinq années de compagnonnage, et avoir exécuté son chef-d'œuvre, s'était fait enregistrer au bureau de la communauté; le maître, après cela, n'était qu'un ouvrier qui ne pouvait travailler pour son compte, mais uniquement pour le compte des marchands en qualité. On appelait marchand celui qui, après avoir été reçu maître, payait divers droits pour obtenir une lettre de marchand.

(2) « La rigueur qu'on tient dans la plupart des grandes villes de votre royaume, disait Colbert à Louis XIV, pour recevoir un mar-

car au nom de ses principes, il fit table rase du système tout entier. Toujours absolu dans son idée, il prit sous sa responsabilité la solution de ce problème, qui était une révolution. Il anticipa sur l'Assemblée constituante, et avant elle il décréta le travail libre.

L'organisation que renversait Turgot n'était qu'un régime si incohérent, si vicieux, si dommageable au plus grand nombre, qu'il y avait risque de le briser en y portant la main. Mais Turgot et plus tard la Constituante ont marché résolument sur la foi d'une science imparfaite encore, que la spéculation ne pouvait contenir tout entière ni dispenser des leçons du temps. L'esprit de secte absolu, qui dominait chez Turgot, s'inquiéta trop peu de préparer les voies à sa réforme : il fit sortir brusquement l'industrie de l'étroite enceinte des maîtrises; des positions, des habitudes en furent troublées; mais ce fut un mal partiel à côté du bien de l'ensemble; et le champ resta ouvert aux expérimentations de l'avenir.

Les premiers pas de la science économique allaient naturellement vers la liberté, et devaient outre-passar

« chand, est un abus que Votre Majesté a intérêt à corriger... Est-il
« juste, s'ils ont l'industrie de gagner leur vie, qu'on les en empêche,
« sous le nom de Votre Majesté, elle qui est le père commun de ses
« sujets? Je crois donc que, quand elle ferait une ordonnance par
« laquelle elle supprimerait tous les règlements faits jusqu'ici à cet
« égard, elle n'en ferait pas plus mal. » (*Testament politique de*
Colbert, ch. XV.)

le but, à ce moment du premier enthousiasme, réaction inévitable contre l'état de contrainte où l'industrie avait étouffé. Sous ce réseau de restrictions, de réglementations étroites, on avait trop souffert d'un tel ordre pour ne pas se tout promettre de la liberté. La société entière n'était-elle pas ivre d'affranchissement?

A côté de cette question du travail et de l'industrie, il s'en trouve une autre où Turgot s'égarait sur la foi de sa science jeune et présomptueuse : c'était la question de l'impôt. Cet esprit, qui se heurtait contre une idée, considérait l'agriculture comme l'unique source de la richesse sociale ; il n'y avait de produits réels, à ses yeux, que les produits de la terre ; la fortune publique, selon Turgot et ses amis, ne bénéficiait en rien du travail manufacturier ni des autres professions ; grande erreur, que la science a rejetée ; et de là, les prérogatives, de là aussi les charges politiques que Turgot assignait dans ses plans au propriétaire et à l'agriculteur : il demandait aux biens-fonds l'impôt tout entier (1).

Cette fausse vue de l'économiste endommagea singulièrement les plans du réformateur politique : Turgot, en effet, avait arrêté les bases d'une constitution. Le temps lui manqua pour en faire l'essai, et le projet resta consigné dans un mémoire qu'il remit à Louis XVI.

(1) Necker, dans son livre *De l'administration des finances*, opposa plus tard les meilleures raisons à ce système.

« Sire, la cause du mal, disait Turgot, vient de ce que votre nation n'a point de constitution... Vous pourriez, Sire, gouverner comme Dieu par des lois générales, si les parties intégrantes de votre empire avaient une organisation régulière et des rapports connus. » L'esprit organisateur de Turgot embrassa du même coup l'ensemble de la hiérarchie politique. « Il faudrait, dit-il, un plan qui liât les individus à la famille, les familles au village, les villages et les villes à l'arrondissement, les arrondissements aux provinces et les provinces à l'État. L'assemblée provinciale serait composée des députés des assemblées municipales. La grande municipalité du royaume compléterait l'établissement des municipalités des premiers degrés, et serait composée des députés de chaque assemblée provinciale. Au bout de quelques années, votre Majesté aurait un peuple neuf et le premier des peuples. » Telle était en peu de mots le plan de Turgot. L'ordonnance en était forte et logique, et sous beaucoup de rapports on pouvait en espérer de bons fruits; mais l'esprit provincial s'y faisait une part qui eût attiré la vie politique loin du centre, où il fallait la fixer. Il n'est point à croire qu'à l'époque où Turgot opérait, l'assemblée générale eût pris assez d'ascendant pour s'imposer avec autorité aux corps provinciaux. La France aurait marché en sens inverse du but qu'elle devait atteindre, l'unité de mœurs et de gouvernement. On n'eût guère fait que constituer d'une manière plus savante le

système des Pays d'État : c'était une vue fausse sans nul doute.

Mais une erreur plus grande encore, et, cette fois, moins dictée par le passé que par les idées économiques, était d'attacher de nouveaux privilèges à la propriété foncière. En cela, Turgot ne rompait pas avec les principes de l'ancienne France : il se contentait de les faire descendre ; de même que le noble était seul compté jadis dans l'État, de même, pour Turgot, il n'y avait de citoyen que le propriétaire. Sur ce point, son préjugé était inflexible : « Qui ne possède pas de terre, disait-il, ne saurait avoir de patrie que par le cœur et par l'opinion ; la nécessité ne lui en donne pas. Il n'en est pas ainsi des propriétaires du sol ; ils sont liés à la terre par leur propriété ; ils sont intéressés aux affaires du pays. » Comme si une profession libérale, une charge publique, un intérêt d'industrie, n'étaient pas des titres au nom et à la position de citoyen, aussi recevables que les six cents livres de rente territoriale, exigées par Turgot. Une telle constitution donnait-elle tout ce qu'on était en droit de prétendre ? Mais peut-être n'était-ce pas non plus toute la pensée de Turgot ? Cela pouvait n'être qu'un compromis entre le passé des institutions et l'avenir des idées qu'il n'osait pas risquer encore. Un penseur de cette étendue pouvait bien cacher par delà, et pour des temps plus mûrs, de grandes réserves qui répondissent mieux à l'ensemble de sa philosophie.

Et peut-être aussi les privilégiés entrevoyaient-ils, sous ses ménagements, quelque chose qu'il ne disait pas. Turgot présenta à la fois six édits au Parlement; les deux plus importants concernaient la corvée et les maîtrises. Turgot ne s'abusait pas sur le parti qu'il faudrait prendre pour arriver à l'enregistrement; il savait bien qu'il faudrait en venir à un lit de justice. Comme ses idées repoussaient les prétentions politiques du Parlement, il ne ressentait aucun scrupule à recourir à cet acte d'autorité. Il se refusa à des pourparlers avec certains magistrats, bien sûr que rien ne sortirait de ces entrevues. Le Parlement ne perdait aucune occasion de lui faire sentir son hostilité directe. Il venait d'instruire tout récemment contre un livre publié par un ami du contrôleur général (1). On y avait dénoncé aussi un écrit de Voltaire (2), qui n'avait pas trouvé au-dessous de son génie d'éclairer la route aux édits de Turgot. Le Parlement n'en voulut enregistrer que deux, et fit des remontrances sur le reste; mais ce fut particulièrement l'édit sur les corvées qui donna lieu au déchaînement le plus inouï : la mesure touchait les magistrats propriétaires (3). Ces magistrats, tirés de l'exil par l'opinion,

(1) *Les Inconvénients des droits féodaux*, par M. Boncerf, premier commis des finances.

(2) Sur l'*Abolition de la corvée*.

(3) « Les parlements étaient aussi intéressés à la conservation des maîtrises par les droits qu'ils prélevaient, et les nombreux procès qui résultaient des conflits et des prétentions confuses des corpora-

comme les tuteurs des libertés publiques, eurent l'impudeur de dire tout haut « que le peuple en France était taillable et corvéable à volonté, et que c'était un article de la constitution qu'il n'était pas au pouvoir du roi de changer. » Après d'itératives remontrances, le roi tint le lit de justice et força l'enregistrement des édits.

M. de Maurepas, qui avait une plaisanterie pour tous les embarras de la monarchie, avait dit à Turgot : « Le Parlement rejettera vos édits; que ferez-vous? — Nous recourrons à un lit de justice, répondit le contrôleur général. — Vous avez raison, dit l'autre, je n'y pense pas; le moyen est infaillible. »

Ces résistances multipliées, ces tracasseries pires qu'un revers pour un homme de la trempe de Turgot, atteignaient son âme, mais ne la décourageaient pas. Il n'en fut point de même de son ami : Malesherbes aussi, dans le cercle des attributions de son emploi, avait tenté et effectué plusieurs réformes. Il avait dans son département les *lettres de cachet*, et il avait réparé et arrêté bien des injustices. On l'avait vu visiter lui-même les prisons d'État, et rendre la liberté à une partie de ceux qui y étaient arbitrairement détenus. Il avait proposé d'ôter au ministre la dangereuse faculté d'emprisonner, sur l'exhibition d'une simple lettre de cachet, et de com-

tions. La communauté des merciers seule se trouvait en instance pour 199 procès. Quelle perte pour le Palais! et comment ces messieurs ne criaient-ils pas? (*Nouvelles à la main*, 18 mars.)

mettre ce soin et ce droit à un tribunal composé de magistrats qui devaient, pour l'exercer, être unanimes dans leur décision. Mais Louis XVI, qui avait souscrit à ses vues, ne les avait point réalisées; il n'avait point non plus décidé l'exécution d'un autre plan de Malesherbes sur les *arrêts de surséance*, qui n'étaient qu'une suspension scandaleuse de la justice en faveur de débiteurs puissants. Ces idées restées à l'état de projet dans une réforme qui devait être large et résolue pour réussir contristaient le cœur de Malesherbes; il avait le sentiment du bien, mais il n'en avait pas la puissance. C'était la première fois peut-être qu'une conviction profonde n'était pas une force. Malesherbes a couvert toute sa vie avec la dernière page de l'histoire de Louis XVI et la belle amitié de Turgot, et de telles choses prêtent à l'illusion; mais, osons le dire, il n'était que la moitié d'un juste, car il faut que la vertu soit ferme pour être comptée pour vertu dans un homme public. Sa bonté, comme celle de Louis XVI, allait mourir dans la faiblesse; il gémissait du mal, et il ne le réparait pas. Chargé d'introduire les économies dans la maison du roi, il regardait passer, en s'en affligeant, tout ce flot d'abus qu'il ne put jamais arrêter. Aussi sa conscience, qui était pour lui une lumière, lui montrait-elle sans cesse la nécessité de quitter des fonctions pour lesquelles il n'était point fait. Sa fidélité à la destinée de Turgot le retenait encore. Mais quand Turgot vit s'accroître le nombre de ses ennemis, quand Louis XVI,

circonvenu, retira de fatigue sa confiance sitôt épuisée; quand les entretiens du roi et de M. Turgot cessèrent, Malesherbes se crut délié de la fidélité comme de l'espérance. Il prit occasion de la première dissidence avec Maurepas sur le compte de Turgot, qu'il défendit avec chaleur, pour demander et obtenir de se retirer. Louis XVI, dont la bonté répondait à la sienne, insista pour qu'il restât ministre, et lui dit ce mot qui marque leur ressemblance à tous les deux : « Que ne puis-je comme vous quitter ma place ! » Ainsi le jeune roi dont le règne s'était ouvert avec tant d'espoir confessait, après deux ans, l'impuissance de sa position. La forte intelligence de Turgot n'aboutissait pas plus à un résultat bon et utile, que la mansuétude de Malesherbes, ou la fougue de Saint-Germain.

Le ministre de la guerre procédait dans ses réformes autrement que ses deux collègues; il se mit à l'œuvre avec la hâte d'un homme que l'âge presse de réaliser sa pensée. Ce qui l'offusquait dans l'armée, c'étaient surtout les corps d'élite et la maison du roi; aussi est-ce là que d'abord il porta la main. Au mois de décembre 1775, il supprima les deux somptueuses compagnies de mousquetaires gris et noirs, et la compagnie des grenadiers à cheval. Il allait détruire aussi les gendarmes et les cheveau-légers, quand Maurepas et M. de Soubise, effrayés de ce brusque début et compromis d'intérêt dans cette affaire, mirent obstacle à son projet. A cette pre-

mière attaque, qui indiquait un rude parti pris contre les corps militaires à privilèges, ce ne fut qu'un cri parmi les chefs. Maurepas s'empessa de donner au comte de Saint-Germain un adjoint, qui, partageant la responsabilité de ses actes, pourrait en atténuer la rigueur. Cet adjoint fut le prince de Montbarrey, que Maurepas surnomma le *prince héréditaire*. Ainsi, le frivole vieillard traitait l'imagination de Saint-Germain comme une reine dont il cherchait à tempérer la fougue, en la menaçant de son héritier.

Mais le prince de Montbarrey n'était guère fait pour réussir dans ce rôle : il nous raconte, dans ses Mémoires, ses relations de société avec le comte de Saint-Germain ; s'il donna quelques avis, et si le ministre en tint compte, c'est ce que Montbarrey ne dit pas ; on ne voit pas ce qu'il modifia ou empêcha dans les plans de Saint-Germain ; sa critique n'est rien que le commérage de l'OEil-de-Bœuf. Il parle en homme de Versailles des formes du comte, de ses manières militaires, provinciales, germaniques, et il ne contrôle sérieusement aucun projet, aucun plan du ministre. Son *air rigide*, dit-il assez heureusement, *imposait aux militaires, qui vivaient plus particulièrement sous sa couleuvrine* ; mais, d'après ses Mémoires, où l'on ne reconnaît pas l'homme du métier, habile dans l'administration et dans la guerre, il semble que Montbarrey dut mal remplir l'office que lui avait confié Maurepas.

Le comte de Saint-Germain, après avoir supprimé les grenadiers et les mousquetaires, s'arrêta, contrarié, furieux, devant d'autres corps privilégiés, tels que les cheveau-légers, les carabiniers et les gendarmes. Mais comme ce caractère ardent sentait bien le mal d'une administration sans unité, dont le chef n'avait pas une autorité sans conteste, il en souffrit cruellement. Quand il avait travaillé dix heures par jour dans son cabinet, il ne sortait de cette fatigue que pour entrer dans de violentes et souvent légitimes colères contre les résistances qu'il rencontrait à tous les degrés de la hiérarchie. Vieux et la santé délabrée, il s'emportait comme un jeune homme, et ruinait un peu plus sa vie. Sans ces résistances, sans ce chaos de l'ancienne monarchie qui était partout et s'opposait à tout, peut-être aurait-il fait mieux : il y avait des idées justes au fond de ses projets. Frédéric, qui était un maître en ces matières, a écrit qu'il avait de *grands et beaux desseins*, et déplore qu'on les ait traversés, parce qu'ils eussent *obligé à de l'exactitude des freluquets chamarrés* (1). Ainsi, il se proposait d'abolir tout privilège militaire ; il voulait l'égalité pour tous les corps sous les drapeaux ; il avait

(1) Frédéric écrit à Voltaire : « M. de Saint-Germain avait de grands et beaux desseins très-avantageux à vos Welches ; mais tout le monde l'a traversé, parce que les réformes qu'il se proposait de faire auraient obligé à une exactitude qui leur répugnait, dix mille fainéants bien chamarrés, bien galonnés. » (*Œuc. de Voltaire*, t. LXX, p. 384.)

raison, mais c'était avoir trop raison pour le temps. L'activité de son esprit nuisait à sa justesse; cette activité introduisit dans son ministère un mouvement qu'on n'y connaissait pas; souvent aussi le besoin d'action lui faisait faire fausse route : il avait trouvé dans l'armée relâchement, absence de régularité et d'ordre, insouciance du commandement, quand ce n'en était pas le mépris; et, pour remédier à ce mal, le plus grand des maux militaires, il alla d'un trait jusqu'à cette idée allemande des coups de bâton, qui souleva l'armée avec une furie vraiment française. Extrême toujours, lors même qu'il se modérait, quand il essayait de revenir au point dépassé, il crut faire beaucoup en changeant les coups de bâton en coups de plat de sabre. Tous ces gens d'honneur qui font le gros d'une armée en France n'acceptèrent point la modification; et l'opinion déclara par la bouche d'un grenadier *qu'il n'y avait de bon dans le sabre que le tranchant*.

C'est là surtout ce qui lui aliéna l'armée; on le savait intègre (1), capable, il n'avait pas voulu servir contre la France; au fond, le tiers état de l'armée, comme de la nation, lui savait gré de l'égalité qu'il avait tenté d'introduire dans ses rangs, tout en respectant la hiérarchie. Mais, quand on le vit ordonner de frapper du bâton ou du plat du sabre, on oublia tout, et on ne se

(1) Il avait cassé tous les marchés, d'après l'idée qu'il s'était faite que tous les entrepreneurs étaient des fripons.

souvint plus que d'une chose, c'est qu'il avait vécu à l'étranger; de ce jour-là, tout fut fini pour lui dans l'estime publique. Une telle idée lui fit un tort encore plus grand que son projet sur les invalides, qui fut de remplacer par trente-six établissements dans les provinces la fondation de Louis le Grand : ce qui déjà l'avait discrédité. L'opinion, toujours généreuse, s'était levée aux cris de ces vieux soldats mis hors de chez eux, et qui, selon un auteur contemporain, criaient du fond de leurs chariots, *qu'ils n'avaient plus de père*, en passant devant la statue de Louis XIV.

Enfin ce ministre qui avait commencé d'être impopulaire en blessant le sentiment français, acheva de se perdre par le ridicule; il avait fait souvenir de l'officier allemand, on se souvint bientôt de l'ancien jésuite. Saint-Germain dispersa sur plusieurs points dans les provinces l'école militaire de Paris, ainsi qu'il l'avait fait des invalides; mais, par la plus singulière idée, il donna des hommes d'église pour professeurs à ses jeunes officiers, comme si c'eût été le rêve de toute sa vie de voir le moine mêlé au soldat.

Tout venait donc ébranler le ministère des réformes. Rien ne lui manquait en disgrâces : haine intéressée des parlements, rancune des gens de cour et de finance, inquiétude du clergé et de la noblesse sur la solidité de leurs positions, hostilité des chefs des métiers, frappés dans leurs privilèges, aliénation des classes mêmes pour

lesquelles Turgot avait voulu tout faire, et qu'une famine et une sédition sévèrement réprimée avaient retournées contre lui; enfin, les aberrations de son acolyte de la guerre, et, il faut le dire, quelque reflet des exagérations et des ridicules de la secte à laquelle il appartenait. Il ne lui restait plus guère que les encouragements des esprits supérieurs. Voltaire l'avait dit : « Ce ministre « fera tant de bien qu'il finira par avoir tout le monde « contre lui. » Il lui écrivait encore : « On m'assure, pour « ma consolation, que vous pouvez compter sur la fer- « meté de Sésostris : c'est là mon plus grand souci (1). » Et en effet, l'inquiétude était bien fondée, le bon vouloir du roi était vaincu; il n'y avait que peu de temps qu'il avait dit encore : « Je vois bien qu'il n'y a ici que « M. Turgot et moi qui aimions le peuple (2). » Cependant, faible comme il était, il abandonnait Turgot, comme il se serait abandonné lui-même. L'estime inerte qu'il lui portait n'était pas un bouclier aux traits dont on accablait son ministre. Tous les membres de sa famille, divisés par tant d'intérêts, se liaient étroitement contre Turgot; ils l'attaquaient auprès du roi par des intrigues, et auprès du public par des pamphlets (3).

Maurepas exhalait contre lui, à traits redoublés, sa

(1) *Œuv. de Voltaire*, t. LXX.

(2) Monthyon, *Ministres des finances*, p. 192.

(3) Le pamphlet que Monsieur fit répandre portait ce titre : *Songe de M. de Maurepas, ou les Machines du gouvernement français.*

veine d'ironie, et s'ingéniait même, dit-on, jusqu'à des manéges odieux (1). Les autres ministres secondaient Maurepas; Miromesnil, avec sa procédure, harcelait Turgot dans le conseil. Vergennes et Sartines insinuaient qu'il était dévoué et même vendu à l'Angleterre. Il ne communiquait plus avec le roi que par des lettres, et s'était mis, de lui-même, trop à l'écart (2). Un homme considérable d'alors parle d'une dernière entrevue dans laquelle la rudesse de Louis XVI fit contraste avec la noble patience de Turgot (3) : « Le nombre toujours croissant de mes ennemis, écrit-il, mon isolement absolu, tout m'avertit que je ne tiens plus qu'à un fil. » Enfin, il fut prévenu d'offrir sa démission; mais il refusa d'aller au-devant de sa disgrâce; il resta à son poste, à la garde des idées, tant qu'il le put. Ce fut alors qu'il crut de son devoir de faire entendre aux oreilles de Louis XVI ces fortes paroles dont le roi dut se souvenir plus tard : « Un

(1) Dupont de Nemours, dans son édition des *Œuvres de Turgot*, assure que du secret de la poste l'on portait à Louis XVI des lettres supposées, dirigées contre le contrôleur général; il cite particulièrement une correspondance mensongère attribuée à Turgot, où on lui prêtait des termes injurieux contre la reine, et des expressions quelquefois offensantes pour le roi. *Œuvres de Turgot*, t. I, p. 390.

(2) Turgot crut apaiser Maurepas en ne travaillant plus avec le roi qu'en sa présence. Mais ces ménagements trop généreux n'eurent d'autre résultat que de faire plus beau jeu à ses ennemis.

(3) Monthyon, *Particularités et observations sur les ministres des finances*, p. 192. « Le roi, dit-il, témoignait depuis quelque temps à M. Turgot un dégoût, etc »

prince faible, lui dit Turgot, n'a que le choix entre le mousquet de Charles IX et l'échafaud de Charles I^{er}. » Le roi le congédia en des termes durs jusqu'à l'inconvenance (1). Quand Turgot reçut le message, il écrivait une lettre d'affaires; il posa la plume et dit : « Mon successeur la finira. » La nouvelle fut accueillie par les gens de cour avec une joie désordonnée; on s'embrassait; on se complimentait à l'OEil-de-Bœuf : ce panégyrique en valait un autre (2). Maurepas lui écrivit d'hypocrites doléances : « Je me retire, lui répondit Turgot, sans me reprocher de faiblesse ni de fausseté. »

C'est un nom resté imposant que celui de ce penseur, un instant ministre, qui porta dans le pouvoir du caractère, de l'étendue d'esprit et du cœur; alliance précieuse et rare! Et pourtant ne sent-on pas qu'un grand homme de gouvernement n'était point là? Que fallait-il donc de plus à Turgot? Quelques défauts peut-être, de de ces passions qui sont des forces, de l'ambition à côté de ses vertus. En portant toute sa vie moins haut, il eût été plus utile au monde; il faudrait savoir descendre et se garantir parfois de trop de perfection. Cette âme désintéressée n'avait que la passion de la science et du bien. Mais, pour se maintenir contre des forces ennemies, il fallait aimer le pouvoir; Turgot ne l'aimait pas et s'en défiait. Il fallait se prêter à bien des misères,

(1) Monthyon, *ibid.*, p. 192.

(2) Dupont de Nemours, *Œuv. de Turgot*, t. I, Notice

condescendre à de l'habileté, regarder aux moindres ressorts qui font mouvoir les hommes. Faute de cela, Turgot indisposait les hommes et manquait les affaires. Tout ce qu'il voyait à Versailles blessait sa vue, et sa belle figure en avait gardé le pli du dédain (1). Il s'en détournait pour le commerce des idées ; il ne croyait à nulle puissance que celle du juste et du vrai. Citons ces paroles où l'homme se révèle : « Ce que j'admire, disait-il dans Christophe Colomb, ce n'est pas d'avoir découvert un monde, c'est d'être parti pour le chercher, sur la foi d'une idée. » Lui aussi, il avait pressenti un monde, et il faut l'admirer d'être parti ; mais ce n'est pas la même chose, pour l'histoire, que de partir et d'arriver.

La chute de Turgot surprit en Europe les grandes intelligences, qui lui étaient restées fidèles : Frédéric lui donna d'énergiques regrets. Le vieux Voltaire exprima les siens avec l'éclat d'une douleur juvénile : « Ah ! s'écria-t-il, quelle funeste nouvelle j'apprends ! La France aurait été trop heureuse ! que deviendrons-nous ?... Je suis atterré... nous ne nous consolerons jamais d'avoir vu naître et périr l'âge d'or... Je ne vois plus que la mort devant moi depuis que M. Turgot est hors de place... ce coup de foudre m'est tombé sur la cervelle et sur le cœur (2).

(1) *Mémoires de Morellet*, t. II, p. 237. — *Corr. de la Harpe*, t. III, p. 211 et suiv. — *Mém. de Marmontel*, t. II, p. 203.

(2) *Œuvres de Voltaire*, t. LXX, p. 64.

La douleur de la France n'eut pas cette éloquence ni cette énergie ; le royaume à ce moment savait mal ce qu'il perdait ; les successeurs de Turgot, l'un d'eux excepté, se chargèrent de le lui apprendre.



www.libtool.com.cn

CHAPITRE II.

Ministère de Clugny. — Entrée de Necker aux affaires ; son caractère , ses réformes d'administration et de finance. — Commencement d'opposition de la cour, des parlements, de la noblesse et du clergé. — Institution des assemblées provinciales. — L'opposition grandit contre Necker ; il est soutenu par les gens de lettres et les classes moyennes. — Publication du *Compte rendu*. — Déchaînement des parlements et de la cour contre le ministre ; sa démission, sa popularité ; haute estime dont il jouit en Europe. — Soulèvement des colonies anglaises , révolte de Boston ; combats de Lexington, de Brunker'shill, etc., etc. — Premier congrès : déclaration des droits. — Évacuation de Boston par les Anglais. — Deuxième congrès : déclaration d'indépendance. — Franklin à Paris. — Traité de commerce et d'alliance de la France avec l'Amérique. — Joseph II à Paris. — Retour et triomphe de Voltaire.

Après Turgot, ce qui devait arriver, c'était une tentative de réaction. Clugny, obscur intendant de Bordeaux, fut nommé contrôleur général ; il était de ces hommes qui n'ont d'existence que par les passions qu'ils veulent servir, un de ces dociles instruments de réaction, dont toute l'intelligence consiste à prendre un contrepied pour un système. Clugny se hâta de suspendre l'édit sur les corvées. Il releva l'établissement des jurandes et maîtrises ; il y avait toutefois des abus qui avaient tant frappé les yeux, quand Turgot les avait signalés, que le

nouveau contrôleur général n'osa pas les replacer sous le couvert de la loi (1). Dans ce vaste détail de finance et d'administration, touché par son prédécesseur, Clugny fut presque aussi actif à détruire que Turgot l'avait été à créer, sans se préoccuper pourtant de mettre dans ses actes l'unité de vue d'un administrateur. Cette réforme hâtive ne fit qu'apporter au régime antérieur quelques incohérences de plus. Il n'eut pas même le mérite brutal de tout détruire; faisant plus mal parfois que de casser les dispositions de Turgot, il les laissait tomber en désuétude. Par là, il introduisait la contradiction dans les lois, et il en autorisait le mépris. Le discrédit atteignit le roi lui-même, le jour où le conseil mit en question de révoquer les édits qu'un mois auparavant ce roi avait solennellement commandé d'enregistrer en plein lit de justice : « Nul besoin, dit un historien, ne forçait « Louis XVI à s'humilier ainsi devant le Parlement. » Nous ne savons pas bien quelles circonstances pourraient jamais créer ce besoin pour les hommes de gouvernement; car la dignité humaine est une si grande force, qu'il est encore plus nécessaire au pouvoir qu'à la conscience de préserver sa fierté.

(1) « Les jurandes, dit Dupont de Nemours, ne reprirent qu'une existence passagère; plusieurs communautés furent réunies, ce qui diminua le nombre des procès. La plupart des formalités des apprentissages, compagnonnages, des chefs-d'œuvre, restèrent abolis. L'entrée des arts, déclarée libre par l'édit de Turgot de 1776, fut rendue plus facile. » (*Œuvres de Turgot*, t. I, p. 376.)

L'esprit public cependant parut s'inquiéter en voyant périr les réformes qu'il avait mal encouragées; le crédit tomba, et cette défiance, les procédés inconséquents de Clugny durent l'augmenter encore. Tandis qu'il conservait cette caisse d'escompte créée par Turgot, on le vit, financier sans portée comme sans principes, fonder un autre genre d'établissement, de nature à contraster avec le premier : il institua la loterie; déjà le gouvernement avait fermé les yeux sur plusieurs loteries particulières qui s'étaient établies sous d'hypocrites prétextes de bienfaisance. Ainsi le gouvernement descendit jusqu'à l'emploi d'une telle ressource. Il ne craignit pas d'organiser à son profit le but qu'il offrait à de mauvaises passions. C'était plus que leur tendre la main, c'était les exciter; c'était plus que mendier, c'était séduire. Du reste, cette fondation, qui donna à l'administration de Clugny un caractère d'immoralité qu'aurait dû repousser le religieux Louis XVI, est le seul acte appartenant réellement à l'ancien intendant de Bordeaux.

En effet, le rétablissement des jurandes et maîtrises, la suspension de l'édit sur les corvées, qui fit verser à Turgot d'assez nobles larmes, toute cette partie négative de son ministère, Clugny n'en fut que le titulaire honteux : ces actes appartenaient à la réaction, dont il était plus le serviteur que le représentant. Un écrivain l'a comparé à l'abbé Terray; mais la dureté de Terray était l'appesantissement d'une main despotique, et valait encore mieux que

le dérèglement d'un homme dont l'administration a été caractérisée par ces mots : « Quatre mois de pillage » dont le roi seul ne savait rien (1) ». Aussi, malgré le mouvement qui l'avait porté au pouvoir, fut-il bientôt menacé d'une disgrâce. M. de Maurepas, qui lui avait d'abord tendu gracieusement cette main qu'il donnait et qu'il ôtait avec une égale légèreté, allait le sacrifier, quand une maladie l'emporta ; ce fut alors qu'on se préoccupa d'un successeur dont les procédés fussent meilleurs que ceux de Clugny et différents de ceux de Turgot. Monsieur, qui, prince, avait des créatures, comme roi, plus tard, il eut des favoris, Monsieur s'efforça de faire élever au contrôle général un des intendants de sa maison. Mais Maurepas ne se prêta point à ses vues ; il lui convenait peu, à lui dont l'autorité était si facilement inquiétée, de satisfaire les besoins d'influence de Monsieur. D'ailleurs un homme qui avait du crédit sur l'esprit ennuyé de Maurepas, lui parlait depuis longtemps du financier Necker, comme de l'unique tête qu'il y eût en France au niveau de la situation.

Cet homme, qui s'intéressait tant à l'avenir de M. Necker, était le marquis de Pezai ; il fut le véritable et secret agent de sa fortune politique. Le marquis de Pezai, d'une naissance fort obscure, était un intrigant, plein de ressources, de mouvement, de prestiges, ca-

(1) *Mém. de Marmontel*, t. II, p. 204.

chant sous des formes superficielles une ambition peut-être indiscreète, mais persistante. Il était l'ami de Necker et le protégé de Maurepas. Il avait plu au vieux ministre, son parrain d'ailleurs, par l'esprit et les petits vers; mais ce devait être pour des raisons plus graves que Necker l'avait accueilli sur le pied de l'intimité. Officier subalterne, mais instruit, il avait donné des leçons de tactique à Louis XVI, et à force de s'ingénier, il avait trouvé le moyen de correspondre secrètement et directement avec son élève, de lui ouvrir des vues, de lui proposer des plans. A l'aide de cette correspondance, Pezai introduisit Necker dans l'estime et la confiance du roi; ce fut ainsi qu'il le fit ministre, comme il avait fait ministre aussi le prince de Montbarrey; singulière influence que celle de ce correspondant mystérieux, et qui doit, malgré son air d'intrigue et de frivolité littéraire, le recommander un peu à l'attention de l'histoire.

Du reste, le mérite de M. Necker n'était pas seulement l'objet d'une confiance intéressée faite à l'oreille du roi; l'attention publique commençait à s'en préoccuper aussi. On parlait beaucoup de ce riche banquier, dont le salon était ouvert à tous les hommes qui avaient action sur l'époque : les gens médiocres parlaient de lui, parce qu'il avait fait rapidement une brillante fortune; les hommes d'étude, parce qu'en défendant la Compagnie des Indes contre un ministre qui voulait la ruiner, il avait combattu résolû-

ment les idées des économistes (1). Enfin, M. Necker, dans un éloge de Colbert, avait comme épousé les idées de ce grand ministre. Résident de sa république à Paris, il avait déjà montré une telle aptitude à manier la langue et le fond des affaires, que M. de Choiseul lui disait, à une autre époque, qu'il n'entendait traiter qu'avec lui des intérêts de son État. Tous ces précédents, mais surtout l'éloge de Colbert et l'opposition à la doctrine de Turgot sur la liberté du commerce des grains, avaient mis M. Necker en bonne posture. Aussi, lorsque le marquis de Pezai le proposa à Louis XVI, il exprimait moins un désir individuel et l'enthousiasme d'un ami, qu'une opinion déjà formée au dehors.

Necker, en effet, était un homme profondément recommandable. Il avait, si on peut le dire, l'opulence morale, comme il avait l'opulence matérielle; mais cette richesse le conduisait à un faste de probité parfois dangereux. Il disait tout haut, et peut-être trop haut, que l'impérissable loyauté devait gouverner toutes les relations politiques. Certes, il avait raison de penser ainsi; mais en politique comme dans la vie, il est des opinions qui doivent nous accompagner toujours, sans nous précéder

(1) Les économistes parlent de Necker avec le sentiment de gens blessés : « Ses doctrines sur la liberté du commerce de l'Inde, dit Morellet, sur le commerce des grains, sur la manière dont le commerce est affecté par l'impôt, ne peuvent soutenir l'examen. » (Morellet, *Mém.*, t. I, p. 155.)

avec trop de bruit. Necker n'en eut pas conscience; ce fut l'erreur d'une âme plus généreuse que grande; car les âmes grandes sont toujours simples, et Necker avait l'affection de la vertu.

Lorsqu'il mit la main aux affaires, il était dans la plénitude de l'intelligence et de la vie. Il avait l'expérience qui double la force et assure l'effort. Comme homme d'argent, il avait eu à compter avec les intérêts les plus durs à manier; il allait les retrouver en face de lui, sur une plus grande échelle, mais il les connaissait déjà. Son passé n'avait pas été politique, mais les finances étaient la grande préoccupation de ce temps. Les esprits même les plus avancés croyaient qu'on pouvait sauver la monarchie avec un plan de finances, et Necker, sous l'abbé Terray, s'était classé haut comme financier. Voulu par les uns, subi par les autres, Necker arrivait donc sous des auspices très-favorables. Dans ce premier moment il semblait avoir l'occasion belle; que ses idées eussent besoin d'être défendues, il disposait presque des premières plumes de France; la littérature était l'habituée de son salon. Tout lui était une force, jusqu'à son titre d'étranger, dans cette France hospitalière dont l'imagination s'éprend si vite de l'inconnu, et avait subi si facilement l'attraction de Law; tout, jusqu'à sa femme qui l'aimait avec une passion réfléchie, quoique très-exaltée, et qui s'était faite la nourrice de son orgueil et l'active servante de son ambition. C'était une femme de peu de

séduction, mais on lui donnait alors un mérite solide et fort distingué. Toujours est-il qu'elle reportait sur son mari tous les hommages qui s'adressaient à elle. Elle exerçait les plus hautes vertus de bienfaisance à son bénéfice. Elle s'occupa très-laborieusement des classes pauvres; elle entretenait des hôpitaux; et, quoique le sentiment religieux portât cette ardente calviniste au secours des indigents, comme son sentiment le plus religieux était encore pour M. Necker, elle ne croyait pas nuire à l'intention des meilleures œuvres, en les faisant servir à la popularité de son mari.

Le contrôleur général Clugny était mort après six mois d'une administration dilapidatrice. Necker ne lui succéda point cependant au contrôle général; Taboureau des Réaux, intendant de Valenciennes, y fut nommé, et Necker fut institué directeur du Trésor, avec des attributions assez étendues pour que l'action administrative lui appartînt. Mais Taboureau fut bientôt las de ce rôle sans dignité pour lui, sans dignité pour Necker aussi, qui avait, certes, bien droit au titre, puisqu'il exerçait la fonction. Ce ministre se retira au bout de quelques mois, et Necker lui succéda, mais sous le nom de directeur général; on n'osa faire un protestant ministre. Il abandonna le titre de sa place, il en dédaigna aussi les émoluments; cette particularité lui fit grand honneur.

Ce n'était pas trop des forces dont Necker disposait pour la position à laquelle il avait à faire face, et qu'avait

aggravée Clugny. Mais cette position, si compromise qu'elle fût, ne paraissait pas sans ressource. Il y avait déficit annuel, très-malaisé à constater d'une manière précise; mais toujours est-il que l'on ne marchait qu'en couvrant les anticipations par des anticipations nouvelles. Ce déficit, c'était en vain que l'abbé Terray et Turgot l'avaient diminué, chacun à sa manière. Clugny, le réactionnaire, était venu, qui l'avait creusé de nouveau : voilà ce que Necker avait à réparer. Il fallait, de plus, trouver de l'argent pour une guerre qui allait en coûter immensément; car c'était une guerre, non pour une province, non pour un tarif de douanes, mais pour l'indépendance d'un peuple, une si forte dépense politique pour les gouvernements, qu'à présent on ne s'en charge plus.

Il n'y avait pas de prétexte à une augmentation d'impôts : mesure dangereuse dont Turgot n'avait pas voulu seservir; le Parlement, d'ailleurs, les pays d'État, y eussent fait la plus forte résistance, et sans eux que pouvait le ministre? Un lit de justice? Personne n'en voulait, et surtout Maurepas, dont la légèreté n'allait pas jusqu'aux innovations, et à qui l'inquiétude pour son fragile pouvoir faisait une espèce de prudence. De plus, le clergé était hostile à Necker, parce qu'il était protestant, et allait mettre certainement son influence contre les mesures du ministre : telles étaient les difficultés de la situation.

Mais si grandes qu'elles fussent, Necker les aborda

sans faillir et d'emblée ; son système différa de celui de Turgot. Ce dernier avait reculé devant l'emprunt aussi bien que devant l'augmentation d'impôt. Necker, lui, pensa que l'emprunt seul sauverait l'État de toute imposition nouvelle. Il admirait le crédit public anglais, mais il l'avait étudié peut-être trop superficiellement dans un voyage qu'il venait de faire en Angleterre. Quoi qu'il en soit, il y tendait : c'était intelligent et juste : Necker avait l'esprit essentiellement moderne ; il ne vit pas probablement dès cette époque jusqu'où irait l'opinion publique, mais il la traita avec respect, et s'appuya sur elle comme sur une force qu'il croyait pouvoir diriger. Aussi tous les hommes de ce temps qui prenaient la mode de leurs coteries, les préjugés de leurs corporations pour le grand fait de l'opinion publique, au déclin de cette monarchie expirante, condamnèrent-ils Neckersans hésiter. Sa façon résolue d'ouvrir l'emprunt effraya les esprits sans portée, qui bornaient la théorie de l'emprunt à des pratiques plus ou moins ingénieuses, et surtout au gage matériel sur lequel on pouvait l'asseoir (1). *Emprunter pour ne pas imposer*, disaient les plus forts, *c'est grever les générations futures du capital et les générations présentes de l'intérêt*. Mirabeau lui-même, malgré la rectitude de son grand esprit, jugeant plus tard le système de

(1) *Mém. hist. et politique du règne de Louis XVI*, t. IV, p. 110.

www.libtool.com.cn

Necker (1), ne voulut pas voir ce que Necker opposa toujours à l'objection : des économies. C'était sur des économies bien faites, des suppressions de charges publiques qu'il voulait prélever les intérêts de l'emprunt ; et d'ailleurs il y avait une vue supérieure devant laquelle les raisons de détail venaient mourir : toutes les générations sont solidaires ; ce qu'on fait pour l'une on le fait pour l'autre. Madame de Staël avait entrevu cette vérité quand elle écrivait ces belles paroles : « Il s'agissait de payer les frais d'une guerre... Eh bien ! aucun peuple ne fait la guerre avec son revenu habituel... il fallait donc faire partager aux générations futures le poids d'une guerre qui avait leur prospérité pour objet (2). »

Ainsi, l'opinion des hommes qui touchaient aux affaires et comptaient dans l'État, n'était pas entraînée du côté de Necker ; en face des besoins de la guerre, on l'acceptait comme une dernière ressource. Maurepas disait à un évêque qui lui reprochait le protestantisme de Necker : *Je vous l'abandonne, Monseigneur, si vous voulez payer la dette de l'État* (3). Maurepas pouvait en dire autant au noble, au magistrat, à tous ceux enfin qui seraient venus se plaindre aussi, au nom des intérêts de leur caste. Alors la popularité de Necker était dans les classes les plus éloignées du trône, qui avaient

(1) *Dénonciation de l'Agiotage à l'assemblée des Notables.*

(2) *Considérations sur la Révolution française*, liv. I, chap. 5.

(3) *Mém. du règne de Louis XVI*, t. IV, p. 17.

lu avidement son livre sur le commerce des grains, et dans le parti philosophique. Partout ailleurs, on ne l'acceptait que parce que des nécessités pressantes, douloureuses, l'imposaient. On l'acceptait, mais on le discutait, on le chicanait tout en l'endurant. Or, pour qu'un homme public, au jour des embarras et des dangers, fasse le bien qu'il semble promettre, ne faut-il pas qu'il ait, dans toute sa plénitude, l'indépendance de son action?

Dès les premiers moments de son ministère, Necker, dont le système, nous l'avons dit, était d'appuyer l'emprunt sur des économies, s'empessa de constituer ce gage des économies, qui est le plus rassurant peut-être de tous pour les créanciers de l'État. Il n'écouta point la voix de la cour, qui, en le flattant, le traitait comme elle traite toute puissance, et qui avait bien ses raisons pour vouloir lui persuader qu'avec son talent il n'avait pas besoin de se montrer d'une économie rigoureuse. Necker supprima tout ce qui lui paraissait excessif dans la dépense et inutile dans son emploi. Ce début prouva la fermeté du ministre et la netteté de son esprit réformateur. Il mit les postes en régie, et cassa le bail de la ferme. Il supprima les receveurs des domaines, et, ce qui était plus hardi, les intendants des finances, car les intendants des finances jouissaient d'un grand crédit et travaillaient personnellement avec le roi. Ils pouvaient s'emparer de l'esprit du monarque, toujours au premier

www.libtool.com.cn

occupant quand il s'agissait de bien public, et ils étaient opposés aux plans de Necker. L'un d'eux, M. de Trudaine, très-considéré et très-influent à cause de ses parentés et de ses relations avec la haute magistrature, pouvait devenir très-dangereux. Cette suppression des intendants des finances ne fut donc pas seulement une réforme d'administration, mais aussi un coup de politique, résolûment frappé.

Une autre suppression à laquelle on avait droit de s'attendre avec le caractère bien connu de Necker et ses prétentions à une moralité supérieure, était celle de la loterie, fondée par Clugny. Il en réduisit les employés à six, de douze qu'ils étaient, et il s'en rapporta à eux-mêmes pour opérer cette réduction; mais l'institution, il l'épargna. A tous les points de vue, ce fut une faute, une inconséquence de caractère et de système. Épargner la loterie quand on supprimait tant de choses, c'était avouer implicitement qu'on doutait de ses propres ressources financières, qu'on n'avait pas de système, qu'on n'avait que des expédients, et que tout, même le mauvais, était bon dans un cas pressé. C'était de plus déroger à la dignité de son être moral, et chez Necker l'être moral était l'être politique. Il s'en est assez vanté, ou du moins sa fille s'en est assez vantée pour lui. Quand il emprunta et que toutes les caisses de l'Europe s'ouvrirent devant sa réputation de haute moralité, « son nom » inspirait une telle confiance, que très-imprudemment,

« dit M^{me} de Staël, les capitalistes de l'Europe ont « compté sur lui comme sur un gouvernement. » L'histoire aura donc raison de lui reprocher, comme une double faute, tout ce qui pouvait ébranler cette confiance, en altérant ce pur renom de moralité.

Mais ce qui vint décider les vagues malveillances de certaines classes contre le directeur général, ce fut l'opération relative à l'extension des vingtièmes, sur une simple sommation ministérielle. Tous les ministres qui avaient tenté ce coup d'État administratif avaient péri à la peine. Necker ne tomba pas, soutenu qu'il était par les besoins de la situation; mais il souleva des ressentiments qui ne devaient plus s'apaiser. La mesure en question atteignait les parlements et les mettait, pour l'impôt, de niveau avec tous les propriétaires. Le parlement de Normandie éleva la voix, mais on la lui fit baisser, et il fut mandé près du roi pour rendre compte de sa conduite.

Tel fut le commencement de l'opposition contre Necker : jusque-là des intérêts s'étaient inquiétés, alors des intérêts se plaignirent. Autour du mécontentement des parlements et des corps se groupèrent des mécontentements individuels, jusqu'alors dissimulés, silencieux. Monsieur se ressouvint qu'on n'avait pas voulu de l'intendant de sa maison pour en faire un contrôleur général, et qu'on avait préféré Necker. Les intendants des finances couvrirent leurs rancunes du respect qui

s'attachait au nom de M. de Trudaine; au sein du conseil d'État, dont Necker ne faisait point partie, beaucoup de jalousies couvaient également. Sartines, ministre de la marine, déclamait publiquement contre son collègue des finances; Vergennes procédait avec une réserve plus dangereuse, et Maurepas, qui mettait les petites vanités d'une femme dans la possession d'un pouvoir qu'il n'exerçait pas, abandonnait son protégé, sans doute parce qu'il exerçait le sien trop énergiquement.

En effet, ce n'était pas l'énergie qui manquait à Necker. Il était peu habile à manier les hommes; mais ce n'était pas faute de les prendre d'une main ferme. Il avait fait embastiller Pelisson, qui avait critiqué ses opérations, et plus tard, quand fut déclarée l'opposition des parlements de Rouen et de Grenoble, il décida le roi à accepter les démissions de tous ces corps. Il avait l'aplomb d'un homme convaincu de la bonté de son système : et réellement ses idées, issues des plus saines conceptions de Law, étaient, dans les circonstances, les meilleures qu'on pût appliquer. Qu'on y songe bien : la France était fort endettée; on ignorait même quel était le déficit, puisque tous les ministres qui se succédaient, a dit un historien, « démentaient, en arrivant, les comptes de leurs prédécesseurs. »

Mais ce n'était pas tout : elle succombait aussi sous un grand déficit politique. L'organisation des temps anciens

ne tenait plus; les abus pullulaient. Il fallait avoir raison de ces abus, ou du moins montrer la bonne volonté de les combattre, et le système de Necker promettait cela. Il faisait dépendre les ressources financières d'une réforme politique; l'action du financier qui emprunte et celle de l'homme d'État qui réforme étaient simultanées; le ministre ne se détournait pas de l'une pour accomplir l'autre. Très-certainement on voit dans cette conception une logique de procédés qui honore grandement M. Necker. Si le succès ne fut pas au bout, c'est que les circonstances étaient telles que l'homme alors n'en voyait pas la portée; c'est que, surtout, ses moyens d'exécution ne répondirent pas à son dessein. Necker n'avait pas la vertu de la séduction, cette grande vertu nécessaire aux réformateurs, qui ont tant besoin d'enthousiasme. Il n'avait rien de ce qui plaît, éblouit ou subjugué; sa fermeté même, la seule qualité d'exécution qu'il possédât, sa fermeté ne maîtrisait point : elle indisposait. Ainsi, quand il s'agit de juger Necker, on peut dire que ce ne fut pas le système qui manqua à l'homme, mais l'homme au système. Seulement, l'histoire, qui évalue tout l'ensemble de la personnalité humaine, si décisif dans les affaires, l'histoire tient rigueur à ces esprits qui gâtent la justesse de leurs vues en les appliquant.

Dès le 7 janvier 1777, Necker avait proposé un emprunt; dans le préambule, il déclarait que l'État était déjà grevé de quarante millions de rentes viagères, et ses

ennemis se hâtèrent de dire qu'une telle déclaration était une faute. Avaient-ils raison ? Necker, investi de la confiance de tous les hommes d'argent de l'Europe, ne pouvait pas dissimuler la situation ; pour être fort, il fallait qu'il fût franc, et il l'avait compris. Les banquiers, qui savaient apprécier le financier, avaient rempli l'emprunt avant même qu'il fût enregistré. Mais le Parlement opposa sa résistance ; l'ancien adversaire de Necker dans l'affaire de la compagnie des Indes, Duval d'Éprémenil, combattit, avec l'ardeur d'une position déjà prise contre l'homme, toute espèce d'enregistrement. Il critiqua passionnément les vues du directeur-général, et l'accusa de tout ce dont les hommes qui allaient en arrière accusaient ceux qui allaient en avant, c'est-à-dire d'idées anglaises. Cependant, malgré les efforts de d'Éprémenil et les sympathies que ses attaques avaient rencontrées dans la compagnie, l'enregistrement eut lieu. Cet emprunt fut attaqué par les gens de finance, en haine des banquiers, à qui l'emprunt constituait de certains avantages. On reprocha à Necker de n'être qu'un Tartufe de moralité sans profondeur, parce qu'il convertissait l'emprunt en rentes viagères, opération dont le caractère, disait-on, contrastait déplorablement avec les prétentions vertueuses du ministre. Madame de Staël, dans sa belle plaidoirie filiale, qu'elle croyait sincèrement de l'histoire, et qui souvent en mérite le nom, madame de Staël dit que l'intérêt

viager, tel qu'il avait été combiné par Necker, était une combinaison tout aussi légitime que l'intérêt perpétuel. Elle montre l'exemple de l'Irlande, où il existait des tontines viagères; elle parle de la France, qui en avait aussi depuis longtemps; puis elle ajoute ce mot inflexible : « Il faut se servir des différents genres de spéculations pour captiver les diverses manières de voir des capitalistes (1). » Certes, plus d'un financier sera de cet avis; mais la conduite de Necker, c'est-à-dire de l'homme qui s'est le plus travaillé pour réaliser l'accord de la politique et de la morale, est-elle justifiée suffisamment par cet *il faut*? L'homme qui soutenait comme une thèse que nulle nécessité ne doit faire plier la liberté morale, avait-il bon air de se montrer si docile aux prescriptions de la nécessité? Dira-t-on que Necker n'aurait pas trouvé d'argent en empruntant au perpétuel, tandis que, pour les rentes viagères, les prêteurs lui venaient en foule. Comme financier, on peut l'absoudre; mais lui, ne donnait-il pas un avantage à ses ennemis? On paye toujours un jour ou l'autre les prétentions que l'on affiche, et celles de Necker l'obligeaient à ne pas se montrer si financier, quand d'abord il s'était montré si scrupuleux.

Cette création de rentes viagères fut une des meilleures armes que purent employer les adversaires de Necker; aussi ne manquèrent-ils pas de s'en servir : les

(1) *Considérations sur la Révol. française*, livre I, chap. 5.

pamphlets pleuvaient. Madame Necker, blessée au vif dans la vanité de son mari, allait, tout éplorée, prier M. de Maurepas, qui riait bien d'une si naïve démarche, d'arrêter le torrent de ces publications agressives. Necker semblait abandonné au bout des premiers six mois de son ministère. Il avait perdu une partie de la famille royale, une portion considérable du conseil, les familles de la plus haute magistrature, les administrations secondaires et les compagnies qui avaient des baux ou des titres onéreux avec le roi. Mais s'il n'avait plus ceux qui se comptaient, il avait ceux qui ne se comptaient pas; l'opinion des provinces le soutenait. Le parlement de Metz, faisant fonctions de cour des comptes, lui écrivait pour le féliciter de la manière habile dont il pratiquait les finances. Les éclaircisseurs de l'opinion publique, les hommes de lettres, si puissants, n'avaient pas déserté sa cause. En le voyant si actif à l'œuvre, ils s'étaient, pour ainsi dire, serrés plus étroitement autour de lui. Son salon, qui toujours lui avait été si utile, avait gagné d'importance en succédant au cercle de madame Geoffrin. A cette dernière heure de la monarchie française, en ce pays où la conversation était dans les mœurs, l'influence d'un salon était immense; elle remplaçait celle des journaux, qu'on ne connaissait pas encore, et qu'elle annonçait en la précédant.

Et d'ailleurs ce n'était pas merveilles que les hommes de lettres, les penseurs, les esprits avancés, toutes les

forces intellectuelles de la société fussent avec Necker. N'était-ce pas leurs idées qu'il réalisait? Ne réformait-il pas dans le sens qu'ils avaient indiqué déjà depuis longtemps? Quand, par exemple, il supprimait les caisses royales pour en réunir les fonds au Trésor, ce qui mit contre lui tous les receveurs généraux, ceci n'était que l'acte du financier intelligent; mais quand il fixait (en 1780) (1) la quotité de la taille et de la capitation taillable, ne gouvernait-il pas sous la dictée du parti philosophique, qui, depuis des années, dénonçait au bon sens public cet odieux impôt? S'il ne l'abolit pas entièrement, la faute en fut aux nécessités de la guerre, qui lui fit aussi conserver l'établissement de la loterie, dont il avait, dit-il, renvoyé la suppression à la paix.

Mais ce qui le vengea surtout des agressions de tous ces hommes déplacés par lui et sacrifiés à l'économie, ce fut la manière dont ses plans de finance et ses réformes furent jugés par les gouvernements de l'Europe. Il y eut là de grands éloges, d'éclatantes adhésions : le roi de Suède, Gustave III, écrivait au comte de Creutz qu'il « voulait imiter M. Necker. » Le duc de Richmond parlait de lui avec enthousiasme en pleine chambre des lords, et souhaitait à l'Angleterre une administration pareille à celle que Necker avait donnée à la France. D'un autre

(1) V. la Déclaration du 13 février 1780, concernant la taille et la capitation.

côté, l'extrême facilité des emprunts (1) était une large mesure de la considération dont il jouissait, et en donnait une grande idée. Il agissait avec une telle publicité, il suivait si peu les errements des contrôleurs généraux qui l'avaient précédé, que ses démarches ne rencontraient d'obstacle que dans l'État même qu'il voulait servir; partout ailleurs rien ne contrariait ses opérations. On en put juger quand M. de Calonne attaqua le *Compte rendu* : Calonne accusa Necker d'avoir emprunté 440 millions, et Necker en avoua 530, avec un orgueil bien placé, ce nous semble, car c'était une éloquente preuve de la confiance dont il jouissait en Europe (2).

Tel fut le bon et glorieux côté de l'administration de Necker : il tirait la France d'une crise financière qui la menait droit à la banqueroute, et il l'en tirait en se servant de ce qui constitue la vraie force des gouvernements modernes, la publicité et le crédit. Quand on lit maintenant tout ce que ses ennemis publièrent contre ses procédés et ses idées, on voit mieux combien, en matière de finances, il leur était supérieur. Mirabeau

(1) Genève seule prêta cent millions à Necker et à la France : Mirabeau, qui affirme le fait, n'est pas suspect de partialité.

(2) « Cette confiance le mit à même, comme il le dit, de pourvoir, sans impôt extraordinaire, aux besoins des années 1777, 1778, 1779, 1780, 1781, et à ceux d'une partie de 1782; tandis qu'en Angleterre, les impôts depuis 1778 jusqu'en 1781, établis pour durer perpétuellement, se montèrent à 54 millions. » *Mém. du règne de Louis XVI*, t. IV, p. 69.

lui-même est bien petit quand il juge Necker comme financier. C'est lui, Mirabeau, l'homme à la vue longue, l'esprit emporté vers l'avenir, le tribun futur des idées nouvelles, c'est lui que le passé tyrannise; c'est Necker au contraire qui est l'esprit avancé, l'homme moderne. Malheureusement le génie politique de Necker ne portait pas aussi loin que son génie financier, et il le prouva par les seules mesures d'État de son ministère, relatives aux assemblées provinciales et aux droits féodaux. Ces droits féodaux, qui partout et sous mille formes écrasaient le commerce et la propriété, attentaient encore à la liberté de l'homme : ainsi le *main-mortable* soumis au droit de *tenement*, ne disposait ni de sa personne, ni de son bien pour se marier; pour emprunter, pour vendre, pour transmettre à ses enfants, il lui fallait la permission de son seigneur; il ne s'affranchissait qu'en renonçant à son héritage pour aller s'établir en lieu franc. Le droit de *suite* ne laissait pas même cette ressource; le serf de *corp*, s'il quittait la terre du seigneur, pouvait être rappelé à la servitude, imposé à une taille arbitraire; il était traité en serf du moyen âge.

Necker, par un édit de 1779, abolit ce droit de main-morte dans les domaines royaux, et n'osa supprimer généralement que le droit de *suite*; les scrupules du roi, la crainte des parlements, un respect abusif de la propriété l'arrêtèrent : ce fut le tort de son édit de reconnaître pour des propriétés réelles ces restes barbares de

la féodalité. « Il fallait ordonner la suppression générale de ce droit, sauf une indemnité pécuniaire, et l'opinion publique était si fortement prononcée sur cet objet, qu'elle aurait imposé silence à toute réclamation et surmonté tout genre de résistance (1). »

L'idée des assemblées provinciales appartenait à Turgot, ou plutôt à tout le monde; d'Argenson l'avait inspirée à Louis XV, qui la proposa et la laissa rejeter à son conseil. Sous le ministère de Choiseul, cette idée fut repoussée une seconde fois, et se réfugia dans les livres des économistes. Mirabeau le père y avait attaché l'éclat quelque peu dérisoire de son nom. C'était la préoccupation d'une foule d'esprits qui passaient pour très-éclairés. Sortie des mains de Turgot, qu'elle compromit, et reprise par Necker, cette idée, en somme, n'était pas heureuse, malgré l'espèce de popularité qu'on lui avait faite. M. Necker dans son *Mémoire au Roi* a tracé les conditions essentielles de son administration provinciale, et quoiqu'il s'entoure de précautions pleines de prudence, il ne peut réussir à en faire une idée de gouvernement; car elle créait des centres qu'elle ne reliait pas assez fortement (2); elle perpétuait trop de diffé-

(1) Monthyon, *Particul. sur les ministres des finances*, p. 244.

(2) L'idée de Turgot n'avait pas tout cet inconvénient. Son plan, jugé en lui-même, est supérieur au plan de Necker; c'est du moins un bel ensemble logique; mais Necker ne l'adopta pas. Avait-il cru que l'inconséquence était de l'habileté politique? *Œuv. de Necker*, Notice, t. 1^{er}, p. CXIV.

rences, nuisait à la rapidité administrative, et préjudiciait gravement à l'unité politique.

Sur ce problème, Turgot et Necker semblent être des girondins anticipés. Toutefois l'illusion entraîne pour eux une responsabilité moins pesante, car ils n'avaient point l'enseignement d'une révolution. Louis XIV appelait Fénelon « un bel esprit chimérique; » dans ce noble sens il y avait du Fénelon en Turgot et en Necker, esprits plus élevés que puissants, et dont l'heure semble passée, quand on est à la veille des révolutions.

Ce n'était point en 1778 que l'invention des assemblées provinciales pouvait être d'une grande ressource : ce dont on souffrait précisément, c'était de l'inanité du pouvoir; la société politique n'était ni dirigée ni maintenue. Il aurait fallu ramasser toutes ces forces divisées, éparses, et leur imprimer une concentration puissante. C'est là ce que l'invention des assemblées provinciales ne faisait point. Au contraire, elle consacrait cette division de forces, en voulant l'organiser. Si elle y était parvenue, Necker aurait eu à rendre un compte plus sévère, devant l'histoire, de la fortune que du malheur de son dessein.

Au-dessous de Turgot pour la conception systématique des assemblées provinciales, Necker fut au-dessous de lui-même quand il s'agit de réaliser cette conception. Il montra la timidité qui tâtonne au lieu de la décision qui enlève la difficulté. Certes, on ne put reconnaître

l'intrépide financier que rien n'avait arrêté, quand il avait promulgué et appliqué son système d'emprunt. C'est que le financier était fort, c'est qu'il voyait juste, tandis que l'homme politique était faible, et ne discernait pas très-bien ce qu'il voyait. Un réformateur, pour réussir, ne doit pas avoir peur de sa réforme, et Necker eut l'air d'avoir peur de la sienne. On le vit l'opérer par parties, par tronçons, pour ainsi dire, la risquant là, n'osant pas la risquer ici, comme si des réformes étaient des essais et non plus des résultats ! Il espérait qu'accomplie sur un point, cette réforme rallierait l'opinion des autres provinces, qui la demanderaient au lieu de la subir. Les premières assemblées provinciales instituées par Necker furent celles du Berri et de la haute Guienne. Elles eurent pour résultat immédiat l'abolition des corvées et la répartition plus équitable des impôts (1). C'étaient là des biens sans nul doute ; mais des avantages de cette nature n'étaient-ils pas déplorablement compensés par le désavantage politique des assemblées ?

Ainsi Necker justifiait le mot qu'il avait dit d'abord à Louis XVI, que s'il fallait un Richelieu pour rétablir les affaires, il ne pourrait les rétablir. En effet, il était si peu un Richelieu, qu'il relevait les ruines que Richelieu avait faites. Il était évident que ces assemblées étaient instituées de manière à pouvoir être un jour in-

(1) *Œuv. de Necker*. Notice, par A. de Staël, t. I, p. XCV.

dépendantes de l'État⁽¹⁾. La seule chose qu'il y eût à louer dans l'établissement des assemblées provinciales, c'était la tendance qu'elles révélaient : la nécessité, fortement sentie, d'appeler un plus grand nombre d'intelligences au maniement des affaires publiques. Mais, au point de vue de l'intérêt des masses elles-mêmes, il ne fallait pas sacrifier à l'apprentissage de la vie politique l'indivisibilité du pouvoir. Necker l'oubliait trop, puisqu'il n'avait pas élevé, comme Turgot, d'assemblée supérieure au-dessus de toutes les assemblées de provinces. Un homme qui concevait et réalisait si bien l'ordre en matière de finances semble avoir peu compris, en cette circonstance, ce qui constitue l'ordre en politique, le sentiment de la hiérarchie des pouvoirs.

Les parlements, qui avaient enregistré les emprunts

(1) Le roi nommait seize propriétaires, dont trois choisis dans le clergé, cinq dans la noblesse et huit parmi les habitants des villes et des campagnes. Ces seize administrateurs pouvaient en nommer trente-six autres. Nous n'avons point à discuter ce mode de nomination, qui n'appartenait ni au roi ni aux propriétaires, mais aux administrateurs eux-mêmes. A l'origine de cet établissement, les membres des assemblées durent être choisis par quart : un quart pris dans le clergé, un quart dans la noblesse, les deux autres quarts dans le tiers des villes et campagnes ; les trois ordres distincts, votant par tête et présidés par le clergé. Plus tard seulement Necker réduisit le nombre des ecclésiastiques du quart au cinquième, alors qu'on trouva qu'il leur était beaucoup trop favorable. Quand on lui adressait ce reproche, on ne réfléchissait pas assez qu'étant dans une position très-délicate vis-à-vis du clergé puisqu'il était protestant, il avait plus à faire qu'un autre pour se concilier les influences de ce corps.

d'assez mauvaise grâce, se montrèrent tout à fait hostiles aux assemblées provinciales. Chose toute simple : le pouvoir dont ils avaient joui allait se déplacer, et ils cherchaient d'autant plus à le défendre, que le péril était plus grand. D'un autre côté, dans le conseil, ceux des ministres qui avaient le plus à cœur les traditions de l'ancienne monarchie se sentirent affaiblis et blessés par l'essai de ces nouvelles institutions. De tous les collègues de Necker, le plus ardent contre lui était Sartines, le ministre de la marine, qui reprenait en sous-œuvre les calomnies lancées déjà contre Turgot : que le directeur général était vendu à l'Angleterre. Necker, poussé à bout, profita de la première prévarication de Sartines pour demander son renvoi. Il l'obtint, ainsi que la nomination du marquis de Castries aux fonctions de Sartines. Ce dernier avait dépassé de 20 millions les fonds extraordinaires accordés au département de la marine. La défense que Sartines publia fut un véritable pamphlet (1).

Le mécontentement plus profond des parlements, cette opposition plus enflammée du conseil, ce renvoi de Sartines, qui, quoique chassé pour un fait honteux, et sans hésitation par le roi, n'en avait pas moins laissé dans cette âme timorée des impressions que Necker devait re-

(1) Necker fit nommer aussi au ministère de la guerre le maréchal de Ségur, homme estimé, son partisan et son ami. Ces deux nominations excitèrent au plus haut point la jalousie de Maurepas.

douter, tout le décida à publier son *Compte rendu*. Mais, loin d'apaiser ses ennemis, en s'offrant par la publicité à leur jugement, Necker les irrita davantage. On l'accusa de manquer de respect au roi, parce qu'il lui disait la vérité. On vit dans son écrit une condamnation en forme des usages et des mœurs de l'ancienne monarchie. Ceci pouvait être plus vrai que le manque de respect; mais cette condamnation n'était-elle pas dans la simple observation des faits? Le *Compte rendu*, tant attaqué, et si scandaleux pour un bel esprit de l'Oeil-de-Bœuf tel que Maurepas, qui ne vit de ce livre que la couverture, et qui l'appela, en riant, le *conte bleu*, le *Compte rendu* était la conséquence nécessaire du système de Necker; et dans un État qui n'avait ni les institutions ni les mœurs politiques de l'Angleterre, il remplaçait, autant qu'il était possible, la publicité constitutionnelle. A notre sens, Necker ne pouvait se dispenser de le publier sans nuire au crédit sur lequel il avait fondé ses finances. On en critiqua tout, et l'opportunité, et la convenance, et surtout la teneur. Au moins, s'il fallait publier les chiffres, disait-on, pourquoi les considérations d'administration et de politique? A cela ne pouvait-on répondre que tout ce qui inspirait ou fortifiait la confiance devait être dit? La guerre, dont Necker ne voulait pas, et qui se faisait pourtant malgré lui, tarissait les ressources. En 1780, on n'avait trouvé que vingt et un millions d'emprunt en recourant à la bourse

des pays d'État. Que d'ailleurs il y eût, au fond du *Compte rendu* de Necker, l'ivresse du calculateur qui a réussi dans une situation qu'on jugeait à peu près perdue; qu'il fût incomplet, en ce sens qu'il ne faisait pas connaître les charges extraordinaires, mais les recettes et les dépenses courantes, cela peut-être; mais était-il possible de faire mieux alors et dans des circonstances si difficiles? Ce n'était pas le temps encore de donner un compte rigoureux et détaillé des finances; malgré les plus persistants efforts, la comptabilité n'était pas partout organisée. Toutes les mesures prises par Necker n'avaient point été exécutées; mais le *Compte rendu*, était mieux qu'un livre, c'était un grand acte, c'était une puissante conclusion à toutes les idées qui avaient fait la force de Necker. C'était aussi un avertissement à l'adresse de l'Angleterre que la France n'était pas à bout de ressources, et qu'elle pouvait payer la guerre encore longtemps; malheureusement, la haine tient peu de compte d'une idée juste ou de la conséquence d'une position, et dans ce budget, aussi politique que financier, l'existence de gens qui vivaient d'abus était trop compromise par Necker, pour qu'on ne poussât pas contre lui des cris furieux (1). Personnalités, calomnies et qui allaient droit à ce que Necker eut toujours de plus écla-

(1) En 1780, quatre cents charges dans la maison du roi et de la reine furent supprimées d'un seul coup.

tant et de plus pur parmi ses qualités morales, c'est-à-dire à sa probité; il ne lui manqua rien des plus amères tribulations du pouvoir (1).

Si l'amour-propre de Necker souffrit de ces attaques, sa fierté du moins fut assez grande pour ne pas céder. Il continua ses suppressions de charges inutiles, et trouva deux cents millions à emprunter, grâce à l'effet du *Compte rendu*. Les grandes paroles de Burke dans le Parlement anglais sur son administration durent aussi le consoler de bien des peines. Mais de tels éloges devaient être perfidement interprétés par ses ennemis. Un mémoire secret, lu au roi en 1778, tomba dans leurs mains, et les parlements purent y voir toute la pensée de Necker sur les assemblées provinciales. Cette révélation mit le comble à leurs terreurs et à leurs ressentiments (2). Les mémoires des contemporains nous apprennent que, dans ce combat à outrance entre Necker et ses ennemis, le financier montra beaucoup d'énergie et de ressources; il croyait à l'opinion : c'est par elle qu'il avait gouverné; mais elle avait peu d'accès alors.

(1) Parmi les pamphlets qui parurent, il y eut une *lettre de M. Turgot à M. Necker*, où l'on abusait d'un beau nom pour en insulter un autre, et à ce pamphlet, ce fut madame Necker qui répondit. Puis il y eut le *Mémoire confidentiel au Roi* du comte de Vergennes, dans lequel il n'y a pas une idée au service des plus mauvais sentiments.

(2) Il paraît que ce fut Monsieur qui le leur fit passer perfidement.

dans la sphère du pouvoir. La cour, les hauts dignitaires, les nobles, le clergé, y avaient plus d'empire que cette puissance du dehors à qui Necker, il faut le dire, avait déjà fait faire de grands pas. Malgré les marques publiques de considération qu'il avait données au clergé, il ne trouva dans ce vaste corps que deux minorités favorables : les évêques philosophes, tels que les Dillon, les Loménie, les Boisgelin, les Colbert, les Cicé, et quelques prélats dévoués à M. de Beaumont, archevêque de Paris, ennemi juré des évêques philosophes, et qu'un procédé généreux de Necker lui avait profondément attaché; excepté ces deux extrêmes, le clergé haïssait bien plus le calviniste qu'il n'avait de raisons pour être hostile au directeur général.

Mais où l'opposition était emportée et redoutable, c'était à la cour. La radiation des charges de la maison du roi et de la reine, qui avait atteint jusqu'au prince de Condé lui-même (1); la suppression des quarante-huit receveurs généraux, dont tant de grands seigneurs étaient les patrons intéressés, y avaient créé d'incroyables haines. Cromot et Bourboulon, directeurs des finances de Monsieur et du comte d'Artois, employaient contre Necker toutes les machines d'intrigue; et Maurepas, s'il eût pu être autre chose qu'un vieillard moqueur, serait devenu sérieux par sa haine. Une critique du *Compte rendu*, ouvrage effronté de Bourboulon, parut

(1) Il était grand maître de la maison du roi.

alors. Necker exigea que tous les faits qui étaient contestés dans cet écrit fussent publiquement vérifiés, et ils le furent en conseil par ses ennemis mêmes, Maurepas, Miroménil et Vergennes. Certes, cette réponse aux calomniateurs était digne du caractère de Necker; mais cela ne suffit pas à sa fierté. Il demanda l'entrée au conseil; il avait besoin de ce témoignage de la confiance du roi. Tous les jours il sentait que son autorité allait s'affaiblissant dans sa main; que les influences les plus contraires à ses vues de finance et de gouvernement enveloppaient Louis XVI. Plus que jamais il comprenait que ses idées, s'il n'était là pour les défendre, ne tarderaient pas à succomber. Mais déjà il était usé dans l'esprit de ce roi qu'on avait désanchanté de Turgot, et sa demande ne fut pas entendue. Maurepas, toujours ironique, eut soin d'ajouter l'outrage au refus, en lui faisant savoir qu'il aurait place au conseil, pour peu qu'il abjurât sa religion. Necker, blessé, envoya sa démission au roi dans une lettre courte et respectueuse (19 mai 1781). Il ne sut pas attendre : sa fierté manqua de patience. Quelques mois plus tard, Maurepas mourait, et Necker pouvait devenir le maître de la situation.

Ce fut un grand bruit dans le monde que cette retraite et cette disgrâce; la France s'en émut, et aussi l'Europe. La France, celle du moins qui ne tenait pas dans le cercle étroit d'une classe de privilégiés, regretta avec un deuil enthousiaste l'homme qui avait tant fait pour elle. Parmi

ces privilégiés eux-mêmes, il y en eut qui pensèrent comme la France alors. Ainsi, la reine pressa Necker avec instance de reprendre sa démission, et pleura en le voyant s'éloigner. Il était nuit quand furent versées ces larmes de Marie-Antoinette, et Necker ne les vit pas couler. « Si j'avais aperçu ces larmes, dit-il avec un sentiment chevaleresque, j'y aurais sacrifié ma réputation et mon bonheur. » Madame Louise, la tante du roi, lui écrivit de son couvent. On vit les ducs d'Orléans et de Chartres, le prince de Condé, le prince de Beauveau, le duc de Luxembourg, le maréchal de Richelieu, l'archevêque de Paris, aller le visiter à Saint-Ouen, où il s'était retiré. Une foule immense accourut chez le ministre tombé. De tous les points du royaume on lui vota des adresses. Au théâtre, à la moindre allusion, le public se soulevait en acclamations redoublées. Partout, dans les lieux publics, les cafés, les promenades, on n'entendait que son nom. La duchesse de Lauzun apostropha un jour un inconnu dans un jardin public, parce qu'il parlait en mauvais termes de M. Necker. Elle oublia qu'elle était femme et duchesse, et personne ne le trouva ridicule, tant cette popularité de Necker semblait juste, tant son renvoi enflammait les esprits ! D'un autre côté, ceux qui partagent le moins l'enthousiasme populaire, les gouvernements l'accablèrent de marques d'estime : Joseph II, Catherine II, la reine de Naples, le roi de Pologne, lui écrivirent pour lui offrir la direction

de leurs finances. Le roi de Sardaigne exprima le regret de n'avoir qu'un trop petit État, pour en confier l'administration à M. Necker. Catherine II écrivit ces mots que madame de Staël a cités depuis avec son orgueilleuse tendresse : « Le roi de France a touché du pied à une grande gloire : » mot trop flatteur pour le ministre et trop dédaigneux pour le roi, et qui ne peut, malgré l'autorité de celle qui l'a prononcé, troubler la justice de l'historien.

Non, ce n'était pas une grande gloire, ce n'était qu'une grande réputation de capacité financière et de probité politique. Necker, comme Turgot, était un ministre hors ligne parmi les ministres de son temps; mais c'était le temps des Terray, des Maurepas et des Calonne. A une autre époque moins chargée de difficultés et d'orages, Necker, renfermé dans sa spécialité financière, aurait rendu d'éminents services à un pays et à un gouvernement. Il en rendit même de très-grands à l'époque où il vécut, et la reconnaissance publique trop exaltée était pourtant intelligente; mais ces services n'étaient pas marqués de l'éclatant caractère qui constitue la gloire; ils furent essentiels, mais non tout-puissants. Ils ne sauvèrent rien de tout ce qui périssait; mais ils arrachèrent l'État à la banqueroute prévue par Turgot; « si on ne réduit pas la dépense au-dessous de la recette, avait dit Turgot, le premier coup de canon forcera l'État à faire banqueroute. » Tel est le bon, le solide des ser-

vices rendus par Necker à la France. Quand il quitta le ministère, il laissa des fonds assurés pour une année entière : « Il y avait, dit-il, au trésor plus d'argent comptant et plus d'effets exigibles qu'il ne s'en était jamais trouvé de mémoire d'homme. » De plus, le crédit qu'il avait fondé était prouvé par sa popularité même. Quand on examine son ministère en détail, on n'a presque que des éloges à donner à Necker. Les actes qu'on a le plus blâmés sont, avec la création des rentes viagères, l'établissement des monts-de-piété et la vente des biens des hôpitaux. Mais on n'a pas assez réfléchi peut-être que les monts-de-piété, dont les inconvénients n'échappèrent certainement pas au regard de Necker, furent moins établis pour produire un bien absolu que pour obvier à un mal. Dans l'état où se trouvait alors la science économique, les monts-de-piété ne pouvaient être qu'une espèce de machine de guerre contre les spéculations d'une foule d'usuriers. Necker n'était pas économiste, mais il trouvait en face de lui une très-forte opinion qui l'était. Quant à la vente des biens des hôpitaux, cette mesure si hardie qu'elle en semble arbitraire, les ennemis de Necker l'ont comparée à la mesure exécutée depuis par le gouvernement révolutionnaire : comparaison juste, mais aussi justificatrice, selon nous; car l'État perdrait son droit de tutelle et de direction, s'il ne pouvait, dans certaines circonstances, opérer sur les intérêts privés en vue d'un intérêt supérieur.

Quand Necker se retira des affaires, la guerre d'Amérique était fort avancée. Cette guerre, à laquelle il s'était opposé, par un mélange de calculs d'économie et de scrupules moraux, était cependant un acte intelligent et juste au point de vue de la politique, et parfaitement juste au point de vue du droit. Si Necker avait possédé la supériorité que ses partisans lui donnaient, il aurait souscrit à cette guerre, qui relevait la France de l'état d'abaissement où l'avait mise la guerre de 1763. Au contraire, il s'y résigna avec peine, aveuglé qu'il était par le désir de bien faire sa charge, dont les difficultés s'amoncelaient devant les obligations de la guerre, et aussi par cette religion de justice qui l'honore, mais pour laquelle on se sent moins de respect quand elle vient consacrer l'erreur. En reprenant les événements de cette guerre à son origine, on en jugera mieux la légitimité pour la France, et on reconnaîtra combien Necker se trompait en s'y opposant.

Au moment où Louis XVI montait sur le trône, les colonies d'Amérique se soulevaient contre leur métropole. Ces colonies, fondées, comme l'on sait, au commencement du dix-septième siècle, avaient reçu, dès leur établissement, des institutions de liberté qui leur donnaient la fière individualité d'un peuple. Ainsi elles avaient le jury, les assemblées provinciales, le vote des subsides. Sur tous ces points, l'Angleterre s'était montrée généreuse. Le seul côté où elle ne le fut pas, où elle

ne l'est jamais, fut celui de son intérêt commercial, pour lequel elle avait trop durement, trop exclusivement stipulé. En effet, elle avait entravé par des taxes, par des prohibitions de toute sorte, le commerce des Américains. Déjà, en 1765, un impôt sur le timbre avait excité leurs réclamations. Un homme dont la générosité politique fut du génie dans la question américaine, le premier Pitt, depuis lord Chatam, avait épousé leur querelle, et fait révoquer (en mars 1766), à force d'éloquence, l'impôt contre lequel ils avaient élevé la voix. Pitt, en récompense, avait été appelé encore une fois au gouvernement de son pays; mais, alors accablé d'infirmités cruelles, il n'avait pu porter ce lourd fardeau. L'administration, abandonnée à elle-même, retomba dans la faute commise, et reprit l'imprudent et avide système de taxation qui devait faire tout perdre à l'Angleterre, en voulant lui tout conserver.

Ce fut en 1774 que des navires chargés de thé arrivèrent devant Boston et firent éclater une dernière fois l'esprit de résistance des Américains contre le système fiscal de l'Angleterre. A la nouvelle de l'arrivée de ces vaisseaux, chargés d'une denrée soumise à un impôt arbitraire, les Bostoniens se levèrent en masse, coururent aux navires, et, sous les yeux et malgré les efforts d'une garnison anglaise, jetèrent plus de trois cents balles de thé à la mer. Immédiatement après cet acte de rébellion, qui commençait une rupture qu'on voulait éter-

nelle, l'insurrection fut proclamée : coup de foudre qui mit toute l'Amérique debout. On improvisa dans chaque province des assemblées qui remplacèrent les délégués du gouvernement britannique. Les mesures de rigueur que prit lord North, alors au ministère, précisèrent le caractère de cette révolution. Il avait ordonné que le port de Boston fût fermé, et que le Massachusetts, dont cette ville est la capitale, fût privé du droit d'élire ses magistrats. A cette nouvelle, l'agitation fut au comble : on se prépara à la lutte armée ; et, prenant l'initiative dont les événements lui avaient offert l'occasion, l'assemblée de Massachusetts ordonna une levée de douze mille hommes. Bientôt (le 4 septembre 1774) on vit s'ouvrir à Philadelphie ce fameux congrès d'où sortit la *déclaration des droits*, et qui présenta le beau spectacle d'hommes résolus et calmes, délibérant dans une pensée commune avec des opinions contraires, et finissant par s'entendre à force de dévouement à la chose publique. Ce congrès envoya une adresse au roi d'Angleterre et une autre au peuple anglais, avant de se séparer, puis arrêta qu'un nouveau congrès aurait lieu et s'assemblerait le 10 mai 1775.

Georges III était alors sur le trône d'Angleterre : c'était un prince d'une grande bonté et qui aimait la justice ; mais, dans ce gouvernement anglais, conçu et réalisé en dehors des qualités personnelles d'un monarque, le prince ne donne guère à son règne que son nom. De fait,

c'était lord North qui gouvernait, et lord North ne vit pas la situation de l'Amérique. Informé par des officiers mécontents qui avaient servi aux colonies, il crut qu'avec dix mille hommes il ferait rentrer dans le devoir, comme disent les pouvoirs irrités, cette nation de puritains inflexibles qui venaient de dire le premier et le dernier mot de leurs résolutions. Les premiers coups de feu que fit tirer sur les insurgés le général Gage, qui commandait à Boston, n'avertirent pas le ministre. Ces coups de feu, qui devinrent le combat de Lexington (19 avril 1775) et la première victoire des Américains, doublèrent leurs forces par l'effet électrique du succès. En quelques jours on vit trente mille hommes sous les murs de Boston. Heureusement pour le général Gage, un convoi arriva qui portait l'armée anglaise à 12,000 hommes. C'étaient de bonnes troupes régulières, sachant leur métier, et commandées par des hommes de talent, Howe, Clinton, Burgoyne. Les Américains, au contraire, étaient mal en discipline, en organisation militaire, en artillerie; ils ne savaient que marcher en avant et tirer juste. Le 17 juin, ils furent attaqués dans la redoute qu'ils avaient construite sur une hauteur nommée Brunker's hill, d'où ils jetaient des bombes dans la ville. Les Anglais s'étaient partagés; un corps d'armée attaqua de front le poste où se tenaient les Américains, tandis qu'un autre devait leur couper toute retraite. Pour y parvenir, il fallait s'emparer de la petite presqu'île de Charles-Town, séparée

de Boston par un court trajet de mer. Les Anglais, protégés par leur flotte, mirent le feu à Charles-Town; mais ces adroits tireurs d'Amérique profitèrent de la large flamme de l'incendie pour ajuster mieux leurs coups. Ils tirèrent si bien que tous les officiers anglais furent blessés ou tués, à l'exception du général Howe. Ils épuisèrent jusqu'à leur dernière cartouche; et quand leurs fusils furent froids dans leurs mains, ils reculèrent, mais de si peu, et en si bon ordre, qu'on pouvait dire que le siège de Boston n'était pas levé, et que ces chasseurs de la veille battaient en retraite comme des soldats de dix ans. Plus que Lexington, Brunker'shill aurait dû apprendre au gouvernement anglais que ce n'était pas à de vulgaires révoltés qu'il avait affaire, mais à des hommes mûrs pour être une armée aussi bien qu'une nation.

Ils le prouvèrent bientôt, en reprenant aux Anglais la ville de Boston (avril 1776). Après le combat de Brunker'shill, le congrès avait envoyé, pour commander l'armée, un officier qui avait fait la guerre à une autre époque, et qui depuis, et même avant que l'insurrection eût éclaté, s'était concilié tous les esprits au congrès et dans les assemblées par sa sagesse, son habileté, sa modération ferme et sa rare tempérance en toutes choses. Cet officier, qui plus tard devait être un grand homme, et, on l'a dit, le meilleur des grands hommes, était Washington. Son premier soin, à son arrivée devant Boston, fut d'organiser l'armée; le second, de resserrer plus

étroitement l'ennemi dans la ville. Malgré son désir d'attaquer, il ne voulait pas faire courir les chances d'un bombardement et d'un assaut à une ville américaine; mais ses opérations furent si bien conduites, que les Anglais capitulèrent sous condition que l'armée américaine n'inquiéterait pas leur embarquement. Cette reprise de Boston était un événement considérable qui ajoutait encore à l'effet produit par les succès de Lexington et de Brunker'shill. Il atténuait ce qu'avait de fâcheux pour la cause de l'Amérique le seul fait de ce temps qui ait mêlé quelque tristesse à ces joies viriles des premiers jours de l'indépendance : l'expédition du Canada (1775) tentée par le colonel Arnold avec le courage le plus brillant et le moins heureux; car le Canada, qu'Arnold voulait insurger, resta fidèle à l'Angleterre.

C'était donc dans des circonstances très-favorables que le nouveau congrès s'assembla (4 juillet 1776). Franklin assistait à ce congrès; ce grand esprit scientifique, qui était aussi un esprit pratique du premier ordre, revenait alors d'Angleterre, où il avait été chargé de représenter les intérêts de son pays. Il les y avait soutenus avec une grande noblesse et une profonde habileté. Il y avait donné bien des embarras aux ministres : il y avait semé et recueilli bien des sympathies pour la cause de l'indépendance américaine. C'était un de ces rares diplomates qui savent s'arrêter dans la finesse assez à temps pour que la hauteur du caractère n'en souffre pas.

C'était un beau vieillard sur la tête de qui les cheveux blancs semblaient avoir été mis pour entraîner par le respect et par la confiance. Franklin avait parfaitement réussi à tenir ses compatriotes au courant de la politique anglaise. C'était lui qui leur avait conseillé à temps de déclarer leur indépendance. Il craignait les projets de conciliation appuyés d'une armée : « Il n'y a qu'un moyen, répétait-il sans cesse, de n'être pas pris pour des rebelles, c'est de se déclarer indépendants. » Il ne se trompait pas ; dans de certaines circonstances, les mots sont des choses. Le congrès vit le sens de ce qu'il disait, et la déclaration d'indépendance fut résolue ; les rédacteurs en furent Franklin lui-même, Jefferson et Adams. Dès qu'elle fut proclamée, on l'envoya à Washington, qui la lut publiquement et solennellement à son armée. « Dans « cette déclaration, dit l'auteur américain de la *Vie de* « *Washington*, avec une simplicité qui ne manque pas « de grandeur, les colonies de l'Amérique septentrionale « furent déclarées États libres et indépendants, et depuis « lors le mot colonies ne se trouve plus dans leur his- « toire. »

Cette déclaration eut un effet immense, et justifia la pensée de Franklin. On peut dire que le monde l'accueillit avec un applaudissement unanime. La cause était si belle et l'effort si grand, qu'il n'y eut pas un doute, pas une hésitation dans les sentiments du monde entier, et que les gouvernements, les chefs des États eurent la gloire

de sentir comme les peuples. On a parlé du mouvement d'idées qui emportait la France pour expliquer des sympathies qui ne furent pas seulement françaises, mais universelles, et l'on ne s'est pas souvenu que les esprits les plus politiques, les moins dupes de l'illusion présente, souscrivirent de haut à cette déclaration des États-Unis. Frédéric le Grand, le chef d'une monarchie militaire, a écrit une page d'histoire en l'honneur des insurgés américains. Catherine II, les rois de Suède et de Pologne, le roi d'Espagne, partagèrent l'enthousiasme de la république de Hollande pour la cause de l'indépendance d'un peuple qui allait fonder une république; et ce n'était point, comme on l'a dit, un enthousiasme irréfléchi, imprudent; la politique était au fond de cet enthousiasme, autant que l'universel besoin du juste, autant que la notion du droit contesté. Car l'Angleterre, depuis les traités de 1763, blessait les peuples et inquiétait les cabinets. « Elle avait oublié, comme on l'a dit, « sa propre terreur à elle-même à l'époque de la grandeur de Louis XIV. Elle avait oublié celle de la France sous la monarchie presque universelle de Charles-Quint. » Cette approbation européenne, qui couvrit d'un si grand éclat la déclaration des États-Unis d'Amérique, dut lui rappeler avec menace tout ce qu'elle avait oublié.

Mais lord North ne se ressouvint de rien; c'était un homme que des qualités brillantes n'empêchaient pas

d'être vulgaire, vulgaire de tête et de cœur. Il ne jugea pas l'immense gain d'opinion que l'Amérique faisait en Europe; lord Chatam ne s'y méprit pas. Comme ce n'était pas seulement l'idée pure du droit des Américains qui avait ému les gouvernements, ce ne fut pas non plus cette noble idée seulement qui enflammait l'âme de Chatam. Le péril que courait l'Angleterre n'échappait point à l'homme d'État. « Le temps n'est pas loin, disait-il avec une sagacité douloureuse, où l'Angleterre aura besoin de ses amis les plus éloignés. » Telle était surtout sa raison suprême de s'opposer à la guerre avec l'Amérique, et de traiter avec les colonies sur le pied d'une intelligente fraternité. C'était là la pensée vivante, la pensée anglaise qui l'amenait malade et mourant dans le parlement de son pays.

L'opposition, dont Chatam était la tête, et qui comptait alors des hommes comme Charles Fox, Burke, Shelburne, Buckingham, popularisait en Angleterre, dans ce pays où l'esprit public est si fort, les succès obtenus contre l'Angleterre; tous ces hommes éloquents empêchaient qu'on regardât les Américains comme des ennemis. Ils semblaient rapporter à la mère-patrie les succès obtenus par ses colonies contre elle. N'avait-on pas vu Fox pleurer la mort de Montgomery, tué devant les portes de Québec sur une batterie anglaise? Et personne n'avait osé dire que ces larmes étaient d'un mauvais citoyen?

L'opinion se prononçait assez pour que le gouvernement n'osât pas employer contre les Américains beaucoup de troupes britanniques. Il louait des troupes allemandes, des troupes suisses, « à ces petits misérables princes, comme disait Chatam avec un mépris superbe, qui vendent et expédient leurs sujets pour les boucheries d'un prince étranger. » Mais en vain la résistance allait croissant et devenait plus invincible, l'orgueil anglais ne se révoltait pas : l'opinion docile se maintenait du côté de Chatam, qui continuait de s'élever avec une inextinguible ardeur contre les mesures violentes du gouvernement de son pays.

Il protestait toujours, mais toujours en vain. C'est un grand spectacle que cette persévérance de Chatam à vouloir retirer le gouvernement anglais de la voie funeste où il s'était laissé entraîner, c'est un grand et triste spectacle, mais dont nous ne pouvons cependant partager la tristesse. Chatam, s'il eût réussi à faire accepter son système de concession généreuse et habile au gouvernement de la Grande-Bretagne, aurait fait un acte méritoire au point de vue de son pays; peut-être aurait-il ajourné ce grand démembrement, cette rupture de la colonie et de la métropole; mais au point de vue des intérêts de la France, qui étaient aussi les intérêts généraux du monde, ce succès eût été fatal. Il eût retardé la naissance d'un peuple, et rompu de plus en plus l'équilibre que l'Angleterre avait fait perdre à l'Europe. L'Angle-

terre, d'une prospérité si arrogante après la guerre de Sept-Ans, aurait pesé plus durement sur l'Europe et principalement sur la France. Il faut se rappeler que notre abaissement, à nous, était le but de la politique de Chatham. Il faut se rappeler qu'il avait signé contre nous la terrible paix de 1763, et qu'il est mort en poussant des cris de guerre presque sauvages contre la maison de Bourbon. Le succès de sa politique nous eût donc enfoncés plus avant dans la honte que Louis XV nous avait faite, et à laquelle notre alliance avec l'Amérique devait un jour nous arracher.

C'est ce sentiment de honte nationale qui explique et justifie l'intervention, cachée d'abord, puis patente, de la France dans l'insurrection d'Amérique. On a prétendu sans le prouver que, dès 1770, le duc de Choiseul avait cherché à soulever les colonies anglaises. Toujours est-il que le cabinet de Versailles, bien avant l'acte d'indépendance qui créa les États-Unis, avait appuyé les Américains comme des alliés naturels, soit en permettant à des spéculateurs tels que Beaumarchais de leur expédier des fusils, soit en leur faisant tenir sous main des secours d'argent. Il existe une lettre de M. de Vergennes au roi, en 1776, dans laquelle il s'agit de *fournir un million de livres pour le service des colonies anglaises* (1). « Il

(1) *Lettre du comte de Vergennes à Louis XVI*, du 2 mai 1776; *Archives du Corps législatif*; et Flassan, *Histoire de la diplomatie*, t. VII, p. 149.

importe, dit Vergennes dans cette lettre, que l'envoi d'argent ne soit pas pénétré ou imputé au gouvernement; » et il prend des précautions infinies pour le cacher. Vergennes, homme plus délié que résolu, n'osait pas rompre ouvertement avec l'Angleterre, quoique, à dater de cette époque, ses rapports personnels avec l'ambassadeur, lord Stormond, commençassent à se marquer d'un peu d'aigreur (1). D'ailleurs, il partageait le sentiment des hautes classes, qui voyaient un danger pour le pouvoir à soutenir le principe d'une insurrection. Ce ne fut que plus tard qu'appréciant la position de la France vis-à-vis de l'Angleterre, il mit ce scrupule à ses pieds.

Et, à vrai dire, cette position était telle qu'il y allait de l'honneur même : elle était si cruellement humiliée, qu'on s'étonne qu'à l'heure où l'on put en sortir par la guerre, Turgot et Necker aient cédé à des vues sans justesse ou à des sentiments d'une moralité sans grandeur; Turgot surtout, car Necker n'était pas Français. Jamais peut-être la France n'avait été traînée si bas par la fortune. Elle portait le brûlant souvenir de Crevelt, de Minden et de Rosbach. L'Angleterre l'avait horriblement dépouillée : en Bretagne, elle lui avait pris Belle-Isle; dans l'Inde, Pondichéri; Mahé, sur la côte de Malabar; en Afrique, les forts élevés sur les bords du

(1) Voir une note verbale du comte de Vergennes à lord Stormond (15 juillet 1777), Flassan, *Histoire de la diplom.*, t. VII, p. 753.

Sénégal et l'île de Gorée; dans le nord de l'Amérique septentrionale, le Canada après la sanglante bataille de Québec. Elle lui avait enlevé la Guadeloupe, la Désirade, Marie-Galande, la Martinique, la Grenade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie; Louisbourg avait été conquis, comme aussi l'île Royale. Nous avions perdu trente-trois vaisseaux et soixante frégates, terrible nomenclature de nos pertes. Le traité de 1763 les avait consacrées plus qu'il ne les avait réparées. Après la paix on avait vu un commissaire anglais institué sur le territoire pour surveiller l'exécution de nos engagements vis-à-vis de l'Angleterre. Chatam s'était plusieurs fois vanté que la France était sans ressources, que c'en était fait d'elle. En 1772, on avait revu des commissaires à Toulon, pour vérifier le désarmement de l'escadre que nous destinions à la Suède : telle était la situation de la France de Louis XIV. Tant d'affronts, de si rudes abus de la victoire, n'avaient-ils pas constitué, pour un pays qui avait encore du sang dans les veines, le devoir d'une guerre à la première occasion, et même un peu l'obligation de la faire naître (1).

(1) Soulavie, que nous citons avec défiance, à cause de son caractère et de ses relations suspectes, discute, dans le troisième volume de ses *Mémoires du règne de Louis XVI*, la question du droit de la France à entrer dans la guerre d'Amérique. Il prouve lumineusement ce droit par l'état où des traités oppresseurs l'avaient mise, et par l'exemple de l'Angleterre et de toutes les nations, qui ont toujours agi comme la France dans des occasions semblables : tout ce passage accuse un esprit politique des plus fermes.

L'occasion était venue trop belle, trop favorable pour que le gouvernement le moins habile, le plus faible de regard, ne la vît pas; car la nation la lui montrait d'un geste souverain : elle qui saisissait cette occasion magnifique avec l'enthousiasme des représailles, et qui reçut Franklin les bras ouverts, quand il fut envoyé par le congrès auprès du roi. Rien ne montre plus ce qu'était alors le sentiment public que la résolution de La Fayette et son départ pour les États-Unis. Ce jeune homme, qui appartenait à la haute aristocratie de son pays, devenant tout à coup le croisé d'une cause populaire, sacrifiant au service de cette cause, les jouissances naturelles qu'il devait à son rang, aussi bien que ses jouissances de cœur, car il venait d'épouser une femme qu'il aimait, est un exemple assez fort de l'exaltation qui inspirait de tels dévouements. Il a lui-même donné plus tard le dernier mot de sa conduite, qui n'était pas seulement ce que les talons rouges de Versailles appelaient, dans leur dédain superficiel, un engouement de liberté. « L'Angleterre, a-t-il dit dans ses Mémoires, se voyait enlever avec les nouveaux États un grand commerce tout à son avantage, enfin plus que la moitié et la plus belle moitié du territoire britannique; tandis que si elle se réunissait à ses treize colonies, c'en était fait de nos Antilles, de nos possessions d'Afrique et d'Asie, de notre commerce maritime, de notre marine, de notre existence politique. A la première connaissance de cette querelle (1776),

mon cœur fut donc enrôlé, et je ne songeai plus qu'à suivre mes drapeaux. » Ainsi ces drapeaux du volontaire de l'Amérique n'avaient pas cessé d'être français.

Ce fut avec Silas Deane, envoyé du congrès auprès du cabinet de Versailles, que La Fayette s'entendit (1). Mais la nouvelle des désastres de New-York, de Long-Island, des White-Plains, du fort Washington et des Jerseys, où les forces américaines s'ancantirent successivement devant trente-trois mille Anglais et Allemands, changèrent les termes de l'engagement, et La Fayette n'hésita pas à fréter un navire à ses frais. Les irrésolutions du gouvernement français étaient encore si grandes, si puissante était l'influence de l'Angleterre, que La Fayette en passant aux États-Unis brava les ordres positifs de son gouvernement et les châtiments les plus sévères. Mais ces irrésolutions, dues surtout au faible caractère de Louis XVI et à la trop inquiète prudence de Vergennes, allaient être bientôt entraînées par l'opinion, qui grandissait avec les événements, et qui poussait tout vers l'alliance.

Cette alliance ardemment désirée, ardemment demandée, Franklin, l'adroit négociateur de Londres, était venu la préparer, la proposer et la conclure. Le congrès, qui ne pouvait placer mieux sa foi et son espérance qu'en ce grand homme, l'avait adjoint à Silas

(1) Voir les *Mémoires de La Fayette*, t. 1^{er}, p. 11.

Deane auprès du cabinet de Versailles. Dès son arrivée, il y avait pris une forte position, et il l'avait eue sans y prétendre. Même ceux qui partageaient le moins les sympathies américaines furent saisis d'un sentiment de respect profond pour ce majestueux vieillard, d'un si grand cœur, d'un si grand esprit et d'une si grande expérience; pour cet enchanteur de soixante-onze ans qui avait trouvé le moyen de séduire avec les qualités les plus imposantes, et qui, défendant des intérêts avec des vertus, ne disait que le vrai et ne cessait pas d'être habile. Quant à ceux qui se sentaient le cœur engagé dans l'honneur ou le déshonneur de la patrie, Franklin était accueilli par eux comme l'instrument le plus puissant d'une cause sainte. Partout sa présence causait les profonds tressaillements d'une joie populaire. L'admiration qu'inspirait sa personne s'ajoutait au dévouement pour les intérêts qu'il servait. Il était comme l'image de son pays aux yeux de la France, et il le lui peignait en beau. Les Mémoires du temps entrent dans mille détails sur ce sage du nouveau Monde, qui, disait-on, unissait en lui Phocion et Socrate. Jusqu'aux femmes les plus frivoles aimaient cette vieillesse sereine, cette grandeur souriante qui avait la grâce des plus petites choses comme la force des plus élevées.

Cependant, malgré cette toute-puissance du caractère et du génie, malgré l'estime dont il avait ému Louis XVI, Franklin ne conclut pas d'emblée le traité objet de sa

mission. Il passa un an auprès du cabinet de Versailles, qui ne le recevait que rarement, et qui n'eut le courage de son désir secret qu'après la nouvelle de la prise du corps d'armée de Burgoyne à Saratoga. Ce succès, plus grand encore que les victoires remportées par Washington dans une autre partie de l'Amérique, à Trenton et à Princeton, mais qui avaient été suivies du revers de Brandiwine, décida enfin le cabinet français à relever une tête trop longtemps courbée. La négociation de Franklin toucha donc à son terme; jamais négociation ne ressembla plus à un triomphe. Ce succès diplomatique d'un Américain fut une victoire nationale pour la France. Mais quoique sa mission d'Angleterre eût donné déjà une grande idée de ses mérites de négociateur, ce succès ne fut pas l'œuvre de Franklin : il en profita, mais il ne le créa pas. Il le recueillit des mains de l'opinion victorieuse, qui maîtrisait le gouvernement lui-même, et qui forçait le méticuleux Vergennes à consentir enfin l'acte impatiemment attendu (1).

(1) Ce traité, qui était une reconnaissance formelle des États-Unis, fut signé le 6 février 1778 pour la France par le sieur Girard de Renneval, secrétaire du conseil d'État, et pour les États-Unis, par Benjamin Franklin, Silas Deane et Arthur Lee. Ce n'était qu'un traité de commerce; mais il y en eut un autre, signé le même jour, et celui-là fut le véritable traité d'alliance; il portait dans son préambule « qu'il était conclu pour le cas où l'Angleterre, par ressentiment de la liaison et de la bonne correspondance, suite du traité d'amitié et de commerce, romprait la paix avec la France, soit par des hostilités directes, soit en empêchant son commerce et sa navi-

Le premier article de ce traité était tout le traité même, et renfermait toutes les exigences de l'opinion; il y était dit « que si la guerre (cette guerre dont on s'était dans le préambule ménagé la faculté à dessein) se déclarait entre la France et la Grande-Bretagne, pendant la durée du conflit entre l'Angleterre et les États-Unis, Sa Majesté et lesdits États-Unis devraient faire cause commune et s'aider mutuellement de leurs bons offices, de leurs conseils et de leurs forces, ainsi qu'il convient à de bons et fidèles alliés. » Les autres articles se rattachaient à cette disposition, qui suffisait, qui comprenait tout.

Cet acte pourtant n'empêchait point les colonies de traiter avec l'Angleterre, même sans le concours de la France : « Il resta secret, dit l'historien de la diplomatie française, et n'acquies de réalité que par la guerre qui éclata peu de temps après entre la France et la Grande-Bretagne. » Mais cette réflexion manque de justesse : le traité n'acquies point de réalité par la guerre; ce fut, au contraire, le traité qui prépara la guerre, qui donna à

gation, d'une manière contraire au droit des gens et aux traités subsistants entre les deux États. Dans ce cas, S. M. et lesdits États étaient résolus de joindre leurs projets et efforts contre les entreprises de leur ennemi commun. » En posant ainsi l'éventualité, on en rendait l'interprétation bien facile; précautions percées à jour du reste, convenances diplomatiques inutiles, qu'au point où en étaient les choses, on aurait bien pu s'épargner! Voir Flassan, *Hist. de la diplom.*, t. VII, p. 159 à 164.

cette guerre, commencée dans les esprits et les dispositions des peuples, tout son développement extérieur, sa réalité.

La cour de Versailles, sentant bien qu'elle ne pourrait cacher longtemps les engagements qu'elle venait de passer avec l'Amérique, se risqua donc à les déclarer. Elle les notifia au cabinet de Londres, le 13 mars 1778, par l'intermédiaire du marquis de Noailles, son ambassadeur. La notification était ce que sont d'ordinaire de pareils actes : elle était polie, et disait tout le contraire de ce qu'elle laissait entendre. On y parlait du désir de conserver la paix, avec le cérémonial impuissant de gouvernements qui vont rompre, et décidés à en finir. Pour que cette comédie, qui ne trompait personne et qui manquait de grandeur des deux parts, fût poussée jusqu'au bout, et dans toutes les formes, Versailles publia un Mémoire justificatif auquel Saint-James répondit. On a hâte de se détourner de toutes ces vaines procédures, de toutes ces lenteurs calculées, et pour peu qu'on aime le pays dont on écrit l'histoire, on partage l'impatience des contemporains.

En effet, ces lenteurs compromettaient la situation : le patriotisme de Franklin en gémissait, mais son habileté encore davantage. Son avis à lui, avait été de se placer au-dessus de toutes ces formules diplomatiques qui perdent le temps, au profit de l'ennemi qu'elles avertissent de frapper rapidement un grand coup. Les

Anglais gardent Philadelphie, avait-il dit ; l'escadre de Howe a remonté la Delaware ; qu'une escadre française lui coupe la retraite et vienne le brûler dans les dangereux parages où il n'a pas craint de s'engager. Le grand sens de Franklin lui montrait ce qu'il y avait à faire, non-seulement pour les destinées de la guerre, mais pour le cas qu'il signalait alors avec l'instinct d'un amiral. Malheureusement, un gouvernement dirigé par Louis XVI et Vergennes ne savait point se servir en maître de ces admirables circonstances, qui ne naissent pas tous les jours dans la vie des peuples, qui font que le parti le plus brillant est quelquefois le plus sûr, et que l'enthousiasme inspire aussi bien que la réflexion. Qu'en résultait-il ? une situation équivoque, une perte de forces. Le cabinet de Versailles dut souffrir de la fausseté d'une telle position vis-à-vis de l'Europe, et surtout vis-à-vis de l'Autriche, lorsque Joseph II vint en France, moins encore pour y étudier le mouvement des esprits que pour y nouer des engagements politiques.

Ce voyage eut lieu vers la fin de 1777 ; on était en pleine préoccupation de l'Amérique, et dans les commencements de l'administration de Necker. Joseph II arriva à Paris, où il passa six semaines, dans un débotté philosophique d'assez mauvais goût, surtout de la part de l'homme qui disait que *son métier, à lui, était d'être royaliste*, pour mieux rappeler qu'il était roi. L'empereur descendit dans un hôtel garni, où il loua un

appartement fort modeste : cette affectation de simplicité vulgaire plut beaucoup, grâce aux engouements de ce temps. Cette simplicité était, du reste, la critique en action des formes et du luxe de Versailles; sur ce point, il y avait un peu du Diogène dans Joseph II. Il fronda beaucoup, et on le trouva d'une originalité piquante; mais dans un temps où chaque abus faisait naître un frondeur, il n'y avait réellement d'original dans ses attaques que sa position (1). Il visita tous les monuments publics, dit des mots probablement travaillés, et s'étonna fort que Louis XVI ne connût ni l'École militaire ni les Invalides. L'utile établissement de l'abbé de l'Épée attira beaucoup son attention, et lui fut une occasion de déployer une philanthropie sincère quoique exagérée à dessein; cette philanthropie était bien l'esprit du temps qui le pénétrait; mais il avait tant besoin de suc-

(1) « L'empereur voulut voir les écuries de Monsieur, qu'il admira « (grandes et petites écuries). Comme il se retirait, on lui proposa « de lui montrer les écuries de la reine. — Quoi! dit-il, ma sœur a « des écuries! et qu'est-ce que je viens de voir? — Ce sont celles du « roi. — Ah! voyons celles de ma sœur... Il parcourut tout. On lui « demande s'il veut voir les écuries de Monsieur. — Quoi! est-ce « qu'il ne se sert pas des chevaux que j'ai vus? — Non, il a des écu- « ries particulières... Il visita tout. Enfin quand on lui proposa d'exa- « miner les écuries de Madame, de M. d'Artois, de mesdames tantes « du roi, etc., il s'écria : A Vienne, ma mère a quarante che- « vaux. » *Mém. du duc d'Aiguillon*, p. 255. — Madame Campan rapporte des traits fort blessants que l'empereur adressait en public à sa sœur et au roi. Il critiqua impitoyablement les toilettes de la reine.

cès qu'il s'y livrait encore davantage. Il avait une ambition inquiète, l'ambition de tous ceux qui veulent plus qu'ils ne peuvent, et qui le sentent; c'était un rêve creux de gloire. Il s'agitait beaucoup pour s'inventer grand homme. Le voisinage de Frédéric de Prusse, qui ne s'était pas tant tourmenté pour être grand, l'empêchait de dormir.

Dans ce siècle où tous les esprits étaient tournés vers les réformes, Joseph fut aussi réformateur, et de cette race peu chanceuse de réformateurs dont étaient Turgot et Necker. Plus emporté qu'eux dans ses retouches d'institutions, et sentant moins qu'il était responsable, il allait plus durement en besogne. Il manqua son œuvre, lui aussi, et mourut désillusionné (1). Dépourvu de tact, et jusqu'à l'oubli de toute dignité, il dit en France, à un comédien, confident de ses dépit : « *Vous avez une reine bien étourdie* » ; enfin il alla présenter d'inconcevables hommages à la honteuse maîtresse de Louis XV, madame Dubarry.

Son voyage avait un but qui a été plus entrevu que dévoilé; il l'avait entrepris au profit de la nouvelle politique de l'Autriche, de cette politique qui avait arraché le traité de 1756 à l'abbé de Bernis et à madame de Pompadour; mais la légèreté de Marie-Antoinette compromettait beaucoup le succès de l'idée de Kaunitz, qui

(1) Il fit graver sur sa tombe : *Ci-gît un prince à qui rien n'a réussi.*

était de dominer l'Europe par les archiduchesses, et de refaire par des mariages la monarchie de Charles-Quint. Tel fut sans doute un des motifs de l'humeur que Joseph II montra contre sa sœur dans son voyage. Déjà on avait vu les princes français, lors du voyage de l'archiduc Maximilien (1775), repousser les prétentions autrichiennes sur une question d'étiquette, et passer dans leurs terres le temps du séjour de l'archiduc à Versailles. En venant étudier les dispositions secrètes du gouvernement français, Joseph trouva donc bien des choses qui durent le surprendre. Vergennes, malgré ses faiblesses, ne continuait pas Choiseul; l'esprit de tradition et les recommandations paternelles préservèrent en partie Louis XVI de l'influence que son beau-frère croyait prendre sur lui par son voyage. Aussi les résistances que rencontrèrent ses désirs le jetèrent dans toutes les fautes du désappointement. Il blessa l'opinion publique, qu'il avait caressée d'abord avec son étalage de philanthropie; il la toucha dans sa fibre la plus sensible, son enthousiasme pour la cause américaine (1).

(1) On a dit, sans trop le prouver cependant, que Louis XVI avait promis l'ouverture de l'Escaut et l'établissement d'un archiduc à Cologne, à condition que Joseph abattrait les forteresses des Pays-Bas et appuierait nos efforts dans la guerre d'Amérique; mais les paroles si publiquement négatives que nous avons citées témoignent du peu d'accord qui existait entre Joseph et la cour de Versailles; pressé par une dame qui lui demandait avec beaucoup d'insistance son opinion sur l'insurrection américaine, il dit le mot cité plus haut : « Mon métier, à moi, est d'être royaliste. »

En somme, le voyage de Joseph ne réalisa de profits pour personne. Malgré les promesses, s'il y en eût, et les politesses qui cachèrent mal les sentiments intérieurs, il indisposa plus Versailles et Vienne qu'il ne les rattacha l'une à l'autre. On a prétendu que le spectacle de l'unité géographique de la France, qu'il comparait dans sa pensée à cet amalgame d'États rapportés dont il était le chef, lui causa une sombre jalousie, et qu'il nous quitta l'envie et les plus mauvais sentiments au cœur. Ainsi, on le vit renoncer brusquement au projet publiquement annoncé d'aller visiter Voltaire à Ferney, et tromper l'espérance un peu vaniteuse de l'illustre poète. C'était, en effet, comme boudier la France que de refuser son hommage à cette vieille idole de l'opinion.

Mais Paris et la France le dédommagèrent, l'année suivante, du caprice hautain de Joseph II. A son tour, Voltaire vint à Paris (1778), et l'enthousiasme fut si grand dans cette société qui avait tous les enthousiasmes, que rien de pareil ne s'était vu : ni la joie sérieuse et forte qu'avait inspirée la vertu de Turgot montant au ministère, ni l'éclatante popularité de Necker, quand il en descendit, ni les marques de sympathie presque religieuses dont on entourait Franklin, ne sauraient être comparées à ces hommages inouïs qu'on offrit à Voltaire, tous les jours, pendant les trois mois de son séjour à Paris. Et en effet, l'enthousiasme pour Turgot, pour Franklin, pour Necker, était de l'enthousiasme poli-

tique : c'était le sentiment d'un besoin, d'une idée : réforme du pays, crédit relevé, position reprise aux yeux des peuples; mais l'enthousiasme pour Voltaire prenait sa source dans l'ardent foyer des passions du temps; Voltaire avait répercuté tout le mouvement social dans ses écrits. Pendant soixante ans il avait demandé, et avec tous les accents qui persuadent, que satisfaction fût donnée à tous les besoins vrais ou faux dont le siècle était tourmenté. Voilà ce dont la société française avait à tenir compte à Voltaire. Le prétexte de son voyage fut la représentation de la tragédie d'*Irène*, fruit tardif de l'arrière-saison; mais le motif, ce fut l'envie, chez un chef de parti comme Voltaire, de démontrer par une démarche solennelle la force et le succès de son parti. Il voulait apprendre à l'Europe que les hommes du pouvoir tendaient enfin la main au parti philosophique, non plus par libéralité indulgente, mais parce que le parti philosophique était fort et qu'on ne pouvait plus traiter avec lui que sur le pied d'une alliance entre souverains : telle était cette force, en effet, que la disgrâce de Turgot ne l'avait point diminuée, et que le ministre qui lui succéda était de la religion de Calas. En vain Louis XVI sembla-t-il s'inscrire contre la présence de Voltaire à Paris, en refusant de le recevoir; ce monarque fut peut-être le seul de tous les princes qui écouta un tel scrupule. Quant à Marie-Antoinette, elle eut moins de réserve; on la vit, dans l'émotion que

toute grande renommée donne aux femmes, solliciter la présentation de Voltaire, qui lui fut strictement refusée. Elle en fit témoigner d'aimables regrets au vieillard, et cet appréciateur avide des plaisirs que donne le succès dut trouver que ces regrets de la reine de France mettaient un attrait de plus dans sa gloire.

Mais l'impression du refus de Louis XVI dut se perdre, pour Voltaire, au milieu de toutes les émotions que l'enthousiasme public lui donnait. « *Ils veulent donc me faire mourir de plaisir !* » disait-il. Les plus grands seigneurs de la monarchie faisaient antichambre dans la maison du marquis de Villette, où il logeait; on eût dit qu'il y avait deux rois en France, et que le plus absolu n'était pas à Versailles; on rendit à Voltaire des honneurs que n'obtenaient pas les têtes couronnées. Quand il alla à l'Académie, cette compagnie, contrairement à toutes ses traditions, se porta au-devant de lui. Le soir il assista à la représentation d'*Irène*, dans la loge des gentilshommes de la chambre, et on faillit l'étouffer dans les embrassements et sous les couronnes. Plusieurs jours après il visita Turgot. « Laissez-moi, lui dit-il, laissez-moi baiser cette main qui a signé le bonheur du peuple ! » Franklin le pria de bénir son fils; il se montra digne d'un tel hommage, en prononçant sur la tête du fils de Franklin les deux mots qui résument toutes choses : « *Dieu et la liberté.* »

Cependant, après la conclusion du traité avec l'Amé-

rique, Franklin était resté à Paris, où il avait été nommé ministre résident des États-Unis. Nonobstant la haute estime que Louis XVI lui exprima publiquement, lors de sa nomination; malgré la convention dont le cabinet de Londres s'était plaint et que le cabinet de Versailles avait cherché à justifier, les deux gouvernements n'avaient point rompu; il ne s'était rien produit de nouveau que des manifestes inutiles, le rappel de lord Stormond et du marquis de Noailles, l'ordonnance sur la navigation des neutres et les efforts heureux de Louis XVI pour entraîner l'Espagne dans les intérêts de l'Amérique (1). Il semblait qu'avant de se frapper, les deux gouvernements se regardaient en silence; mais c'était moins la circonspection d'adversaires qui se mesurent, qu'un embarras péniblement trahi. L'Angleterre ne pouvait souhaiter la guerre avec la France; elle aurait voulu l'éviter, cela se conçoit aisément; mais ce qui se conçoit moins, c'est que Louis XVI, qui avait fini par comprendre, sous la vive lumière de l'opinion, la nécessité de cette guerre pour la France, hésitât après s'être engagé si loin. L'alliance était conclue, déclarée; qu'attendait-il encore, qui le retenait? Ce qui toujours le retint et l'empêcha, dès qu'il fallut agir : les tremblements de sa conscience; il n'avait jamais fini avec elle. Il passa près de trois mois à craindre de commencer une guerre

(1) Flassan, *Hist. de la diplom. franç.*, t. VII, p. 177.

à laquelle il s'était résolu, et ce fut seulement le 13 avril 1778 que la flotte, commandée par d'Estaing, sortit de Toulon pour aller enfin attaquer la flotte anglaise dans les eaux de la Delaware; les hasards d'une rencontre amenèrent (le 17 juin 1778) ce brillant coup de canon, parti du bord de la Clocheterie, qui apprit à l'Angleterre que la France de 1763 avait retrouvé des marins.



www.libtool.com.cn

CHAPITRE III.

Commencement de la guerre d'Amérique : combat d'Ouessant. — Départ de la flotte de d'Estaing ; son arrivée dans la Delaware. — État de l'opinion sur la guerre. — Discordes entre les Américains et les Français. — Faits d'armes des Français dans les colonies. — Mission armée du général Rochambeau. — Départ de la flotte du comte de Grasse. — Succès des Américains et des Français. — L'Angleterre négocie avec l'Amérique. — Bataille de la Dominique. — Blocus de Gibraltar. — Suffren aux Indes. — Traité de paix. — Paix de Teschen. — Fleury et d'Ormesson, contrôleurs généraux. — Mort du comte de Maurepas.

Si le cabinet de Versailles, en se décidant à soutenir l'Amérique, n'avait point effrayé l'Angleterre par la rapidité de ses coups, du moins avait-il pu la troubler par la grandeur de ses préparatifs. Il les avait faits patiemment, avec une sérieuse activité, et, disons-le aussi, avec ce sentiment d'honneur blessé que devait avoir, vis-à-vis des Anglais, un gouvernement jugé par eux incapable de tenir la mer, et qui, pour réponse, y avait lancé les plus formidables vaisseaux. La France n'avait point accepté sa déchéance maritime, prononcée à Londres de si haut ; le duc de Choiseul avait le premier commencé de l'en relever : il avait donné l'impulsion ; après lui, malgré d'inquiètes, d'oppressives surveillances

de la part de l'Angleterre, le gouvernement n'abandonna pas ses chantiers. Sous l'administration de Sartines et à l'ouverture de cette guerre, les constructions furent poussées avec un redoublement de vigueur dont il y avait eu peu d'exemple dans la marine française : on avait vu, en un an, neuf vaisseaux de ligne commencés et mis en état de naviguer. La France avait à ce moment (1778) près de soixante vaisseaux armés à la fois. Malgré son ignorance du métier, ses formes cauteleuses et ses dilapidations, Sartines était administrateur : il savait agir ; il connaissait les hommes ; la police les lui avait appris. Malheureusement nos marins ne valaient pas nos constructions ; ils étaient inexpérimentés ; mais la guerre devait leur apprendre ce qu'ils ignoraient, et leur ardeur allait surmonter rapidement les difficultés de cette école.

Il n'y avait point eu de manifeste, mais le comte d'Estaing était parti pour l'Amérique depuis un mois ; toutes les côtes de Flandre, de Bretagne et de Normandie étaient couvertes de canons, et on ne parlait de rien moins, même à Versailles, que d'une descente en Angleterre. Le comte d'Orvilliers commandait à Brest une flotte de trente-deux vaisseaux de ligne et de quinze frégates. C'étaient les trésors de la France, le meilleur de son or et de son sang. L'amiral Keppel, à Plymouth, regardait d'en face cette flotte superbe. Soit calcul de guerre, soit impétuosité naturelle, Keppel résolut d'at-

taquer quelques frégates d'observation, espérant que toute la flotte sortirait pour les défendre. Il se trompait; d'Orvilliers resta froidement sur ses ancres. Il avait envoyé en observation le lieutenant de vaisseau de la Clocheterie, qui commandait *la Belle-Poule*, avec un lougre, *le Coureur*, commandé par le chevalier de Razilli. L'amiral anglais avait fait immédiatement donner la chasse au bâtiment français, par une frégate de même force, *l'Aréthuse*, et un cutter. *L'Aréthuse*, selon les usages de la mer, somma *la Belle-Poule* de mettre en panne; mais la Clocheterie répondit qu'il n'avait d'ordre à recevoir que du roison maître; et, par une manœuvre adroite et hardie, il prit *l'Aréthuse* à la hanche et à portée de pistolet. Ce fut à cette portée, et, presque l'un sur l'autre, que le capitaine français reçut le premier coup de canon de l'ennemi, et qu'il y répondit par toute sa bordée. Engagé ainsi, le combat dut être meurtrier. Il dura plusieurs heures, et des deux côtés avec un long acharnement. Il y eut sur *la Belle-Poule* quarante morts et cinquante-deux blessés. Le capitaine fut atteint à deux endroits; son second tomba mort à côté de lui, et son enseigne, le bras fracassé, se fit panser et revint tranquillement à son poste. Animés par l'exemple de leurs officiers, les Français hachèrent tellement *l'Aréthuse* dans ses voiles, sa mâture et ses agrès, que Keppel envoya du secours pour la remorquer et la sauver. Ce fut alors que la Clocheterie, dont la frégate était endommagée

par le combat, se retira fièrement devant deux vaisseaux de ligne tout frais, qui ne purent l'atteindre, et rentra à Brest, aux acclamations de la rade. Ce n'était là qu'une passe d'armes, mais elle avait été si belle et si sanglante, que l'enthousiasme populaire eut autant de part que la politique de Versailles dans le bruit qu'elle fit. Le nom de la Clocheterie, jusqu'alors ignoré, remplit toutes les bouches : Sartines lui écrivit une lettre remplie d'une émotion flatteuse. Le roi le créa capitaine de vaisseau, et répandit beaucoup de faveurs sur les officiers et les matelots de son bord. On n'eut pas peur de se montrer trop reconnaissant pour un succès qui commençait la guerre avec éclat, et qui rangeait de notre côté tous les présages de la campagne (1).

Mais ces présages furent bientôt trompés par la fortune. Le 8 juillet 1778, la ville de Brest vit partir d'Orvilliers et sa flotte, et le 23 du même mois, l'amiral Keppel rencontra à trente lieues d'Ouessant cette flotte de trente-deux vaisseaux et de quinze frégates, qu'il aspirait tant à détruire. Pour cela, il avait pris avec lui trente vaisseaux de ligne, dont sept à trois ponts. Il avait plus de canons que l'amiral français : D'Orvilliers en avait 1,934, et Keppel 2,288. Les deux lignes ennemies occupaient un espace de trois lieues; Keppel, plus animé,

(1) Louis XVI, dont les scrupules tournaient souvent en illusions, crut sa conscience déchargée parce que le capitaine anglais avait tiré le premier.

plus ardent que jamais , avait déjà fait poursuivre les vaisseaux qui s'étaient écartés du gros de la flotte française et que d'Orvilliers n'avait ni protégés ni soutenus. Les historiens disent que la disposition qu'il garda était fort savante , mais c'était un marin à qui l'inspiration manquait. Son armée était divisée en trois corps : l'avant-garde , sous le commandement du comte Duchaffaud ; l'arrière-garde, sous le commandement de Lamotte Picquet ; d'Orvilliers était au centre, assisté du comte de Guichen, qui montait *la Ville de Paris*. Après avoir attendu le vent plusieurs jours , l'amiral Keppel se décida à attaquer l'arrière-garde, où se trouvait le duc de Chartres ; il y montait *le Saint-Esprit*, et y faisait ses premières armes de marin, sous le patronage de Lamotte-Picquet. D'Orvilliers, qui vit le mouvement et l'intention, manœuvra avec justesse pour dégager *le Saint-Esprit*, en renversant son ordre de bataille. Ce fut un feu de deux heures, bien nourri , bien soutenu de part et d'autre , avec une impétuosité qui ne se ralentit pas ; mais ce fut tout. On se brisa des agrès et des mâtures sans se prendre un seul vaisseau. Les amiraux , s'attribuant tous deux l'avantage, allaient en profiter et pousser leur succès, mais ils ne purent se faire entendre dans leurs signaux. Keppel établit des croisières, et d'Orvilliers rentra dans Brest. Rien ne l'y forçait cependant , et l'on eut raison de lui reprocher cette prompte rentrée. On ne gagne pas à être si modeste, et il se contentait de peu s'il avait assez

d'un succès qui consistait à n'être pas une défaite. Certes, le combat de la Clocheterie, cette première botte portée si résolument à l'Angleterre, promettait mieux que cette indécise affaire d'Ouessant, qu'on appela un *choc*, ne pouvant réellement en faire une bataille (1).

Quoi qu'il en pût être, l'opinion était trop excitée, et se ressentait trop de ses humiliations vis-à-vis de l'Angleterre, pour ne pas accueillir comme une victoire une résistance que les Anglais n'avaient pas vaincue. La France en était réduite à ce point que la lutte pour elle était déjà un triomphe. Le roi écrivit de sa main à d'Orvilliers; il le félicita sur l'à-propos de ses manœuvres, et il témoigna à Sartines combien il était content de son ministère. Personne ne trouva que le roi fût allé trop loin, et la grande majorité des esprits partagea sa joie : d'Orvilliers et son trop de sagesse se perdirent dans ce beau feu qui avait duré deux heures; beaucoup de traits de courage individuel étaient cités, entre autres celui du comte Duchaffaud, qui, blessé, vit tomber son fils plus dangereusement blessé encore, sans quitter son poste et se détourner de ses devoirs. Toutes ces choses, si influentes en France, prêtaient à une grande illusion.

Pendant que Louis XVI répandait sur d'Orvilliers des faveurs trop généreuses, le gouvernement anglais

(1) Le mot *choc* est celui dont le duc de Chartres se servit à Versailles, le 1^{er} août, en rendant compte au roi de ce combat.

mettait en accusation l'amiral Keppel, et le vice-amiral Palisser, qui, à Ouessant, n'avait pas obéi aux signaux. Ce qui était arrivé à l'amiral anglais était aussi arrivé à d'Orvilliers : son arrière-garde n'avait pas obéi à des ordres que la brume ou les distances avaient dérobés ; mais nul conseil de guerre, en se constituant, n'avait fait outrage à la bravoure et à discipline de Lamotte-Picquet. Plus tard, il est vrai, des bruits malveillants s'élevèrent, et ces attaques tardives n'atteignirent pas le marin ; elles portèrent plus haut. Ce fut le duc de Chartres qu'on accusa de n'avoir pas exécuté le mouvement commandé par le vaisseau amiral ; mais le jeune titulaire du commandement était-il vraiment responsable de ce que le chef réel de l'escadre n'avait pas exécuté ? Au premier moment, on avait été plus juste : quand le duc de Chartres revint à Paris, on l'avait accueilli avec enthousiasme ; il avait été applaudi à l'Opéra, au Palais-Royal, partout où il avait paru. Mais quand sa charge l'eut rappelé à Brest, de cruels propos circulèrent. D'où venaient-ils ? On a parlé de la reine, on a parlé de ressentiments ; toujours est-il que ces bruits que l'on répandait n'allaient à rien moins qu'à déshonorer le prince. Ne disait-on pas qu'il s'était caché pendant le combat ? Il s'y était distingué, au contraire, par cette bravoure dégagée des gentilshommes, par cette bonne humeur devant le boulet qui est native de France. Aussi tous ceux qui l'avaient vu montrer au mi-

lieu du feu son cordon bleu et sa veste blanche le défendirent-ils contre d'odieuses calomnies. Lui seul se fit tort par sa légèreté, quand il accepta ou sollicita la place, créée pour lui à cette occasion, de colonel général des hussards; singulière récompense, il faut le dire, de la bonne conduite d'un marin (1).

Le combat d'Ouessant ne fut suivi d'aucun autre; l'indécision de son succès ne stimula pas la trop lente prudence de d'Orvilliers. Plus qu'un autre, par sa position, il eût dû partager ces sentiments qui font les victoires, ces sentiments d'ardeur dont la France était animée. Malgré une perte de quarante-cinq millions, faite par le commerce français, et dont la rentrée subite de d'Orvilliers à Brest après Ouessant avait été cause, Bordeaux, Brest, Nantes, étaient toujours disposés à voir en lui l'espoir de leurs ressentiments contre les Anglais. Et cette confiance, trompée déjà, il ne la justifia pas davantage. Il sortit une seconde fois de Brest; mais il ne s'agissait pas de tenir la mer pendant un mois

(1) Le prince de Montbarrey dit, dans ses Mémoires, que ce fut le duc de Chartres qui sollicita cette place, et il raconte à ce sujet une longue intrigue; mais Montbarrey est animé contre le duc de Chartres de sentiments haineux qui le rendent fort suspect.

Voir, sur la conduite du duc de Chartres à Ouessant : *Œuvres choisies du prince de Ligne*, p. 3. « Il fut de bon exemple à Ouessant quoi qu'on en dise. » — *Mém. du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 52. — *Mém. du comte de Tilly*, éd. in-8°, 1820, t. III, p. 12. — *Droz, Hist. de Louis XVI*, t. I, p. 518.

sans voir l'ennemi ; il fallait aller le chercher. Dans les circonstances d'alors, il n'était pas permis à un homme de tête et de cœur de rentrer sans avoir fait voir le feu à son pavillon. Si d'Orvilliers avait été un officier d'action et de coup d'œil, il n'aurait pas manqué de tenter une expédition sur quelque point de l'Angleterre, et probablement il eût réussi : car l'Angleterre, comme un homme qui s'attend à être attaqué de plusieurs côtés à la fois, ne savait où porter les mains pour se défendre. Cette résistance inaccoutumée qu'elle avait trouvée à Ouessant, cette ligne de vaisseaux aussi beaux que les siens, l'avaient troublée. Il aurait été habile de profiter de cet éblouissement, bientôt dissipé ; d'Orvilliers ne le tenta même pas. Sans une heureuse croisière du chevalier de Fabri, sorti de Toulon à la tête de quatre navires, et plusieurs combats de Kersaint, le cabinet de Versailles n'aurait retiré de cette expédition que la honte de l'avoir manquée avec toutes les chances de réussir.

Et ce fut une raison, sans doute, pour qu'on portât une vue plus inquiète sur l'arrivée de d'Estaing en Amérique et sur ses premières opérations. Les préoccupations de la France entière l'avaient suivi à travers les mers. D'Estaing n'était point un marin méthodique à la manière de d'Orvilliers. C'était un homme énergique et fier, d'une valeur bouillante, officier de terre d'abord, qui s'était tout à coup découvert marin, par une illumination singulière, en naviguant sur un vaisseau qui le

conduisait dans les Indes (1). Aucune initiation lente et graduée ne l'avait annoncé; sorti de la mer, pour ainsi dire, il avait débuté par détruire un comptoir anglais dans le golfe de Perse, et depuis, il avait causé de grands dommages aux établissements britanniques, à Sumatra, à Ceylan, à Coromandel, au Malabar. Il y avait en lui un mélange romanesque de gentilhomme et de pirate; mais ce qui y dominait, et surtout dans sa manière de faire la guerre, c'était le forban; il pillait et ravageait avec fureur. Dès 1763, il avait été nommé lieutenant général des armées navales. Quand il partit de Toulon pour l'Amérique, en 1778, il avait presque tous ses officiers contre lui : aristocratie militaire qui ne pouvait pas aimer un chef lancé si vite aux premiers grades, un chef qui avait pris pour conseil et pour favori un simple officier bleu, ancien capitaine de brûlots des côtes de Bretagne (2), qu'il créa lieutenant de son bord.

Cette malveillance pouvait nuire au succès de l'expédition; mais d'Estaing en triompha assez heureusement; car s'il était impérieux et hautain, il y avait une franchise pleine de grandeur dans sa domination et du bon goût dans sa fierté. Tel était le marin qu'on avait choisi

(1) Voir l'*Espion anglais*, t. IX, p. 39.

(2) Il s'appelait *Mauff*, était de Saint-Malo, et justifiait, dit une relation du temps, par son expérience de la mer la préférence de d'Estaing. V *id.*, p. 38.

pour courir sus à l'amiral Howe. On espérait que l'homme de la surprise, du premier mouvement écraserait tout en arrivant dans la Delaware. Malheureusement on avait compté sans les vents ; ils soufflèrent de manière à le forcer, lui dont la rapidité était la qualité supérieure, à battre longtemps la Méditerranée et à mettre en panne chaque nuit (1). Favorisés par ces lenteurs, et avertis de son approche, les Anglais évacuèrent Philadelphie, pour ne pas se trouver pris entre la flotte française et les troupes de Valley-Forge. Clinton, qui remplaçait Howe, conduisit l'armée à New-York ; Washington quitta Valley-Forge pour inquiéter cette retraite, et le combat de Monmouth aurait été une victoire des Américains, si l'ambition jalouse du général Lee ne l'avait poussé à désobéir à son chef.

Ce ne fut qu'après trois mois de navigation que d'Estaing parut dans la Delaware ; il avait manqué la flotte anglaise de trois jours. Peut-être aurait-il dû rester pour concerter avec le congrès, avec le général Washington le plan de ses opérations ultérieures, et surtout pour recevoir d'eux des guides fidèles et des pilotes dont il manquait. Mais, trompé par la retraite de la flotte, dans son désir de l'attaquer, cet homme ardent à la course, poursuivit Howe jusqu'à New-York et vint mouiller à

(1) Il mit quatre-vingt-sept jours à traverser l'Atlantique. Ce retard sauva la flotte et l'armée anglaise. (Marshall, *Vie de Washington* ; éd. Paris, 1807, t. IV, p. 2.)

Sandy-Hook en dehors de la barre (1); cette barre dangereuse l'arrêta; nul pilote ne voulut la passer. Il offrit des sommes énormes, mais tous les pilotes répondirent que les gros vaisseaux tiraient trop d'eau, et maintinrent la chose impossible (2). Obligé d'en revenir à ses instructions, d'Estaing convint avec les généraux américains d'attaquer Rhode-Island, où l'ennemi logeait cinq mille hommes; et le 8 août, il força le passage de New-Port, entre Rhode-Island et Connecticut, pendant que le général Sullivan marchait sur la place, secondé par La Fayette. En ce moment, et comme les chaloupes allaient débarquer les Français, l'amiral Howe, renforcé, vint audacieusement prendre le mouillage qu'avait quitté d'Estaing. Avec cette position et le vent du sud, l'Anglais pouvait jeter des secours dans New-Port, mais à la nuit le vent tourna : « Ce fut alors, dit La Fayette, que d'Estaing, à la vue des deux armées, repassa brillamment sous le feu des deux batteries, tandis que les ennemis, coupant leurs câbles, fuyaient à pleines voiles. » D'Estaing leur donna une chasse de huit heures, et il était sur le point de les atteindre quand une effroyable tempête vint briser l'ordonnance de ses vaisseaux (3).

(1) *Mémoires de La Fayette*, t. I, p. 54. Marshall, *Vie de Washington*, t. IV, p. 6.

(2) Marshall dit toutefois qu'au moment où d'Estaing leva l'ancre, la marée et le vent étaient singulièrement favorables pour exécuter le passage de la barre. *Vie de Washington*, t. IV, p. 8.

(3) Marshall, *Vie de Washington*, t. IV, p. 8 et suiv.

Le Languedoc, qu'il montait, isolé de la flotte et n'ayant plus ni mâts ni gouvernail, fut attaqué par Howe et sauvé par l'indomptable fermeté de l'amiral français, qui se battit comme un désespéré toute la nuit sur cette espèce de ponton que lui avait fait la tempête. Au jour, Howe, lassé, presque vaincu, se retira, et d'Estaing, ayant rallié ses vaisseaux, reprit son mouillage.

Tel fut le début des armes françaises en Amérique : comme on le voit, il n'était pas tout à fait heureux, mais il faillit devenir funeste. Des divisions cruelles, déplorables, vinrent à naître entre des alliés la veille si fervents. Dès les premiers mots on ne s'entendit pas : d'Estaing, maltraité par le temps plus que par l'ennemi, voulut aller à Boston réparer ses pertes (1), car l'amiral Byron pouvait le prendre en queue avec une escadre supérieure à la sienne. D'ailleurs, le conseil de la flotte avait été unanime à cet égard. Le général américain Sullivan, au contraire, comptait sur l'intervention des vaisseaux français pour le seconder à Rhode-Island ; en conséquence, il envoya La Fayette à d'Estaing. La Fayette essaya d'obtenir du temps, et proposa soit une attaque de vive force, soit un établissement à Providence (2) ; mais il ne put vaincre la résistance des offi-

(1) Ce qui était conforme à ses instructions. Marshall, *Vie de Washington*, t. IV, p. 20. — *Mémoires de La Fayette*, t. I, p. 56.

(2) D'Estaing proposa deux bataillons à La Fayette, qui les refusa. *Mém. id., id.*

ciers. Aussi, quand les vaisseaux partirent, ce furent parmi les milices américaines des cris d'indignation et toutes les rages de l'espoir trompé. On rédigea contre les Français une protestation virulente que La Fayette refusa très-noblement de signer. Sullivan, dans le délire de la colère, osa mettre à l'ordre du jour que les alliés avaient abandonné les Américains; mais La Fayette, dans le cœur de qui l'Amérique n'a jamais vaincu la France, fit retirer cet ordre du jour outrageant, n'hésitant pas à jouer et à perdre sa popularité américaine dès qu'il s'agissait de la dignité de son pays (3). L'effet de ces dissentiments, qui allaient créer une position fautive à d'Estaing, ne se concentra pas sous les tentes, mais se répandit dans les villes. Le peuple à Boston parla de refuser son port, et M. Girard, l'envoyé français, qui avait d'abord été si triomphalement reçu à Philadelphie, ne trouva plus autour de lui ni la même sympathie ni la même reconnaissance. Plus tard, l'émeute de Boston et le massacre de M. de Saint-Sauveur furent comme les fruits sanglants de ces premières discordes, et montrèrent combien l'Amérique mettait peu d'intelligence dans son ingratitude envers un allié qui, en la servant, n'abjurait pas le libre arbitre de ses résolutions.

On souffre de rappeler de telles misères, mais il n'en

(3) *Mém. de La Fayette*, t. I, p. 57. — V. *l'Espion anglais*, peu suspect quand il s'agit de faits pareils, t. X, p. 155. V. Marshall, *Histoire de Washington*, t. IV, p. 20 et suiv.

faut pas davantage pour compromettre les plus grandes causes. On vit le fier d'Estaing, obligé de commander à sa fougue, recourir à la prudence pour se réconcilier des populations aigries surtout par Sullivan. Ce général avait abandonné Rhode-Island et renoncé à un succès possible, afin de perdre mieux les Français dans l'esprit de ses compatriotes. Quand le bruit de toutes ces manœuvres parvint en Europe, il y eut des plaintes amères; l'opinion, si favorable, si confiante naguère, resta fidèle aux principes de la cause américaine, mais l'enthousiasme pour la nation perdit de sa flamme : un peu de froid se glissa entre les deux peuples. Sans doute, les hommes furent pour beaucoup dans ce retour des sentiments publics, mais les choses s'y mêlèrent. En France, encore plus qu'ailleurs, l'enthousiasme a besoin d'être soutenu par la réussite; et il faut le dire : de réussite sérieuse, éclatante, il n'y en eut point dans cette campagne de 1778. D'abord, les vents empêchèrent d'Estaing d'agir dans le sens de son impétuosité naturelle et du genre de talent qu'il avait. Puis, quand il eut réparé ses avaries à Boston, il s'élança à la poursuite des Anglais dans les Antilles, excité par deux nouvelles bien différentes, mais qui agissaient avec une double énergie sur son âme orgueilleuse et pleine de haine pour les Anglais : ce furent la prise de Saint-Domingue par le marquis de Bouillé, gouverneur de la Martinique, et celle des îles Saint-Pierre et Mique-

lon; qui tombèrent aux mains de l'ennemi. Quelque ardent qu'il fût, il ne put atteindre les Anglais à Antigoa. Déjà ils s'étaient emparés de Sainte-Lucie, et ils ne lâchèrent pas leur conquête; il y eut là un combat affreux et vain. Les Anglais, protégés par des retranchements solides, massacrèrent à leur aise quinze cents Français, presque tous matelots, qui, d'Estaing en tête, sautèrent dans les batteries comme à l'abordage, et furent ramenés trois fois à l'assaut.

Ainsi, pertes et avantages s'équilibraient; mais de succès définitif ou même très-marqué, il n'y en avait pas. De part et d'autre on avait gardé tous les vaisseaux. Cette espèce d'égalité entre l'Angleterre et la France dans les chances d'une guerre qu'on avait crue devoir être prompte et décisive, suggéra au cabinet de Madrid la pensée d'un arrangement, et il proposa sa médiation. A l'ouverture de la campagne, Louis XVI avait eu, comme on sait, beaucoup de peine à entraîner l'Espagne dans le sens de sa politique de guerre; il avait écrit lui-même à Charles III (1). Mais en cédant à des influences de famille plus que de cabinet, le roi d'Espagne voyait d'un œil inquiet cette insurrection coloniale, qu'on imiterait peut-être un jour dans ses possessions. Aussi revint-il en toute hâte à l'idée d'en finir avec cette guerre d'un exemple qu'il redoutait. Il parla d'une trêve, qui

(1) Voir la Correspondance de Louis XVI, du 8 janvier 1778. — Flassan, *Hist. de la Diplom.*, p. 177.

n'eût été que la consécration des faits accomplis : les Anglais et les Américains eussent gardé ce qu'ils possédaient ; idée sans justesse et sans courage dont la guerre fût ressortie au premier jour. Malgré l'inanité de ces vues, le gouvernement de Louis XVI, déjà lassé de son effort d'une année, fut sur le point de les adopter. Rien ne donne plus que cette disposition du cabinet de Versailles, la mesure des hommes qui le composaient. Heureusement pour la dignité extérieure de ce gouvernement, le ministère anglais, dont l'orgueil avait raison cette fois, rejeta toute proposition d'accommodement.

Alors on vit un spectacle assez nouveau : quand le comte de Vergennes fut bien sûr que l'Angleterre n'entendait pas plier sous la médiation de l'Espagne, il se releva de toute sa hauteur, et pour garder l'Espagne dans les intérêts de la France, il lui souffla, dans ses correspondances et par ses agents, que le moment était bon pour reprendre Gibraltar, Minorque et conquérir les Florides. De cette main si souple tout à l'heure à signer la paix, il signait au gouvernement espagnol la promesse de lui livrer la Jamaïque, s'il demeurerait fidèle à l'alliance. Ce ne fut pas tout : Vergennes parla de la combinaison des flottes de France et d'Espagne comme devant avoir pour effet certain la destruction de l'Angleterre : une descente devait avoir lieu sur les côtes de ce pays ; et on avait déjà choisi le maréchal de Bro-

glie pour la commander (1); on disait que l'Angleterre n'aurait jamais le temps de rappeler ses troupes et ses vaisseaux disséminés sur le globe entier, pour se défendre. Qu'il y eût une séduction arrangée dans toutes ces perspectives ouvertes à l'ambition irréfléchie de l'Espagne, ou que Vergennes fût la première dupe des illusions qu'il faisait jouer, toujours est-il que l'Espagne ne retira pas sa main de la main de la France; et d'accord, les deux nations publièrent leurs manifestes. Mais ce qui contrasta par trop cruellement avec de si retentissantes paroles, ce fut l'action qui les suivit : d'Orvilliers sortit de Brest le 3 juin 1779, avec trente-deux vaisseaux de ligne. Il joignit l'amiral espagnol Louis de Cordova, le 25 du même mois, et leurs flottes formèrent un ensemble de soixante-six vaisseaux de ligne, qu'accompagnait un nombre considérable de frégates. L'amiral anglais Charles Hardi n'avait que trente-huit vaisseaux. A Saint-Malo et au Havre, trois cents bâtiments de transport attendaient l'armée de débarquement. En voyant ces armements prodigieux, on pouvait croire que Vergennes disait vrai quand il proclamait que l'Angleterre était perdue. Mais ces forces colossales

(1) M. de Broglie commandait un camp très-considérable à Vausieux, en Normandie. Ce fut M. de Vaux qui succéda à M. de Broglie. Rochambeau, qui quelque temps après passa en Amérique sur l'escadre du chevalier de Ternay, commandait l'avant-garde de ce camp. Voir ses *Mémoires*, t. I, p. 233.

paradèrent deux mois dans la Manche, et ne purent seulement empêcher Charles Hardi d'entrer dans la rade de Plymouth; on revint à Brest, vaincu par le scorbut. Depuis la construction du premier radeau de sauvage, rien de plus honteux ne s'était vu pour des hommes de mer. D'Orvilliers., qui avait eu le commandement, en répondit seul devant la France. En Angleterre, on l'eût cité devant un conseil de guerre et peut-être dégradé. En France, le gouvernement le laissa sous le poids de son cordon rouge et de ses épaulettes d'amiral; mais, averti par l'opinion, il se jugea mieux lui-même, et alla mourir dans un couvent (1).

Sans d'Estaing, on peut le dire, un tel mécompte eût accablé le sentiment public, mais on apprit la conquête de l'île de Saint-Vincent et de la Grenade, et la joie fut d'autant plus vive qu'on avait besoin d'un succès pour faire oublier l'humiliation. Dieu merci, le succès fut aussi beau que l'humiliation avait été grande. Il en résultait la domination des Français sur la mer des Antilles. D'Estaing avait été renforcé des divisions Lamotte-Picquet et de Grasse. Saint-Vincent ne lui coûta que l'en-

(1) Il y eut pourtant dans cette promenade de nos vaisseaux quelques engagements de bord à bord qui firent beaucoup d'honneur à plusieurs capitaines de frégates : ainsi le combat de *la Surveillante* et du *Québec*, dans lequel il fut déployé de part et d'autre une grande bravoure. Le capitaine du Couëdic, qui commandait *la Surveillante*, mourut de ses glorieuses blessures. Voir les *Etrennes de la Marine*, pour l'année 1780.

voi de quelques frégates ; mais la Grenade, bien défendue, fut plus difficile à conquérir. Ce fut un superbe fait d'armes , accompli avant l'arrivée de l'amiral Byron. D'Estaing fut le premier Français qui mit le pied dans les retranchements ennemis ; l'Irlandais Dillon et de Noailles le soutinrent à la tête de leurs colonnes, et tout fut pris, tout fut emporté. Quand Byron arriva, il n'y avait plus rien à faire. D'Estaing, remonté sur son bord, le poursuivit jusqu'à Saint-Christophe, et lui offrit un combat qu'il n'accepta pas. Cela valait bien la rentrée à Plymouth de Charles Hardy.

Vainqueur dans les Antilles , d'Estaing , qui n'avait pu se rallier encore l'opinion américaine , alla mettre le siège devant Savannah , capitale de la Géorgie. On a prétendu qu'il avait l'intention de clore la guerre par la prise de cette place et celle de New-York ; mais si ce fut là son dessein, la fortune ne lui permit pas de l'effectuer. Le général anglais Prévost, qui commandait dans Savannah, avait à peu près promis de capituler ; mais quand il eut reçu le renfort qu'il attendait, il changea de langage. D'Estaing, furieux, fit bombarder la ville : il n'avait pas pour cette cité américaine les entrailles de Washington pour Boston, quand ce grand homme ne voulut pas brûler une ville qui appartenait à sa patrie. D'Estaing ne vit dans Savannah que des Anglais et des redoutes anglaises, et il les couvrit d'un déluge de feu. Comme son mouillage n'était pas sûr et que l'ennemi comptait sur la

mauvaise saison qui s'avancait, le bouillant amiral résolut de mettre pied à terre et de livrer assaut. Il avait tout oublié de son échec de Sainte-Lucie, et il le recommença avec un malheur d'audace encore plus grand. Il marcha sous la mitraille anglaise, y fut blessé avec ses amis et ses officiers Fontanges et Béthisi, perdit onze cents hommes (1), et se retira l'épée au poing, après avoir laissé de ses grenadiers jusque dans le cœur de la place. Ainsiaffaibli, il ne pouvait continuer le siège; aussi retourna-t-il aux Antilles (2), où il laissa une partie de ses vaisseaux, et de là il revint en France. L'opinion lui fut assez favorable pour accuser de sa mauvaise for-

(1) Marshall ne porte ce nombre qu'à sept cents. *Vie de Washington*, t. IV, p. 178.

(2) Un coup de vent dispersa encore la flotte aussitôt qu'elle eut appareillé. Marshall, *Vie de Washington*, t. IV, p. 180.

Le bouillant d'Estaing eut, aux Antilles, de violents démêlés avec le marquis de Bouillé. Nous trouvons, dans une de ses lettres manuscrites, le passage suivant, qui a trait à leurs différends : « Voici, écrit-il, une lettre pour le marquis de Bouillé; elle est uniquement dictée par le désir qui me domine, celui de le modérer, et de vivre avec lui avec toute l'honesteté, mais avec toute la *franchise militaire*; ces deux sentiments que vous possédez si bien trouveront un bon organe en vous. Si vous ne réussissez pas, il se battra les flancs tout seul, car je ne préviendrai, ny le ministre, ny les généraux d'armées sur rien; mon projet est, s'il fait un plédoyer, de ne pas y répondre. Si vous aprenez des nouvelles de France ou d'ailleurs, mandez-les moi, je vous prie. Cecy est une Thébayde, et je ne descends pas plus à terre qu'à l'ordinaire....

« En rade du Fort Royal, le 7 février 1779. »

(*Coll. d'autographes de l'auteur.*)

tune des ministres imprévoyants ou des officiers jaloux. La magie du courage personnel, si puissante en France, l'entoura de son auréole, et le gouvernement, qui n'avait pas puni d'Orvilliers, mit le comble à cette faveur du public, en honorant d'Estaing d'une disgrâce. De telles choses avaient dû mettre dans le cœur de North lui-même de bien insolentes sécurités.

En effet, il semblait avéré que le cabinet de Versailles ne savait pas conduire la guerre, ou du moins choisir les hommes qui l'auraient menée à bonne fin. Ses généraux n'obtenaient que des succès de détail; et c'était là le meilleur de cette expédition sans ensemble, qui péchait surtout par l'absence de concentration et d'unité. Ainsi, dans cette année 1779, le Sénégal fut conquis par Lauzun et Vaudreuil (1); et quoique cette prise dût être comptée, elle influa peu sur les destinées de la guerre. Cette guerre répondait mal à l'attente de l'Europe; elle n'avait forcé la main à personne. C'était tout bas que les cabinets formaient des vœux en faveur de la France. Aussi, malgré l'adhésion donnée par Versailles à l'acte de neutralité armée des puissances du Nord (2), l'Angleterre n'avait-elle rien perdu de son crédit politique, de son autorité morale. Elle l'avait augmentée, tout au contraire, en déclarant fièrement la guerre à la Hollande pour avoir accédé à l'acte de neutralité, et cela dans un moment où

(1) Voir *les Mémoires de Lauzun*, éd. in-8°, 1822, p. 323.

(2) Voir Flassan, *Hist. de la diplom. française*, t. VII, p. 275.

ses embarras semblaient s'accroître. Elle pouvait se rassurer, d'ailleurs, lorsqu'elle voyait ses ennemis engager leurs forces et les perdre dans des tentatives aussi vaines que le siège de Gibraltar.

Ce fut la plus bizarre aventure de l'époque ; le blocus de Gibraltar avait été le premier acte d'hostilité de l'Espagne contre l'Angleterre. Il fallait une grande confiance en soi-même pour penser qu'on viendrait à bout de cette prodigieuse fortification, et que don Juan de Langara pourrait, avec ses neuf vaisseaux de ligne, empêcher un marin de la force de Rodney de ravitailler la place. C'était, en effet, cet amiral, l'honneur de la marine anglaise, qui avait été chargé de cette tâche avant son départ pour les Antilles. Rodney avait donné à l'Angleterre, Saint-Vincent, la Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Pierre. Son ambition, qui avait toute l'ardeur de son caractère, l'avait poussé à contracter des dettes énormes, car il avait voulu entrer à la chambre des Communes, et son élection l'avait ruiné. Obligé de fuir devant ses créanciers, d'autres dettes l'avaient fixé en France. Le duc de Biron les paya, par chevalerie romanesque, et pour montrer que la France ne craignait pas un ennemi de plus. Rodney, renvoyé à son pays, fut mis à la tête d'une flotte de vingt et une voiles, et son premier fait d'armes put faire repentir M. de Biron de son intempestive générosité. Il enleva l'immense convoi dirigé sur Gibraltar, et plusieurs jours après, il battit com-

plètement don Juan de Langara, qui se fit blesser avant de se rendre. C'était donc une victoire navale dans cette guerre d'engagements et de résistances. Mais la fortune, longtemps suspendue, et qui semblait revenir au génie de l'Angleterre, recommença le partage de ses faveurs. Un ennemi plus digne de Rodney l'attendait dans les Antilles; le comte de Guichen avait succédé à d'Estaing, et les vingt-deux vaisseaux qu'il commandait avaient mouillé devant Sainte-Lucie. Le 13 avril, il fit tête à Rodney, qui l'attaqua avant qu'il eût rallié ses forces, et qui avait l'avantage du vent. L'habileté de Guichen, la bravoure de ses marins, rétablirent un équilibre rompu un moment par surprise. La fureur du combat se porta au centre : ce fut là que les deux amiraux se touchèrent, et se livrèrent un assaut terrible, qui ne troubla pas le regard ferme de Guichen. Rodney manœuvra de manière à s'élancer sur l'avant-garde; mais l'amiral français, entraînant toutes ses forces, l'y poursuivit et garda l'honneur de la journée. Plus ardent que jamais dans ses desseins sur Sainte-Lucie, il se distingua encore (15 et 19 mai) par deux engagements d'un beau feu et de très-habiles manœuvres.

Ces succès réels et d'un grand éclat militaire ne firent pas en Amérique l'impression qu'ils causèrent en France. Ici, la nouvelle en fut reçue avec allégresse, mais en Amérique on ne trouva pas ces succès assez américains. Tout ce qui ne venait pas directement, et, pour ainsi

dire, matériellement en aide à ces insurgents, ne comptait pas à leurs yeux. Ils ne comprenaient rien aux influences de ces expéditions, au bon résultat des efforts de leurs alliés, en dehors de leur propre guerre et ailleurs que chez eux. Le premier feu de l'enthousiasme épuisé dans les difficultés de l'entreprise, des gênes cruelles, les lenteurs du triomphe, rendaient chaque jour les Américains plus injustes envers la France. Washington seul acquittait par ses sentiments la dette de sa patrie; lui seul avait soustrait sa grande âme à cette contagion d'ingratitude répandue dans son pays; lui seul n'accusait pas, ne se plaignait pas, et, sans impatience comme sans reproche, était toujours prêt à s'appuyer sur ce bras que vint lui offrir Rochambeau et que d'Estaing ne lui avait pas retiré.

Du reste, plus que jamais l'Amérique avait besoin de la France. Depuis Savannah, on n'avait éprouvé que des revers : Cornwallis avait battu Lincoln, et avait pris la ville de Charles-Town, où le général américain s'était réfugié. La Caroline avait été dévastée; à Camden, le vainqueur de Saratoga, Gates, avait expié douloureusement son ancienne victoire. Et pour comble, avant que l'armée de Rochambeau eût pu agir, la trahison du général Arnold, heureusement découverte, n'en avait pas moins été pour la cause un échec moral considérable; car cette trahison montrait bien que les plus braves et les plus éprouvés pouvaient cesser d'être fidèles.

Tous ces événements, qui rendaient l'intervention de la France plus nécessaire que jamais, donnèrent une grande importance à la mission armée du comte de Rochambeau. L'envoi des troupes qu'il commandait était peut-être le dernier témoignage de la bonne volonté du cabinet de Versailles, le dernier effort en faveur d'une cause jusque-là plus juste qu'heureuse. Si les âmes les plus résolues, en Amérique, doutaient du triomphe, si les sombres inquiétudes d'un avenir compromis passaient de temps à autre sur l'esprit ferme de Washington, quelle ne devait pas être la disposition d'un cabinet allié, trop peu convaincu, trop peu sûr de lui-même pour n'avoir pas besoin de ces succès qui font la persévérance ! Sans la présence de Franklin, sans cet ascendant de grandeur morale qui imposait à Louis XVI et qui lui interdisait l'idée d'une défection, on ne saurait dire si la politique de Vergennes n'eût pas révélé, par un complet abandon, ses promptes et secrètes lassitudes. On avait mal fait la guerre, et, par une triste conséquence des fautes commises, c'était la guerre même qu'on accusait. Au lieu de penser à faire mieux, on pensait à ne plus faire, ou si on agissait encore, c'était dans le sens des premières opérations, des premiers choix et des premières fautes : si Necker, par exemple, fit renvoyer Sartines, ce fut pour un fait de concussion et pour se débarrasser d'un ennemi dans le conseil, mais point pour le punir de la molle direction qu'il avait don-

née à la guerre; Necker lui-même aurait souhaité qu'on y mît fin. Il l'avait toujours condamnée, et ce qui s'était fait n'était point de nature à le faire chanceler dans son opinion. Quand il appela M. de Castries à la marine, et qu'il remplaça le prince de Montbarrey par le maréchal de Ségur, ces deux hommes dévoués à ses vues étaient moins des patrons pour la guerre d'Amérique que des appuis pour son crédit. Quant à Maurepas, tout ce qui était plus haut qu'une intrigue et plus sérieux qu'une plaisanterie ne troublait pas sa sceptique et vieille indifférence. Avec de pareils hommes aux affaires et de telles dispositions dans leurs esprits, on pouvait donc craindre que l'envoi de Rochambeau en Amérique ne fût la clôture de ces bonnes mais coûteuses relations, si Rochambeau ne jouait pas heureusement ce coup de partie que tous les autres avaient manqué.

Mais, comme les autres, Rochambeau n'avait point ce rare instinct qui fait les grands hommes de guerre. Il était bon tacticien, habile aux manœuvres, car dans les hommes de ce temps, les qualités de seconde main et d'acquit se montraient avec honneur; l'éducation était avancée. D'Orvilliers lui-même ne passait-il pas pour un bon amiral, parce qu'il savait manœuvrer? Ce qui manqua à tous, même à d'Estaing, dont la rapidité ressemblait presque à du génie militaire, c'était aussi ce qui manquait à Rochambeau : la divination du général. Il l'aurait eue, qu'elle ne lui aurait pas été d'un grand

usage dans cette guerre où tout dépendait de la campagne de mer. Or, le comte de Guichen lui-même l'avait compromise, malgré ses victoires récentes dans les Antilles; il était revenu en France au moment où ses succès lui faisaient une loi de tenir la mer et d'y dominer. Ce défaut de suite dans les plans des amiraux devait avoir une action fâcheuse sur les opérations de Rochambeau. Il s'était concentré à Rhode-Island, avec une précaution savante, qui empêcha le général Clinton d'attaquer. Dans cette position, Rochambeau attendit le secours des vaisseaux que le chevalier de Ternay avait réclamés de M. de Guichen (1); mais ce secours n'arriva pas. Guichen était reparti pour la France; ainsi, rien de grand, rien de concluant ne se faisait. C'était ce même système de tâtonnements, de précautions, que des instructions sans lumière et un état-major jaloux avaient imposé à d'Estaing; puis on vit recommencer entre les insurgents et les alliés ces dissidences que Washington ne put apaiser qu'en interposant dans ces querelles l'impartialité sercine de sa vertu (2).

Ce grand homme était alors l'unique espérance de tous ceux qui suivaient avec inquiétude les phases d'une guerre entreprise pour l'honneur d'un peuple et l'indépendance d'un autre. A lui seul, il remplissait cette

(1) D'après le pouvoir qu'il en avait. *Mémoires de Rochambeau*, t. I, p. 249.

(2) *Id.* t. I, p. 246.

scène, vide de talents supérieurs, de grands caractères, et même de grands événements. Il s'y montrait tour à tour, et presque en même temps, général, citoyen, homme d'État : fortune immense qu'un tel homme pour un pays dans ses jours de détresse ! immense encore dans ses jours de prospérité !

Au commencement de cette année 1781, tout semblait perdu de fatigue, d'embarras, de misères ; cette mâle insurrection d'Amérique, qui avait si bien commencé à Lexington, et qui avait eu son plus beau jour à Saratoga, était, non vaincue, mais usée. Elle n'avait point l'éclat des grandes défaites ; elle n'était point rudement, souverainement comprimée : elle succombait sous les choses les plus vulgaires de la vie, les besoins matériels et l'amollissement des courages ; mais Washington lui restait. Il ranima l'ardeur du congrès, étouffa et calma la révolte des troupes de Pensylvanie, du New-Jersey, et envoya le colonel Laurens à Versailles, avec une lettre de sa main, dans laquelle il exposait à Louis XVI les gênes cruelles d'une situation qui ne pouvait plus s'aggraver. Tous les sentiments de cet homme admirable avaient sans doute passé dans cette lettre, car Louis XVI, malgré la fatigue des premiers sacrifices, accorda le subside que Washington demandait. Cette mission du colonel Laurens, que l'esprit de Washington animait, eut assez d'influence pour déterminer un nouvel effort de la part du cabinet français, et le plus grand qu'on eût fait

encore. D'un autre côté, bien qu'attachés à Necker, hostile à la guerre, Castries et Ségur étaient deux militaires plus aptes à diriger l'expédition de l'Amérique qu'un ancien lieutenant de police comme Sartines, et un ministre d'antichambre comme le prince de Montbarrey.

Les préparatifs de la nouvelle campagne furent donc, il faut le reconnaître, assez dignes de la France; on les avait mesurés sur la grandeur des périls. Le départ malencontreux du comte de Guichen pour l'Europe, après ses combats de 1780, avait livré à Rodney les possessions hollandaises, Saint-Eustache, Saint-Matin, Saba, et il les avait horriblement ravagées. Mais, par bonheur, Lamotte-Picquet rencontra l'immense butin de l'amiral anglais, et le captura. Forte de cette double circonstance, la politique de Versailles poussa les Hollandais sur leurs vaisseaux. On pressa aussi les Espagnols, en leur montrant cette Floride qu'ils avaient sous la main : on leur parla de la Jamaïque, promise déjà, et on en combina l'attaque. La France s'engagea à les aider dans leur éternel blocus de Gibraltar. Enfin, on résolut de nouveau, en opérant la jonction des deux flottes dans la Manche, l'entreprise sur les côtes d'Angleterre, que d'Orvilliers avait fait échouer. Les camps de la Normandie et de la Picardie n'avaient point été levés, et ils étaient prêts à embarquer, quand besoin serait, leurs quarante mille hommes. Une escadre devait porter en Amérique huit millions de livres tournois, des armes,

des munitions et des troupes , qui permettraient à Rochambeau d'agir en toute sécurité. C'étaient là des préparatifs imposants, sans nul doute; mais jusque-là cette guerre n'avait eu de grand que les préparatifs.

Et telle parut devoir être encore la nouvelle campagne , car elle s'ouvrit par l'expédition du baron de Rulecourt sur Jersey, dans laquelle Rulecourt se fit tuer, lui et ses braves , espèce de guérillas de mer, qu'il avait levées à ses frais. Ce n'était là qu'un échec isolé et de peu de place dans l'ensemble des vastes plans de la cour de France , et cependant cet échec eut d'autant plus de portée sur l'opinion , que c'était le début de la campagne et comme le premier essai de débarquement en Angleterre. Il ne fallut rien moins que les premiers succès du comte de Grasse pour effacer l'impression de cette tentative malheureuse. Il était parti de Brest avec vingt et un vaisseaux de ligne et un fort convoi. Le vent, qui avait manqué à d'Estaing , lui fut plus favorable; aussi était-il en vue de Fort-Royal de la Martinique au bout de trente jours. C'était encore un de ces hommes comme il y en eut tant dans cette guerre, glorieuse surtout pour les capitaines de vaisseau. Il passait pour un officier excellent à son bord, et superbe au feu , car les matelots disaient , pour caractériser sa bravoure, qu'il avait six pieds en temps ordinaire , mais qu'il avait six pieds un pouce les jours de combat. Il manœuvrait bien , mais seulement sur son bord ; son regard ne por-

tait pas beaucoup plus loin ; et d'ailleurs la guerre ne se compose pas seulement de manœuvres ; elle a quelque chose de plus mystérieux et de plus puissant que les traditions de la science et les routines des champs de bataille.

A son arrivée dans les Antilles , le comte de Grasse rencontra le vice-amiral Hood , à qui Rodney avait donné l'ordre d'attaquer les Français. De Grasse soutint le combat , et, malgré l'ennemi , fit entrer son convoi dans la rade. C'est de là qu'il partit pour aller appuyer le marquis de Bouillé dans ses opérations contre Tabago , et favoriser cette conquête coloniale , que les vaisseaux anglais , grâce à sa résistance , ne purent empêcher.

Mais les instructions du comte de Grasse lui prescrivaient de quitter les Antilles ; il devait se diriger vers l'Amérique septentrionale , au point central d'une guerre que Rochambeau , bloqué dans Rhode-Island , n'avancait pas. Profitant des fautes de Rodney , qui avait imité Guichen et ramené plusieurs vaisseaux en Europe , de Grasse entra dans la baie de Chesapeake. Cette baie avait été le théâtre de désastres d'autant plus cruels qu'on les devait au traître Arnold. Cet homme à l'âme corrompue , que tous les vices poussèrent à la trahison , et qui ne put parvenir à cacher sa honte dans la gloire , semblait redoubler de talent militaire et de bravoure depuis qu'il était aux Anglais. A la tête de seize cents hommes , il avait brûlé Richmond et ravagé une

grande étendue de pays. De plus, après la mort de M. de Ternay, commandant de la flotte, l'amiral Destouches, qui lui succéda, ne sut pas profiter de la dispersion de la flotte anglaise qui bloquait le havre de New-Port. En vain Washington, occupé ailleurs, mais dont le regard planait partout, écrivit-il au comte de Rochambeau, pour que Destouches conduisît immédiatement sa flotte en Virginie avec un corps de mille Français; Destouches s'était contenté d'envoyer M. de Tilly avec un vaisseau et deux frégates dans la Chesapeake. Mais Arnold fit remonter ses bâtiments trop haut pour qu'on pût les atteindre. Destouches revint plus tard à l'idée de Washington; mais l'expédition attardée ne réussit pas, malgré la bravoure des Français, que Rochambeau plaça sous le commandement de Vioménil. La situation était si grave, que Washington, après avoir envoyé La Fayette contre Arnold, se rendit à New-Port pour se concerter avec le général français. Le plan des Anglais semblait être de transporter et de concentrer la guerre dans la Chesapeake et dans la Pensylvanie : c'était la pensée de Cornwallis, le plus fort de tous les généraux ennemis (1).

Mais, en arrivant dans la Chesapeake, de Grasse devait changer la face des affaires. Il y avait été précédé par le comte de Barras, qu'il avait chargé d'une dé-

(1) *Vie et Corr. de Washington*, éd. franç., t. II, p. 157.

pêche pour Washington. De Grasse y faisait savoir au général que des instructions de la cour de France le forceraient, lui et sa flotte, de gagner, vers octobre, les Indes occidentales. Cette nouvelle fit renoncer Washington au siège de New-York, et décida un mouvement d'ensemble vers le midi. On ne devait laisser sur la rivière d'Hudson que les troupes strictement nécessaires à la défense des postes qui s'y trouvaient établis (1). Dans le cas où Cornwallis passerait de la Virginie dans la Caroline du Sud, on l'y poursuivrait avec une partie de l'armée, tandis que le reste se rembarquerait sur la flotte française et mettrait le siège devant Charles-Town. En exécution de ces plans, le général Heath fut choisi pour commander sur la rivière d'Hudson. Le 14 septembre, Washington et Rochambeau arrivèrent au camp de La Fayette à Williamsbury, au moment où de Grasse entra dans la baie.

Cornwallis avait pris ses positions à York-Town et à Gloucester, deux villes qui se regardent face à face par-dessus la rivière d'York. Son principal corps était à York-Town, où il s'était vigoureusement fortifié. Le 30 septembre, les généraux américains et français sortirent de Williamsbury, et le cernèrent. Rochambeau dit que l'investissement de la place se fit sans perte d'un

(1) *Vie et Corr. de Washington*, t. II, p. 143, 144, 145, 146 et suiv.

seul homme (1). A ce mouvement, Cornwallis abandonna son camp retranché de Pigeon'shill, et se concentra vivement dans l'enceinte : ce fut alors que le siège commença ; il fut poussé dans toutes les formes. Les Américains ignoraient l'art des sièges ; ce fut une belle leçon que leur donnèrent les Français.

La tranchée fut ouverte dans la nuit du 6 au 7 octobre, au-dessus et au-dessous de la rivière d'York (2). Le duc de Lauzun, avec sa valeur chevaleresque, culbuta un corps anglais et resserra Gloucester. De nombreuses attaques eurent lieu contre York-Town ; le corps du génie français s'y distingua, et surtout son chef Duportail. Le siège fut honorablement soutenu ; c'est une grande page de l'histoire militaire de cette époque. Du 14 au 15, on emporta les deux redoutes de gauche de l'ennemi ; ce qui se fit avec la fière et joyeuse impétuosité des armes françaises ; La Fayette et Vioménil, l'épée à la main, dirigèrent cet ouragan de baïonnettes qui frappa tout, culbuta l'ennemi, hommes et choses, et balaya les résistances les plus acharnées. Les régiments de Deux-Ponts et du Gâtinais se couvrirent de gloire. Les intrépides grenadiers du Gâtinais y reconquirent leur vieux nom *Auvergne sans tache*, que le roi leur rendit, en récompense de leur belle conduite (3).

(1) *Mém. de Rochambeau*, t. I, p. 290.

(2) *Idem*, p. 292.

(3) *Idem*, p. 294.

Presque tous les officiers furent blessés dans cette affaire. Le 16, l'ennemi, qui voulait une revanche, fit une sortie, et vint enclouer les batteries de la seconde parallèle (1); mais le général d'Abboville sut le mitrailer avec ses pièces mal enclouées. Le lendemain, la tranchée ne fut pas moins brillante : Saint-Simon blessé y resta vingt-quatre heures. Un tel déploiement de courage et d'habileté militaire décida la prise de la ville : Cornwallis capitula. On a comparé cette capitulation de Cornwallis à celle de Burgoyne. En effet, militairement elle fut aussi humiliante : huit mille hommes restaient prisonniers; toutes les forces navales des Anglais à York-Town et à Gloucester étaient à la disposition du vainqueur. Bref, on faisait payer à Cornwallis les dures conditions que Lincoln avait imposées aux Américains lors de la prise de Charles-Town. Mais politiquement, cette capitulation eut de bien autres conséquences que la convention de Saratoga : elle relevait l'Amérique de toute sa hauteur, et lui ramenait la grande force de l'espérance. A partir de ce moment, les Anglais sentirent que, pour eux, l'Amérique était perdue.

Ce fut immédiatement après le siège de York-Town que le comte de Grasse repartit pour les Antilles. Il s'en alla avec sa part de gloire et de reconnaissance; car, au commencement du siège, il avait battu les amiraux

(1) *Mém. de Rochambeau*, t. I, p. 295.

Hood et Grave, mouillés tous deux à Sandy-Hook. Par cette victoire, il s'était rendu maître de toute la baie de Chesapeake, d'où il protégeait les opérations de terre, et le congrès lui avait offert, avec des remerciements officiels, deux pièces de canon portant ses armes, ainsi qu'au général Rochambeau. Depuis son absence des Antilles, Bouillé avait repris Saint-Eustache, Saint-Martin, Saba, et le comte de Kersaint, de son côté, venait de reconquérir les colonies hollandaises de Dénérari, d'Essequibo et de Surinam.

Excité par de tels exemples, le comte de Grasse se présenta, au commencement de 1782, devant Saint-Christophe (1); il avait trente-deux vaisseaux de ligne. Ses troupes, jointes à celles de Bouillé, formaient un ensemble de six mille hommes. On mit le siège devant la forteresse, sûr qu'on semblait être de la supériorité du comte de Grasse sur l'amiral Hood. Malgré l'inégalité de ses forces, Hood pourtant attaqua l'amiral français, lui fit rompre sa ligne, en simulant une fuite, et, par une manœuvre d'une agilité prodigieuse, le tourna, et revint derrière lui se poster audacieusement au mouillage qu'il avait quitté. Bouillé n'en prit pas moins la forteresse et l'île; mais de Grasse tomba dans le mépris de son escadre. Il n'avait pas été battu, il avait été dupe : c'était bien pis aux yeux d'officiers français.

(1) Voir *Mém. de Rochambeau*, t. I, p. 298.

Ainsi commençait cette campagne de 1782, qui ne devait pas valoir la précédente, et dont les résultats ne devaient frapper que la France. En effet, depuis la capitulation de Cornwallis et les succès, dans le Sud, du général Green, l'Amérique semblait hors de cause; on s'y battait toujours, il est vrai, mais l'ennemi se repliait; il avait évacué Savannah, l'un des trois points qui lui restaient encore (1). Les Anglais avaient essayé de négocier par l'intermédiaire du général Carleton, mais le congrès avait noblement repoussé toute négociation de nature à détacher les Américains de l'alliance française. La haine de Chatam pour la France avait pénétré dans l'âme froide de lord North. C'était nous et non plus les Américains que les Anglais voyaient sur leur première ligne d'attaque. Ces flottes que nous savions déployer en face de leurs flottes et de leurs rivages, ce niveau que nous avions gardé dans le succès : voilà ce qui était un mal plus grand pour l'Angleterre que la perte d'une colonie. Elle pouvait reconnaître l'indépendance des insurgents d'Amérique, mais non la supériorité ou même l'égalité maritime des insurgents de France contre les traités de 1763. Ainsi la guerre s'était déplacée; ce n'est plus en Amérique, c'est partout qu'on doit se mesurer maintenant. Jusque-là Versailles a combattu pour l'alliance et pour un principe de justice, hardiment posé par un

(1) Les deux autres étaient New-York et Charles-Town.

peuple. A présent il s'agit de l'honneur et des intérêts français. Le cabinet l'avait compris quand il dirigeait, dans ses instructions, le comte de Grasse vers les Antilles ? Du reste, il importait plus que jamais de présenter une mine fière à l'ennemi, car nous allions être exposés à partager moins le poids des défaites. La France avait toujours, il est vrai, les Espagnols et les Hollandais pour amis ; les Espagnols, qui s'étaient emparés de la Floride occidentale, sous le commandement de Solano ; les Hollandais, qui, en 1781, avaient soutenu contre Hyde-Parker un combat digne de Ruyter et des plus beaux jours de la République ; mais ils n'étaient entraînés, soutenus que par nous. On l'avait bien vu déjà ; on le vit encore au siège de Minorque et du fort Saint-Philippe. C'était un Français qui commandait quoiqu'il y eût là dix mille Espagnols et seulement quatre mille Français. Sans les faits d'armes de ce Crillon digne de son ancêtre, et dont l'exemple unit si bien les Français et les Espagnols (1), on peut douter que le fort Saint-Philippe, si héroïquement défendu par les Anglais, eût été pris. L'opinion fit surtout honneur de ce triomphe à la France, car nous étions l'âme de cette guerre, et c'était réellement entre nous et l'Angleterre que la lutte était engagée, en de-

(1) Crillon monta à l'assaut et y planta lui-même le premier drapeau. On lui reprocha d'avoir été trop grenadier dans cette brillante affaire ; il répondit : *J'ai voulu rendre mes Espagnols tout Français, afin qu'on ne s'aperçût pas qu'il y a ici deux nations.*

hors de tout intérêt d'alliance : combat de plusieurs, mais qui, au fond, était un duel.

Malheureusement, la faute qui s'était faite alors que nous avions un centre de guerre donné par les circonstances, un point solide sur lequel nous pouvions porter nos efforts, cette faute se fit bien davantage au moment où ce centre d'opérations nous manqua : c'est l'éternel reproche à répéter. On s'en tint à ce système d'expéditions sans concert, sans unité, à ce hasard de rencontres, à ce vagabondage armé sur les mers ; on cherchait mesquinement à blesser l'Angleterre aux extrémités, à lui enlever de temps à autre une possession, une lieue de côte, un fort, une colonie isolée, ou à heurter des vaisseaux contre les siens, au lieu de l'attaquer fortement au cœur, dans une des sources de sa vie, dans l'Inde, par exemple, où Suffren était digne de porter un grand coup. Cette idée si nette ne vint pas au cabinet de Versailles. Après la prise de Saint-Christophe, il prescrivit au comte de Grasse de se diriger vers l'escadre espagnole, qui était à Saint-Domingue, et qui amenait 16,000 soldats pour l'attaque de la Jamaïque. A Sainte-Lucie, de Grasse rencontra Rodney, qui voulut empêcher sa jonction, lui barra le passage et engagea le combat (9 avril 1782). De Grasse reçut ce choc terrible comme un homme qui avait à racheter sa faute devant Saint-Christophe, et dont la considération devait être refaite avec son épée d'amiral. Plusieurs de ses vaisseaux firent

une belle défense, et il eut l'honneur de cette rencontre : Rodney, fort maltraité, le laissa continuer sa route. De Grasse touchait au but qu'il poursuivait, il allait donner la main aux Espagnols quand une manœuvre imprudente de sa part pour rallier un vaisseau perdu, le jeta sur la flotte ennemie, et le força d'accepter une bataille qui est restée une des gloires de la marine d'Angleterre, et pour la nôtre un de ses plus funèbres souvenirs.

De Grasse avait trente-trois vaisseaux de ligne et Rodney trente-cinq; mais de Grasse en avait bien trop encore, car il s'embarrassa dans ce nombre; cette masse énorme, ces soixante-huit forteresses se heurtant, se mêlant, s'attaquant avec fureur, donnèrent le vertige à ce capitaine de vaisseau, inhabile aux grandes évolutions. Pendant que Rodney montrait le génie d'un chef et dominait jusqu'au vent, qui d'abord contraria ses manœuvres, de Grasse n'avait prise et autorité que sur son bord; il se mit dans le feu et dans le sang; il s'attacha au flanc du vaisseau de Rodney. Il fut assailli, enveloppé de partout; il fit merveille par ses bordées; il fit feu quatre-vingts fois de ses cent dix canons. Mais l'éclat de sa bravoure n'effacera point la honte de sa défaite. De Grasse avait d'abord le vent pour lui; il disposait de forces égales à celles de l'amiral anglais, de troupes dont une bataille, une furie de dix heures ne ralentit pas l'ardeur héroïque; et cependant il se rendit. Il était tard, il est vrai; la bataille avait duré toute la journée; le soleil

descendait dans la mer avec les débris des deux flottes fracassées, sanglantes. Quoiqu'aux approches de la nuit, on se battait comme au matin ; après des prodiges de défense, *le Glorieux*, *l'Ardent*, *le César*, avaient été pris ; *le Diadème* avait été coulé. D'une seule décharge, soixante hommes venaient de tomber sur le vaisseau amiral ; d'une autre, qui fut la dernière, tout ce qui était debout tomba mort ou blessé. Trois hommes seuls échappèrent à cette rafle de boulets et de mitraille. Le comte de Grasse était du nombre, et ce fut alors qu'il se rendit : il avait le cruel bonheur de ne pas même être blessé.

Le César prit feu dans la nuit ; le désespoir des matelots français était si morne, qu'ils se laissèrent brûler dans ce bâtiment. Le lendemain, Rodney, fatigué, s'empara de deux vaisseaux et de deux frégates qui n'avaient point assisté au combat. Bougainville et Vaudreuil se partagèrent les tristes restes de l'escadre, et gagnèrent les ports les plus voisins. On regrettait la perte de six capitaines de vaisseau, et parmi eux, de celui qui avait ouvert si heureusement cette guerre, la Clocheterie. *La Ville de Paris*, quoique réparée, coula après avoir conduit le comte de Grasse en Angleterre. Il y fut reçu avec une générosité dont le faste outrageait la France. Personne ne se méprit à ces magnanimités hypocrites, et l'opinion en France les fit payer cher au comte de Grasse. Quant à son vainqueur Rodney, il fut élevé à

la pairie par son gouvernement. On sentait bien que ce n'était pas seulement un nom de plus qu'il avait écrit dans les victoires de sa patrie, mais qu'il avait ranimé la conviction expirante du monde qui avait longtemps cru l'Angleterre reine des mers : c'était l'empire pour longtemps encore.

La victoire de Rodney balança, dans le cœur des Anglais le regret des pertes qu'ils faisaient chaque jour en Amérique. Le chevalier de Lapérouse, avec un vaisseau et deux frégates, venait de ravager sur l'Hudson un de leurs plus beaux établissements; mais avoir mis si bien le pied sur la marine de France, vengeait de ces petits désastres et faisait tout oublier.

Cependant elle n'était pas morte tout à fait encore cette marine; l'esprit public s'était montré dans d'ardentes et nombreuses souscriptions destinées à réparer la perte des vaisseaux détruits. Lord North était tombé, et l'esprit prudent des whigs, qui n'avaient point l'implacable haine de Chatam dans les entrailles, inclina visiblement à la paix. Rendons justice au gouvernement de Louis XVI : il n'eut pas, cette fois, la faiblesse d'écouter la bonne volonté des whigs. Il comprit que le moment d'une si grande infortune était peu propre à modifier ces vieux traités de la défaite, qu'on avait essayé de briser par la guerre et par la victoire.

La guerre continua donc : le blocus de Gibraltar s'éternisait, et les Espagnols, dont l'amour-propre natio-

nal était intéressé à cette conquête, réclamèrent une plus active intervention de la France. Le comte d'Artois, le duc de Bourbon, vinrent se montrer au camp, et y installèrent le luxe et tous les plaisirs de Versailles. La ville bombardée était détruite, mais les fortifications avaient échappé au vol meurtrier des boulets. Les plus habiles officiers de génie se fatiguaient sur ce problème posé là, devant eux, comme un impénétrable mystère de résistance. Un d'entre eux, le plus audacieux et le plus inventif, le chevalier d'Arçon, construisit, à l'aide d'un mécanisme savant, des batteries flottantes. Elles devaient battre la place d'assez près pour faciliter l'assaut. Ces batteries, lancées le 13 septembre, furent une occasion d'héroïsme pour l'inventeur, qui les monta avec le va-leureux prince de Nassau ; mais elles s'embrasèrent sous la pluie de bombes et de boulets rouges de la forteresse, et le succès qu'on en attendait fut démontré impossible : ce fut une journée de massacre et d'incendie. Les Espagnols et les Français rivalisèrent d'intrépidité, sous les ordres du duc de Crillon, moins heureux cette fois qu'à Saint-Philippe. De ce moment, les fastueuses espérances qu'on avait conçues se dissipèrent. Pour venger l'honneur des armes, il ne resta plus que la perspective d'un combat naval. Lamotte-Picquet arriva, toutes voiles au vent et mèches allumées, sur l'escadre anglaise de Howe, qui soutint le choc et se retira fièrement. Il avait fait son devoir, car il avait ravitaillé la place, comme Rodney

et Derby l'avaient accompli déjà, sans qu'on eût pu y mettre obstacle. C'était moins beau que la victoire de Rodney, moins cruellement désastreux pour nous que la défaite du comte de Grasse, mais cet échec y ajoutait une amertume nouvelle.

Un homme seul nous vengeait aux Indes, et arrachait, de sa puissante main, la marine de France au mépris de l'Angleterre. Cette homme, que la Grande-Bretagne nous envia, était le bailli de Suffren. Nous l'avons dit déjà, si le cabinet de Versailles avait eu l'intelligence des hommes et des choses, il aurait concentré ses forces dans les Indes et utilisé le marin de génie qui s'y dépensa en conquêtes éparses et stériles ! Au lieu d'atteindre par cette voie à un résultat d'une portée incalculable, le gouvernement de Louis XVI se trompa autant sur le théâtre de la guerre que sur les acteurs. Au lieu de l'Inde, il prit les Antilles pour champ de bataille ; au lieu de Suffren, il choisissait de Grasse pour conduire ses plus belles flottes : il n'avait point deviné Suffren. D'Estaing seul, sous qui Suffren avait servi, lors de l'expédition d'Amérique, avait pénétré le grand homme de mer dans le capitaine de frégate, et il le signala aux gens de Versailles ; mais d'Estaing avait été disgracié. A cette époque, Suffren avait déjà beaucoup servi ; il appartenait à l'Ordre de Malte, mais il ne s'était pas seulement conformé aux prescriptions de son Ordre en se battant contre les Barbaresques, il avait quitté son rocher et son monastère de

soldats pour aller montrer son ruban noir au feu des Anglais; fait prisonnier deux fois, il avait profité de cette éducation amère et vigoureuse de la captivité qui enfonce la haine dans les cœurs profonds. Après 1763, cette année funeste, il protégea le commerce dans la Méditerranée. A toutes les actions où il s'était trouvé, il avait déployé une audace froide qui pourtant, privilège heureux ! ne l'empêchait pas d'être de la plus entraînante activité. Dans la guerre des Indes, où tout lui manqua et où il créa tout, son impulsion fut irrésistible. Il était né pour commander aux choses comme aux hommes. Mais parce qu'il savait vaincre les difficultés, était-ce une raison pour le placer sur un théâtre trop étroit pour lui, avec trop peu de forces, avec un mandat de guerre trop restreint, avec des instructions qui bridaient son action et limitaient son génie ? On le forçait à être plus grand, mais on le rendait moins utile.

Du reste, cette guerre des Indes releva l'honneur du pavillon, plus qu'elle n'accrut la puissance réelle de la France dans ces colonies. Ce fut une guerre d'héroïques prouesses et d'un talent prodigieux, mais elle conserva plus qu'elle ne conquit. En 1784, quand le bailli revint en France, les états de Provence lui frappèrent une médaille avec une inscription qui rappelait les succès de ses armes (1) : « Le Cap protégé, Trinquemale pris, Gon-

(1) Voir *Biographie universelle*, article SUFFREN, t. XLIV, p. 175.

delour délivré, l'Inde défendue, six combats glorieux. » Mais, comme on le voit dans cette noble nomenclature, ces succès-là ne réparaient pas, pour la France, ce qu'elle avait successivement perdu : c'était pour elle plus d'éclat que de profit. A partir de 1778, elle ne possédait presque plus rien sur la côte de Coromandel ; Pondichéry avait été pris par les Anglais. Le gouvernement français ne soutenait point Hyder-Aly, ce grand politique que ne comprenaient pas les politiques de Versailles, lui qui, à l'âge de Maurepas, à quatre-vingts ans, et le dos dévoré par un cancer, gagnait encore des batailles avec quelques-uns de nos artilleurs. Il aurait pu devenir un instrument si fort dans des mains habiles ! Cependant Hyder avait eu aussi son tour de défaite : les Hollandais succombaient ; leur meilleure part était tombée déjà dans les mains de l'Angleterre (1781) ; leurs possessions de Sumatra, Négapatam, Trinquemale, une partie de Ceylan, étaient conquis. Après de tels désastres, en face de l'organisation anglaise dans les Indes, devant un homme de la force de Hastings, qui ajoutait le génie du mal à cette colossale organisation, que pouvait faire un simple commandeur de Malte, qui se trouvait être, par hasard, un homme supérieur ? Ce Suffren, qui n'avait que onze vaisseaux, quand de Grasse en avait trente-trois pour se faire battre, quand d'Orvilliers en avait commandé soixante-huit pour rentrer, ses canons nets, dans le port de Brest, Suffren, sans un seul port dans les

mers de l'Inde, où il n'avait à jeter l'ancre que bord à bord avec l'ennemi, pouvait-il replacer la France au rang où Dupleix l'avait un moment élevée, et d'où elle était tombée, en roulant de faute en faute, pendant que l'Angleterre s'élevait, de calcul en calcul, à un degré de puissance qui, peut-être, ne se reverra jamais?

Mais tout ce que peut la force d'un homme, réduite malheureusement à elle-même, Suffren le fit, et le fit en maître. Les quatre batailles qu'il livra en cette année 1782 resteront des modèles à étudier pour tous les hommes qui pensent sur cette science difficile de la guerre maritime. Quand Suffren parut dans les mers de l'Inde (1), il avait déjà livré combat sur son chemin. Il avait aperçu dans la baie de Praya des vaisseaux anglais de l'amiral Johnston, et il avait fondu dessus; il s'était engagé là un feu terrible; Suffren s'était lancé si impétueusement sur l'ennemi qu'il se vit coupé de son escadre contrariée par les courants. L'ennemi fut protégé par sa position; mais si Suffren se retira, il ne s'éloigna du moins que couvert par les plus fières volées de ses canons. Il avait empêché, en jetant des troupes sur ce point, l'expédition des Anglais contre le cap de Bonne-Espérance. A l'île de France, il avait fait sa jonction avec l'amiral d'Orves, qui mourut sur mer, et lui remit le commandement de la flotte. Suffren, au

(1) Voir la *Biographie universelle*, art. SUFFREN, t. XLIV, p. 159.

même moment, venait de contraindre *l'Annibal*, de cinquante canons, à amener. Enfin, après avoir dépassé Madras, il s'était battu encore par le travers de Sadras (19 février), et il avait commencé d'inspirer aux Anglais cette haute estime d'ennemi que depuis ils ne cessèrent de lui porter.

Arrivé à Porto-Novo, l'amiral ne voulut point se rendre à terre qu'il n'eût conclu et signé un traité avec les envoyés d'Hyder-Aly, traité excessivement avantageux à cette armée de deux mille hommes qu'il débarqua, et qui, aux ordres de Tippoo-Saëb et de M. de Bussy, allait faire, comme Suffren sur la mer, de l'héroïsme sans résultat qui fût proportionné aux talents et au courage déployés dans cette guerre. Sir Edward Hugues, l'amiral anglais, quittait alors Trinquemale (1); Suffren alla à sa rencontre. Pendant trois jours, sir Edward-Hugues chercha à éviter le combat; mais Suffren sut enfin l'y contraindre, car il avait le vent pour lui, et d'ailleurs il manœuvrait avec tant d'empire qu'il était impossible de se soustraire à l'ascendant de ses évolutions. Jamais, dans cette partie du monde, combat plus long et plus sanglant ne s'était livré; il dura cinq heures et demie, par le travers de Provédien (19 août), dont il a pris le nom (2). C'était un de ces combats si tenaces

(1) Voir Barchou de Penhoën, *Histoire de l'établissement anglais dans les Indes*, t. III, p. 340

(2) Voir la *Biographie universelle*, art. Suffren, t. XI IV, p. 162.

et si meurtriers des deux parts, que toute la victoire ne consiste qu'en une moindre perte : à ce compte, les Français étaient vainqueurs ; mais ils étaient tellement maltraités qu'ils passèrent sept jours à réparer leurs avaries, ayant l'ennemi à portée de boulet. Au bout de ce temps, le bailli, avec cette profonde ardeur qui ne s'éteignait jamais en lui, offrit de nouveau la bataille, mais ne put la faire accepter.

Suffren avait relâché dans le port hollandais de Batavolo. Pendant ce temps, Hyder-Aly et son héroïque fils Tippoo, ce Mysoréen si chevalier pour un barbare, avaient remporté, par la rapidité de leurs marches, des avantages sur le commandant anglais, sir Eyre Coote. Hyder, octogénaire et mourant, avait fait quarante-cinq milles en deux jours ; il avait tenu assez en respect les troupes anglaises pour permettre à Tippoo de renforcer la garnison d'Arnac. Ce fut alors que Suffren conseilla au nabab indien la reprise de Négapatam, et tous les préparatifs en furent faits par l'amiral avec cette puissance de volonté qu'il mettait à tout ; mais son plan, qui ne put être exécuté, ne fut pour lui que l'occasion d'une de ses plus magnifiques batailles. Il la donna le 6 juillet : Suffren montait *le Héros*, et l'amiral anglais *le Superbe*, deux beaux vaisseaux, qui disaient assez par leurs noms ce qu'ils portaient. Tout le temps que dura l'action, ces deux vaisseaux luttèrent comme deux hommes, et pendant une heure et demie, le feu, la hache, le courage,

furent égaux des deux côtés. Mais le vent qui tourna et qui mit le désordre dans les deux lignes donna la victoire au plus habile : c'était Suffren ; nul ne l'égalait dans le jeu des voiles, dans la tactique avec les éléments ; il couvrit ses vaisseaux brisés avec les vaisseaux qui n'avaient pas souffert, et, maître du champ de bataille, il hâta par une pluie de boulets la retraite de l'escadre anglaise (1).

Quand il arriva à Cuddalore, Suffren s'occupa de la réparation de sa flotte, car sa victoire lui avait coûté cher. Cet homme, dont l'obésité était si grande que les souverains orientaux, contrairement à tous les usages, le faisaient asseoir devant eux, n'avait pas besoin de l'électricité des batailles pour montrer la fougueuse activité d'un jeune homme. Ce n'était pas seulement la vue de l'ennemi, sous le pavillon, qui lui donnait cette ardeur : partout ailleurs, sur le rivage, il se montrait comme à son bord. Il avait une âme si ardente qu'elle aurait soulevé et animé un corps plus pesant que le sien. A Cuddalore, il se fit constructeur de navires ; il devint charpentier comme Pierre le Grand ; son empire à lui, c'étaient ses vaisseaux. Il allait et venait dans Cuddalore, visitant les maisons, les établissements publics pour avoir du bois de charpente, démolissant une maison, a dit un historien, pour prendre une poutre qui lui

(1) Barchou de Penhoën, *Histoire de l'Inde*, t. III, p. 344.

convenait. Tous ses officiers, qui pourtant ne manquaient pas de courage, qui avaient coopéré à ses succès, lui disaient le mauvais état de la flotte, le manque d'approvisionnements, la nécessité de partir pour l'île de France ou Bourbon. Mais lui, avec la confiance de César dans la tempête, répondait à ses officiers : « Jusqu'à ce que j'aie conquis un port dans l'Inde, je ne veux d'autre port que l'Océan; » et il se remit en mer. L'effroi se répandit à Trinquemale et à Négapatam; on dit à sir Hugues de se presser; mais Hugues, blessé de ces instances dans son amour-propre d'officier, répondit qu'il prendrait la mer quand il le jugerait convenable. Vingt jours se passèrent; le 25 d'août, Suffren faisait tomber son ancre dans la baie, débarquait les troupes, élevait, le 29, les batteries, éteignait sous son feu le feu de la garnison, et forçait le lendemain la ville à se rendre. L'amiral anglais arriva, ayant au cœur sa défaite de Trinquemale, et furieux de ce nouveau triomphe qu'il n'avait pas deviné. Suffren pouvait ne pas combattre, il avait un port, il était couvert, mais le danger le fascinait. Il l'aimait jusqu'à l'égarement, et l'audace chez lui maîtrisait le génie; il combattit. On se massacra pendant trois heures, et il n'y eut pas de victoire. La nuit vint, et les Anglais se retirèrent à Madras, les Français à Trinquemale. Suffren avait failli périr, exposé seul au feu de six vaisseaux ennemis; trois de ses capitaines le délivrèrent. Un ennemi, un Anglais s'est étonné qu'il n'eût

pas été sauvé à la fois par tous les capitaines de son escadre. Ils n'étaient pas dignes, dit-il dans son admiration passionnée, de servir sous un si grand homme de mer (1).

Cependant la guerre se faisait heureusement sur terre. Hyder-Aly s'était rendu maître du Carnatique. A sa mort et vers les premiers jours de l'année 1783, les Anglais, affaiblis, étaient en danger de perdre l'Inde; mais il aurait fallu donner à Tippoo ce que la politique française avait refusé à Hyder, un appui plus généreux et plus fort. On lui avait envoyé M. de Bussy avec trois vaisseaux et un convoi chargé de troupes et de munitions. Suffren s'était réuni à ce renfort, avait débarqué les troupes, distribué les munitions; puis il était rentré, malgré les Anglais, dans le port de Trinquemale. D'après les instructions ministérielles, Bussy devait être le supérieur de Suffren : ce qui était encore une preuve de la profonde inintelligence du cabinet de Versailles en tout ce qui touchait aux affaires de l'Inde, car Bussy était l'homme de la guerre défensive, tandis que Suffren, au contraire, donnait pleinement les mains au système de Hyder-Aly, le seul qui pût arracher l'Inde aux Anglais. Quoi qu'il en soit, ils s'entendirent : Bussy, poussé par le général Stuart jusque sous les murs de Gondelour, s'y était renfermé, et, dans sa détresse, avait appelé à lui

(1) Barchou de Penhoën, *Histoire de l'Inde*, t. III, p. 348.

l'irrésistible amiral du côté de la mer ; dix-huit vaisseaux bloquaient Bussy. Quand on parla de ces dix-huit vaisseaux à Suffren, dont les forces étaient inférieures, l'audacieux marin passa à bord de *la Cléopâtre* et alla lui-même observer l'ennemi. A peine sut-on, sur les vaisseaux anglais, la présence de Suffren, qu'on leva l'ancre et en même temps le blocus ; mais cela ne suffisait pas à cette soif de batailles qui dévorait le bailli. Par une manœuvre qui rappelait celle de l'amiral Hood devant Saint-Christophe, Suffren mouilla à la place que les Anglais avaient quittée, les poussant au large en face de lui. Sir Hugues s'éloignait et ne voulait pas du combat ; ce furent des manœuvres infinies. Le bailli avait fait embarquer des soldats de Gondelour sur sa flotte, et il poursuivait les Anglais avec son opiniâtreté accoutumée. Il était le moins fort par le nombre, mais il avait confiance en lui-même. Il arriva sur la flotte anglaise jusqu'à portée de pistolet, et alors l'action s'engagea. On se battait depuis deux heures, quand tout à coup le feu prit au *Fendant*, ce qui amena un désordre, bientôt réparé par Suffren. On continua de se battre ; la nuit vint, on ne cessa pas. Il fallut pourtant s'interrompre ; seulement Suffren se promettait bien de recommencer la lutte dès le point du jour. Mais au jour, l'escadre anglaise avait filé dans les brumes, et les courants l'avaient fait dériver sous le vent de Pondichéry. Déterminé à ne pas donner prise sur lui à l'amiral Hugues,

Suffren revint mouiller devant Gondelour, et il attendit, mèches allumées et sur petite ancre, les Anglais, qui le virent de loin si fièrement campé qu'ils n'approchèrent pas. Jamais dans leurs plus néfastes campagnes, les marins anglais n'avaient tant refusé de combats (1).

La délivrance de Gondelour, qui valut un triomphe pompeux (2) au bailli de Suffren, fut le dernier et le grand événement de cette campagne, qui devait se clore au moment où elle allait devenir fructueuse. Ainsi tout se fit mal à propos dans cette guerre, même sa fin. Une frégate anglaise annonça, le 29 juin, que les préliminaires de paix avaient été signés à Versailles. Suffren ne fut point laissé dans les Indes, où il s'était fait une popularité si grande et où il eût pu rendre à son pays de notables services en attendant les éventualités; son gouvernement le rappela. On le reçut à Versailles avec un enthousiasme mêlé de curiosité; car c'était un homme qui parlait à l'imagination de plus d'une manière, et qui ne surprenait pas seulement par la gloire. Il avait,

(1) Nous trouvons dans une lettre inédite de Suffren quelques mots sur ce dernier combat, qu'il fixe au 20 juin, et qui précéda de peu de jours la nouvelle du traité : «... La paix étant faite, écrit-il à un ami, et ayant enterré la synagogue avec honneur, puisque, le 20 juin, nous avons combattu M. Hugues quinze contre dix-huit, tous cuivrés, et qu'il s'en est allé à Madras, et nous au secours de Gondelour... » (*Coll. de lettres autogr. de l'auteur.*)

(2) Voir, pour les détails de ce triomphe, la *Biographie universelle*, art. SUFFREN .t. XLIV, p. 174.

dit-on, une originalité naturelle assez analogue, quoique moins tranchée, à celle qui frappa plus tard dans Suwarow. Les fêtes qu'on lui donna ne durent pas beaucoup le troubler, lui que les prosternements orientaux, les triomphes en palanquin avec cortège d'éléphants, avaient endurci aux ovations. Le roi le fit cordon bleu ; déjà, pendant la guerre, il avait été nommé bailli de son Ordre. Cette ancienne nourrice de marins, Malte pouvait être fière d'un tel chevalier, et elle lui avait envoyé les insignes de sa dignité nouvelle jusque dans les mers lointaines où il donnait ses batailles.

Ces batailles, nous l'avons dit, n'influèrent pas, dans la mesure de leur importance, sur les conditions de la paix avec l'Angleterre. Depuis quelque temps déjà, des négociations étaient commencées sur des bases qu'on discutait beaucoup, mais qui varièrent peu. La correspondance diplomatique de M. de Vergennes ne laisse, sur ce point, aucun doute. En Angleterre on était arrivé, à propos de l'Amérique, à la politique de Chatam, mais ce que Chatam combattait en mourant comme un opprobre, la paix avec la France, le ministère whig y avait toujours donné la main. C'étaient Rockingham, Richmond et Fox qui étaient aux affaires ; Rockingham mourut, et Fox sortit du ministère, mais la reconnaissance de l'indépendance américaine n'en fut pas moins consentie. Seulement, Franklin, par un sentiment digne de lui, ne voulut pas que cette indépendance

fût proclamée avant la signature des préliminaires de paix entre l'Angleterre et la France (1).

Cette paix, qui fut conclue le 3 septembre, consacrait de nombreux échanges et équivalents entre les puissances signataires. Mais ce qui dominait, pour la France, tous les petits articles de l'arrangement, c'était le rachat des traités de 1763, l'affranchissement de cette honteuse inspection d'un commissaire anglais à Dunkerque, l'acquisition de Tabago, puis la cession à l'Espagne de Minorque et des deux Florides, qui furent le prix de Gibraltar.

C'était là des avantages, qui le nierait ? Mais que n'avait pas coûté la guerre en hommes, en travaux, surtout en argent ! On discuta beaucoup en France cette balance de gain et de perte consacrée par le traité, mais le sentiment public, qui voit mieux que le détail, emporta dans sa joie tous ces petits calculs. Et, en effet, le grand but de cette guerre était atteint, l'indépendance de l'Amérique et notre délivrance de traités blessants pour notre honneur ; c'était pour elles que nous avons pris les armes. Nous l'avions obtenu, malgré beaucoup de fautes, mais enfin il y avait un résultat. La guerre avait été souvent molle, mal dirigée ; on l'avait trop confiée à des mains secondaires ou malhabiles, trop peu aux hommes

(1) Les préliminaires furent signés à Versailles, le 20 janvier 1783, et le traité définitif, qui se composa de vingt articles fut signé le 3 septembre 1783 ; Flassan, *Histoire de la diplomatie*, t. VII, p. 355.

qui l'auraient poussée grandement ; mais si cette guerre n'avait pas la solution que bien conduite elle aurait eue, elle avait du moins le dénouement de rigueur. Nous avions notre nécessaire en succès, si nous n'avions pas le superflu. La paix , qui vint trop tôt , car elle arrêta Suffren dans ses victoires , fut bien négociée , une fois résolue. Vergennes y employa les qualités qu'il possédait : il n'avait ni grandeur, ni vue perçante, ni rien de viril ; mais il avait une clarté calme dans l'esprit , et dans la main assez de précaution diplomatique pour écarter sans blesser jamais. C'est ainsi qu'il repoussa les ouvertures des cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne, qui offrirent leur médiation pour la paix. Il la fit seul , en tête-à-tête avec l'Angleterre, stipulant pour la France et pour ses alliés. Telle est la vérité que doit reconnaître l'histoire ; malheureusement pour Vergennes et pour le cabinet dont il était membre, ce que l'histoire doit ajouter encore , c'est que les gouvernements sont coupables quand ils laissent échapper une moitié des avantages qu'ils pouvaient donner au pays. Et ce qu'il eût été possible d'obtenir en continuant la guerre, ce traité qui vint trop vite après la victoire de Rodney le disait bien. Cette grande victoire n'avait pas refoulé au cœur du gouvernement britannique les désirs de paix qui s'y agitaient ; l'Angleterre n'avait plus confiance ; qu'était-il donc arrivé ? C'avait été pour elle un spectacle nouveau et plein

d'angoisses que ces trois marines d'Espagne, de France et de Hollande réunies contre elle, au moment où l'Amérique lui échappait. Avec ce quadruple ennemi face à face, elle pouvait vaincre une fois, plusieurs fois même; mais vaincrait-elle toujours? Elle avait l'instinct des coalitions, elle qui plus tard devait en faire de si puissantes; et elle sentait que tirant sa vie de son commerce, plus vite qu'aucune nation du monde elle pouvait périr par une coalition. Le sentiment de son danger l'oppressait; ses plus nobles enfants, ses plus fiers esprits, Shelburne, Rockingham, Richmond, et tant d'autres, avaient voulu la paix. Il fallait un intérêt de parti pour que Fox, avec sa mobilité d'opposition et l'immobile préjugé de son pays, fermât les yeux au besoin d'en finir avec cette guerre qui exposait à des périls croissants. Sur ce point, le jeune Pitt lui-même semblait infidèle à la tradition du vieux Chatam; son esprit était plus fort en lui que le sang de son père. Il voulait la paix pour son pays. Était-ce à nous de l'accorder? Était-ce à nous d'écarter ce danger de l'Angleterre? à nous de conclure en sa faveur comme Richmond, Shelburne et ses meilleurs citoyens? Si Pitt avait occupé la place de Vergennes, qu'aurait-il fait (1)?

(1) On pourrait objecter ici que la paix de 1763 rencontra des adversaires en Angleterre, mais il faut se demander si ces adversaires étaient les amis les plus éclairés de leur pays. Le ministère perdit sa majorité, mais il la perdit par le fait d'une coalition qu'on a ap-

Mais si les grandes conséquences de la guerre ne furent point ce qu'elles promettaient d'être avec une plus mâle politique, il y en eut d'autres, indirectes il est vrai, qui furent pour nous d'un profit réel. L'affranchissement des traités de 1763 avec l'Angleterre amena une autre délivrance, celle des traités de 1756 et 1758 avec l'Autriche. Ces seconds traités n'impliquaient pas, comme les premiers, un outrage à l'honneur du gouvernement qui les souffrait, mais ils blessaient profondément son indépendance; et d'un jour à l'autre ils l'exposaient à la perdre. Ils étaient comme la pierre d'attente des projets ambitieux de l'Autriche. Malgré son amour pour la belle archiduchesse qu'il avait épousée, Louis XVI tenait de son père une juste défiance pour tout ce qui venait du cabinet autrichien, et son ministre, M. de Vergennes, partageait ses sentiments. Les nécessités de la guerre, de cette guerre d'Amérique à laquelle Joseph II avait refusé son adhésion, forcèrent le roi et son ministre à se dégager du lacet de cette politique que l'empereur croyait serrer davantage dans le voyage qu'il fit, en 1777, à Paris. Il en était parti, il est vrai, avec une preuve de plus de l'inconséquente faiblesse du cabinet de Versailles, qui lui permit d'établir une souveraineté sur la frontière de la France. En élevant l'ar-

pelée *monstrueuse* en Angleterre. On vit Fox et North siéger au même banc ministériel; lord North n'avait rien à perdre, mais Fox ce jour-là s'est déshonoré.

chiduc Maximilien à l'électorat de Cologne, Joseph laissait percer la pensée qu'on essayait de dissimuler encore; mais cette pensée se fit jour lors de la paix de Teschen; la patience échappa alors au gouvernement français, quand on vit Joseph jeter sur la succession de Bavière le dévolu de sa remuante ambition.

C'était une idée traditionnelle pour le cabinet autrichien que de diviser les fiefs de l'empire pour mieux les envahir. Quand Joseph voulut, à propos de l'électorat de Bavière, réaliser cette idée à main armée, l'impératrice Marie-Thérèse se prêta peu aux projets de son fils; mais ni elle ni Kaunitz ne se mirent en travers. Une armée considérable entra en Bavière; on avait, par le traité de Munich (1), arraché à l'électeur la donation de son État. Son héritier, le prince de Deux-Ponts, qui n'avait pas cinq cents hommes, ne pouvait même faire acte de résistance, quand Frédéric, vieux d'âge et de fatigue, mais jeune d'un immortel génie, se porta protecteur du faible, et se fit le chevalier non-seulement de la cause germanique, mais de la cause européenne. En effet, c'était l'Europe entière qui se trouvait attaquée par la démonstration de Joseph II. La Russie devait s'en effrayer; car elle était alors occupée du côté des Turcs, et l'Autriche était la seule puissance qu'elle eût à redouter. D'autre part, toute l'Allemagne, qui avait regardé froide-

(1) Soulavie, *Mém. du règne de Louis XVI*, t. IV, page 317.

ment couper la Pologne par morceaux, sentit bien que c'était sur sa poitrine que l'Autriche posait sa main. La Sardaigne, déjà pressée d'un côté, se voyait menacée de l'autre, et fit appel à tout le monde pour échapper à l'étreinte autrichienne. Enfin la France trouvait sa conduite indiquée par un mot du grand Frédéric : « *Que la Bavière était pour l'Autriche la galerie de l'Alsace et de la Lorraine.* » L'opposition très-ferme et très-imposante du roi de Prusse aux plans d'invasion de Joseph II, était donc un acte de la plus haute et de la plus pure politique. Jamais les troupes de celui qui avait écrit l'*Anti-Machiavel*, et qui ne le pratiquait pas toujours, ne marchèrent pour une cause meilleure et plus juste.

Mais ces troupes ne combattirent point ; la France qui avait compris le mot de Frédéric, lui épargna la peine de vaincre. Le cabinet de Versailles eut pour la première fois le courage de ses antipathies autrichiennes, de ses ressentiments fondés, et appuya non par des troupes, mais par sa diplomatie, la démonstration militaire du roi de Prusse. Il proposa sa médiation, qui fut acceptée ainsi que celle du cabinet de Saint-Pétersbourg. Dans le cours des négociations, on tenta de séduire le vieux Frédéric par des dédommagements de province ; mais Thugut, qui lui fit secrètement ces propositions n'était pas propre à juger le genre d'ambition d'un pareil homme, et Frédéric resta fidèle à la cause européenne et à lui-même. Joseph néanmoins faisait toujours mar-

cher ses régiments; mais quand il vit que toute défection parmi les puissances opposées à ses vues n'était plus possible, et que Vergennes, l'ancien ambassadeur à Constantinople, ayant négocié la paix entre la Turquie et les Russes, ceux-ci allaient appuyer Frédéric de leurs armes, il céda en frémissant. La paix de Teschen fut conclue le 10 mai 1779, sous la garantie de la France (1). Par cette paix, la France gardait toute son attention et toutes ses forces pour sa guerre d'Amérique et des Indes; de plus, elle limitait les prétentions de l'Autriche, qui, dès lors, ne garda plus de mesure, et se tourna toujours plus ou moins ouvertement du côté de nos ennemis (2).

Ce succès très-honorable pour Vergennes, et qui le rendit presque populaire, fut bientôt suivi d'un autre

(1) Ce fut le baron de Breteuil qui fit cette paix avec beaucoup de dignité et de talent. Voir ses belles dépêches, dans Flassan, *Histoire de la diplomatie*, t. VII, p. 187 et suiv. Pour le traité, voir Flassan, *idem*, p. 252.

(2) La politique de Joseph II fut plus contraire à nos intérêts que celle même de Marie-Thérèse. Il a été accusé, dit Soulavie, assez informé en général des affaires étrangères, d'avoir voulu détacher l'Espagne de notre alliance par l'appât de Gibraltar, que lui offrait l'Angleterre si elle voulait traiter de la paix séparément avec Londres. Voir *Mémoires du règne de Louis XVI*, t. IV, p. 337. Un intrigant, plus haut alors par le talent que par la considération, le baron de Thugut, si grandi depuis par sa position, fut envoyé à Paris, pour proposer à la France une ligue contre Catherine II. Comme on ne l'écouta pas, Joseph se lia avec Catherine contre les Turcs, nos alliés ordinaires.

moins éclatant, il est vrai, d'une moindre portée, mais qui n'en fut pas moins un succès. Ce fut l'apaisement des troubles de Genève, et la garantie d'une constitution, acceptée en 1738 sous les influences du gouvernement de Louis XV. Des factieux, en 1779, avaient voulu la renverser; une lutte acharnée et sanglante s'en était suivie. Poussés à bout et craignant pour leur État, les syndics de la république demandèrent l'intervention de la France. Ils invoquèrent les engagements contractés à une autre époque, et le cabinet de Versailles négocia un plan d'opérations avec la cour de Turin et le gouvernement de Berne dans l'intérêt des Génevois et de leur constitution. Des troupes marchèrent, et ce fut le marquis de Jaucourt qui les commanda (27 juin 1782). L'insurrection fut comprimée sans coup férir; et, le 12 de novembre 1782, les puissances intervenantes signèrent une déclaration de neutralité et de garantie concernant la ville de Genève (1). Ce qui donnait une importance réelle à cette répression ferme et rapide de la sédition genevoise, c'est que la politique anglaise n'y était point étrangère. Nous étions alors au plus fort de la guerre d'Amérique; en soulevant une opposition violente contre le parti français qui gouvernait la république, la politique anglaise postait un ennemi à nos portes, et cherchait à nous susciter

(1) Voir Flassan, *Hist. de la diplomatie*, t. VII, p. 299.

une diversion de petits embarras ; mais , grâce à l'à-propos des mesures de Vergennes , elle fut trompée dans son dessein .

Ce ministre prenait chaque jour plus de crédit sur le roi ; son esprit clair , laborieux , appliqué , un peu pesant dans sa marche , mais sûr , plaisait à Louis XVI , qui n'avait pas la jalousie des hommes plus grands que lui , mais qui en avait promptement la fatigue . Louis XVI trouvait dans le comte de Vergennes des sentiments qui répondaient aux siens et presque dans la même mesure . C'était la même défiance contre l'Autriche , la même haine plus prudente que courageuse , la même probité incertaine qui n'aurait pas osé secouer et briser les traités de 1756 , mais qui ne craignait pas de ruser contre leurs conséquences . Quand le roi , placé entre ses sentiments pour Marie-Antoinette et les traditions de son père , se sentait pris par le charme qui , à la fin , le subjuga , il s'appuyait sur son ministre , et ils résistaient tous les deux à l'influence de la reine , toujours trop archiduchesse ; mais ils résistaient comme deux hommes faibles pouvaient résister . Certes , il y avait un beau rôle à jouer pour Vergennes ; mais il aurait fallu à ce ministre un caractère qu'il n'avait pas : c'était d'avoir raison , au nom de la France et du bon sens , de ces séductions toutes-puissantes de la beauté , de la jeunesse et jusque de la maternité que possédait Marie-Antoinette ; c'était d'opposer à un tel adversaire autre chose qu'une

vie réfléchie et l'assiduité à ses devoirs (1). Mais la tête du comte de Vergennes ne contenait point de si grandes et de si dangereuses pensées ; son ambition n'était que de mourir ministre ; il le disait souvent, et il agissait en vue de cette convenance personnelle plus qu'en vue des intérêts généraux. Quand un homme public en est là, il perd tout droit au respect du monde, et s'il a des facultés d'un certain ordre, elles ne servent qu'à faire mieux remarquer, par le contraste, le rang infime où l'histoire ne manque pas de le placer. Ces facultés étaient, chez Vergennes, plus d'expérience que de nature. Ils s'était rompu, par cinquante ans d'exercice, à une méthode diplomatique qui consistait à biaiser avec bienséance devant toutes les difficultés. Mais ni ses études, ni ses efforts, ni son genre d'esprit ne le rendaient propre à autre chose qu'aux soins de son département. Quand, après la mort de Maurepas, il eut la pensée de devenir premier ministre, ce fut une méprise qu'il commit sur lui-même, et que lui suggéra sa faveur auprès du roi ; si Louis XVI l'eût écouté, le cabinet n'eût rien gagné au remplacement de Maurepas, car négocier et temporer en toute affaire, comme le faisait M. de Vergennes, quand il fallait décider et agir, ne saurait constituer un gouvernement.

Une preuve frappante du crédit de Vergennes avait

(1) Flassan, *Histoire de la diplom.*, t. VII, p. 441.

été la disgrâce et le renvoi de M. Necker. Plus qu'aucun autre ministre, Vergennes avait indisposé Louis XVI contre l'homme qui l'avait si bien servi. Attaché aux idées de la vieille monarchie, parce qu'il n'en avait pas d'autres, Vergennes avait eu l'art d'inquiéter Louis XVI sur l'indépendance de son pouvoir, menacé par l'esprit réformateur de Necker ; il avait rédigé un long mémoire à ce sujet, et il avait adroitement donné à son hostilité jalouse des formes modérées et décentes. Necker tombé, le comte de Vergennes, auquel personne, dans le ministère, ne portait ombrage, et à qui le manque d'hommes influents dignes d'y entrer donnait une grande sécurité, se détourna de l'administration intérieure, pour laquelle il n'était pas fait, et laissa son collègue Hue de Miromesnil désigner un successeur à l'illustre disgracié de Saint-Ouen.

De tels spectacles étaient bien de nature à faire prendre en pitié un gouvernement. On disgraciait un homme merveilleusement entendu aux finances, et on le remplaçait par un magistrat choisi par un garde des sceaux. Et qu'était-ce encore que ce garde des sceaux ? Un homme inactif et médiocre, qui avait fait de l'inaction une sorte de théorie ministérielle à laquelle il conformait sa conduite. Le choix de Miromesnil tomba sur Joly de Fleury ; il se hâta de le placer aux finances, de peur que ce conseiller d'État, à qui on avait déjà, sous le règne précédent, proposé un ministère, ne lui enlevât

un jour les sceaux. Fleury, qui avait assez d'esprit pour se reconnaître incapable en finances, et dont les projets d'ambition n'étaient pas tournés de ce côté, montra d'abord peu d'empressement à accepter. Mais Maurepas lui parla, et le pressa au nom du roi; le Parlement, d'un autre côté, l'encourageait sous main, et lui promettait pour ses opérations une grande condescendance (1). Fleury céda à des instances ainsi exprimées; mais il ne prit point le titre de contrôleur général, il ne demeura point à l'hôtel du contrôle, voulant marquer par là qu'il ne prenait cette voie que pour une traversée vers un autre but qui lui convenait mieux.

Ses idées, du reste, étaient fort simples : elles consistaient à ruiner ou à délaisser les meilleurs établissements de Necker. Ainsi, les tentatives de Necker, comme celles de Turgot, devaient être suivies des plus ignorantes réactions. Fleury était plus grave, il est vrai, dans un si grand poste, que ne l'était Clugny; mais il était encore plus étranger aux procédés de la finance que l'ancien intendant de Bordeaux. Il s'attacha aux vieux usages, non-seulement parce qu'il n'avait pas d'idées à lui, et qu'en finances on n'improvise pas; mais aussi parce que telles étaient les tendances de ses parrains ministériels, Hue de Miromesnil et Vergennes. Il fallut en revenir à l'augmentation d'impôts, ce moyen financier facile et bar-

(1) *Ministres des finances de France*, par M. de Monthyon, page 270.

bare. On appesantit les charges publiques, et sans y apporter cette précaution, cette réserve, qui devraient accompagner toujours de pareilles opérations. Trente millions arrivèrent au trésor, mais on ne les trouva qu'en forçant tous les systèmes de taxation connus jusqu'alors. Ces mesures fiscales ne tinrent compte d'aucune différence de province, ne firent « aucune distinction de ce qui était déjà excessif ou de ce qui pouvait être exhaussé (1). »

Joly de Fleury administra à la manière turque; tout ce qui rappelait les anciennes formes du pouvoir absolu plaisait à ce ministre. La France sentit douloureusement ce changement de main directrice; mais le Parlement se sépara de l'opinion publique, en mettant une reconnaissance docile aux ordres de Joly de Fleury. Il enregistra sans hésiter toutes les mesures que le contrôleur général soumit à sa sanction. Il se rappelait que ce ministre lui appartenait par ses alliances, et surtout que le premier de ses actes avait été dirigé contre les assemblées provinciales. Il y eut cependant des parlements de province qui opposèrent beaucoup de fermeté aux actes du ministre, et qui n'y souscrivirent que forcés et à la dernière extrémité. On cite le parlement de Besançon, qui n'entendit enregistrer le troisième vingtième, que l'on établit alors, que pour la durée de la guerre (6 dé-

(1) Monthyon, *Ministres des finances*, p. 271.

cembre 1782). On cassa ses arrêtés; le roi les fit apporter à Versailles par une députation, et biffer solennellement en sa présence. Mais tout ce bruit se termina par des concessions mutuelles, par ces transactions que les pouvoirs politiques affaiblis estiment être de l'habileté.

Ces résistances de plusieurs parlements firent voir que la réaction provoquée par Miromesnil et Vergennes, était encore plus politique qu'administrative. Dans ce long débat qui eut lieu entre le parlement de Besançon et le ministère, on fit dire au roi, dans son discours à la députation : « Que tout ce qui *se faisait en son nom se faisait par ses ordres*. » Après ce premier pas dans la doctrine de la suprématie ministérielle, on voulut en essayer un second, en exigeant des députés de Bretagne une autorisation du gouverneur de la province pour surveiller les intérêts de leur état à la cour. C'était, selon les hommes de Bretagne, une atteinte à leur prérogative; et ils écrivirent à Louis XVI une lettre qu'Amelot refusa de placer sous les yeux du roi. Les esprits étaient tellement irrités de part et d'autre, que des troupes entrèrent à Rennes, l'arme au bras, ce qui était une violation nouvelle et plus flagrante du droit de la province, et qu'il fallut corrompre les gentilshommes pauvres pour avoir la majorité aux États.

Ainsi, et de pareils actes le disaient assez, toute la question pour les hommes du gouvernement était une question de pouvoir absolu, une question de couronne et

non d'État. L'esprit monarchique se défendait, mais il se défendait en blessant la France. Louis XVI laissait faire ses ministres, croyant sans doute, selon l'idée traditionnelle dans sa maison, que restituer violemment au roi un pouvoir qui s'échappait de plus en plus constituait de grands avantages au royaume. Avec cette faiblesse de bonne conscience qui le faisait s'endormir au sein des meilleures intentions, il supportait cette augmentation d'impôt comme une nécessité attachée au recouvrement de son pouvoir. Il aurait pu juger combien différent l'incapacité et l'aptitude, quand il vit Joly de Fleury, malgré les garanties offertes aux prêteurs par l'augmentation forcée des revenus, emprunter à des intérêts bien plus élevés que M. Necker. Mais ce qui était, aux yeux de Louis XVI, d'une plus sérieuse considération, c'était le raffermissement de son autorité, que ses conseillers accusaient Necker et Turgot d'avoir compromise. Vergennes, dont l'ambition empiétait de jour en jour, était un de ceux qui l'entretenaient le plus dans ces illusions funestes. Aussi, quand les préliminaires de la paix furent signés, le roi le nomma chef du conseil des finances, et le gratifia d'une pension de soixante mille livres. Vergennes composa ce conseil du garde des sceaux, Miromesnil, et du contrôleur général. Pour arriver à cette création dont il avait longtemps nourri la pensée, il s'était rapproché assez cauteusement de la reine, et avait donné l'ambassade d'Angleterre au comte

d'Adhémar, un des favoris de Trianon. Nonobstant toutes les finesses d'une intrigue qui fait peu d'honneur à Vergennes, le conseil créé fut bientôt supprimé, car les maréchaux de Ségur et Castries murmurèrent de se trouver dans un rapport de subordination vis-à-vis de Vergennes. Le diplomate, embarrassé de sa nouvelle position, plia son ambition à la circonstance et céda ; mais ce fut une raison de plus pour Louis XVI de faire estime d'un homme qui savait sesacrifier à propos, et qui ne le forçait pas à lutter contre les résistances de sa cour.

Ainsi, Vergennes s'affermissait plus que jamais dans l'esprit du roi ; Joly de Fleury prenait ses ordres pour la finance, et n'était qu'un commis dont l'ignorance se soumettait à la sienne. Ils firent de telles fautes, qu'à la fin, celui des deux qui répondait officiellement des décisions de l'autre dut tomber. Ils autorisèrent le trésor à suspendre le paiement des lettres de change qui venaient des colonies : c'était la ruine de ceux qui avaient avancé des fonds pour la guerre. Mais ce ne fut pas tout : la signature d'un pareil acte appartenait à M. de Castries, le ministre de la marine ; on signa pour lui et sans le prévenir. Castries blessé éleva la voix justement. Fleury osa lui répondre par un mensonge odieux : il parla de déprédations (1). Un cri universel s'éleva contre cette calomnie, et l'indignation fut si grande que Ver-

(1) Voir Droz, *Histoire de Louis XVI*, t. I, p. 392.

gennes, compromis, retira sa main à sa créature, qui tomba. Fleury fut forcé de se démettre. On l'avait placé au pouvoir malgré lui ; on y avait administré pour lui et sous son nom, et on le laissa tomber sans plus de scrupules.

Après Fleury, il fallait un homme qui eût la même soumission aux plans de Vergennes et de Miromesnil. Le garde des sceaux, qui n'avait jamais tant agi dans sa vie, découvrit M. d'Ormesson. C'était un très-jeune conseiller d'État, neveu d'une femme (1) liée de cœur avec M. de Miromesnil, et bien digne par là de devenir contrôleur général dans une monarchie où les hommes ont dû si souvent leur fortune politique aux femmes. Nous n'insistons sur ce détail intime que pour mieux montrer la gravité des hommes chargés de la conduite du royaume. On a beaucoup parlé de la probité de d'Ormesson ; mais c'était une probité sans force, comme celle de Louis XVI, vertu délicate, mais qui ne savait ni se préserver ni se défendre. Quant à sa capacité, elle était nulle : un contemporain, M. de Monthyon, qui s'est exprimé sur son compte avec bienveillance (2), dit « qu'il avait la tête étroite et qu'il voyait les affaires sous les plus petits rapports. » Il refusa longtemps la place qu'on lui offrit, objectant sa jeunesse, s'objectant lui-même. Mais consciencieux dans un premier refus,

(1) Voir M. de Monthyon, *Ministres des finances*, p. 272.

(2) Idem, *ibid.*

la conscience lui manqua dès que la persévérance fut nécessaire. Louis XVI lui dit pour le décider : *Je suis plus jeune que vous, et ma place est plus difficile que la vôtre*. En effet, mais c'était là une ironie cruelle dont le malheureux roi se frappait lui-même.

L'un des traits qui honorèrent la courte administration de d'Ormesson fut son refus de payer les dettes de Monsieur et du comte d'Artois avec les deniers de l'État. Il n'ajouta pas du moins cet abus à tous les autres qu'il consacrait. Il s'éleva aussi contre un engagement de Louis XVI qui avait promis d'acheter, pour quatorze millions, Rambouillet au duc de Penthièvre. Il menaça d'envoyer sa démission, et s'il céda, ce fut un malheur pour sa dignité, car il devait tomber de moins haut. Lui, qui ne pouvait succomber grandement sur un système, ne pouvait périr avec honneur que sur une question de droiture et d'intégrité; et peut-être qu'il le comprenait. Mais, comme M. de Maurepas, il se laissait guider par sa femme; elle avait plus d'autorité sur lui que sa conscience même; et elle le condamna à rester ministre. C'était le dévouer aux moqueries de toute la France. En effet, peu d'hommes publics se virent l'objet de la dérision universelle autant que d'Ormesson (1);

(1) On cite comme exemple cette plaisante facétie qui fut variée de cent manières. — Voulez-vous venir dîner chez moi? j'ai un très-mauvais cuisinier, mais c'est un bien honnête homme. — J'ai un cheval fougueux; je cherche pour le dompter un palefrenier plein de probité, etc.

mais ces railleries étaient ajustées de manière à l'atteindre moins cruellement que ceux qui l'avaient choisi.

Quand d'Ormesson arriva au ministère, il se mit à l'œuvre avec l'intention d'étudier au moins le département qu'il avait à gouverner; mais tout ce travail fut inutile, car sa tête n'était pas de force à embrasser mille combinaisons difficiles, la manutention des finances d'un grand État obéré. Ses emprunts, basés sur des loteries, devinrent plus durs que ceux de Fleury, déjà si chargés d'intérêt. Pendant les quelques mois d'une administration trop longue encore, il fit des fautes de toute nature. Ceux qui lui sont le plus favorables allèguent qu'il perdit la tête au milieu du détail infini qui accablait son inexpérience; humiliante manière de le justifier! Toujours est-il que ses derniers actes furent marqués d'un caractère de témérité qui approchait de la démente. On y sent l'homme effaré et qui va à l'abîme par le plus court chemin. Il obligea la caisse d'escompte à verser six millions au trésor; et quoiqu'il eût recommandé le secret, ce qu'il était facile de prévoir ne manqua pas d'arriver : par un coup monté, disent les uns (1), fort naturellement, disent les autres, l'alarme se répandit;

(1) Soulavie prétend que ce fut un coup monté par quelqu'un dont il tait le nom; mais cette insinuation ne peut être comptée comme un fait historique, et d'ailleurs il était impossible que l'imprudente opération du contrôleur général restât ignorée du public. Voir *Mém. polit. et hist.*, t. IV, p. 271.

mais, en présence de cette crise qu'il avait provoquée, il agit de manière à en augmenter les périls : il autorisa la caisse d'escompte à suspendre le paiement en argent des billets au-dessus de trois cents livres, et voulut, par le même arrêt, leur donner un cours forcé dans le commerce. C'était jeter violemment le désordre au sein des relations commerciales. Il donna pour pendant à cette mesure un autre arrêt aussi imprévu, aussi imprudent : il cessa le bail des fermes, en vue de l'établissement d'une régie; ce qui souleva enfin contre lui une de ces oppositions que les grandes fautes excitent de même que les grands talents. Les hommes qui avaient abattu Turgot et Necker furent encore ceux qui précipitèrent d'Ormesson; rien n'est plus triste que cette parité de haine frappant des hommes si différents.

Un seul fait leur était commun, c'était la faculté de se rendre hostiles tous ces courtisans faméliques de pensions, de luxe et d'abus, qui regardaient le contrôleur général comme le surintendant de leur maison. D'Ormesson n'opposait point à leurs avides instances ce calme souverain du devoir qui distinguait Turgot, ou l'esprit d'ordre persévérant de Necker; mais il leur opposa, quoique faible, assez d'honnêteté pour s'en faire de redoutables ennemis. Ils se vengeaient de son intégrité sur son ignorante et mauvaise administration. C'était un déchaînement de plaisanteries contre lesquelles il ne se montrait pas assez grand par le talent ou par le caractère

pour résister. Le ridicule l'atteignait , parce qu'il était bien à son niveau. Quand il eut contre lui l'opinion révoltée par son scandale de la caisse d'escompte , et que Vergennes se fut brouillé , à propos d'une intrigue , avec Miromesnil , d'Ormesson sentit le terrain lui manquer. Il resta fidèle à Miromesnil , son protecteur , mais il cessa d'être ministre. M. de Vergennes , qui savait , en sa qualité de diplomate , mystifier poliment un homme disgracié , alla lui faire une visite en personne pour lui apprendre son renvoi.

Tel fut le passage de M. d'Ormesson aux finances. Il les avait rendues un peu plus troubles , un peu plus confuses qu'elles ne l'étaient même du temps de son prédécesseur Fleury. Ces sept mois d'une administration impuissante montraient suffisamment la folie qu'il y aurait à aller plus loin dans les idées du passé. La guerre finissait heureusement : les dépenses allaient donc être moindres ; mais la situation était tellement chargée , qu'une guerre éteinte sur trois points différents , en Amérique , aux Indes et aux Antilles , ne les dégrevait pas d'une manière sensible. Comme Necker , du fond de sa retraite , aurait pu , s'il n'eût été une âme élevée , jouir des embarras de ces hommes qui l'avaient renvoyé ! Qu'allait-on devenir en ces circonstances ? Quel successeur donner à l'honnête jeune homme dont la probité n'avait pas suffi ? Il n'y avait réellement pas de tête digne de l'emploi resté vacant. On parlait de Loménie de Brienne :

c'était un de ces hommes d'esprit qui sont redoutables aux affaires parce qu'ils croient les deviner. Foulon aussi était désigné au choix du monarque : intendant qui disait cyniquement que la banqueroute était une libération légitime de l'État. Ni l'un ni l'autre ne plaisait à Louis XVI et ne tentait son choix. Il devait tomber sur un homme plus dangereux peut-être, car il réunissait la foi qui s'aveugle à la duplicité qui trompe, et il connaissait la magie funeste de jeter sur les autres le sort de ses propres illusions.

Avant la nomination de M. de Calonne, un homme de bien, M. de Castries, parla longuement au roi de la nécessité de rappeler Necker au ministère ; mais le nuage soufflé par la haine envieuse de Vergennes sur l'esprit du roi ne put être dissipé. Louis XVI n'avait pas ce qui rend capable de la rigueur d'un refus, mais il savait éconduire, en se refermant sur lui-même. Cette répulsion qu'il opposa à Castries, au moment où les besoins de la situation rappelaient si haut M. Necker, Louis XVI l'avait déjà montrée, en 1780, aux hommes qui devaient pourtant, à ce qu'il semble, avoir le plus d'autorité sur son esprit. Le clergé, dans ses assemblées, depuis 1745, avait trahi beaucoup d'épouvante, en voyant s'élever et s'étendre le progrès des doctrines philosophiques. Tous les cinq ans revenaient officiellement les mêmes plaintes, mais en 1780 elles furent plus expressives que jamais, et il s'y mêla des instances que

Louis XVI ne voulut point écouter. Quand on lit ces espèces de requêtes adressées au roi par l'Église gallicane et signées par le cardinal de la Rochefoucauld, on sent combien le clergé était inquiet sur ses destinées. Arrêter la circulation des livres, châtier les auteurs irréligieux, en substituant une nouvelle législation à l'ancienne, trop sévère pour être appliquée (1), sévir contre les protestants, trop peu surveillés, trop peu restreints dans l'exercice de leur culte, tel était le but du clergé, et il le proclamait sans fausse honte dans ses déclarations. Mais Louis XVI, quoique dévoué aux intérêts de l'Église, ne souscrivit point aux demandes qu'on lui fit en son nom (2).

Ainsi, Necker était repoussé : Louis XVI avait eu cette fois le courage de ses répugnances. Par cette triste force dont il usait si peu, il se fit un grand mal à lui-même ; car Necker, revenu aux affaires, aurait du moins épargné à la monarchie les ministères de Calonne et de Brienne, qui la perdirent un peu plus tôt. Il eût réparé beaucoup de fautes et maintenu l'État dans une situation honorable encore pour un temps. Retenir ce qui va s'échapper, faire durer ce qui s'affaiblit, c'est dans certains moments le plus grand service qu'on puisse rendre aux

(1) La déclaration du 16 avril 1757 prononçait la peine de mort contre ceux qui auraient fait imprimer ou répandu des livres irréligieux.

(2) Soulavie rapporte le texte des déclarations de 1780, et les notes marginales de Louis XVI. Voir le tome V, p. 137 et suiv.

gouvernements comme aux peuples. Necker était le seul qui pût remplir cette tâche. Turgot n'existait plus ; il était mort jeune encore , en 1781, au milieu des préoccupations de la science , à l'âge où l'on mourait dans sa famille , comme il l'avait dit souvent à ceux qui l'avaient trouvé trop pressé dans ses réformes , trop impatient dans le bien qu'il voulait faire à son pays. D'hommes de cette hauteur, de cette consistance, de cette vertu publique , il n'y en avait pas ; Necker seul en approchait ; et même, considéré dans le détail des affaires de finance, il avait une capacité plus directe et plus pratique que Turgot. Necker, d'un autre côté, n'aurait plus rencontré devant lui la vanité ombrageuse qui l'avait fait tomber une fois ; car Maurepas aussi était mort, et la même année que Turgot, à qui il ressemblait si peu.

Ce vieux maire du palais, que Louis XVI aimait à entendre vivre dans les appartements placés au-dessus de sa tête , mourut en octobre 1781. Sa mort ne compromettait rien dans l'État ; il s'était conduit en épicurien du pouvoir , car il n'avait ni système ni vues : survivant du règne passé , dont la grâce superficielle était la vie d'un autre temps. On n'oserait dire que ce fussent des idées , même anciennes , que représentait Maurepas ; c'étaient plutôt des usages , dont la raison s'en allait chaque jour. Il faisait encore respecter l'étiquette, et maintenait un peu la cour. C'est dans ce sens qu'on a

dit de lui, « qu'à sa mort, on perdit plus qu'il ne valait; » mot spirituel et juste, mais juste seulement à Versailles; car la France, car les idées qui devaient triompher, ne perdaient avec lui qu'un ennemi et qu'un empêchement.



www.libtool.com.cn

CHAPITRE IV.

La reine , son éducation , sa position en France , sa société intime. — Caractère et genre de vie de Louis XVI. — Monsieur, le comte d'Artois, le duc d'Orléans et les autres princes du sang. — Ministère de Calonne, ses opérations, ses prodigalités. — Procès du collier. — Créduités et superstitions de l'époque. — Découvertes scientifiques. — Traité de commerce entre la France et l'Angleterre. — Affaires des Bouches de l'Escaut. — Déficit des finances. — Projets de Calonne.

Le vieillard dont Louis XVI déplorait la perte méritait bien peu ses regrets ; plus qu'un autre, il avait compromis les réformes et ruiné l'espérance que la France avait eue dans le roi. Sa mort, cependant, qui, venue plus tôt, eût été une délivrance, mit un embarras de plus dans les affaires. L'inquiet Maurepas, en garde contre toute concurrence, arrêta avec adresse l'essor que la reine voulait prendre à ses dépens : sa mort livra à Marie-Antoinette la position qu'elle ambitionnait. Un autre événement y contribua encore, et décida sa prépondérance. Elle devint mère ; ce fut d'abord une fille qu'elle mit au monde ; puis elle donna un héritier au trône, peu de

temps après (1). Cet événement fait comme deux parts de la vie de Marie-Antoinette. Dans la première, marquée par une stérilité de dix ans, la fille de Marie-Thérèse manqua de ce qui pouvait le mieux la rendre française, de cette maternité qui naturalise les reines en France. Chez elle, l'espérance d'être mère s'affaiblissait d'année en année; et qu'avait-elle en perspective? D'aller, en cas qu'elle survécût au roi, finir sa vie en Autriche; voilà ce qu'elle avait, à craindre, et ce que la France peut-être osait espérer. Ce fut au milieu de circonstances les moins faites pour fixer son cœur chez nous qu'elle s'y trouva jetée. L'Autriche l'avait donnée comme le gage, la consécration d'une alliance impopulaire. Sitôt venue, elle se vit disgraciée, pour ainsi dire, dans l'homme d'État qui avait conclu son mariage. Elle se trouva placée en suspicion, au milieu d'une réaction politique. L'archiduchesse blessa les vanités de rang, comme les habitudes d'alliance de la monarchie. La haute no-

(1) Le 22 octobre 1781. — Le roi était affecté d'un défaut de conformation qui laissa peu d'espérance, pendant plusieurs années, de lui voir un héritier. On y remédia seulement après huit ans de mariage. « Vers la fin de 1777, dit madame Campan, la reine, un matin, s'avança vers moi, en me disant: *Je suis reine de France*. L'attachement du roi pour la reine prit alors tout le caractère de l'amour. Le bon Lassone, premier médecin du roi et de la reine, me parlait souvent de la peine que lui avait faite un éloignement dont il avait été si longtemps à vaincre la cause, et ne me paraissait plus avoir que des inquiétudes d'un genre tout différent. » (*Mém. de madame Campan*, t. I, p. 187.)

blesse se dressa contre elle, et la famille royale, imbuë des traditions, comme la noblesse, la vit avec prévention et froideur. De si fatales circonstances n'aidèrent pas à gagner à la France cette belle étrangère; et quand la Dauphine fut devenue reine, la méfiance et la défaveur des grands descendirent dans la nation. Ce fut le mal irréparable de sa destinée, et ce mal vint surtout de ses nouveaux parents, de ce faisceau d'ennemis que sa maison comptait autour du trône (1), et qui de bonne heure prirent leurs sûretés contre elle, en la perdant dans l'opinion. Toute à Choiseul, que l'Autriche lui recommandait, elle se découvrait aux coups des Richelieu, des d'Aiguillon, du chancelier Maupeou, qui combattaient dans la jeune reine l'ancien ministre. A la manière dont ces coups furent dirigés, il faut reconnaître une puissante cabale, décidée à la déshonorer (2). Ce ne furent point de ces jeux de la médisance, de ces malignités couvertes qui rongent à petit bruit les réputations. La reine fut ouvertement déchirée, livrée à des attaques atroces, du

(1) 13 juillet 1774. « Il règne à la cour une division abominable... La carmélite a écrit une lettre fanatique et très-impérieuse à la reine, ainsi qu'à la maison d'Autriche... » (*Chronique secrète de l'abbé Baudeau : Revue rétrospective*, t. III, p. 283. *Mém. de madame Campan*, t. I, p. 192.)

(2) « La reine a contre elle un parti qui en dit beaucoup de mal : c'est celui des anti-Choiseul, le chancelier avec sa prêtraille, le d'Aiguillon et ses valets, et toute la cour de Mesdames. Les brigues sont abominables à cette nouvelle cour. » (*Chronique secrète de l'abbé Baudeau : Revue rétrospective*, t. III, p. 273.)

premier jour qu'elle régna (1). Il s'établit des ateliers de calomnies, qui jetèrent dans le public plus de contes odieux sur elle, plus de chansons, de vers et de prose de cette espèce, qu'il n'en fut jamais dirigé contre personne (2). Cette cabale se flatta de la faire tomber si bas, que force fût de la renvoyer à Vienne. Et ce qu'il importe de dire, c'est que la famille royale trempait dans ces machinations. Les quatre tantes de Louis XVI, ennemies passionnées de Choiseul (3), ne pardonnaient point à leur nièce l'ardent appui qu'elle lui donnait. Elles étaient femmes d'ailleurs, et le rôle brillant auquel une jeune et belle reine était naturellement appelée choquait leurs vieilles prétentions. Mesdames tantes passaient leur temps à critiquer ses modes, ses démarches, ses plaisirs, à dénoncer l'Autriche dans ses plus simples actions.

Auprès du trône, Marie-Antoinette rencontrait encore d'autres sentiments non moins ennemis. Les com-

(1) *Mém. de madame Campan*, t. I, p. 9.

(2) « Le jour de la naissance du dauphin, on jeta dans l'OEil de bœuf un volume entier de chansons manuscrites contre la reine. » (*Mém. de madame Campan*, t. I, p. suiv.)

(3) « On tire à boulets rouges sur la reine; il n'y a pas d'horreurs qu'on n'en débite, et les plus contradictoires sont admises par certaines gens... C'est la cabale jésuitique du chancelier et des vieilles tantes qui fait courir tous ces bruits-là, pour perdre s'ils peuvent cette pauvre princesse, et pour être seuls maîtres de la cour...

« Ce sont les vieilles tantes qui s'agitent... C'est de là que partent les satires détestables qui courent contre la reine. » (*Chronique secrète* de l'abbé Baudeau : *Revue rétrosp.*, année 1774, t. II, p. 281 à 283. — Voir Soulavie, *Mém. du règne de Louis XVI*, t. II, p. 71.

tesses de Provence et d'Artois, ses belles-sœurs, couvraient à peine par le respect dû au rang la haine de la personne. Soit préventions de leur maison de Savoie qui voyait de mauvais œil une Autrichienne régner en France, et trouvait sa politique gênée à l'union des deux grands États; soit vanité de femme chez ces princesses, Marie-Antoinette les offusquait. Elles étaient jeunes, mais sans charme et sans éclat; Madame, surtout, ne pouvait oublier qu'on l'avait demandée pour le Dauphin, avant que l'on songeât à faire des ouvertures à Vienne; et c'était à Marie-Antoinette qu'elle tenait rancune du revirement de la politique de Choiseul (1). Il est avéré que la maison de Monsieur se prononça sans retenue contre Marie-Antoinette, et qu'on y parlait de la reine avec une injurieuse liberté (2). Au loin comme auprès, la politique était intéressée à la trouver en faute, et faisait la guerre à son influence, en la prenant à partie dans ses mœurs. Il y avait plus d'un État que le traité franco-autrichien tenait en inquiétude; car cette alliance avait dérangé tout le système européen; Frédéric, surtout, ne cessait pas de s'en préoccuper et d'en médire. Lorsqu'il avait tendu la main au cabinet de Versailles, et que

(1) On trouve aux *Archives de l'Empire* des lettres de la comtesse de Provence qui prouvent de reste que la bienveillance n'était pas le trait distinctif de son caractère.

(2) *Mém. de madame Campan*, t. I, p. 200. — *Mém. de madame l'igée-Lebrun*, t. I, p. 77. — Soulavie, *Mém.*, etc., t. II, p. 72, 82.

ses ouvertures étaient demeurées sans succès, il s'en prenait à la fille de Marie-Thérèse, et s'en vengeait par les armes les moins courtoises. On sait que le grand homme n'était pas un chevalier, et qu'il lui en coûtait peu de médire des femmes; ses contrariétés politiques provoquaient d'amères railleries, des sarcasmes qui portaient coup (1). Toute l'attention de ses agents était dirigée sur la belle Autrichienne, et ces argus prenaient leurs notes sous la dictée de ses ennemis. Les petits princes de l'Empire ressentaient le même malaise; désorientés par cette alliance qui effaçait le traité de Westphalie et les découvrait du côté de l'Autriche, ils se disaient indignement sacrifiés, et n'éprouvaient pour la reine de France que les plus hostiles dispositions. Leurs agents, comme ceux de Frédéric, comme ceux de l'Angleterre, la décriaient dans leurs dépêches, la diffamaient à l'étranger; car il n'y avait pas jusqu'à l'Angleterre qui ne la vît avec une défiance jalouse, et ne s'accommodât mal du déplacement des alliances (2).

Voilà dans quelles complications Marie-Antoinette fut

(1) Nous avons rappelé qu'il nommait la France *la ferme de la maison d'Autriche*, comme il avait nommé l'électorat de Cologne le *pour-boire* de Joseph II. Quand l'empereur entreprit de réformer la liturgie, Frédéric l'appela : *Mon frère le sacristain*.

(2) Tous les libelles contre la reine trouvaient de complaisants échos dans la presse anglaise; beaucoup de ces libelles diffamatoires tels que les *Mémoires de madame de Lamoignon*, s'imprimaient à Londres. Marie-Antoinette disait qu'elle ne pouvait prononcer le nom de Pitt, *sans que la petite mort lui passât sur le dos*.

enveloppée, et comment s'explique sa prompte impopularité. Le premier tort en fut aux circonstances, qui avaient fait d'elle l'expression d'une politique dont elle répondit. Tant de forces alliées contre cette femme, tant de positions prises contre elle au dedans et au dehors, entraînèrent l'opinion sur tous les points. Mais ici la responsabilité commence pour Marie-Antoinette, et pour ceux-là, bien davantage, qui cimentèrent leur politique avec son nom. Elle apportait de Vienne une éducation fort imparfaite (1); tout ce qu'elle avait de bon, de grand, elle le devait à la nature; mais on n'avait rien affermi de ses heureuses dispositions. Le spectacle que lui offrit la cour de Louis XV n'était guère propre à parfaire l'éducation d'une dauphine de quinze ans. Elle s'y trouva dépourvue de guides, d'enseignements fermes et élevés. Elle y rencontra la légèreté des mœurs, elle qui avait, à cet âge, toutes les légèretés de l'esprit et du caractère. Aucun instinct, par malheur, ne l'avertit de ce qu'il fallait éviter dans ses entraînements naturels. Elle ne sut pas se faire une conscience de reine quand elle en prit le titre. Elle ne sentit point cette grande responsabilité de la position, qui hâte l'expérience et la maturité chez les princes. A force de se sentir femme et de se savoir belle, elle oublia que la couronne n'est pas une parure seulement. Dans des conditions moins en vue, toute autre

(1) *Mém. de madame Campan*, t. I, p. 75.

cût joué sa réputation à des démarches comme en hasar-
dait la reine de France. Toutes ses qualités de cœur,
si entraînantes, ne se montraient guère au grand jour, ou
devenaient des causes d'exclusion et de jalousie ; ses dé-
fauts d'humeur, ses imprudences , étaient publics. Elle
aimait trop à persifler, et s'y abandonnait (1) ; elle blessa
ainsi beaucoup de femmes de grand nom , qui s'éloi-
gnèrent de la cour. L'étiquette dont elle se moqua tou-
chait peu la nation ; mais ce dédain de l'étiquette fut in-
terprété cruellement par ses ennemis (2).

Jamais la diffamation ne s'acharna sur l'honneur
d'une femme comme sur le sien : des satires cruelles ,
souvent infâmes , la poursuivirent sans relâche pendant

(1) La reine donnait volontiers des sobriquets aux femmes, aux
courtisans, aux ministres. Elle appelait Necker , le *petit commis
marchand* ; Turgot, le *ministre négatif* ; Sartines, l'*avocat pate-
lin, ou le doucereux menteur* ; la comtesse de Noailles , *madame
l'Étiquette* ; les Français, *mes marchands, vilains sujets*. On lit
encore que la reine classait ainsi les femmes de la cour : « *Les siècles,
les collels-montés et les paquets*. Ces jeux d'esprit, applaudis dans sa
société, couraient partout ; l'esprit moqueur de Marie-Antoinette lui
fut fatal autant que son cœur, qui l'entraînait à des amitiés exclu-
sives et compromettantes.

(2) Nous aimons à citer le témoignage, à coup sûr, véridique et
sincère, de madame Campan sur cette reine en qui tant de qualités
charmantes devinrent comme un don funeste à la royauté : « Ja-
mais dans aucun rang, dans aucun âge, je n'ai trouvé de femme
d'un naturel aussi séduisant que Marie-Antoinette, à qui l'éclat
éblouissant de la couronne laissât un cœur aussi tendre. Je n'en ai
pas vu d'aussi héroïque dans le danger, d'aussi éloquente dans l'oc-
casion, d'aussi franchement gaie dans la prospérité. » (Notice, p. 10.)

vingt ans ; et s'il s'agit de lire au fond de sa conduite, l'histoire n'a rien à puiser dans de tels écrits.

Plus d'un contemporain, sans afficher de haine, laisse croire que Marie-Antoinette oublia beaucoup ses devoirs de femme ; d'autres se sont portés caution de sa vertu ; mais pour affecter trop de ménagements , ils ont mal servi la cause qu'ils voulaient défendre. Ces témoignages sont tous plus ou moins suspects, et la conscience de l'histoire n'en tire pas une grande lumière. Les préventions publiques, le cri d'accusation qui s'éleva contre la reine, et dont nous savons l'origine , ne résolvent pas davantage ce problème ; mais ces préventions partout répandues, furent un fait considérable, qui pesa beaucoup sur les destinées politiques de la royauté.

Marie-Antoinette passait sa vie au sein d'une société intime ; la haute noblesse qu'elle avait trouvée autour du trône n'y eut point d'accès. Le parti de la reine n'avait de point d'appui que dans sa faveur, et était aussi mal vu du public que de l'ancienne cour. La plupart de ces favoris avaient leur fortune à faire ; leurs noms manquaient d'éclat ; plusieurs passaient pour des représentants serviles de l'intérêt autrichien. La jeune reine mettait dans ses amitiés un entraînement de cœur, une ardeur démonstrative qui firent calomnier ses premières affections (1). Ces liaisons si vives furent peu durables ; après

(1) Voir *Chron.*, 1774, par l'abbé Baudeau, *Revue rétrospective*, t. II, p. 281.

les princesses de Guéménée et de Lamballe, vint le tour d'une autre favorite; et cette nouvelle phase des attachements de Marie-Antoinette devait combler la mesure de son impopularité.

La comtesse Jules de Polignac avait jusqu'alors vécu en province dans une médiocrité de fortune qui s'appelait de la misère dans la langue des gentilshommes. Une circonstance la produisit à la cour, et elle n'eut qu'à se laisser voir pour emporter d'emblée la plus haute faveur. Elle devint dame d'honneur, duchesse, surintendante de l'éducation du dauphin, et n'eut que la peine de répartir sur tous les siens les plus grosses charges de cour et de gouvernement.

La comtesse Jules, comme on l'appelait, était une femme d'une séduction infinie; elle était belle, et de la plus fine beauté, avec des grâces calmes et une douceur d'attraits à laquelle on ne résistait pas. Elle dirigeait avec une science invisible l'emploi de ses qualités charmantes. Elle avait tant de placidité et de surveillance avec elle-même, qu'on peut douter que son cœur fût entraîné comme l'était celui de la reine; mais elle possédait à merveille le don des larmes, et le jeu naturel des plus tendres sentiments! Rien n'était doux comme son humeur et son commerce! Elle intéressait l'amitié par un prestige d'anciennes souffrances, et savait stimuler la fortune par de nonchalantes réserves, et les plus aimables semblants de désintéressement.

A côté de la belle enchanteresse, il y avait encore, dans cette fortunée maison de Polignac, une puissance moins séduisante, mais aussi sûre ; c'était une Circé d'un autre genre, Diane de Polignac, la belle-sœur de la comtesse. Celle-là ne charmait pas ; elle dominait. Diane était laide et contrefaite, et cependant c'était à elle l'empire, dans ce petit cercle de belles femmes et de brillants favoris. Elle avait des mœurs fort décriées, et on n'en mit pas moins sous sa garde la chasteté de la sœur de Louis XVI, madame Élisabeth. La dame d'honneur était l'effroi de la princesse, et gouvernait despotiquement sa maison. Le roi aussi la voyait avec crainte, et il conviait sa sœur à la soumission (1). Diane usurpa la même autorité chez la reine ; elle y régnait par sa belle-sœur, dont le charme devint, dans ses mains, une arme supérieurement dirigée. Diane passait pour aussi méchante qu'habile ; elle n'était qu'intrigue et mouvement. Elle avait cet ascendant de la volonté, cette sorcellerie de l'intelligence qui firent brûler Galigai. Elle était le ressort de toutes ces cabales, où l'intérêt des Polignac était toujours en jeu ; elle s'en faisait un véritable gouvernement ! Elle arrêtait, elle distribuait chaque matin le travail de la journée ; elle partageait les rôles, elle tenait la plume, répondait, allait, s'employait à tout. Elle

(1) « Le roi alla conjurer sa sœur de revenir, de patienter et de « souffrir la comtesse Diane. » (*Mém. hist. de Louis XVI*, t. VI, p. 31.)

eût fait un pendant, mais plus vigoureux, mais plus noir, à ce portrait de la duchesse du Maine que Saint-Simon nous retrace au vif : cette jolie naine, cette fée, toujours écrivant, sur son lit couvert de papiers, et qui tenait les fils de mille intrigues dans ses petites mains. Celles de Diane avaient moins de grâce, mais plus encore de rapacité.

La vie intime de la reine se trouva ainsi concentrée dans ce cercle étroit de favoris : c'étaient les Polignac, qui d'un état médiocre s'étaient subitement élevés à tout ce qu'il y avait de plus haut ; c'était Besenval, un Suisse dévoué à la faction autrichienne ; Adhémar, Vaudreuil, Polastron. De tels entours assurément seraient mauvais garants de la pureté de conduite de la reine. Ils avaient intérêt à l'induire en faute, pour s'impatroniser dans ses secrets. Mais on la voit si imprudente, si oublieuse de toute précaution, que l'on s'en ferait un titre pour la justifier. Il semble qu'elle eût moins négligé l'apparence, le côté extérieur des actions, si elle se fût sentie, au fond, plus engagée. Peut-être s'observait-elle d'autant moins qu'elle résistait davantage ! Jeune et charmante, amoureuse d'élégants plaisirs, avec un mari si peu fait pour elle, entourée d'hommes brillants qu'elle enivrait, elle fut livrée sans doute à bien des émotions brûlantes. Plus d'une fois elle oublia au moins sa fierté, cette pudeur des reines ; mais sa position était si fausse, si compliquée, si redoutable, qu'elle eût été peut-être accablée encore, quoi qu'elle eût fait.

Dans cette monarchie française qui maintenait tant de vides entre le prince et les sujets, où la représentation royale avait des rites si uniformes et si constants, la fille des Césars prétendit vivre comme ses pères vivaient à Vienne. Ce fut son bon plaisir de rester Allemande, telle qu'elle avait été élevée, dans ce patriarcat des mœurs impériales, où les princes, libres de toute gêne au dehors, rentrent au palais, adorés, absolus. Marie-Antoinette fut la victime de ces souvenirs de l'Autriche : elle voulut être adorée aussi, sans rien sacrifier de ses aises et de sa liberté. Pour se délier des chaînes de l'étiquette, elle profita du mouvement général qui tendait à simplifier les mœurs. Elle s'autorisa de ce retour vers les choses naturelles, que Rousseau avait mises en faveur. Tout cela était conforme aux idées du temps, et néanmoins l'opinion ne lui en tint pas compte. En faisant cette révolution dans tous les usages de la royauté, Marie-Antoinette encourut le blâme de la vieille cour, et le public ne crut y voir que la convenance personnelle qui s'affranchissait d'une surveillance importune.

Mais Marie-Antoinette obéissait bien, en cela, à ses habitudes et à ses premiers goûts; elle aimait naïvement son chapeau et son tablier de bergère, ses ruisseaux et ses chalets de Trianon. Ce petit parc anglais, qui avait le masque de la nature, la délassait de Versailles, de ses grandes allées solennelles, de ses forteresses de verdure. Trianon était dérobé, accidenté, commode; il était

agreste autant qu'il fallait à ses habitants, plein de mousses et d'eaux capricieuses, de bouquets d'arbustes semés en courant, et d'allées qui se perdaient en détours, comme la fantaisie des belles reines. Trianon offrait l'aspect d'une peinture de Vateau, quand Marie-Antoinette, suivie de sa troupe légère, y menait sa vie de villageoise, se faisait la batelière du lac, la laitière de l'étable ou la faneuse des petits prés. Cette fille d'empereur, qui portait la tête si haut en traversant les salles de Versailles, *la femme de France qui marchait le mieux* (1), et dessinait si bien ses courbes altières, s'oubliait comme une enfant dans sa vie intime de Trianon. Elle y avait son petit théâtre, où elle remplissait de préférence les rôles de soubrette. En tout, elle se réduisait aux dimensions de sa maisonnette royale. On rencontrait la reine voyageant en cabriolet, et conduisant le cheval elle-même (2). Elle s'en allait seule de Versailles à Trianon, une baguette à la main, n'ayant pour suite qu'un valet de pied, et c'était la concierge qui lui tenait lieu de femme de chambre (3). *Ces petites courses légères*, comme les appelait Louis XVI, firent naître de sa part quelques représentations à l'origine; la reine y répondit

(1) *Mémoires de madame Vigée-Lebrun*, peintre de la reine, t. I, p. 64.

(2) *Chronique secrète de Paris*, par l'abbé Baudeau, *Revue rétrospective*, t. III, p. 375.

(3) *Mém. de madame Campan*, t. I, p. 112.

que c'était l'usage de Vienne (1). Elle aimait l'émotion de la foule, et s'y mêlait avec abandon ; on la voyait en barque sur la rivière, quand il y avait des jôûtes à Saint-Cloud ; elle y courait en traîneau l'hiver (2). Elle se plaisait aux bals de l'Opéra, où son incognito était bientôt trahi. On l'y vit une fois arriver en fiacre, à peine accompagnée, son carrosse s'étant brisé en chemin ; elle fut la première à rire de sa mésaventure, et se hâta de la raconter. Mais d'autres versions couraient au milieu de cette foule masquée.

Les plus retenus disaient, avec le marquis de Mirabeau : « Louis XIV serait un peu étonné s'il voyait la femme de son arrière-successeur, en habit de paysanne et tablier, sans suite, pages, ni personne, courant le palais et les terrasses, demander au premier passant en frac de lui donner la main, que celui-ci lui prête seulement jusqu'au bas de l'escalier (3). »

Et ces paroles du marquis de Mirabeau, cet humoriste de France, n'étaient point seulement la boutade d'un

(1) *Chron. secrète, etc., Revue rétrosp.*, t. III, p. 376.

(2) On fut tenté d'étendre les courses en traîneau et de les conduire jusqu'aux Champs-Élysées, quelques traîneaux traversèrent même le boulevard. On ne manqua pas de dire que la reine avait couru les rues de Paris en traîneau. Ce fut une affaire ; le public vit une prédilection pour les usages de Vienne. (*Mém. de madame Campan*, p. 118 ; éd. Didot, 1858.)

(3) *Mém. de Mirabeau* : Lettre du marquis au bailli de Mirabeau, t. III, p. 393.

homme religieux aux anciens usages, d'un gentilhomme indigné, c'était plus que cela. Il était dans la destinée de cette reine de n'avoir pas impunément les plus frivoles fantaisies de la femme. Même le tablier qu'elle aimait à porter, même l'étoffe dont sa robe était faite, elle avait à en rendre compte à ses ennemis; il fallait qu'elle en répondît devant la France. Ainsi, elle s'habillait de blanc : l'orgueil de sa beauté peut-être, de son idéale fraîcheur, lui faisait préférer les linons et les dentelles au velours et à la soie, portés d'ordinaire par les reines; et dans ce détail de toilette, ce fut l'Autriche qu'on vit encore. On disait que c'était un moyen de faire passer l'argent de France dans les mains de Joseph II, d'entretenir, au détriment de Lyon, les manufactures des Pays-Bas. Lyon se plaignit officiellement, et ne fut pas seul à réclamer; les économistes blâmaient ce luxe changeant et fragile; les femmes de cour se scandalisaient de voir la reine toujours vêtue de blanc comme une femme de chambre, tout en copiant ses modes avec fureur (1).

(1) « En même temps qu'on blâmait la reine, on la copiait avec fureur, dit son panégyriste Montjoie. Chaque femme voulait avoir le même déshabillé, le même bonnet, les mêmes plumes qu'on lui avait vus. On courait en foule chez une dame Bertin, sa marchande de mode... La folie gagna les hommes... ils quittèrent alors les talons rouges et les broderies sur leurs habits; ils se plurent à parcourir nos rues vêtus d'un gros drap, un bâton noueux à la main et chaussés avec des souliers épais. »

Trianon, que l'on accusait la reine d'avoir surnommé le petit Vienne, devint le but de tous les soupçons, de toutes les attaques. Des esprits prévenus, enflammés, en vinrent à ce point de parler de Trianon comme d'un nouveau Parc-aux-Cerfs dont une femme était le Louis XV (1). Mais c'est à tort que l'on a accusé les pas-

(1) Les libelles en vers et en prose publiés contre Marie-Antoinette depuis son avènement jusqu'à sa mort forment une collection bibliographique. (Voyez, à la *Bibliothèque du sénat* le portefeuille intitulé : *Marie-Antoinette*, dans la collection de Pixérécourt.) Ces libelles ne peuvent se citer ; ce sont des titres comme *L'Autrichienne en goguette*, *Les Amours de Charlot et de Toinette*, etc. Je trouve dans des Mémoires laissés par mon père, qu'aux approches de la Révolution, dans la basse Normandie, ces libelles et ces chansons contre Marie-Antoinette étaient répandus partout, dans les campagnes même ; il s'en trouvait jusque dans les collèges, aux mains des étudiants.

M. Hippolyte Castille dit, dans une de ses publications récentes, « qu'un de ses amis les plus respectables s'est trouvé à portée de voir en Suède, au château du comte de Fersen, un portefeuille qui lui avait été donné par Marie-Antoinette du temps de leurs amours. Dans ce portefeuille il y avait un compartiment à secret contenant des choses inexpressibles. »

Sans contester le fait rapporté, je puis certifier ici que le neveu de M. de Fersen, le comte de Lowelhielm, qui a été longtemps ministre de Suède à Paris, m'a assuré plusieurs fois qu'il n'existait dans sa famille aucune preuve de ces prétendues liaisons de son oncle avec Marie-Antoinette, et que jamais le comte de Fersen n'avait laissé échapper un mot qui fût de nature à accréditer ce bruit.

La curiosité des érudits a fait dans ces derniers temps des découvertes quelque peu compromettantes pour la vertu de certaines reines. Mais Marie-Antoinette, cette femme de premier mouvement, si peu habituée aux précautions, n'a laissé aux mains de ses ennemis,

sions populaires d'avoir pris de longue main Marie-Antoinette pour victime. Des coteries de cour, des haines de famille donnèrent le signal, et par un travail conduit sans relâche, égarèrent à ce point l'imagination du public (1). Les partis peuvent se renvoyer l'injure et la honte, mais un peuple garde quelque souci de son honneur. Et suffisait-il donc d'être reine ou princesse pour être diffamée en France, même sous Louis XV ? Marie-Leczinska, la Dauphine, mère de Louis XVI, madame Élisabeth, sa sœur, mesdames tantes, quoique impopulaires par leurs opinions, la jeune duchesse d'Orléans, restèrent, comme femmes, noblement respectées dans le naufrage de tant de réputations. Mais Marie-Antoinette, jetée dans une famille rivale de la sienne, cruellement observée, dénoncée prématurément, donna contre elle de si dangereuses armes, que l'on finit par en croire sur parole ses plus méprisables détracteurs. Quel dangereux parti ne tira-t-on pas, contre la reine, de ces concerts de nuit de la terrasse, pendant plusieurs étés ! Le plus réservé des témoins (2) rapporte que ces plaisirs se prenaient

qui certes n'auraient pas manqué d'en faire une arme contre elle, aucune lettre de la nature de celles qu'on dit avoir été vues à Stockholm. J'affirme en outre que parmi un grand nombre de lettres manuscrites de la reine que j'ai été à même de lire, je n'en ai jusqu'ici vu aucune qui fût compromettante pour son honneur.

(1) *Chron. secrète de Paris*, pour l'année 1774, par l'abbé Baudouin ; *Revue rétrosp.*, t. III, p. 283.

(2) *Mém. de madame Campan*.

après le coucher du roi, et que la reine, dans l'abandon de ces soirées, fut abordée par des gardes, par des inconnus qui venaient murmurer dans l'ombre d'audacieuses déclarations. Bien des têtes s'égarèrent, en effet, au passage de cette femme voilée, qui ne faisait de la royauté qu'une auréole pour ses attraits, et dont le cœur jouissait du trouble qu'elle répandait autour d'elle; on ne s'entretenait que de la présence de cette reine à demi cachée qui descendait vêtue de blanc du palais. Ces soirées de la terrasse eurent bientôt une célébrité funeste, sous un nom particulier, propre à enflammer les imaginations : on les appela les *nocturnales* de Versailles (1).

Le comte de Maurepas (2) et M. de Vergennes lui-

(1) « Je ne prétends pas, dit madame Campan, faire ici l'apologie du genre d'amusement que la reine se permit tout cet été et l'été suivant; les conséquences en ont été si funestes que la faute sans doute a été grave... d'odieux couplets se répandirent dans Paris; la reine y était traitée de la manière la plus outrageante. Sa grossesse avait rangé parmi ses ennemis les personnes attachées au prince (le comte d'Artois), qui, seul pendant plusieurs années, avait paru devoir donner des héritiers à la couronne. On osait se permettre les discours les plus inconsidérés, et ces propos se tenaient dans les sociétés où l'on aurait dû sentir le danger de manquer, d'une manière aussi criminelle, à la vérité et au respect que l'on doit à ses souverains. Quelques jours avant l'accouchement de la reine, on jeta dans l'OEil-de-Bœuf un volume entier de chansons manuscrites sur elle... Ce manuscrit fut à l'instant remis au roi, qui en fut très-offensé... On savait publiquement que ces couplets étaient de M. Champcenetz de Richebourg, qui ne fut pas même inquiété. » (*Mém. de madame Campan*, p. 157.)

(2) « M. de Maurepas eut la cruelle politique de répondre au roi

même sont formellement accusés d'avoir favorisé ces imprudents plaisirs de Marie-Antoinette, pour donner le change à ses fantaisies de gouverner. Mais, s'il est vrai que Maurepas ait aidé à la rendre frivole (1), d'autres avaient intérêt à la rendre ambitieuse. Il n'y avait pour cela qu'à toucher son amour-propre de reine, et ses sentiments toujours vifs pour ceux qui vivaient dans sa faveur : elle épousait aussitôt tous les intérêts qui se recommandaient d'elle : à toute heure elle demandait, elle exigeait, et quelquefois avec un extrême emportement. Cette influence ne connut plus d'obstacles après Maurepas et la naissance du Dauphin.

Un ministre, le prince de Montbarrey, peu sympathique à la reine, il est vrai, raconte en grand détail une scène que lui fit Marie-Antoinette, qui avait demandé le grade de colonel pour un de ses protégés : ces reproches, vu leur vivacité, dit-il, auraient pu passer pour

qu'il fallait laisser faire la reine ; que ses amis avaient beaucoup d'ambition et désiraient la voir se mêler des affaires, et qu'il n'y avait pas de mal de lui laisser prendre un caractère de légèreté... Il est donc présumable, lorsque le premier ministre avait osé trouver en présence du roi quelque avantage à laisser la reine se déconsidérer, que lui et M. de Vergennes se servaient de tous les moyens qui sont au pouvoir des ministres puissants, et profitaient des plus légères fautes de cette malheureuse princesse pour la perdre dans l'opinion publique. » (*Mémoires de madame Campan*, t. I, p. 202.)

(1) « Il n'a jamais existé de princesse qui eût un éloignement plus marqué pour toute lecture sérieuse. » (*Mém. de madame Campan*, t. I, p. 75.)

des injures. Cette scène terrible dura plus d'une demi-heure, et ne nous laissa pas la faculté d'entendre un orage très-fort qui éclatait sur notre tête, et qui dura avec une grande violence pendant que je subissais cette cruelle épreuve (1). »

(1) Voici les détails de cet incident, empruntés aux Mémoires du prince de Montbarrey :

« Un jour de travail, au mois d'avril 1777, il était question d'une place de colonel en second, pour laquelle il y avait un grand nombre de concurrents... Le roi balançait entre trois... J'ignorais qu'il s'en trouvait un honoré de la protection spéciale de la reine... Le lendemain dimanche, je reçus, pendant mon dîner, l'ordre de me rendre chez la reine, après vêpres. J'arrivai à l'heure fixée, et elle m'ayant fait appeler dans sa chambre à coucher, au premier coup d'œil que je portai sur elle, j'aperçus une vive altération dans tous ses traits, et un air qui me fit juger qu'elle était agitée par une passion violente et dont j'étais bien éloigné de me croire l'objet... Elle me conduisit à la première croisée de sa chambre, la plus près de la porte d'entrée de son appartement, et là, elle commença, avec le ton le plus animé, à me faire des reproches amers sur l'opposition que j'avais apportée à la grâce qu'elle avait désirée pour un protégé. Ces reproches, vu la vivacité, auraient pu passer pour des injures, et Sa Majesté, s'échauffant de plus en plus, me fit éprouver le sentiment le plus embarrassant pour un sujet certain d'avoir déplu à sa souveraine. J'eus beau protester avec vérité que j'avais ignoré l'intérêt dont elle honorait son protégé... rien ne put calmer sa colère, qui continua à s'exhaler...

« Cette scène terrible dura plus d'une demi-heure, et, nous tenant tous deux dans un état d'effervescence, ne nous laissa par la faculté d'entendre un orage très-fort qui éclatait sur notre tête, et qui dura avec une grande violence pendant que je subissais cette cruelle épreuve. La reine y mit un terme en se retirant avec vivacité dans ses cabinets intérieurs. L'excès de son agitation était tel, qu'en refermant sur elle la balustrade qui entourait son lit, elle y mit tant

Ce que le prince de Montbarrey rapporte, après cette scène d'un si étrange caractère, fait naître encore la surprise et la curiosité. La reine, au bout de quelques semaines, voulut se réconcilier avec le ministre : elle avait besoin de lui ! De quoi s'agissait-il ? De retarder de huit jours le départ d'un colonel pour son régiment ! La reine en faisait une si grosse affaire, qu'elle dit au ministre « qu'il fallait tout tenter pour la satisfaire, et qu'il pouvait tout promettre de sa part en cas de succès. » On la vit se plier à toutes les démarches pour obtenir cet ajournement. » Dans mon for intérieur, dit Montbarrey, j'étais très-convaincu que Sa Majesté se désisterait de sa demande, plutôt que de céder ; mais je me trompais : la reine souscrivit à tout... (1). Cette aventure, qui pourra paraître minutieuse, ajoute-t-il, est l'époque où je peux partir pour mon véritable crédit à la cour, et tous les événements heureux qui me sont arrivés, en ont été les

de force que la porte fut près de sauter sur ses gonds. Au moment où j'allais me retirer, je dis à Sa Majesté, avec toute l'énergie d'une vive émotion, que j'allais rendre compte au roi de ce qui venait de se passer, et que lui seul pouvait et devait me juger. — Vous le pouvez, monsieur, me dit la reine ; et ma réplique fut : — Je le sais bien, et j'y cours. Je ne perdis pas un instant.... Le roi m'écouta avec la plus sérieuse attention ; et pendant mon récit, je crus remarquer qu'il compatissait à tout ce que j'avais dû souffrir, connaissant par lui-même toute la vivacité de la reine. Puis, me relevant avec bonté : — *Personne ne sait mieux que moi, me dit-il, comment la chose s'est passée.* » (Mém. du prince de Montbarrey, t. II, p. 193 et 216.)

(1) Mém. du prince de Montbarrey, t. II, p. 196

suites (1). » Voilà à quels ressorts tenait le crédit d'un ministre (2)! Montbarrey ne s'explique point, du reste, sur le secret de cette intrigue; mais il est à croire que la reine intervenait pour d'autres, avec l'ardeur qu'elle mettait à servir les intérêts de tout genre de ses dangereux amis.

Les autres ministres étaient entraînés de même par cette volonté impétueuse, et les plus réservés en faisaient confidence. Le marquis de Bouillé se trouvant à Berlin, y reçut commission de sonder, à son retour, la cour de France sur ses dispositions à l'égard de la Prusse et de la grande alliance dont Frédéric avait le projet. Il s'en ouvrit à M. de Vergennes : « Je représentai au ministre, dit Bouillé, les avantages qui résulteraient pour la France d'entrer dans la grande confédération que le roi de Prusse allait former... Il en fut frappé et me dit avec un air pénétré : Croyez, monsieur, que je ne suis point le maître (3). » Vergennes cependant avait du

(1) *Idem*, t. II, p. 193-213.

(2) L'auteur s'est appuyé de préférence, pour tout ce qui concerne la reine, sur les témoignages les moins hasardés : madame Campan, Montjoie, l'abbé Baudouin, etc. Soult, le duc de Lauzun, le comte de Tilly, ont été complètement écartés; la fatuité de Lauzun fait naître la plus juste défiance, et les accusations de Soult se ressentent des maisons de Richelieu et d'Aiguillon, dont il était le commensal. Quant au comte de Tilly, qui, sous un air de bienveillance impartiale, incrimine encore la reine, ses affirmations manquent de preuves, et son caractère aurait besoin de caution.

(3) *Mém. du marquis de Bouillé*, in-8°, p. 33.

pouvoir sur Louis XVI; il l'avait doucement mis en garde contre sa femme et l'esprit autrichien. Mais là, comme sur le reste, le vouloir de la reine fut le plus fort. Louis XVI se sentait annihilé devant elle; avec l'instinct qu'il avait du danger d'être faible il n'alléguait pour excuse que sa faiblesse : « Son esprit, disait-il un jour à Maurepas, en s'accusant d'avoir faibli devant la reine, son esprit a un tel ascendant sur le mien, que je n'ai pu m'en défendre (1). »

Et quel rôle, en effet, pouvait jouer Louis XVI près de cette fière et brillante femme? Il était sans force et sans prestige, n'ayant ni l'esprit ni les formes de cour, taciturne et pesant dans le commerce intime, avec de brusques accès d'humeur (2); aussi embarrassé de sa femme que de sa couronne, il n'avait avec la reine aucune conformité de nature ni d'éducation. Tandis qu'elle vivait au sein de sa société élégante, le roi partageait son temps entre la chasse et les travaux manuels, ou supputait patiemment le petit détail de ses dépenses particulières (3); s'il avait une aptitude marquée, c'était

(1) *Mém. du prince Montbarrey*, t. III, p. 261.

(2) Madame Campan et les plus bienveillants parmi les contemporains parlent de la rudesse, des brusqueries et de ce qu'on appelait à la cour *les coups de boutoir* du roi. « Sa démarche était lourde et sans noblesse, sa personne plus que négligée; ses cheveux, quel que fût le talent de son coiffeur, étaient promptement en désordre par le peu de soin qu'il mettait à sa tenue. (*Mém. de madame Campan*, p. 113.)

(3) *Journal de Louis XVI*; *Revue rétrosp.*, t. V, *passim*.

aux occupations d'artisan ; s'il lui arrivait de respirer à l'aise, c'est lorsqu'il en avait fini avec le conseil et pouvait gagner le petit escalier qui conduisait à sa forge. Il y trouvait son compagnon de travail, le serrurier Gamin, dont il subissait les familiarités. Louis XVI aimait à transporter lui-même dans les combles du palais, où il travaillait, son enclume et ses lourds ustensiles. Il soumettait sa constitution robuste à toutes ces opérations, et comme en lui tout tendait à descendre, son plus grand amour-propre était peut-être d'y exceller.

Mais ces mœurs d'artisan, dans la vie d'un roi, n'étaient pas faites pour relever une royauté compromise. Du moins Louis XV, en déshonorant la monarchie (1), était resté roi dans la représentation. Son successeur

(1) « Les manières de Louis XV, dit madame Campan, ne se ressentaient nullement de ses sentiments et de ses goûts. Sa démarche était aisée et noble ; il portait sa tête avec beaucoup de dignité, son regard, sans être sévère, était imposant. Il joignait à une attitude vraiment royale une grande politesse. »

Madame Campan dit, en parlant de Louis XVI : « Ses mains noircies par le travail furent plusieurs fois, en ma présence, un sujet de représentations et même de reproches assez graves de la part de la reine. » (*Mém. de madame Campan*, p. 114.)

Nous pourrions ajouter à ces petits faits mille particularités que nous avons été à même de recueillir de la bouche des contemporains. Louis XVI, à la chapelle, chantait d'une voix si fausse et si retentissante que les courtisans ne cessaient de rire durant l'office. On dit encore qu'il ne se piquait pas d'observer, dans la chambre royale, lors des entrées, les plus simples prescriptions de la bienséance.

ternissait l'apparence, cette dernière fleur qui restait encore. Les traces qu'il gardait de ses occupations grossières, ses postures et ses formes pesantes, jusqu'à son énorme appétit, étaient un texte de moquerie pour la jeune cour; on riait de lui tout haut dans le cercle intime de la reine; et c'était pour cette Vénus le compliment ordinaire que d'appeler le roi son Vulcain (1). Louis XVI en s'abandonnant avec cette insouciance à sa pente naturelle, manquait à ses intérêts d'époux, comme il manquait à sa position. Pauvre roi qui mettait son énergie dans ses mains, à l'heure où la puissance appartenait aux idées, et qui savait si mal le prix du temps qu'il dérobaît à sa fonction. Louis XIII pouvait élever des faucons, et pour le reste se reposer sur Richelieu; mais pendant que Louis XVI s'efforçait sur son enclume, l'État croulait derrière lui. Il n'était ce-

(1) Le duc de Lauzun, qu'il ne faut citer qu'avec défiance, rapporte qu'il engageait la reine à témoigner au roi plus de considération. — Le baron de Besenval, l'un des intimes du cercle de la reine, se permet plus d'une fois dans ses Mémoires des insinuations malveillantes pour Louis XVI. « La troisième lettre de Pezay fut « plus heureuse, dit-il : il est vrai qu'il prit le roi par un endroit sensible; il commença par lui dire du mal de plusieurs personnes. » (T. I, p. 158.)

Madame Campan rapporte une facétie du roi, qui donnerait une triste idée du goût de ce prince. La comtesse Diane de Polignac manifestait, comme toutes les femmes, de l'enthousiasme pour le sage de l'Amérique. Louis XVI fit peindre à Sèvres le médaillon de Franklin au fond d'un vase de nuit, et envoya ce singulier présent à la comtesse. (*Mém.*, p. 177.)

pendant point incapable de travail, d'application aux affaires; il était entré beaucoup de faits dans cet esprit consciencieux et lent; mais il y avait place surtout pour des détails d'administration, des chiffres de statistique, de géographie. Turgot trouva un jour Louis XVI méditant sur un projet de loi, et le rédigeant lui-même; l'intention était excellente, mais l'ordonnance avait trait aux lapins.

Nous allons citer pourtant une lettre inédite, d'un ton viril et très-décidé, qui pourra étonner un peu, venant de Louis XVI; il s'agit d'une question plus grave que celle des lapins : l'extinction de la mendicité. Cette lettre, que nous transcrivons fidèlement sur l'original même, est de la main du roi, adressée à son ministre Amelot :

« Versailles, le 8 juin 1777.

« Les dernières fois que je me suis promener à pied j'ai été vivement affligé, Monsieur, de la grande quantité de mendiants dont les rues de Paris et de Versailles sont remplies, nonobstant les mesures que j'ai ordonnées depuis plusieurs années à l'effet de faire cesser cette plaie. Demandez au lieutenant général de police et à l'intendant de Paris des mémoires tant sur l'établissement des ateliers de charité ouverts pour occuper les pauvres valides que sur les secours à fournir aux paroisses et aux hôpitaux pour les faire travailler, et pour faciliter en même temps l'admission des infirmes. Je veux savoir comment

il est pourvu à l'entretien de ces établissements. La création de nouveaux impôts me répugne; où serait le bienfait pour le peuple s'il y trouvait une charge nouvelle? Il y aurait des mesures tout à la fois d'humanité et de rigueur à prendre pour, d'un côté, secourir la misère réelle, et détruire de l'autre la mendicité effrontée et paresseuse, source de crimes et de scandales. La base de tout règlement devrait estre que tout mendiant se retirast dans le lieu de sa naissance, à moins qu'il ne prist un état qui pût le faire vivre sans aumônes, la surveillance serait bien plus efficace et la répression plus sûre. Il ne faut pas non plus souffrir que les mendiants aillent quêter et mendier dans l'intérieur des églises, ni aux portes des maisons, cela trouble le service divin, nuit au recueillement des fidèles et amène des vols. Ce point est très-important, n'y ayant rien qui fist plus d'honneur à une administration que l'extirpation de la mendicité. Aux valides le travail, aux invalides les hôpitaux, et les maisons de force à tous ceux qui résistent aux bienfaits de la loi. Tenez la main à l'exécution des règlements qui existent et recommandez à Lenoir la sévérité. Si ces règlements sont insuffisants, il faut que mon conseil y pourvoie et compléter ce service par une ordonnance.

« LOUIS (1). »

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Dentu la communication de cette pièce remarquable qui fait partie de sa Collection d'auto-

Louis XVI était fort adonné à la chasse : c'était le seul de ses goûts qui sentît la royauté. On peut consulter son journal à cet égard ; il le tenait lui-même ; il l'écrivait scrupuleusement de sa main (1). Pour juger

graphes. Une question également intéressante, celle de la propriété littéraire, avait préoccupé Louis XVI, comme on le voit par cette autre lettre autographe du roi :

Versailles, le 6 septembre (1776).

« J'appellerai Amelot pour l'entretenir sur l'objet de votre lettre, y ayant quelque meprise sur l'exposé qui vous a été fait ; nous verrons après.

« On ferait bien de s'occuper le plus tôt possible de l'examen des mémoires des libraires tant de Paris que des provinces sur les propriétés des ouvrages et la durée des privilèges. J'ai entretenu de cette question plusieurs gens de lettres, et il m'a paru que les corps savants l'ont fort à cœur. Elle intéresse un très-grand nombre de mes sujets qui sont dignes à tous égards de ma protection. Le privilège en librairie, nous l'avons reconnu, est une grâce fondée en justice ; pour un auteur elle est le prix de son travail, pour un libraire elle est la garantie de ses avances. Mais la différence du motif doit naturellement régler la différence d'importance du privilège. L'auteur doit avoir le pas, et pourvu que le libraire reçoive un avantage proportionné à ses frais et à un gain légitime, il ne peut avoir à se plaindre. Il faudra régler les formalités observées pour la réception des libraires et imprimeurs ; arrangez cela comme vous le trouverez bon, mais il faudra que l'autre question soit rapportée au conseil.

« LOUIS. »

(1) Voir le journal de Louis XVI et autres manuscrits du roi, trouvés dans l'*armoire de fer*. Cette pièce, conservée aux Archives de l'Empire, a été imprimée dans la *Revue rétrospective*, t. V, p. 116. Ce journal, écrit de la main du roi, commence au 1^{er} janvier 1766, et, tenu jour par jour, sans qu'un seul y soit omis, ne s'arrête

Louis XVI, c'est un guide assez curieux. N'est-on pas surpris d'y trouver que le roi mettait à la loterie ? Il y avait en lui tous les penchants des âmes faibles. Dans son journal, ses chasses figurent comme les fastes de sa vie ; le jour où le roi n'avait pas chassé s'y trouve noté par le mot *rien* : Titus d'un autre genre, il avait perdu sa journée ! Il fallait des événements bien graves pour interrompre cette habitude qu'il avait de courir les bois. Il y tuait à profusion des animaux de toute sorte ; il faisait lui-même par semaine, par mois, le compte de tout ce qu'il avait abattu, et ce compte s'élève pour une année à huit mille quatre cents têtes de gibier (1). C'était de

qu'au 31 juillet 1792, c'est-à-dire dix jours avant le 10 août (avant sa déchéance). On en jugera par l'extrait suivant :

« Juillet 1789. — Mercredi 1^{er}, *rien. Députation des états.* — Jeudi 9, *rien. Députation des états.* — Vendredi 10, *rien. Réponse à la députation des états.* — Samedi 11, *rien. Départ de M. Necker.* — Mardi 14, *rien.* (C'est le jour de la prise de la Bastille !) — Octobre 1789, lundi 5, tiré à la porte de Châtillon ; tué 81 pièces. *Interrompu par les événemens. Allé et revenu à cheval.* — Mardi 6, *Départ pour Paris, à midi et demi. Visite à l'hôtel de ville. Soupé et couché aux Tuileries.* » (*Revue rétrosp.*, t. V, p. 116 et suivantes.)

C'est là tout ce que Louis XVI trouvait à consigner sur son journal des terribles événements d'octobre ; il y enregistrait une déconvenue de chasse !

On voit dans ce journal qu'il mettait habituellement à la loterie, et souvent plusieurs fois par mois ; ainsi : « A M. Necker, pour des billets de loterie, 6,000 livres. — Le 2, j'ai gagné à la loterie 990 « livres ; le 16, j'ai gagné à la loterie 225 livres. » (*Id.*, *id.*)

(1) En 1775, Louis XVI prit l'habitude de récapituler annuelle-

l'habitude sans doute; mais quand on réfléchit aux mille délicatesses dont se compose la moralité humaine, que penser de l'homme qui s'est fait un besoin d'abattre tous les jours un troupeau que l'on pousse à ses pieds, de ce roi qui n'a jamais porté l'épée militaire, et qui s'en va, les mains noircies par sa forge, faire de tels carnages dans ses forêts.

Les frères du roi différaient de lui singulièrement : le comte d'Artois appartenait à la société de la reine; le comte de Provence prenait position à l'écart. Ils tenaient au dix-huitième siècle par des points différents; le comte de Provence s'y rattachait par les goûts et les prétentions littéraires, certains dons légers de l'esprit qui lui servaient à cacher d'autres ambitions. Au moment où la cour essayait des réformes, Monsieur plaida pour les vieilles choses; il s'inscrivit pour le régime monarchique absolu; il attaqua Turgot, il poursuivit Necker; mais quand le gouvernement fut retombé dans ses anciennes voies, Monsieur transporta son opposition de

ment l'emploi de son temps. Il détaille combien, sur le nombre total de ses promenades, il en a fait par la gelée, combien par le dégel, combien par le beau temps, combien par le temps couvert, etc. Outre ces différents relevés, Louis XVI additionnait encore ce qu'il avait tué à la chasse durant le mois, et faisait le total à la fin de l'année de ce qu'il avait tué dans les douze mois réunis. Ainsi, à la fin de décembre 1775, on trouve au total du mois : « Tué 1,564 « pièces de gibier, et pour total de l'année, 8,424. » (*Revue rétrosp.*, t. V, p. 116 et suiv.)

l'autre côté; il se glissa à la suite de l'opinion publique. Il semble que le jeu de sa conduite fut de prendre toujours une attitude contraire à celle de la cour, de se placer surtout à distance de la reine. Il nourrissait contre Marie-Antoinette une hostilité couverte que ses affidés trahissaient par mille propos envenimés. Le Luxembourg, qu'il habitait, était un atelier de chansons et d'épigrammes (1). Monsieur lui-même avait, comme Frédéric le Grand, le goût épicurien des petits vers, avait la mémoire pleine d'Horace, au point que cette affectation de savoir inquiétait à Versailles, et faisait dire « qu'on pouvait gouverner l'État sans tant de latin (2). »

Monsieur, depuis l'avènement de son frère, essaya en diverses occasions de se faire écouter; mais tout accès

(1) Le salon du prince de Conti, au Temple, et ceux des plus grandes familles de la noblesse, jalouses de la faveur de Polignac et de leur société, faisaient à Marie-Antoinette une guerre aussi acharnée que le Palais-Royal et le Luxembourg. Il y aurait à citer ici parmi ces grandes familles, les Montmorency, les La Rochefoucault, les Noailles, les Clermont-Tonnerre, les Crillon, etc. Il devint de mode d'attaquer la reine, et cette mode s'étendit naturellement aux salons de la bourgeoisie, à ceux-là surtout où régnaient les gens de plume, qui avaient tout crédit sur l'opinion.

(2) On a cité de Monsieur un mot au moins étrange, au baptême du premier enfant de la reine, un mot qui, dans la bouche du prince héréditaire, semblait cacher, sous une plaisanterie légère, une intention ténébreuse : « Monsieur le curé, dit le prince, qui était parrain, vous oubliez une des formalités d'usage, vous oubliez de demander qui sont les père et mère de l'enfant. » Cette singulière plaisanterie se trouve citée dans beaucoup d'écrits du temps.

vers les affaires lui fut rigoureusement fermé. « Sa nature physique le condamnait à la vie de cabinet ; sa constitution molle et d'une obésité précoce lui permettait à peine de se montrer aux revues... Il cacha son impuissance et ses ambitions dans la littérature, et chercha à s'en faire un instrument de popularité et d'influence. Il alla naturellement où il y avait le plus de faveur et de crédit, où se tenaient les maîtres de l'opinion : il prit un vif intérêt à ce retour de Voltaire que Louis XVI vit d'un mauvais œil ; il ouvrit son palais aux premières lectures de *Figaro*, et laissa complaisamment l'opinion faire de lui le représentant des lumières et de la philosophie auprès du trône (1). »

Le comte d'Artois ne ressemblait point à M. de Provence ; il n'était ni instruit, ni grave, ni ambitieux. C'était un prince qui jouissait et abusait gaïement de son rang de prince : étourdi, prodigue, libertin, mais couvrant tous ces défauts de la grâce dangereuse qui trop souvent les fait pardonner. Les gens légers qui l'entouraient disaient qu'il était spirituel ; il était élégant du moins, et toute la personne en lui parlait et séduisait. A côté de ses deux frères ressortait mieux encore sa svelte attitude. Il montait à cheval pour ses rendez-vous de chasse, comme Henri IV pour ses rendez-vous de bataille : c'était la même aisance, le même élan, mais ce n'était pas le

(1) ÉTUDES ET PORTRAITS : *Louis XVIII littérateur* ; par Amédée Renée. 1 vol. in-8°. Didot.

même but. Il eût figuré avec honneur aux quadrilles de Louis XIV, mais là s'arrêtait encore la ressemblance avec l'aïeul. Les contemporains ont suspecté son courage; dans son duel avec le duc de Bourbon, à Gibraltar, plus tard en Bretagne, et plus tard encore, on a dit cruellement qu'il eut peur. Un tel soupçon, qu'il n'ignorait pas, aurait dû lui faire trouver quelque éclatante réplique d'honneur, et cependant sa vie entière se passa sans laver cette tache qu'on avait faite en sa personne à l'illustre race dont il sortait. S'il fut réellement ce qu'on répugne à croire quand il s'agit d'un Bourbon, jamais faiblesse de cœur ne fut mieux cachée sous des apparences plus décevantes de militaire et de chevalier. C'est par là qu'il plaisait aux femmes, qui, dans les boudoirs où il portait mieux qu'au feu son panache, l'appelaient romanesquement *Galaor* (1).

Le comte d'Artois, ce représentant des formes frivoles de l'ancienne France, se rapprocha de plus en plus des anciennes doctrines du gouvernement. Le système le plus commode, le plus offrant pour ses plaisirs, le plus prompt à l'acquit de ses dépenses, de ses dettes, était le sien. La réforme de l'État eût dérangé sa maison. Le train de vie du comte d'Artois était encore une des charges de la monarchie; les enfants de Louis XIV vivaient moins onéreusement pour l'État

(1) *Mém. du prince de Montbarrey*, t. II, 221.

que les frères de Louis XVI. Plusieurs cours de l'Europe, dit un ministre du temps, étaient modestes, comparées à leur maison (1).

Les princes du sang vivaient et jouissaient de même, comme aux époques les plus propices de la monarchie ; ils différaient cependant d'intérêts et d'inclinations politiques. Les princes de Condé n'avaient d'importance que par la tradition militaire de leur race, et restaient retranchés dans le vieil esprit de gouvernement. Le nouveau chef de la maison d'Orléans, au contraire, marquait de plus en plus son rôle d'opposition à la cour. Cette prétention n'était point nouvelle dans cette branche ; elle remontait plus haut. Libertine et philosophique avec le Régent, janséniste avec son fils, cette opposition de famille, qui s'était liée de fortune avec le Parlement, prenait sous le nouveau duc un caractère politique plus prononcé. Depuis longtemps ces princes, assez mal venus de leurs aînés, affectaient davantage de se mêler à la vie publique, et l'opinion le reconnaissait. Ils séjournaient à Paris, comme pour faire souvenir de Henri IV. Dans leur palais, situé au centre de la ville, ils paraissaient être plus Parisiens que les autres. Le duc d'Orléans avait épousé la fille du duc de Perthièvre, prince qui était populaire par sa bienfaisance ; et il faisait donner à ses fils une éducation jusque-là sans.

(1) *Mém. du prince de Montbarrey*, t. III, p. 113.

exemple, qui devait consacrer une date nouvelle pour les princes de la maison de Bourbon.

Le duc d'Orléans s'éloignait de la cour par ses idées, mais il y restait trop attaché par ses mœurs. Ses mœurs étaient celles du comte d'Artois et de la plupart des princes. Louis XVI et son père, eux seuls peut-être, avaient échappé à cette contagion de leur temps. Les autres avaient été frappés de l'air impur qu'on respirait autour de Louis XV ; et nulle circonstance ne remédia, pour eux, à cette fatalité de leur rang. Le duc de Chartres l'éprouva plus encore que les autres. Son père, caractère faible, manqua de tact et de vigilance avec son fils. Son mariage avec M^{me} de Montesson blessa le jeune prince, l'éloigna de son père, et le livra de bonne heure à de fâcheuses liaisons. C'était une femme aimable et distinguée que M^{me} de Montesson ; elle avait de l'attrait et des talents, mais elle y mêlait un peu d'étalage et d'affectation. Le duc de Chartres goûtait peu tous ces agréments d'une belle-mère ; il n'en prenait guère que le ridicule : il maniait habilement l'ironie. Sa plaisanterie, dit un homme de ce temps, était courte et légère. La grâce qu'il avait, comme le comte d'Artois, dans la personne, il l'avait également dans l'esprit. Il lui arriva de persifler le chant langoureux de la comtesse, ses drames à sentiment, et ce jargon de sensiblerie qu'elle avait mis de mode au Palais-Royal. Il affectait, devant ce cercle sentimental, une insensibilité de parade, une im-

moralité fanfaronne, et la réputation lui en resta. Le salon de la comtesse se vengea de ses épigrammes en dénigrant son naturel et ses mœurs. Il se trouva doublement attaqué, poursuivi à la fois au Palais-Royal et à Versailles. La reine et le duc de Chartres, quelque temps amis, se firent bientôt une guerre acharnée. Quel en fut le motif ? Il est demeuré secret ; mais, pour leur malheur, ils ne se lassèrent pas de se haïr, et ils se sont cruellement nuï l'un à l'autre. Le calomnie qui poursuit le duc de Chartres après le combat d'Ouessant partait de Versailles ; le journal officiel en fait foi (1). On imputa à la reine d'avoir fait courir de méchants couplets ; et le Palais-Royal renvoya plus tard à Marie-Antoinette plus d'une réplique sanglante à ces chansons. Comme elle, le duc d'Orléans ressentait vivement l'injure, et on l'irrita par des affronts, on envenima son âme, on le poussa trop au rôle hostile qu'il embrassa.

Quant à ses mœurs, on les calomnia moins que son courage : la censure de ce côté ne se justifiait que trop. Mais là encore, les haines de parti ont outrepassé la vérité. Le duc d'Orléans oublia, moins que ne l'ont rapporté ses ennemis, qu'il était homme d'esprit et qu'il était prince. L'un de ses répondants, c'est un Autrichien, ami très-dévoué de la reine mais désintéressé, galant homme, le prince de Ligne : « Les orgies de M. le

(1) *Supplément de la Gazette de France*, du 17 août 1778.

duc d'Orléans, dit-il, étaient des fables ; il était de bonne compagnie même au milieu de la mauvaise ; poli avec un peu de hauteur avec les hommes, presque respectueux et attentif avec les femmes ; gai pour lui-même, de bon goût dans les plaisanteries, etc. (1). »

(1) Cette phrase est tirée d'une lettre intime où la sincérité de l'auteur semble n'avoir eu rien à dissimuler :

« Vous désirez, monsieur, savoir mon opinion sur le duc de Penthièvre et le duc d'Orléans ; je vais vous satisfaire... Le duc de Penthièvre aimait M. le duc d'Orléans à cause des égards qu'il a eus pour sa femme, pendant dix ans qu'il fut excellent mari. Il ne l'a jamais accusé d'avoir entraîné M. de Lamballe, son fils, dans la débauche, car le duc d'Orléans ne l'a jamais voulu avoir dans sa société (*), qui jusques un an avant la révolution était composée de tout ce qu'il y avait de mieux en hommes... Nous l'avons vu exposer sa vie pour sauver celle d'un de ses gens. Nous l'avons vu renoncer à tirer et pleurer parce que son coureur, par étourderie, se levant d'un fossé, reçut de lui quelques grains de plomb dans le cou. Je l'ai vu proposer de se battre en bon gentilhomme ; très-difficile en délicatesse sur le compte de bien des gens, hasardeux et de sang-froid dans un ballon, et de bon exemple à Ouessant, quoi qu'on en dise. Par amour-propre trop circonspect, et peut-être avide en paris, avare en petites choses, mais généreux dans les grandes.... Les orgies de M. le duc d'Orléans étaient des fables. Il était de bonne compagnie, même au milieu de la mauvaise. Poli, avec un peu de hauteur pourtant, avec les hommes ; attentif et presque respectueux avec les femmes ; gai pour lui-même, de bon goût dans les plaisanteries ; il avait plus de trait que de conversation. Dans d'autres circonstances, il aurait tenu du Régent ; il avait de son genre d'es-

(*) Madame Campan, moins à même que le prince de Ligne de connaître ces relations d'hommes, nous dit « que le prince de Lamballe avait été perdu par le contagieux exemple du duc d'Orléans. » On pourrait répondre que de pareilles leçons avaient dû lui venir de bien des côtés.

Mais le duc d'Orléans, comme le Régent et comme tous ses aïeux, était faible de caractère; il fut le jouet d'un entourage plus ambitieux que lui. Cette vie dissolue qui peut-être nuisit au courage chez le comte d'Artois, acheva chez le duc d'Orléans d'énervier la volonté. Ces plaisirs, qui furent un malheur pour l'un et pour l'autre, les rapprochèrent et les lièrent d'amitié. Ils concevaient et réalisaient autour d'eux la vie de la même manière. Ils lui donnèrent cette couleur anglaise qui se réfléchissait partout, et que nos rapports avec l'Amérique et Franklin avaient consacrée dans ce qu'elle avait de plus solide et de plus raisonnablement simple : ainsi les clubs alors frivoles, et qui depuis devinrent si sérieux, les courses de chevaux, les gros paris, les soupers, occupèrent en même temps les deux princes. On les vit copier les parcs de Richemond sur leurs propriétés, et, le matin, courir en frac, un fouet à la main, selon la coutume des gentilshommes de la Grande-Bretagne. Princes toujours pourtant par le luxe et l'abandon des mœurs, malgré cette simplicité de mode étrangère qui garda mal l'incognito des désordres dont ils se rendirent coupables tous les deux.

Tels étaient le caractère, les mœurs et les positions

prit. Il était bien tourné, bien fait, avec de jolis yeux... Quand on a été son ami, mot dont il connaissait la valeur, il faut le pleurer avant de le détester... » (*Œuvres choisies du maréchal prince de Ligne*, p. 2, 3 et 4; Paris, Chaumerot, 1809.)

respectives des princes de la maison de France (1). La cour, tant que les idées de réforme s'étaient soutenues au ministère, n'avait pu s'abandonner qu'à demi à tous

(1) Si l'on est en droit d'exiger de l'écrivain tout ce qui peut aider à compléter la vérité historique, il est cependant des situations parfois délicates, qui prescrivent le silence ou la réserve. Je tâcherai de concilier ces exigences avec le légitime intérêt de la vérité et de l'histoire.

Parmi les contemporains de l'époque de Louis XVI dont j'ai pu consulter les souvenirs ou recueillir les impressions, il en est un particulièrement dont les paroles ont trop de poids pour que l'on consente sans regret à les vouer à l'oubli : c'est le roi Louis-Philippe. Lorsque j'eus l'honneur de lui présenter ce livre, qui formait le complément de *l'Histoire de Sismondi*, Louis-Philippe se trouva amené par le sujet même à me parler de Louis XVI, de Marie-Antoinette et surtout de son père, le duc d'Orléans.

La lettre du prince de Ligne, citée plus haut, n'était pas connue du roi ; il en fit la lecture à haute voix, en parut surpris et fort touché ; alors il se mit à parler de son père avec une véritable émotion : il loua le portrait que j'avais tracé de ce prince, en disant que c'était ce que l'on avait écrit de plus exact sur son malheureux père. Il rappela diverses particularités de son éducation, les funestes exemples de l'époque, et s'étendit sur les qualités et le genre d'esprit que le prince de Ligne attribue au duc d'Orléans.

Je fis alors cette remarque, que la plupart des contemporains qui avaient vu de près le duc d'Orléans, avaient conservé pour l'homme des sympathies que les ressentiments politiques n'avaient pu détruire entièrement : ils semblent, comme le prince de Ligne, encore plus portés à le plaindre qu'à le haïr. — C'est vrai, reprit le roi avec une très-grande émotion ; tenez, quand j'étais ici, à cette même place, tête à tête avec Charles X, il manquait rarement de me parler de mon père, de son caractère privé, de son humeur sociable, et de leur amitié ; il éprouvait pour l'ancien compagnon de sa jeunesse un faible

les penchants dont elle était dominée. Enfin le moment arriva où elle vit renverser toutes les barrières qui la gênaient. L'homme qui prit la place de d'Ormesson devait

que de cruels événements, que la fatalité même n'avaient pu détruire. Charles X convenait des torts que l'on avait eus envers mon père; il déplorait tout ce que des haines réciproques, attisées perfidement, avaient fait de mal aux deux branches. Mais, ajouta le roi, quand Charles X était devant son entourage, c'était un langage tout différent. (Ici le mot textuel du roi fut : « c'était un changement de décoration. »)

Louis-Philippe arriva à parler aussi de Louis XVI; j'avais hasardé quelque opinion favorable quant aux connaissances administratives et politiques de ce prince, qui fut si peu roi par le caractère. J'avais lu divers Mémoires sur les affaires du dehors, annotés de la main de Louis XVI, et qui témoignaient au moins de son application et d'une certaine compréhension de ces matières. Je citai plusieurs lettres manuscrites; mais l'opinion du roi était faite depuis longtemps : Louis XVI, à ses yeux, était aussi dépourvu d'intelligence que de caractère. On voyait que Louis-Philippe avait été élevé dans le mépris de ce prince infortuné, et qu'il gardait là-dessus toutes les impressions de sa jeunesse. Il avait vu Louis XVI d'ailleurs par son côté le moins avantageux, par l'extérieur; il avait été frappé de ses apparences peu royales, de sa tenue négligée, de sa grosse voix, de ce qu'on appelait à la cour ses coups de boutoir. Louis-Philippe, avait la mémoire fournie de traits et d'anecdotes à ce sujet; il racontait fort bien, et me rapporta entre autres le fait suivant : A l'ouverture des États généraux le roi, la reine et tous les princes se rendaient en procession à la chapelle à la tête des trois Ordres. Une foule de curieux avaient naturellement été attirés par ce spectacle. Le roi aperçut là un des officiers de sa maison, titulaire d'une de ces charges ridicules de l'ancienne cour : il était capitaine des levrettes. Louis XVI s'arrêta brusquement, inter-

la servir de façon à dépasser son attente. C'était se montrer reconnaissant, car la cour était pour tout dans

rompit la marche de la procession, et apostropha bruyamment ce gentilhomme, en lui demandant ce qu'il était venu faire, pourquoi il avait quitté son service à cette heure, et il lui commanda du geste et de la voix, de s'en retourner au plus vite au chenil. Telles étaient les préoccupations qui dominaient Louis XVI à ce moment solennel des États généraux. De pareils traits avaient dû frapper l'esprit d'un jeune prince : aussi Louis-Philippe en racontant, contrefit-il à grand bruit la voix de Louis XVI, et jusqu'à sa pantomime peu royale.

Ces impressions de la première jeunesse survivaient également chez Louis-Philippe à l'égard de Marie-Antoinette ; il les avait puisées au Palais-Royal, dans les conversations de MM. de Lauzun, de Liancourt, de Sillery, de Laclos, et de tant d'autres courtisans intéressés de ces haines de famille, qui allaient colportant les histoires et les couplets du jour sur la reine. On sentait que Louis-Philippe avait subi l'influence inévitable d'un tel entourage. Comme je m'exprimais avec sympathie sur cette princesse, en vantant son caractère généreux et fier, son courage, ses dons naturels, son émotion parfois éloquente, le roi m'écoutait dans un silence assez significatif, qui contrastait avec son expansion habituelle, et qui semblait sous-entendre qu'il en savait plus long que tout autre à ce sujet.

Préoccupé de vérité et de justice historique, j'essayais de démontrer qu'il avait existé contre la reine une véritable conspiration au sein de la famille royale même, dans la haute noblesse, toute une politique de dénigrement et de calomnies qui, après l'affaire du collier et le procès du cardinal de Rohan, gagna jusqu'au clergé et finit par entraîner toute la nation contre la reine. Le roi Louis-Philippe, sans s'expliquer autrement que par son attitude et le jeu de sa physionomie en m'écoutant, coupa court à ce délicat entretien par quelques paroles dignes sur l'indulgence dont l'histoire devait user envers un roi et une reine éprouvés par de si grandes infortunes.

sa fortune. Ce nouveau ministre fut M. de Calonne; il sortait, comme Turgot, de l'intendance d'une province, pour devenir aussi contrôleur général; la ressemblance entre eux n'allait pas plus loin. Parmi les intendants, M. de Calonne aussi était renommé; le rôle qu'il avait rempli fort jeune dans le procès célèbre de La Chalotais lui avait valu le surnom de *Laubardemont de Calonne*. Quoique sorti de la magistrature, il s'était compromis avec elle lors de sa lutte contre Maupeou; il était suspect au Parlement comme au public; mais il avait des amis qui travaillaient à le faire ministre depuis longtemps. La reine, dès la première année du règne, l'avait mis en avant (1); mais Maurepas l'écarta tant qu'il vécut (2). La cour saisit l'occasion de le pousser au poste qu'il convoitait depuis longtemps. Il avait pour concurrents des hommes fortement appuyés comme lui : Calonne l'emporta, grâce à l'appui des Polignac et de la reine, aux impétueuses recommandations du comte d'Artois, et, par hasard aussi, à celles du prudent Vergennes, qui fut la dupe d'une mystification (3).

(1) *Chronique secrète de Paris*, en 1774, par l'abbé Baudeau ; *Revue rétrosp.*

(2) M. de Monthyon cite un échec qu'essuya Calonne au conseil où il fut appelé. Voir p. 268.

(3) M. de Monthyon rapporte encore, à ce sujet, une anecdote dont voici le fond : « Le banquier de la cour, d'Harvelay, ami de Vergennes, lui avait chaudement recommandé Calonne, qui était l'amant de sa femme. » (*Idem*, p. 275.)

L'état dans lequel M. de Calonne prit les finances serait malaisé à déterminer. Les actes publics n'en sauraient faire foi, car les édits du roi à cet égard se contredisent selon les temps. Necker avait établi que le revenu excédait la dépense de dix millions à sa sortie du ministère; mais les charges extraordinaires, comme on l'a remarqué, ne figuraient pas dans cette balance (1). Quelques années après, Calonne déclarait, au nom du roi, que l'équilibre n'avait jamais existé. Après les ministères de Fleury et de d'Ormesson on retrouva le déficit plus énorme qu'il n'avait jamais été. Calonne présenta ainsi la situation : « Lorsqu'à la fin de 1783, dit-il, le roi daigna me confier l'administration de ses finances, elles étaient, on ne l'a que trop su, dans l'état le plus critique. En réalité, il y avait 220 millions à payer pour restant des dettes de la guerre; plus de 80 millions d'autres dettes exigibles, soit pour l'arriéré des dépenses courantes, soit pour l'acquittement de plusieurs objets conclus ou décidés antérieurement; 176 millions d'anticipations sur l'année suivante; 80 millions de déficit dans la balance des revenus et dépenses ordinaires; le paiement des rentes excessivement retardé; le tout ensemble faisant un vide de plus de 600 millions : et il n'y avait ni argent ni crédit (2)... »

(1) Voir Bailly, *Hist. financière de France*, t. II, p. 250 et suiv.

(2) Discours de Calonne à l'assemblée des Notables. Voir *Histoire parlem.*, t. I, p. 181 à 204. — Voir aussi Bailly, qui porte la masse

Telle était la situation, accusée par Calonne lui-même. Et néanmoins, les quatre années de son ministère passèrent comme un heureux songe pour les hommes de cour, comme un dernier retour aux plus joyeux temps de la monarchie. Ils ne l'avaient point fait contrôleur général pour qu'il répétât ce rôle déjà usé, à leurs yeux, de réformateur, de ministre économe. Le sort de Turgot et de Necker était d'ailleurs une bonne leçon pour Calonne. Il en profita, et garda le trésor public comme le plus complaisant des ministres de Louis XV. Avec lui, les gens de Versailles regagnèrent le temps qu'ils avaient perdu. Les frères du roi lui firent acquitter leurs dettes et fournir plus grandement à la dépense de leurs maisons. La reine voulut avoir Saint-Cloud à elle; l'acquisition coûta quinze millions, et trouva une forte résistance au Parlement (1). Louis XVI, de son côté, malgré le nombre de ses campagnes royales, mit quatorze millions à l'acquisition de Rambouillet. Ce fut l'instant propice pour quiconque s'était mal trouvé des scrupules, de l'intégrité des ministres précédents (2): Tout s'aplanit, tout se termine au mieux avec Calonne; le domaine public se prête à tous les marchés, à tous des dettes exigibles, à cette époque, à six cent quarante-six millions. *Hist. financ.*, t. II, p. 250.

(1) La foule disait en se portant à Saint-Cloud : *Nous allons voir les eaux et l'Autrichienne.*

(2) Un prince du sang disait : « Quand je vis que tout le monde tendait la main, je tendis mon chapeau. »

les échanges; l'État se ruine par des achats, par des ventes, quelquefois au profit du ministre lui-même (1).

En trois ans, le trésor se trouve grevé de soixante millions d'acquisitions d'un luxe superflu; les acquits du comptant, sorte d'extorsion royale que Louis XVI aurait dû répudier, s'élèvent en l'année 1785 à 145 millions (2). Des abus qui s'étaient cachés reparaissent;

(1) Parmi ces échanges, on nommait avec scandale, celui du Clermontois, de la baronnie de Viviers, au profit d'un neveu de Calonne, et celui du comté de Sancerre, dans laquelle ministre s'arrangeait d'un domaine qu'il faisait céder à son ami l'abbé d'Espagnac. (*Mémoires du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 114; Droz, p. 405.)

M. de Monthyon rapporte sur Calonne une anecdote qu'il garantit; c'est un exemple curieux de son cynisme et de son improbité. « M. de Machaut fit une visite d'affaires à M. de Calonne, qu'il ne connaissait point. Celui-ci l'entretint de l'état déplorable des finances, disant « qu'un honnête homme avait peine à se charger de cette administration; qu'il ne s'y était déterminé que parce qu'il y avait été forcé par la situation de ses affaires personnelles. Calonne alors raconta que quand il était arrivé au contrôle général, il devait deux cent vingt mille livres exigibles; que dès les premiers moments il avait donné connaissance au roi de sa situation, et lui avait observé qu'un ministre des finances avait bien des moyens d'acquitter une telle dette sans que Sa Majesté en fût instruite, mais qu'il préférerait une voie plus franche; et que le roi, sans lui répondre, avait été prendre dans son secrétaire des actions de l'entreprise des eaux, et lui en avait donné pour deux cent trente mille livres. Et M. de Calonne ajouta *qu'il avait trouvé moyen de s'acquitter, et avait gardé les actions des eaux*. M. de Machaut, en contant cette histoire, ajoutait avec sa gravité et sa finesse habituelles : *Je n'avais pourtant rien fait pour provoquer une confiance si extraordinaire.* » (Voir Monthyon, *Ministres des finances*, p. 280.)

(2) Chaque année, la France supportait pour huit cent quatre-

les *croupes* dans les fermes, les pôts-de-vin de toute sorte dans les marchés publics redeviennent comme le patrimoine des gens en crédit ; ces marchés se passent à huis clos sans contrôles ni enchères. Calonne rétablit de grosses charges supprimées , multiplie l'abus des survivances, grossit, quoi qu'il ait prétendu, le chiffre des pensions, et convertit au perpétuel des rentes viagères. Il agissait beaucoup assurément : l'on doit à son génie remuant quelques vues et quelques travaux d'utilité ; ceux du port de Cherbourg et plusieurs autres furent de bonnes dépenses. Calonne visita et protégea avec faste des manufactures ; mais son activité mal réglée ne conçut guère en somme que des travaux coûteux et inopportuns, comme ces ambitieuses barrières dont il entoura Paris, ces forteresses de mauvais goût à l'usage de l'octroi, et dont la folle dépense s'éleva à douze millions (1). Calonne était la providence des financiers comme des grands seigneurs, et tous l'appelaient le *ministre modèle*. Les femmes ne le nommaient qu'avec ivresse et répétaient : « C'est un enchanteur ! » Pour

vingts millions de livres en impôts de tout genre, tant manuels que pécuniaires, non compris une forte partie de droits et de devoirs féodaux, dont l'évaluation serait impossible. Dans cette masse de tributs équivalente à plus d'un milliard deux cents millions de francs, à peine cinq cent dix millions de livres étaient livrées au nom du roi... Il ne restait pas deux cents millions à l'État. » (Bailly, *Histoire financière de la France*, t. II, p. 265 et 266.)

(1) *Mém. du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 114.

Calonne, plaire c'était gouverner; il appelait la prodigalité « une large économie (1) », comme Bacon appelait la calomnie une large justice ! Il mettait sa place à contribution pour ses plaisirs; le roi le grondait à peine de son brillant libertinage. A Versailles, à Paris il avait des hôtels magnifiquement tenus; il vivait de pair à la cour avec les hommes les plus qualifiés; il tutoyait le duc de Polignac. Ailleurs, il donnait la main à *Dubarry le roué*, dont on vit la femme faire les honneurs du salon ministériel. Calonne offrait à l'une de ses maîtresses des bonbons, dont chaque enveloppe était un billet de caisse d'escompte (2); il était contrôleur général jusque dans sa galanterie. Rien ne lui manquait, en effet, pour réaliser la perfection aux yeux des courtisans. A cette chevaleresque façon de traiter les affaires, Calonne joignait encore une grande séduction de sa personne. Il accordait tout, et il mettait à donner cette grâce des manières qui sert à déguiser les refus. Jamais on n'avait vu ajouter à la signature du contrôleur général tant de frais de politesse et de galanterie. Calonne répudiait en tout la rigidité traditionnelle de sa fonction; avec lui on n'avait plus peur du contrôleur général; il subvenait à toutes les fêtes, comme un homme qui devait en prendre la meilleure part.

Si ce ministre n'eût pas mis à côté de tant de profu-

(1) Bailly, *Hist. financ.*, t. II, p. 252.

(2) Droz, *Hist. de Louis XVI*, t. I, p. 409.

sions et de folies quelques ressources d'esprit, quelque dextérité d'action, on ne s'expliquerait pas que de telles choses se fussent prolongées quatre années. Calonne eut quelquefois la main habile, et fut ingénieux dans ses expédients : ses premières mesures jetèrent l'illusion même dans le public ; ce fut alors qu'un homme de Versailles s'écria, dit-on : « Je savais bien que M. de Calonne sauverait la monarchie, mais je ne croyais pas qu'il y parviendrait en si peu de temps. » Comme il n'y avait, pour certains politiques, que la finance qui fit question, c'était sauver la monarchie que de donner au crédit quelque réveil et de vider encore, à force de prestiges, la poche des prêteurs.

Calonne rétablit le bail des fermes, fit reprendre à la caisse d'escompte ses opérations, solda l'intérêt arriéré des rentes. Il fallait de l'argent ; il ouvrit un emprunt, mais qui ne fut point rempli. Sans se déconcerter de l'échec, il en ouvrit un nouveau (1). Ces premières émissions se firent à des conditions assez heureuses pour le trésor. Calonne n'avait ni la tête financière de Necker ni le grand avantage de sa probité. Il se trouvait en face d'une dette qui avait doublé en huit ans ; cependant il eut quelque prise sur le crédit, et il imprima du mouvement. L'argent qu'il se procura atteste qu'il y eut de

(1) Édit portant ouverture d'un emprunt de cent millions en rentes viagères (décembre 1783). *Anciennes lois françaises* ; Louis XVI, t. VI, p. 352. Éd. in-8°, 1827.

l'aisance et que le commerce prit un certain essor à partir de la paix. L'agitation brillante de Calonne plaisait aux spéculateurs. Sa confiance, l'étalage de ses promesses, ce singulier aplomb avec lequel il garantissait à chaque emprunt un avenir de plus en plus brillant, toute cette magie de l'enchanteur séduisit les uns, amusa les autres, et procura la diversion d'un spectacle qui dura quatre ans.

Pour que rien ne manquât, si on peut le dire, à l'affiche de sa comédie, Calonne établit avec grand bruit une caisse d'amortissement, institution sage dont il avait déjà été fait des essais (1), mais qui ne pouvait fonctionner sérieusement avec un système tout d'expédients, et à côté d'un déficit effroyable qu'il fallait commencer par couvrir. Pour Calonne, ce ne fut qu'une bruyante annonce, une amorce propre à faire de l'argent; après quoi, malgré les engagements les plus solennels (2), il ne s'embarrassa point de faire les fonds de son amortissement (3).

Quand on relit ces ordonnances et ces édits signés

(1) Édit du mois de mai 1749 et de 1764.

(2) On lit dans cet édit : « Nous déclarons solennellement, que nous regardons les fonds assignés par notre présent édit à la caisse des amortissements comme la propriété imperturbable des créanciers de l'État, et que nul motif, nulle circonstance ne pourra jamais nous faire départir, etc., etc. » (*Anc. lois franç.*; règne de Louis XVI. Éd. in-8°, 1827, t. V, p. 467.)

(3) Voir Monthyon, *Particularités*, etc., p. 283.

Louis XVI; quand on voit son nom au bas de ces recettes de charlatan, on reste stupéfait de son manque de lumière ou d'application. Cette jactance et ces mensonges ont je ne sais quoi de plus amer encore dans la bouche de cet homme crédule qui s'en fait le prête-nom. Dans ces édits, depuis Malesherbes jusqu'à Calonne, il s'accommode de tous les langages, il accepte toutes les contradictions. Les dépenses s'amoncelaient, les profusions de toute nature se faisaient à découvert, et jamais les édits du roi n'avaient tant fait bruit de l'économie. Tantôt c'est un plan nouveau « qui va rendre tous les soulagements possibles et toutes les améliorations faciles (1); » ou bien c'est un emprunt qui n'est ouvert que pour faciliter toutes les dispositions d'ordre et d'économie; ou bien encore c'est un arrêt qui annonce que « le roi sacrifie toute dépense d'agrément et se prive pendant quelque temps du plaisir de faire des grâces; » le gouvernement déclare, en mainte occasion, qu'on touche au moment de voir l'équilibre rétabli.

(1) « Nul motif, nulle circonstance ne pourra jamais nous faire départir de l'exécution d'un plan qui mettra l'ordre dans toutes les parties de nos finances, donnera au crédit de l'État toute la force qu'il doit avoir, étendra par son influence sur le taux de l'intérêt, les progrès de l'agriculture, l'essor du commerce et l'énergie de l'industrie nationale; enfin qui, rendant tous les soulagements possibles et toutes les améliorations faciles, mettra dans nos mains les moyens de remplir le vœu de notre cœur. » (*Anciennes lois françaises*; règne de Louis XVI, t. V, p. 467. Éd. in-8°, 1827.)

Et cependant ce ministre, qui ne fut, en résultat, qu'un dilapidateur étourdi, avait de la vivacité pour concevoir et de la hardiesse pour entreprendre; mais ses meilleures idées faillirent à l'exécution, et se noyèrent dans les abus dont son administration était enveloppée. Il entreprit la refonte des louis : cela était sage, car le rapport de l'or à l'argent avait changé, et la spéculation portait l'or de France à l'étranger. Par malheur, Calonne, en mettant la main à cette opération, en fit perdre à l'État presque tout le bénéfice, dont le plus net passa en profits clandestins (1).

Le déficit augmentant d'année en année, Calonne ne marcha qu'en empruntant toujours, et finit par engager l'État dans un surcroît de dettes de huit cents millions. Toutes ces opérations d'argent qui remplirent son ministère donnèrent le branle à la spéculation, et firent naître un agiotage effréné. Le règne de Louis XVI sous ce ministre offre plus d'un trait de parenté avec la Régence (2).

En effet, on y voit se répéter, de point en point, jus-

(1) Monthyon, *Particularités et observ.*, p. 296; *Mém. du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 115.

(2) A quel excès ne dut pas être poussé cet agiotage, puisque Calonne en fut alarmé : « Sur ce qu'il a été représenté au roi... qu'il s'était fait, sur les dividendes de la caisse d'escompte, un trafic tellement désordonné, qu'il s'en était vendu quatre fois plus qu'il n'en existe réellement... que c'est ainsi qu'à l'occasion du dernier emprunt, on a vu négocier jusqu'à l'espérance d'y être admise. » (*Anc. lois franç.*; règne de Louis XVI, t. VI, p. 7.)

qu'aux singularités les plus caractéristiques de l'époque de Law; ce temps ouvrait aux imaginations tant de perspective vers l'inconnu, que la richesse avait ses chimères et ses superstitions, de même que la science, de même que la politique.

La banque de Saint-Charles et les Philippines vinrent renouveler toutes les merveilles du Mississipi; les actions de cette banque espagnole, fondées sur l'appât de profits fantastiques au delà des mers, étaient plus recherchées à Paris qu'à Madrid; car le prestige augmentait avec la distance. Cette folie coûta à la France une somme de soixante millions. Des compagnies particulières profitèrent du moment, et lancèrent dans le tourbillon une multitude d'actions qui s'élevèrent rapidement pour retomber plus vite. Ce fut un emportement inouï; les esprits les plus ardents y étaient entraînés. Mirabeau, payé par Calonne, dirigeait alors toute sa fougue contre l'entreprise des eaux de Paris, que Beaumarchais employait sa plume caustique à défendre.

Mais ce turbulent spéculateur occupait alors l'attention d'une autre manière: au milieu de ses opérations financières il fit *le Mariage de Figaro*. Ce fut une date politique que la représentation de cette comédie. Le gouvernement laissa faire, ou plutôt il n'y avait plus de gouvernement; les vieilles institutions ne se défendaient plus; cette société, qui s'en allait, n'avait la force ni de s'amender, ni de se défendre; elle vou-

lait rire seulement; à l'occasion elle riait d'elle-même et de la maladie qui l'emportait. Les hommes du pouvoir, les hommes de la cour furent les plus ardents à prôner la pièce; ils voulurent qu'elle fût représentée : elle le fut, et ils se trouvèrent aux premières places pour l'applaudir; il leur parut plaisant de s'appeler *Alma-viva*, de se voir lancer à la tête, en une soirée, tout ce que le dix-huitième siècle avait amassé contre eux d'accusations et de moqueries. Ouvrage d'une terrible portée, qui rendit plus familiers par la scène, et plus frappants par le ridicule, tous les abus de la vieille société. C'était une comédie encyclopédique, comme on l'a dit. Cette exorbitante intrigue était, sous toutes ses faces, le miroir du temps, et par ses côtés sérieux, et par ses côtes frivoles. Le dix-huitième siècle y trouvait jusqu'à cette licence du discours, livrée d'opposition que les hommes les plus grands de l'époque, Montesquieu lui-même, avaient portée. Le cercle s'était ouvert par *les Lettres persanes*, et venait se fermer par *le Mariage de Figaro*.

C'est là un fait digne de remarque et trop sérieux pour que la frivolité seule l'explique : la loi morale était compromise dans le vaste ensemble des choses qu'on attaquait; par la licence on bravait en même temps la prescription religieuse et la convenance du monde; cela semblait du courage encore; chez les écrivains, c'était de l'esprit fort encore plus que de l'immoralité.

Pendant que le théâtre portait ce coup mortel à l'aristocratie, la royauté avait son drame, qui ne lui fut pas moins désastreux : ce fut le procès du collier. Un prince, un prélat, allié au sang royal, traîné sur les bancs de la chambre criminelle, parmi des courtisanes et des filous, quel spectacle ! et dans quel moment ! Mais ce procès ténébreux était quelque chose de plus encore : pour l'opinion égarée, c'était le procès de la reine. Elle avait toujours été cruelle, cette opinion ; mais cette fois, elle fut profondément injuste, et par là elle a fait douter qu'elle eût raison dans ses autres accusations. Le public, aveuglé par ses instincts de haine, entra comme dupe aussi dans cette honteuse intrigue : il ne s'y montra guère moins crédule que le cardinal de Rohan. Le public fit cause commune avec un homme qu'il méprisait la veille, mais qui devint son héros du jour où il fut poursuivi par la cour.

Le cardinal de Rohan était le scandale de l'Église ; dans tout le siècle, il ne s'était pas vu un prélat de mœurs plus effrontées ; il n'existait pas d'entourage pire que le sien ; il vivait comme un de ces papes du dixième siècle, sous l'empire des Marosies ; c'était, d'ailleurs, d'une source assez semblable que la puissante famille de Rohan tirait ses dignités et ses grands biens. Depuis que la belle dame de Soubise avait mis le cardinalat dans sa maison, les plus hautes positions de l'Église y étaient transmissibles comme les mau-

vaïses mœurs : les prélats y pratiquaient le sacerdoce comme le prince de Soubise y pratiquait la guerre : c'était à qui dégraderait le mieux le nom de Rohan.

Le cardinal Louis de Rohan, grand aumônier de France, évêque de Strasbourg, bénéficiaire des plus grosses abbayes, tenait de l'Église douze cent mille livres de revenu, et ce revenu ne lui suffisait pas ; il disait qu'un galant homme ne pouvait vivre avec cela. Il était perdu de dettes, et se trouvait souvent réduit aux derniers expédients. Un autre Rohan, le prince de Guéménée, venait de faire une banqueroute de trente-quatre millions ; le cardinal en faisait gloire, et disait qu'il n'y avait qu'un Rohan ou un souverain qui pût faire une telle banqueroute ; il semblait marcher à un succès pareil. Louis XVI l'avait en aversion, comme tous les mauvais prêtres ; la reine, pour d'autres raisons, le voyait de plus mauvais œil encore ; on dit qu'il l'avait offensée à l'époque de son ambassade à Vienne (1). Il n'était

(1) On lit dans les Mémoires du comte Beugnot : « Il avait, aux yeux de Marie-Antoinette, *l'irréparable tort d'avoir peint de couleurs assez vraies*, lorsqu'il était ambassadeur à Vienne, l'archiduchesse, alors destinée au trône de France. Cette conduite d'un *honnête homme* était devenue le tourment de sa vie. » (Voir *Revue française*, septembre 1838, p. 228.)

Cette assertion du comte Beugnot, si cruelle pour Marie-Antoinette et si indulgente pour le prince de Rohan, porte sur une erreur très-accréditée. Le cardinal de Rohan ne fut envoyé en ambassade à Vienne qu'au mois de janvier 1772, trois ans après le mariage de Marie-Antoinette. C'est à Vienne, au contraire, qu'il peignait

rien qu'il n'eût tenté depuis pour rentrer en grâce ; il alla jusqu'à afficher pour sa royale ennemie une violente passion ; moyen le plus sûr, croyait-il, de faire oublier ses torts. Il était ambitieux, il voulait être ministre, et n'y voyait d'autre obstacle que le ressentiment de la reine. Un pareil choix fut peut-être la seule faute à laquelle la monarchie échappa. Les démonstrations du cardinal n'apaisèrent point Marie-Antoinette ; sa haine, cette fois, rendit service à l'État ; mais ce fut, par malheur, aux dépens de sa renommée.

Parmi les femmes auxquelles les mœurs du cardinal donnaient un accès facile auprès de lui figurait la comtesse de Lamotte-Valois ; elle prétendaient descendre d'un bâtard de Henri II (1). Mais, sans parents, sans fortune, ne tirant rien du gouvernement qu'une pension infime, cette femme, tourmentée par l'ambition d'un sang méconnu, s'agitait, avec une sorte de rage, pour sortir de l'obscurité ; elle y employait tout ce qui était à son usage : l'intrigue et la galanterie. Elle connut le cardinal de Rohan, et s'adressa d'abord à ses vices ; elle s'attaqua ensuite à son ambition. La descendante des

la jeune Dauphine comme s'aliénant tous les cœurs à Versailles, par ses légèretés, et cela, pour complaire au parti Richelieu et à madame Dubarry. (Voir *Mém. de madame Campan*, t. I, p. 66.) L'abbé Georgel, grand vicaire du cardinal, assigne d'autres causes à l'inimitié de la reine pour lui. (Voir ses *Mémoires*, t. II, page 6.)

(1) Le comte Beugnot dit que son origine était prouvée. (*Rev. franç.*, sept. 1838, p. 204.)

Valois osa se donner pour l'amie de la reine, et se fit fort d'emporter cette réconciliation qui était l'idée fixe du cardinal. Lui qui rêvait d'être premier ministre et de plus d'être, à cinquante ans, l'amant d'une jeune reine, cette faible tête de débauché était sans doute bien crédule, madame de Lamotte bien hardiment intrigante; mais si l'on fait de cette femme une abjecte courtisane, une aventurière d'antichambre, la duperie du cardinal ne se comprendra plus (1). Par ses mœurs, c'était une aventurière sans doute; mais on la disait du sang des Valois; elle avait un peu de beauté, quelques facultés heureuses gâtées par son éducation; elle était active, chaleureuse, théâtrale, elle savait capter; on s'intéressait à cette femme, dernier rejeton d'une branche royale, à qui la monarchie n'assurait pas même du pain; aussi les relations ne lui manquèrent point; Rohan n'était pas le seul homme de marque dont la maison lui fût ouverte (2). Par là, du moins, la crédulité du cardinal

(1) Voir les *Mémoires du comte Beugnot*; *Revue Française*, sept. 1838, p. 238. « Je rencontrais chez elle, dit-il, le marquis de Saisseval, l'abbé de Cabres, Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, le comte d'Estaing, etc. » Il semble, dit-il ailleurs, que l'on se soit donné le mot pour ne présenter madame de Lamotte que comme une aventurière des plus communes. » (Voir *id.*, page 229.)

(2) Le comte Beugnot, qui raconte, dans un curieux fragment de ses *Mémoires*, les relations fort intimes qu'il eut avec madame de Lamotte, insiste là-dessus comme sur un point important; il établit que madame de Lamotte comptait des relations assez élevées, et intéressait de nombreux protecteurs. Ce fait rend plus croyable l'em-

se comprendra mieux au milieu de cette ténébreuse intrigue.

Les joailliers de la couronne, Boëhmer et Bossange, avaient composé, de leurs plus beaux diamants, un collier qu'ils présentèrent à la reine; ils en demandaient seize cent mille francs; cette parure, disait-on, avait été destinée d'abord à madame du Barry. Soit que la reine fût peu flattée d'accepter un tel souvenir, soit que les circonstances lui inspirassent un refus plus élevé (c'était à l'époque de la guerre), elle répondit fort à propos qu'avec une pareille somme on pouvait donner à l'État deux vaisseaux, et elle repoussa toutes les instances des joailliers. Ce fut alors que le cardinal de Rohan se laissa persuader par son amie que Marie-Antoinette désirait en secret ces diamants; il se laissa persuader encore de lui en faciliter l'achat, croyant se remettre en grâce par ce service. La comtesse ne cessait de l'échauffer par le récit qu'elle lui faisait de visites à Versailles, de relations étranges avec la reine; c'était chaque jour quelque nouvelle qui transportait de joie son facile confident; les préventions se dissipaient, assurait madame de La motte, et pour preuve, tantôt c'était un mémoire que demandait la reine au prélat, tantôt c'était un somme d'argent dont elle avait besoin pour ses aumônes. Le cardinal apercevait, dans toutes ces avances, de grands indi-

pire qu'elle sut prendre sur le cardinal de Rohan. (Voir *Mémoires du comte Beugnot*; *Revue française*, sept. 1838.)

ces d'une prochaine faveur, et ils s'empressait d'y satisfaire. Sur la parole de cette femme, qui, dit-on, se cachait à Versailles dans un hôtel garni, il voyait la reine tout occupée de son amour et de son prochain ministère; il réformait sa maison, il affectait des mœurs, en attendant; pour la première fois, il s'inquiétait d'être grave, et par là mettait le comble à sa burlesque position. Rien ne manqua à cette triste comédie, qui se prolongea deux ans; un prince de l'Église, un vieil ambassadeur, se laissa conduire comme un enfant; il crut à des billets de la reine; il crut de même à un rendez-vous. Il alla sous le manteau d'un mousquetaire, et au milieu d'une nuit obscure, se poster sous un bosquet de Versailles; une femme s'avança à la dérobée, c'était bien la taille et le port de la reine; elle passa près de lui, en laissant tomber une rose et en disant à demi-voix : « *Le passé est oublié.* » Le cardinal éperdu se jeta à terre et baisa son pied. Un tel début lui promettait toutes les espérances; il allait donner cours à des sentiments si longtemps méprisés; mais un contre-temps interrompit l'entrevue; madame de Lamotte accourut, en disant qu'elle entendait venir les comtesses de Provence et d'Artois. La scène n'en eut pas moins son effet; la femme à qui Rohan avait baisé le pied était une courtisane fort connue pour ressembler à la reine, et qui s'était prêtée à jouer ce rôle sur la promesse d'une somme d'argent. Le cardinal resta persuadé que Marie-Antoinette avait fait

ce premier pas vers lui ; il eût été moins dupe sans doute s'il eût été moins corrompu.

Au moment d'entreprendre l'affaire du collier, Rohan avait demandé que la reine s'engageât par cette démarche. Il s'était flatté qu'elle l'entretiendrait de son désir elle-même ; mais l'entrevue avait manqué. Alors il voulut un ordre écrit de la reine, la garantie de sa signature. De nouveau on le contenta ; puis il alla traiter avec les joailliers, et conclut le marché au prix de quatorze cent mille francs. Mais ce fut la plus forte épreuve à laquelle sa bonne volonté d'être trompé fut soumise. La signature du billet portait : *Marie-Antoinette de France* ; le faussaire qui l'avait tracée n'était pas rompu au style des cours et des chancelleries, et le cardinal, lui qui avait été ambassadeur, n'en prit point l'éveil. Il ne revint pas de son erreur : il voyait la reine aux cérémonies, il se plaçait sur son passage, cherchant un regard, un signe d'intelligence ; mais rien n'avait changé pour lui dans cet impérial dédain dont l'accablait Marie-Antoinette. Il attendait imperturbablement l'heure où tout se déclarerait à la fois.

Un jour de fête (15 août), comme il était à Versailles pour officier, il reçut l'ordre de se rendre sans délai dans le cabinet du roi. L'espoir lui vint sans doute qu'il en sortirait ministre : il en sortit prisonnier ; il fut conduit à la Bastille dans ses habits pontificaux. Il était nouveau que le pouvoir politique portât la main sur un

prince de l'Église romaine : cela ne s'était point vu depuis le cardinal de la Balue. L'accusation était grave ; ce n'était pas moins qu'un vol, et un faux commis au nom de la reine, où Rohan se trouvait impliqué ; il avait manqué au premier terme de paiement, et le joaillier, dans son embarras, avait porté sa réclamation à Versailles. L'interrogatoire que le prélat subit devant le roi, la reine et les ministres, fut pour lui d'un embarras cruel : il nomma madame de Lamotte ; il avait cru, dit-il, faire sa cour à la reine en traitant, pour elle, de l'achat du collier ; il se troubla aux interpellations de Marie-Antoinette, il ne put rien expliquer. On lui donna du temps pour se remettre ; le roi le pressa d'écrire sa défense ; il ne put tracer que quelques phrases sans suite : l'ordre fut donné de l'arrêter, et l'affaire fut déferée au Parlement. Une colère de femme, colère légitime, mais dangereuse conseillère, dicta le parti qui fut embrassé : la reine voulut perdre l'accusé ; l'abbé de Vermond, le baron de Breteuil, nouveau ministre de la maison du roi, tout le parti autrichien était ennemi déclaré du cardinal : ce fut ce qui le sauva. Les hommes les plus calmes du ministère, Vergennes, Castries, s'interposèrent sans succès ; ils conseillèrent de ne point attirer sur cette dangereuse affaire le bruit d'un grand procès. Ils savaient l'état de l'esprit public à l'égard de la reine.

L'Europe fut occupée de ce procès pendant près d'un an ; l'instruction n'y porta pas la lumière : l'opinion,

trop excitée, s'arma de ce mystère comme d'un acte d'accusation contre Marie-Antoinette; la prévention tirait parti des moindres apparences, tournait tout contre elle, et lui faisait un rôle forcé dans cette intrigue.

Une partie de la famille royale, la plus haute noblesse, le clergé, se prononcèrent avec éclat pour le cardinal de Rohan : « On vit, nous dit madame Campan, les princes et les princesses de la maison de Condé, les maisons de Rohan, de Guéménée et de Soubise prendre le deuil et se mettre en haie sur le passage de messieurs de la grande chambre pour les saluer lorsqu'ils se rendaient au palais, et les princes se déclarèrent en sollicitations ostensibles contre la reine de France (1). »

La cour, de son côté, conduisit l'affaire d'une main si mal assurée, si gauche, que ses fautes prêtèrent encore aux soupçons (2). Elle mit tout son effort à perdre le cardinal, et cet acharnement le fit intéressant et populaire. La reine, dit-on, vint à Paris pour conférer avec des magistrats, pendant les procédures (3); on

(1) « La conduite du roi et de la reine, dit madame Campan, fut également et hautement censurée dans les appartements de Versailles, dans les hôtels et dans les cafés de Paris... (*Mém. de madame Campan*, p. 461.)

(2) *Mémoires du comte Beugnot*; Voy. *Revue française*, sept. 1839, p. 253.

(3) *Mém. du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 73. « L'abbé Georgel, grand vicaire du cardinal de Rohan, convient des complaisances qu'il rencontra, lui aussi, chez divers magistrats. M. d'Epréménil, dit-il, trouva des moyens secrets pour nous instruire de parti-

croyait voir planer sur madame de Lamotte un intérêt caché; la police avait mis à l'arrêter des délais qu'on expliquait mal; le baron de Breteuil intervint dans les démarches pour le choix de son défenseur (1). Voulait-on sauver au sang des Valois une flétrissure? Ou bien détourner l'accusation de la vraie coupable, afin de rejeter tout sur le prince de Rohan? Pendant dix mois, les avocats firent des mémoires, et ce qui était inexplicable finit par devenir inexplicable. Le Parlement rendit son arrêt, qui trompa toutes les prévisions de la cour : le cardinal fut acquitté, et madame de Lamotte condamnée. L'immense foule qui entourait le palais fit au cardinal un accueil triomphant. « A dix heures, la décharge pure et simple est sortie, écrivait Mirabeau sous la chaude im-

cularités très-intéressantes dont la connaissance nous a été de la plus grande utilité...

« Un maître de requêtes, ami du prince, écrivait tout ce qui s'était dit dans les séances, et les faisait passer à ses conseils. »

(1) *Mémoires du comte Beugnot*; Voy. *Rev. franç.*, p. 259. Le lieutenant de police, de Crosne, fit de vives instances à Beugnot, de la part du baron de Breteuil, pour qu'il se chargeât de défendre madame de Lamotte. « M. de Crosne, dit-il, qui était peut-être éloquent pour la première fois de sa vie, ne parvint pas à me séduire... M. de Crosne insiste de plus fort, je ne sais en vérité pourquoi, et me fait pressentir que plus de condescendance de ma part aux vues de l'autorité ne nuira pas à mon avancement et à ma fortune; et son refrain favori est toujours : Voyez M. le baron de Breteuil... C'est en me rappelant cette scène que je ne peux guère douter de l'espèce d'intérêt politique que prenait le baron de Breteuil au sort de madame de Lamotte. »

pression du spectacle; le peuple inondait les rues avoisinantes du palais, et toutes les salles, dès cinq heures du matin; je ne sais pas où le Parlement se serait enfui, s'il avait mal jugé. Le peuple les a arrêtés, caressés, baisés; cinq cents personnes se sont prosternées : c'était un délire... L'opinion n'a-t-elle pas eu un assez éclatant triomphe? Il y a trente ans que le cardinal eût été perdu sans ressource. Autrefois l'autorité aurait couvert l'absurdité par la tyrannie. Heureusement elle ne le peut plus; l'épreuve est dure, mais décisive; puissent d'autres passions n'en pas abuser (1). »

La cour fut malhabile jusqu'au bout; elle frappa le cardinal d'une lettre de cachet; on le dépouilla de ses charges, et on l'exila dans une de ses abbayes. Si c'était une faute politique de déférer ce procès au Parlement, c'en était une autre de se fâcher contre son arrêt. Marie-Antoinette se vit accablée, dans cette effroyable intrigue, de toutes les préventions du public et de

(1) *Mémoires de Mirabeau*, t. IV, page 326.

Citons sous la responsabilité de madame Campan ce détail étrange qu'elle nous rapporte : « M. Pierre Laurencel, substitut du procureur général, fit parvenir à la reine une liste des membres de la grande chambre, avec les moyens dont s'étaient servis les amis du cardinal pour gagner leurs voix. J'ai eu cette liste à garder parmi les papiers que la reine avait déposés chez M. Campan, mon beau-père. J'ai brûlé cet état, et je me rappelle que les femmes y jouaient un rôle affligeant pour leurs mœurs : c'était par elles et à raison des sommes considérables qu'elles avaient reçues que les plus vieilles et les plus respectables têtes du Parlement avaient été séduites. » (P. 464.)

toutes les fautes du gouvernement; mais le plus coupable, ce fut le gouvernement, qui ne sut rien faire qu'égarer l'opinion davantage.

Le comte de Lamotte s'était enfui en Angleterre avec les débris du collier; il menaça d'un mémoire contre la reine, si on ne lui rendait pas sa femme; ce mémoire, a-t-on dit, fut secrètement acheté, ce qui n'empêcha pas de l'imprimer plus tard (1). La cour hésitait à exécuter l'arrêt porté contre madame de Lamotte. Elle avait été condamnée à la réclusion perpétuelle, à la marque et au fouet; il fut question de commuer sa peine; mais eût été mettre le comble à l'état violent de l'opinion. MM. de Vergennes et de Castries en firent comprendre les dangers; madame de Lamotte fut marquée et enfermée; mais on la laissa s'évader au bout de deux ans.

Telle paraît être, en somme, cette affaire du collier; bien des détails en restent ténébreux, et l'esprit public n'était que trop autorisé aux soupçons; mais en accusant, il ne calculait plus les probabilités: il n'était pas croyable, en effet, que la reine eût trempé dans ce honteux marché; malheureusement elle était en suspicion perpétuelle, elle était réputée capable de pareils faits, et le public expliqua l'énigme par les préjugés de sa haine. On ne pouvait oublier pourtant que le ministre des finances était Calonne, celui que l'on appelait le

(1) *Mémoires du règne de Louis XVI*, t. VI.

caissier de la reine, lui qui répondait un jour à une demande de Marie-Antoinette : « Si la chose est possible, Madame, elle est faite; si elle est impossible, elle se fera. » Pour Calonne, ce n'était point l'impossible que l'achat de ce collier; il eût mis ce caprice de la reine au compte du trésor, commettant d'autres; c'eût été une voie plus simple et plus commode que le biais honteux d'une intrigue avec Rohan. N'est-il pas rapporté, d'ailleurs, que Louis XVI avait voulu faire don du collier à Marie-Antoinette? Et ne serait-il pas bizarre qu'elle eût préféré l'obtenir par un moyen qui lui en eût interdit l'usage? Sans doute elle n'était pas assez aveuglée par la perspective de ce bijou, pour ne pas prévoir d'embarrassantes questions de la part du roi. Quant au cardinal, elle le haïssait en femme offensée, et l'orgueil blessé, chez elle, ne pardonnait pas. Rohan était mal vu à Vienne, détesté des Autrichiens de Versailles, personnellement odieux à Breteuil, à l'abbé de Vermond, les hommes d'affection de la reine. Et si l'on regarde au fond même l'intrigue, est-ce un galant de cet âge, usé de débauche, que la reine de France égarée pouvait attendre la nuit au fond des bosquets? Il fut constaté au procès qu'une femme galante, la fille Olivia, avait joué le rôle de Marie-Antoinette dans la scène nocturne; et pour les relations prétendues de madame de Lamotte avec la reine, on n'en put rien établir. Force est donc de rejeter tout sur la crédulité du cardinal, crédulité

surnaturelle, il est vrai, chez un homme qui avait passé par les conclaves et les chancelleries; mais ce cardinal de Rohan, qui avait l'esprit des roués, était pourtant une pauvre tête : il croyait en Cagliostro; il pouvait croire en madame de Lamotte; il était le plus fou partisan et l'ami de ce charlatan, qui fut impliqué à sa suite dans le procès; madame de Lamotte lui procurait des lettres et des rendez-vous de la reine, comme Cagliostro lui procurait des tête-à-tête et des soupers avec Cléopâtre et Sémiramis (1).

Époque singulière entre toutes ! Ce cardinal de Rohan n'était pas seul atteint des plus folles imaginations; des gens de cour, des gens de lettres, des savants, des magistrats, couraient après tout ce merveilleux; le mémoire de Cagliostro, pendant le procès, eut la vogue la plus incroyable; il fallut des gardes à sa porte pour contenir la foule qui se l'arrachait. Un intérêt effréné entourait ce nouveau prophète, « qui avait appris la sagesse dans les pyramides d'Égypte, qui avait le pouvoir d'évoquer les ombres, et possédait toutes les sciences occultes de l'Orient (2). » Ainsi parlait l'avocat de Cagliostro, dans ce mémoire, qui, disait-on, avait coûté plus d'une nuit de travail au conseiller d'Épréménail, dont l'esprit ardent plongeait aussi dans cet illuminisme. Un

(1) *Mém. du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 69.

(2) *Mémoires du comte Beugnot*; *Revue franç.*, sept. 1838, p. 260.

autre personnage étranger faisait fermenter les mêmes têtes : c'était Mesmer, médecin allemand, l'importateur du magnétisme en France. Au fond, la découverte de Mesmer pouvait sembler du ressort de la science, et se rattacher de près à d'autres découvertes sur le magnétisme terrestre et l'électricité ; c'était de la science pour l'esprit fort, c'était du merveilleux pour les têtes faibles ; tout Paris courut chez Mesmer. S'il y avait, comme on le rapporte, des connaissances positives et des talents chez cet homme, tout cela se perdit sous la plus bizarre fantasmagorie, et compromit sa théorie aux yeux des observateurs sérieux. Ces mystérieux baquets autour desquels allaient se ranger des femmes vaporeuses ; ces branches de fer, ces ténèbres, ces sons d'harmonica, tout cet appareil mis en œuvre pour agir sur les imaginations et sur les nerfs, l'esprit scientifique, dans sa gravité consciencieuse, ne pouvait l'accepter (1), tout cela enrichit Mesmer et le déshonora.

Ces choses se passaient à la fin du dix-huitième siècle, qui riait des anciennes croyances ; époque de foi, cependant, ou de crédulité comme toute époque pleine de pressentiments et d'attente. L'horizon social, la science, promettaient tant de choses ! L'ivresse de toute nouveauté, l'enthousiasme de tout ce qui commence, prê-

(1) Une commission nommée par l'Académie des sciences et présidée par Bailly, conclut contre le magnétisme.

taient aux illusions, et ne faisaient que déplacer la foi. C'était le temps des fables pour l'esprit scientifique; ainsi, la découverte des ballons fut accueillie comme l'eût été, dans un autre temps, une révélation religieuse; ce fut un spectacle à bouleverser les têtes que celui des premiers hommes qui traversèrent les airs aux yeux de Paris rassemblé. Quand les physiciens Charles et Robert tentèrent leur ascension (1^{er} déc. 1783), la foule fut saisie de vertige; les femmes s'évanouirent en poussant des cris; une ardente jeunesse courut à cheval dans la direction de ces hardis voyageurs. Que n'espérait-on pas de la découverte de Mongolfier, ce Colomb des airs? On crut que l'homme s'était assujéti l'espace, on voyait déjà toutes les nations communiquer par cette voie sans limite; le commerce allait s'y élancer et les armées s'y combattre.

La navigation, en attendant, payait son tribut de découvertes à ce siècle entraîné sur toutes les routes de l'inconnu : Lapérouse faisait, comme marin, ce que faisaient Turgot dans la politique, Mongolfier, Lavoisier dans la science, et Mesmer lui-même, tout en s'égarant; il était poussé par l'esprit du temps au fond des mers lointaines : c'était renouveler la terre elle-même par les découvertes.

Ce mouvement plus fort que les hommes va les prendre dans tous les postes qu'ils occupent, il les emporte en tous sens; cette unité de tendances se voit partout; c'était

l'heure d'entreprendre, de réformer, de recommencer toutes choses, tant les choses existantes étaient peu dignes des spéculations et de l'ambition des esprits : nobles efforts souvent déjoués ! Ambition féconde, mais pleine de déceptions ! Bien des idées manquèrent à l'essai, bien des hommes moururent à la peine ; dans ce grand ébranlement de la vie humaine, il y eut de l'aventure en tout, et, comme Lapérouse, beaucoup ne revinrent pas ! Ce courageux marin, qui s'était fait un nom dans la guerre d'Amérique, partit en août 1785, pour un voyage autour du monde. Il devait explorer le grand Océan ; on en attendait de belles découvertes, dans l'émulation qui régnait alors entre les nations maritimes. L'Angleterre venait d'avoir les grandes explorations de Cook. Lapérouse découvrit plusieurs îles, mais sa navigation fut traversée par toutes sortes d'accidents ; il donna de ses nouvelles, pour la dernière fois, en août 1788, et le dénouement de sa triste expédition resta caché au milieu des mers. Le roi avait pris grand intérêt à cette entreprise, pour laquelle il avait écrit, de sa main, des instructions (1) ; le souvenir de sa cruelle issue lui revint souvent, dit-on, comme un pressentiment de sa propre destinée !

Louis XVI avait quelque entente de la marine, de la construction navale, ce qui tenait à son goût pour les

(1) Flassan, *Hist. de la diplomatie*, t. VII, p. 410.

travaux mécaniques ; il entreprit un voyage à Cherbourg, et y étonna les marins par le détail de ses connaissances techniques.

C'est toujours à cet endroit de la marine, en effet, que se retrouvent les efforts les plus honorables de ce règne. On commença le port de Cherbourg : c'était parler résolûment à l'Angleterre, c'était relever, en vue de ses rivages, les ruines qu'elle avait faites à Dunkerque. Ce courage était encore un des bénéfices de la dernière guerre, et la Grande-Bretagne s'en émut, tout étonnée de voir la France agir à l'aise et creuser un port sans sa permission. Il y eut dans le Parlement des sorties véhémentes à ce sujet. Le haineux Burke dénonça le fait avec toute l'exagération irlandaise de son éloquence :

« La France nous ouvre ses bras, disait-il, mais c'est pour se saisir de notre commerce. A Cherbourg aussi la France ouvre les bras ; mais c'est pour y placer sa marine en présence de nos ports, c'est pour s'y établir, malgré la nature ; c'est pour lutter contre l'Océan, et le disputer avec la Providence, qui avait assigné des limites à son empire. Les pyramides d'Égypte s'anéantissent en les comparant à des travaux si prodigieux. Les constructions de Cherbourg sont telles, qu'elles permettront bientôt à la France d'étendre ses bras jusqu'à Portsmouth et Plymouth. C'est sans doute dans cette position que la France, devenue la gardienne du canal,

nous protégera. Et nous, pauvres Troyens, nous admirons cet autre cheval de bois qui prépare notre ruine. Nous ne pensons pas à ce qu'il renferme dans son sein, et nous oublions ces jours de gloire, pendant lesquels la Grande-Bretagne établissait à Dunkerque des inspecteurs pour nous rendre compte de la conduite des Français. »

C'était dans le débat d'un traité de commerce entre l'Angleterre et la France que Burke se faisait entendre avec cette véhémence (1). Tombé récemment du ministère, Fox exprimait des sentiments pareils; lui qui devait plus tard se démentir, violent, injurieux alors pour la France, il repousse toute alliance avec elle; c'est de ce point de vue qu'il s'oppose au traité, tout en convenant qu'il est à l'avantage du commerce britannique. « Il est bien naturel, disait Fox, que l'honorable membre, M. Pitt, fasse ici un grand étalage des assurances amicales de la cour de Versailles. Ces assurances lui ont persuadé que la France est bien intentionnée pour ce pays. Je ne dirai pas que la France est l'ennemie de la Grande-Bretagne en ce moment. Il est possible que tels événements fassent désirer en secret à la cour de Versailles de s'unir avec nous; mais cette possibilité ne

(1) Il avait été inséré dans le traité de 1783 (art. XVIII) « qu'il « serait fait de nouveaux arrangements de commerce sur le fonde-
« ment de la réciprocité et des convenances mutuelles. » (Flassan, *Hist. de la diplomatie française*, t. VII, p. 420.)

m'empêche pas de soutenir que la France est politiquement l'ennemie naturelle de la Grande-Bretagne, et que son orgueil constant, son ambition démesurée, son désir ardent de dominer en Europe, lui inspirent la haine qu'elle nous porte... M. Pitt regarde les assurances amicales de la cour de Versailles comme des preuves infaillibles de sa sincérité; qu'il fouille dans le bureau des affaires étrangères, il y trouvera une correspondance assez curieuse et qui pourra changer ses opinions. Il y verra que cette cour, à la veille de rompre avec nous et de s'unir avec l'Amérique, redoublait ses démonstrations amicales. N'avons-nous pas assez appris à nos dépens la valeur de ces démonstrations perfides?... Je ne suis pas surpris des concessions trompeuses et éblouissantes de nos voisins... Sous Louis XIV, la France dévoila ouvertement ses vues ambitieuses, des démarches violentes en précédèrent le succès. Aujourd'hui la France cherche par des traités ce que la force des armes ne peut lui procurer. Je ne disconviens pas que le traité ne procure de grands avantages à des individus de la Grande-Bretagne; mais était-ce en faveur de quelques particuliers que M. Pitt devait former des liaisons de cette importance?... Suivez de près la conduite de la cour de France, vous la verrez tendre vers le même but. L'Angleterre, en s'unissant trop étroitement avec elle, ne peut que nuire à ses propres intérêts. »

Tel était à ce moment le langage, telles étaient les

dispositions de Fox à notre égard. C'était Pitt qui avait conclu le traité, et il le défendait d'un air triomphal; c'était lui, le fils de Chatam, nourri de haine contre la France, c'était lui qui parlait d'elle avec courtoisie, lui qui se faisait, contre Fox, l'apôtre de la conciliation et de l'humanité : grands comédiens de gouvernement qui depuis ont échangé leurs rôles !

« Parce que la France, disait William Pitt, trouve quelques avantages dans ce traité, devons-nous hésiter à nous en procurer de supérieurs ? N'est-il pas glorieux pour l'Angleterre, après les secousses qu'elles a essuyées, après une guerre aussi compliquée, après s'être vue si près de sa ruine, de considérer que la France nous ouvre les bras, et s'offre à former des liaisons avec nous sur un pied aussi avantageux que libéral ? Ne s'agit-il pas, dans cette circonstance, d'un marché qui élève huit millions d'hommes à côté de vingt-quatre millions qui composent la population de la France ?... Quant aux rapports du traité avec la politique, c'est avancer une maxime bien fautive et bien dangereuse que de prétendre que la France et l'Angleterre ne doivent pas cesser d'être ennemies, parce qu'elles l'ont été ; mon esprit se révolte contre un principe aussi monstrueux qui outrage les constitutions sociales et les deux nations. C'est calomnier l'humanité, c'est supposer dans le cœur de l'homme la plus infernale malice... Ce traité rapprochera les deux peuples, leur donnera

les mêmes goûts, les mêmes mœurs, et contribuera à l'harmonie respective (1). »

Le traité qui mettait Pitt en goût si soudain de philanthropie était en effet libéralement conçu. C'était à peu près le *laissez-passer* des économistes, appliqué au commerce des deux pays. Turgot lui-même, dans sa foi inflexible, n'eût point fait un pas plus confiant et plus hardi. Du point de vue moral et politique, l'arrangement était bon; il rapprochait deux grands peuples, il éloignait les chances de guerre; il contenait des améliorations du droit international (2); mais, sous le rapport économique, le ministre anglais avait seul le droit de s'en applaudir. Le traité était conclu pour dix ans, et ce fut un bienfait de la Révolution d'en amener violemment la rupture. Plusieurs de nos industries en auraient été frappées de mort (3). Abandonnées par les

(1) *Parliamentary history*, t. XXVI, p. 396.

(2) « L'article 11 autorisait les sujets des deux nations à rester dans les États de l'une et de l'autre, même dans le cas de guerre; et s'ils étaient forcés de partir, on leur accorderait un an pour mettre ordre à leurs affaires... Les lettres dites de représailles étaient abolies. » (Flassan, *Hist. de la diplom. française*, t. VII, p. 422.) — « La libre navigation vers les ports ennemis de l'une et l'autre puissance était consentie. » (*Idem*, p. 426.)

(3) Particulièrement les manufactures de laines et de coton, les fabriques de faïence, d'épinglerie, etc. Les étoffes de soie de France et les ouvrages de laine mêlés de soie, restaient toujours prohibés en Angleterre. Ce traité ne fut avantageux qu'à quelques produits agricoles, et particulièrement aux vins de France, qui furent assimilés pour les droits à ceux du Portugal. (Flassan T.VII, p. 422.)

tarifs, devancées de trop loin par les progrès mécaniques de nos rivaux, ces industries ne purent soutenir la lutte. Dès la deuxième année, l'équilibre entre les échanges se trouva rompu, et si la France fût allée jusqu'au terme du traité, elle en eût payé les frais d'une partie de sa fortune publique (1).

Ainsi que l'avaient dit Fox et ses amis politiques (2), le cabinet de Versailles s'était hâté de conclure sous le coup d'une impérieuse nécessité; l'Angleterre devina le secret, et elle en profita.

Ce secret, c'était l'état de nos affaires intérieures, l'accroissement des embarras : l'administration de Calonne atteignait sa troisième année, et à quel prix? Com-

(1) « Le traité de 1786, dit M. de Monthyon, qui a réglé les relations françaises et britanniques, a été funeste à l'industrie française. A peine a-t-il été conclu, que l'exportation d'Angleterre en France s'est fort élevée au-dessus de l'exportation de France en Angleterre. Plusieurs villes de fabrique ont éprouvé une grande déchéance; nombre de manufactures sont tombées. Les droits établis par ce traité, à l'entrée et à la sortie du royaume, avaient été si mal combinés, que dans plusieurs genres de marchandises les Anglais tiraient de France les matières premières, les renvoyaient fabriquées, et après avoir acquitté les droits d'exportation et d'importation, vendaient à si bas prix, que les fabriques françaises ne pouvaient soutenir la concurrence. » (Monthyon, *Ministres des finances*, p. 296. Voir encore, à l'appui de ce jugement, Bailly, *Hist. fin.*, t. II, p. 247.)

(2) « Et peut-on croire, disait le marquis de Lansdowne, que M. de Vergennes eût été si pressé de conclure ce traité, s'il n'avait été poussé par un objet puissant et secret? Les ministres peuvent-ils ignorer avec quelle fermeté M. de Vergennes se refusa à tout traité de commerce en négociant pour la paix? »

ment était-il arrivé à ce terme? En faisant ressource de tout : il avait marché par des emprunts, par des anticipations; il avait gouverné par des promesses, les plus vite usés de tous les moyens. La situation du trésor échappait quant au détail : on y savait masquer telle ou telle difficulté; mais l'ensemble ne pouvait plus être voilé. Où devait en être Calonne, au bout d'un système tel que le sien? Il persiflait tous les plans d'économie, et il agissait selon ses discours. L'habile Calonne avait mis tout son savoir-faire à donner : il avait donné à plaines mains aux frères du roi, aux favoris de la reine, à tout ce qui était assez puissant pour mendier. Il n'avait compté à Versailles avec personne; les gens de finance aussi avaient fait d'énormes gains autour de lui; on le voyait aliéner les domaines de l'État, à la convenance des particuliers, et en faire de véritables largesses sous simulacre d'échange. On l'accusait de mettre aux mains d'agioteurs, pour échauffer le crédit par des achats de rentes, de grandes sommes qui ne rentraient pas (1). On voyait les frais d'administration s'augmenter démesurément (2); d'autres ministres avaient tenté de réduire les charges, les pensions, Calonne les multipliait. L'État

(1) Monthyon, *Ministres des fin.*, p. 285.

(2) « Ce qui faisait huit divisions et coûtait trois cent mille livres du temps de l'abbé Terray, était transformé en vingt-huit départements, qui dépensaient trois millions. » (Bailly, *Histoire financière*, t. II, p. 259.)

se trouvait chaque année grevé de l'intérêt d'un nouvel emprunt. Que voyait-on pour faire face à ce surcroît de dépense? Nulle ressource nouvelle, nul accroissement de recette; emprunter toujours, sauver le présent en perdant l'avenir, telle était la méthode de Calonne. Un impôt temporaire, le troisième vingtième allait expirer et creuser un nouveau vide de vingt et un millions. Des illusions que le public même avait trop partagées s'en allaient, et on avait partout le pressentiment d'un énorme déficit. A côté de ces causes de ruine les plus en vue, l'opinion en soupçonnait une autre. On s'entêta à croire que la reine faisait passer de l'argent à l'empereur. Il était survenu dans les affaires extérieures un incident politique qui ne fit que le persuader davantage : ce fut l'événement des Bouches de l'Escaut. Joseph, dans le tourment qu'il se donnait pour intéresser la renommée, fit une querelle aux Hollandais ses voisins; il voulut leur faire céder des villes, des provinces; il exigea l'ouverture de l'Escaut, cinquante millions de florins et la destruction des forts qui gênaient sa frontière. A quel titre? On était en pleine paix, et sous les traités en vigueur, on ne voyait pas couleur de prétexte à cette brusque exigence, à ce coup de tête d'ambitieux. Joseph donna ordre à un de ses navires de forcer l'entrée de l'Escaut, et son navire fut canonné.

Cet événement pouvait rallumer en Europe une guerre générale. La Hollande s'adressa à la France, et l'opinion

l'appuya chaudement ; mais Louis XVI et Vergennes craignirent une conflagration ; l'état des finances, du reste, justifiait assez leur politique timide. Ils firent néanmoins une démonstration de bonne contenance, il y eut un mouvement de troupes aux frontières, et Louis XVI offrit sa médiation à son beau-frère, qui n'osa soutenir ses singulières prétentions ; il les réduisit à une somme d'argent et à des excuses. Ses adversaires étaient des marchands, qui consentirent bien aux excuses, mais lésinèrent sur la somme : ils n'en voulaient payer que la moitié. La France prit le reste à sa charge, et y gagna un traité d'alliance précieux avec les Hollandais. Ce résultat valait bien les douze millions qu'elle avançait ; mais cet argent, par malheur, passait dans les mains de l'Autriche : c'en fut assez pour soulever l'esprit public contre le traité. On n'y vit rien qu'une basse complaisance à payer le frère de la reine, pour prix d'une contestation sans bonne foi.

Ces quelques millions ajoutaient peu de chose au mal énorme de nos finances, qui était tel que Calonne lui-même en fut frappé ; il vit l'impossibilité de recommencer ses aventures ordinaires, et de recourir au crédit, dont il s'était joué effrontément. Ses querelles avec le Parlement étaient allées jusqu'à l'injure ; il avait follement insulté les hommes, il avait exaspéré tout le corps par ses enregistrements forcés. Il n'osa faire un pas de plus dans cette voie, et se mit à réfléchir à quelque ex-

pédient singulier. Il crut l'avoir trouvé, et il alla s'en ouvrir à Vergennes. Alors il lui fit connaître l'état du trésor, l'énormité du déficit, et le plan au moyen duquel il se faisait fort de tout réparer. Calonne entraîna Vergennes, et alla faire au roi la même confidence; Louis XVI adhéra au dessein des deux ministres, et tous trois en préparèrent l'exécution, en se promettant le secret.



www.libtool.com.cn

· CHAPITRE V.

Convocation des Notables. — Mort de Vergennes. — Discours d'ouverture de Calonne. — Travaux et opposition des Notables. — Renvoi de Calonne. — Influence de la reine. — Elle porte au ministère le cardinal de Brienne. — Clôture de l'Assemblée. — Opposition du Parlement ; rappel. — L'opinion soulevée contre la reine. — Coup d'État contre le Parlement. — Opposition des parlements de province. — Détresse croissante du trésor. — Brienne consent à la réunion des États généraux. — Rappel de Necker. — Position extérieure de la France.

Le 29 décembre 1786, Louis XVI annonça, au sortir du conseil des dépêches, la résolution où il était de convoquer les Notables. Une telle déclaration agita les esprits en les partageant ; c'était le dernier coup de ressource de M. de Calonne, l'expédient annoncé par lui avec une si pompeuse suffisance, et qui devait tout réparer des dilapidations publiques. Il y avait fait souscrire Louis XVI, en lui citant l'exemple de Henri IV, qui avait eu aussi son assemblée des Notables. Il y avait fait adhérer M. de Vergennes, si opposé, par le tour de ses opinions, à un pareil projet, en lui montrant qu'une

assemblée des Notables porterait un coup accablant à la puissance du Parlement. Pour l'un, il avait mis l'histoire de moitié dans ses séductions, et pour l'autre il s'était adressé à une de ces passions haineuses qui répondent toujours à l'adroit séducteur qui les évoque.

Mais le charme qu'il avait exercé sur le monarque et sur son ministre, il le retrouvait moins quand il s'agissait de l'opinion. Détrompée déjà par ses fautes, l'opinion, qu'il avait réussi par moments à éblouir, commençait depuis longtemps à comprendre qu'il n'était bon qu'à fasciner, et elle n'accueillit guère son nouveau projet qu'avec une curiosité incrédule. D'ailleurs, il faut le dire, quand un séducteur ne trouve plus le mot qui persuade, il tombe de haut : ce n'est plus qu'un menteur, et voilà précisément ce que Calonne était devenu pour la France; la majorité des esprits n'était plus à lui. Quant aux classes qui l'avaient le plus appuyé, son projet les blessait dans leurs intérêts ou dans leurs préjugés. La noblesse et tout ce qui était resté docile aux leçons du pouvoir absolu se plaignit par dévouement à la royauté. On vit le maréchal de Richelieu demander ce qu'aurait fait Louis XIV au ministre qui lui aurait proposé une convocation des Notables.

Et pourtant, cette mesure n'était pas en soi un fait politique bien important et bien redoutable. Ce n'était guère que la création d'un conseil du roi plus nombreux; comme tous les conseils qu'il était loisible

au prince d'appeler près de lui, les assemblées des Notables n'avaient que voix consultative, mais elles ne décidaient de rien. Elles étaient dans les coutumes de la monarchie, et quoiqu'on n'en eût pas vu depuis Richelieu, il n'y avait pas de raison tirée de ce que l'institution de la monarchie absolue avait de plus sévère, pour qu'on les laissât tomber en désuétude. Si donc, en 1787, leur convocation par Calonne produisit un grand effet, et pour certaines classes un si grand scandale, c'est que les pouvoirs mourants voient partout l'arrêt de leur perte; disons de plus qu'avec les idées anglaises qui entraient alors dans les esprits, toute réunion d'hommes assemblés pour délibérer sur les besoins publics semblait annoncer et présager un nouveau régime d'institutions.

La convocation des Notables n'était à proprement parler qu'une décoration pour les projets de Calonne. Poussé de faute en faute jusqu'à la limite la plus extrême, cherchant à faire ressource de tout, cet esprit qui savait si bien par quels moyens les hommes s'enlèvent, et quels spectacles il faut aux imaginations, avait cru que l'adhésion solennelle, éclatante, d'hommes choisis dans les divers ordres de l'État, donnerait à ses plans une grande influence. Quoi qu'il en pût être, il les avait arrêtés et soumis au roi, et Louis XVI avait pu y reconnaître des idées qu'il avait repoussées quand, plus pures et mieux enchaînées, elles portaient les noms

de Machaut, de Turgot, de Necker. En effet, avec cette audacieuse légèreté qui faisait le fond de son caractère, Calonne avait pris partout ce qu'il appelait son système. Il voulait supprimer les vingtièmes, frapper toutes les terres d'une imposition égale, et créer des assemblées de province; de plus, il abolissait la corvée, diminuait la gabelle, établissait la liberté du commerce des grains, et parlait de vingt millions d'économie. Qu'étaient-ce que de telles réformes sinon ce qu'on avait essayé déjà, ce qu'on avait interrompu, soit à un temps, soit à un autre, et ce qu'on allait reprendre en sous-œuvre, de guerre lasse, de désespoir, d'impuissance, avec un homme bien moins capable, bien moins convaincu que ceux que l'on avait renvoyés? Disons-le hardiment, s'il y avait plus inconsistant que Calonne, c'était le cabinet, qu'il entraînait à la dérive de ses desseins!

La seule chose qui appartînt réellement à Calonne dans cette confusion des idées d'autrui qu'il prenait pour sa conception, c'était la pensée d'une convocation des Notables. Il craignait les refus d'enregistrement de la part des parlements, et il avait raison de les craindre. Si ces refus avaient eu lieu quand des hommes aussi considérés que Necker et Turgot étaient ministres, à quoi ne devait pas s'attendre l'ancien procureur général dans l'affaire La Chalotais, venant se faire aussi l'apôtre des réformes contre lesquelles les parlements s'étaient

roidis ? Certes, l'homme ici ne recommandait pas l'idée : la considération de la personne ne rejaillissait pas jusqu'au système ; et pour y faire obstacle, des rancunes s'ajoutaient encore aux préjugés. Calonne, qui prévoyait ces résistances, crut qu'il les surmonterait à l'aide de son assemblée des Notables. Accepteraient-ils ses idées ? Il faudrait bien alors que les parlements cédassent : l'opinion des Notables les subjuguait. Dans le cas contraire, il était décidé à aller jusqu'au lit de justice. S'il n'avait pas eu recours au remède plus radical encore des États généraux pour imposer aux parlements, c'est que le seul nom d'États généraux jetait l'épouvante à Versailles, comme un premier coup de tocsin ; et que lui-même se souciait peu d'y comparaître, chargé de ses iniquités administratives.

Déjà, nous l'avons vu plus haut, ce projet des Notables avait effrayé l'esprit de Louis XVI, et il avait fallu, pour calmer sa crainte, lui rappeler comme exemple celui de ses aïeux à qui il désirait le plus ressembler. Et ce n'était pas seulement le fond des choses qui avait déplu à Louis XVI dans les nouveaux plans de Calonne : il y avait vu *du Necker tout pur*, comme il le dit dans un langage sans dignité (1). Enfin cet appel aux Notables

(1) Voyez Droz, *Hist. du règne de Louis XVI*, t. I, p. 469. On cite encore parmi les termes familiers de ce prince : « Je ne veux ni *Neckraille*, ni *prétraille*, » ou encore d'inconvenantes plaisanteries sur le noble et vertueux Turgot : « Je crois toujours entendre

de France offusquait son bon plaisir royal. Peu important, du reste, ces velléités, ces répugnances : la destinée de ce malheureux roi n'était-elle pas de faire toujours ce qu'il ne voulait pas, et cela, les yeux ouverts et voyant ce qu'il faisait ? Calonne, qui avait tous les embarras de la situation pour en accabler cette volonté défaillante, ne ménagea pas l'indépendance de Louis XVI, cette indépendance que Turgot et Necker avaient trop respectée. Il lui parla d'un déficit de 100 millions, qu'il fit attester par le garde des sceaux et par Vergennes ; et non-seulement il le força à adopter ses idées, mais il lui fit promettre qu'il les soutiendrait envers et contre tous, même contre la reine, et, quoi qu'il pût arriver, qu'il ne s'en départirait pas.

Ce qui pouvait atténuer aux yeux de Louis XVI le danger d'une assemblée de Notables, ce fut le choix des hommes que Calonne y devait appeler. Le nombre en fut porté à cent quarante-quatre ; presque tous appartenaient aux deux premiers Ordres. Ce tiers-état, qui devait jouer un rôle si prépondérant dans les assemblées publiques, ne tint qu'une place étroite et obscure parmi les Notables ; il fut à peine représenté. C'était une de ces fautes comme il en échappait à Calonne, cet esprit contradictoire et incomplet, qui voulait la fin sans conscience,

nommer des chiens de chasse, disait-il, lorsqu'on me parle de tous ces économistes, Turgot, Baudeau, Mirabeau. » (*Œuv. choisies du prince de Ligne*, p. 435.)

et qui oubliait les moyens. Rien n'avertit cette tête, ivre d'elle-même, que pour faire accepter un impôt frappant également sur toutes les classes, ce n'était pas des privilégiés seulement qu'il fallait consulter ! La même inintelligence de ce qui prépare et conduit un succès se montra dans l'ordre des délibérations. Calonne arrêta qu'on délibérerait et qu'on voterait par bureau (1), et que la décision de chaque bureau compterait pour une voix. C'était mettre la majorité des bureaux au-dessus de la majorité des Notables ; c'était ne pas voir la portée du plus simple calcul (2). Tant d'inattention touche à l'ineptie, et tous les aveuglements de la confiance la plus présomptueuse ne suffisent plus pour l'expliquer.

Et cependant, là ne se bornèrent point les fautes d'un ministre qui fut le moins politique des hommes, dans une des situations les plus fortement politiques qui aient peut-être jamais existé. A la veille d'une assemblée dont les votes allaient être pour lui une question de vie ou de mort, il ne s'occupa sérieusement que de ses plaisirs. Toujours victime de l'espérance, et se croyant ministre pour longtemps encore, il ne voyait dans les embarras de l'État que ses difficultés personnelles, et dans la possession du pouvoir que des jouissances d'amour-propre ou des facilités pour ses vices ; il persévéra jusqu'au bout

(1) Il y avait sept bureaux, présidés chacun par un prince du sang.

(2) Voir Droz, *Hist. du règne de Louis XVI*, t. I, p. 473.

dans cet oubli des devoirs de sa charge et des nécessités de sa position. Il ne s'empara point de l'esprit des Notables qui arrivaient à Paris; il ne les plia point à ses vues. Il ne pensa point à se servir de ce don de séduction qu'il avait fini par ne plus exercer que sur lui-même. Les membres des parlements de province faisaient presque des coalitions contre lui; il les laissait s'assembler ainsi que les évêques : rien ne troublait sa folle et bruyante sécurité. Quand le 29 janvier arriva, ce jour fixé pour l'ouverture de l'assemblée, il était malade de ses débauches (1). On renvoya la séance au 7 février, ensuite au 14; mais ce ne fut que le 22 qu'elle s'ouvrit, et presque au moment où le roi venait de perdre M. de Vergennes.

Il était mort du mal de la situation même : son esprit froid l'avait comprise, et son âme de peu de trempe en avait été brisée. Depuis longtemps il souffrait de cette douleur des hommes publics qui voient les événements plus forts que leurs convictions : il ne s'appuyait plus sur les siennes. Quand M. de Calonne s'était adressé à sa vieille haine pour les parlements, afin de l'amener à ses idées, il n'avait pas eu grand'peine à l'entraîner. Le découragement l'aurait conduit où le poussait Calonne, tout aussi bien que cette haine usée. Un enfant, William Pitt, venait d'humilier son expérience, en lui fai-

(1) Voir Monthyon, *Minist. des fin.*, p. 300.

sant signer un traité de commerce ruineux pour nous. M. de Castries, l'ami chevaleresque de Necker, avait lu contre lui, en conseil, un mémoire remarquable, digne revanche de celui qu'à une autre époque Vergennes avait écrit contre Necker : talion cruel et mérité. On a dit que ce fut un malheur pour la France que la mort de ce ministre. C'est un honneur funèbre qu'on lui a rendu ; mais vraisemblablement il n'eût pas exercé une bien haute influence sur les Notables. La situation était si nette et devenait si menaçante, que tout l'esprit délié de Vergennes, si habile à trouver des biais, ne suffisait plus. Louis XVI, en le perdant, perdait plus que la France : il alla visiter, dit-on, le tombeau de son ministre, et sous le coup des découragements qui avaient abattu son ami, il s'écria : « Que ne suis-je couché à côté de vous.(1) ! »

Quant à Calonne, il ne songea pas même à le regretter. L'idée qu'il perdait un appui, un homme utile, ne lui vint pas. Qu'avait-il besoin de personne ? N'avait-il pas foi en sa fortune ? Ne jouait-il pas avec la difficulté ? N'aimait-il pas à la redoubler pour mieux la vaincre, comme on l'avait vu déjà, quand il avait désigné, par une forfanterie singulière, pour faire partie de l'assemblée des Notables, ses plus redoutables adversaires, et parmi eux ce Loménie de Brienne qui devait sitôt le remplacer !

(1) Voir Soulavie, *Mém. du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 152.

Le roi ouvrit l'assemblée à Versailles, le 22 février 1787, avec le cérémonial choquant et usé des vieilles traditions. Quand le roi eut parlé, le garde des sceaux prit ses ordres à genoux. Calonne porta la parole après, avec cette assurance et surtout cette gracieuse et spirituelle maladresse qui tenait au charme de sa personne et aux bornes de son esprit. On raconte qu'il avait commencé par se faire attendre, et que deux fois l'huissier de service fut obligé d'aller le chercher. Il vint enfin, et s'excusa en débitant sans aucun embarras, et de sa façon la plus élégante, une histoire assez peu digne de la gravité du moment (1). Son discours renfermait une satire fort inconvenante du caractère et de l'administration de Necker. Il eut l'audace d'opposer la sienne à cette administration qu'il voulait pourtant imiter; il se vanta de tout ce qu'il n'avait pas fait. Il dit qu'à aucune époque antérieure le déficit n'avait cessé d'exister; qu'il s'était accru sous M. Necker par l'intérêt de ses emprunts, évalués à 440 millions; le vide du trésor, disait Calonne, était de 684 millions dans l'exercice de 1784. Comme on le voit, il démentait le *Compte-rendu*, imprudence qu'il allait payer cher; de plus, il blessait les Notables en ne conduisant pas son exposé jusqu'en 1787. N'était-ce pas leur dire qu'il n'entendait point faire tomber sous leur contrôle les

(1) Voir, pour ce bizarre incident, Monthyon, *Minist. des fin.*, p. 300.

dépenses qu'il avait faites ? N'était-ce pas refuser à ceux dont il cherchait l'adhésion ce qui rendait leur adhésion honorable, ce qui en faisait autre chose qu'une manœuvre d'obéissance passive et une grossière comédie ? Pour balancer ces pertes, qu'il rendait plus effrayantes encore par le silence dont il les couvrait, il dit qu'il restait un grand remède pour relever les finances abîmées, « puisqu'il restait les abus. » Il avait raison : il y avait les abus à réformer, à détruire : économies que Turgot et Necker avaient commencées, mais déjà ce n'était plus assez.

Ce discours occupa vivement l'attention publique, mais ne lui imposa pas. On prétendit que Pitt avait demandé à l'ambassadeur de France si ce discours n'était pas un pamphlet des ennemis du contrôleur général ; ce n'était là qu'une critique de ces mêmes ennemis. Pitt avait trop de gravité et de mesure pour s'exprimer avec une moquerie si peu ministérielle sur un document aussi public que le discours de Calonne ; mais certes, il dut bien orgueilleusement sourire en voyant dans quelles mains la France avait ses destinées. Quant aux Notables, malgré ce qui les avait révoltés de la part de Calonne, ils montrèrent un intérêt consciencieux pour les travaux dont on les avait chargés, et un désir de s'entendre plein de calme et de modération. Dans leur examen des projets qu'on leur avait soumis, ils applaudirent au système des assemblées provinciales. Ils approuvèrent que

les Ordres ne fussent pas séparés dans ces assemblées, que les votes y fussent comptés par tête, et que le tiers y eût, à lui seul, autant de voix que les nobles et le clergé. Les bureaux de Monsieur et du comte d'Artois allèrent plus loin que les autres en libéralité. Ils pensèrent que, pour balancer l'influence trop forte des Ordres privilégiés, on ne devait leur donner que le tiers des voix (1). Un pareil début promettait; mais la subvention territoriale fut mal accueillie. On repoussa avec un sentiment intraitable et l'impôt en argent et l'impôt en nature, et pour renverser complètement le plan du ministre, on demanda à grands cris les états de recette et de dépense. Calonne répondit de son air hautain, qu'on avait assemblé les Notables pour délibérer sur les moyens de subvenir aux besoins de l'État, mais non pour prendre connaissance de l'étendue de ces besoins, constatés dans le conseil du roi. C'était vrai; mais était-ce d'une bonne politique de le dire avec cette rigueur? ou plutôt quelle situation que celle où il fallait répondre ainsi, pour ne pas livrer le secret des plus honteuses détresses? Monsieur, qui détestait Calonne, fut le premier et l'un des plus ardents à demander les états de finance. Calonne put alors reconnaître la faute qu'il avait commise, en n'introduisant pas un plus grand nombre de membres du tiers dans l'assemblée. Tou-

(1) Voir Droz, *Hist. de Louis XVI*, t. I, p. 483.

jours confiant en lui pourtant, il chercha à exercer ses fascinations sur les adversaires de ses idées; mais au milieu de ces adversaires, il y avait des ennemis que l'imprudent y avait placés de sa main : Loménie de Brienne y tenait cabale à la tête de plusieurs évêques. Le contrôleur général eut avec lui une conférence; il y déploya toutes ses souplesses, mais ce fut en pure perte : il avait beau dire éloquemment qu'il fallait oublier le ministre, comment oublier le ministre qu'on brûlait de renverser? Il eut beau soutenir qu'il ne fallait voir que la France, on lui répondit par des sourires. On le connaissait; on savait trop que ce n'était pas la France qu'il voyait lui-même. On n'avait pas foi en ce grand citoyen de situation; et la corruption de ceux à qui il parlait se tenait pour avertie suffisamment de la sienne. Alors il s'adressa à un comité plus nombreux, espérant y trouver plus de champ pour ses tours d'adresse.

Six membres de chaque bureau s'assemblèrent chez Monsieur; Calonne y fut au niveau de lui-même dans ses meilleurs jours : il y parla avec une fraîcheur de tête et une présence d'esprit inutiles; il y justifia tous ce que Mirabeau, qui se connaissait dans l'art d'enchanter les hommes, avait dit de lui, même en l'accusant (1); mais tout son esprit y échoua. La conscience,

(1) Voir Lettres de Mirabeau à M. de Calonne, t. IV, p. 226 de ses *Mémoires*.

le sérieux dans la vie, les principes se vengeaient. On ne crut à rien de ce qu'il dit ; on n'accepta aucun de ses comptes ; on ne prit en considération aucun de ses bordereaux ; on revint avec plus de force que jamais sur l'idée d'une vérification exacte, sur la question de savoir, qui de lui Calonne ou de Necker avait menti et trompé le roi. Ce fut un archevêque qui mit en doute, dans cette discussion, si une autre assemblée que les États généraux avait droit de voter des impositions nouvelles ; mot électrique que, plusieurs jours après, La Fayette répéta dans son bureau, en tenant tête au comte d'Artois, et que la France n'oublia plus.

Cette dure expérience que faisait Calonne du peu d'autorité de sa parole, ce cruel mépris de son caractère aurait dû modérer sa foi en lui-même. L'opinion soutenait, excitait les Notables ; ils résistaient, et ils étaient populaires. Loménie s'élevait dans cette résistance, et dans l'intrigue et dans la faveur de la reine, tandis qu'un autre ennemi, un rival plus noble, Necker, remplissait tous les esprits. Depuis qu'il était si grandement tombé, il avait publié son livre de l'*Administration des finances*. L'autorité s'était imprudemment opposée à la circulation de cet ouvrage, et par là en avait augmenté l'éclat. Plus de quatre-vingt mille exemplaires s'en étaient vendus en Europe. Au moment où s'ouvrit l'assemblée des Notables, Necker pria M. de Calonne de ne point altérer la vérité du *Compte*

rendu. Le contrôleur général répondit par un jeu de mots évasif, et prononça ce discours dont il résultait que le *Compte rendu* était faux. Necker alors demanda à être entendu par les Notables, et, sur le refus de Louis XVI, il remit dans leurs mains un mémoire apologétique.

Ainsi deux rivaux menaçaient Calonne : l'un venait d'en haut, l'autre d'en bas. Celui-ci, qui était le plus près du ministère, était l'homme de Trianon ; celui-là était l'élu de la faveur publique, de la France. Placé entre ces deux concurrents, Calonne rencontrait de jour en jour plus d'obstacles. Les évêques surtout le harcelaient : en voulant soumettre les ecclésiastiques à l'impôt, le contrôleur général avait mal combiné ses moyens de payer leurs dettes. Les évêques répondirent par une censure qui fut trouvée juste dans tous les bureaux. L'hostilité s'y dessinait avec un tel relief, que même le projet qui diminuait la taille reçut un accueil glacé. Cependant on vota la liberté du commerce des grains et l'abolition de la corvée.

Mais ce qui distinguait Calonne, ce n'était pas seulement de juger mal, mais de voir ce qui n'existait pas. Ainsi, malgré ce qu'avait de positif et d'animé l'opposition des Notables, il les remercia presque, dans l'assemblée générale du 12 mars, de la sympathie qu'il y avait entre leurs idées et les siennes. Ces paroles excitèrent beaucoup de murmures ; on demanda de toutes

parts que le discours du contrôleur général fût envoyé dans chaque bureau, afin que ce qu'il contenait d'inexact fût réfuté à l'instant même; une réclamation des plus vives fut insérée au procès-verbal. On repoussa, comme trop hardi, le projet de suppression des douanes intérieures. C'était une idée de Colbert; mais, aux yeux des Notables, Calonne la gâtait en la proposant. Pour ce qui tenait aux améliorations qu'il voulait apporter dans le régime de la gabelle, Monsieur lut une espèce de critique des plans du contrôleur général, qui, sur ce point, ne faisait pas assez. Il était évident que ce n'était plus une opposition de choses que l'on engageait.

On le vit encore mieux quand il s'agit de discuter la troisième partie des plans du ministre : d'avance il était convenu que toute proposition serait rejetée. Ce travail réglait ce qui était relatif aux domaines du roi; mais ni la bonté ni l'à-propos des idées qu'il contenait, ni les efforts du duc de Nivernais et du duc du Châtelet, désintéressés dans ces débats, ne purent vaincre l'hostilité systématique des Notables. C'était un parti pris, et qu'enflammaient incessamment les partisans de Brienne on voulait renverser le ministre. Lui qui tenait au pouvoir par son amour-propre et par ses vices, engagea un combat à outrance avec ses ennemis. Il publia officiellement ses projets de réforme, et les fit précéder d'un mémoire qui ressemblait fort à un acte d'accusation contre ceux qui refusaient d'y souscrire. Calonne

s'adressa à l'opinion : il commençait à voir qu'elle devenait forte. Il voulait arracher par là la popularité aux Notables, et la prendre pour lui contre eux. Mais, par malheur, son manifeste (car c'en était un) était écrit de manière à faire douter les plus froids de la justice de sa cause : il respirait toutes les passions blessées, toute l'impatience d'un homme désappointé (1). Le simple et pur intérêt de l'État, disait-on, n'aurait point eu de ces récriminations. Calonne sema partout ce manifeste ; mais l'effet n'en fut point tel qu'il l'espérait. Il était tellement perdu dans l'opinion, que le public se détourna du bienfait qui lui était présenté. Les Notables, de leur côté, prirent des arrêtés contre ce mémoire, et le traitèrent de sédition (2). Breteuil et Miromesnil entretenaient la fermentation ; le roi, toujours inconséquent, soutenait mal son ministre, souriait aux Notables, en leur parlant de leur indépendance, mais gardait un sentiment très-amer de leur opposition. Marie-Antoinette aussi, bien que courroucée contre Calonne, qui lui avait caché son projet, finissait par ressentir, avec un orgueil aussi jaloux que le sien, une irritation croissante de tant de résistance aux volontés du roi. En dehors de l'assemblée, rien ne dédommageait le ministère de cette roideur des corps privilégiés. La faveur publique cou-

(1) L'avocat Gerbier en avait été le rédacteur, dit M. Droz. Voir *Hist. de Louis XVI*, t. I, p. 497.

(2) *Id.*, t. I, p. 497.

vrait les Notables ; les pamphlets les plus aiguisés accablaient incessamment Calonne. Chose singulière, les femmes étaient encore plus que les hommes acharnées contre ce ministre. Quant aux courtisans, ces naturels légers qui n'ont de profond que l'intérêt personnel, ils commençaient à renier leur héros ; seuls, les Polignac l'appuyaient encore de leur faveur. Le roi, qui n'avait plus personne, le roi fatigué de tant de ministères, et qui avait besoin d'un homme qui ne doutât de rien, pour avoir confiance lui-même, n'inclinait pas à un changement. Une lettre de l'ancien contrôleur général, Joly de Fleury, dans laquelle il attestait, contrairement au dire de Calonne, que M. Necker avait laissé au trésor une somme suffisante pour achever les paiements de 1781 et commencer ceux de l'année suivante, fut mise sous les yeux du roi par le garde des sceaux, Miromesnil. Après avoir essayé de quelque subterfuge, Calonne convint qu'il avait eu connaissance de la lettre ; puis il offrit sa démission, ou exigea le renvoi du garde des sceaux. Louis XVI, fort ébranlé d'abord, se raffermir sur l'assurance de Calonne ; il sacrifia Miromesnil, et nomma pour le remplacer Lamoignon, qui était engagé d'honneur avec le contrôleur général à l'endroit des parlements. Calonne, à qui tout succès portait à la tête, exigea aussi que l'on congédiât M. de Breteuil. Louis XVI voulait de l'accord dans le ministère, et il allait sacrifier Breteuil, quand Marie-Antoinette l'arrêta. Une

scène comme elle en savait faire, une scène de colère et de larmes, tomba sur le faible roi, qui, du coup, renvoya Calonne, tout en gardant Lamoignon. Il croyait que c'était assez que ce compromis pour l'honneur de son caractère et de sa couronne, et il les compromettait tous les deux.

En effet, sa dépendance était suffisamment connue : Louis XVI ne pouvait donner le change au public, même à propos de ce renvoi de Calonne ; tous les soupçons auxquels il prêtait s'élevèrent contre lui. Ce renvoi ne parut pas sérieux : on crut que la disgrâce du contrôleur général n'était qu'apparente, que ce n'était là qu'une ruse domestique contre les éclats de la reine, et qu'en réalité, Calonne ne cesserait pas de diriger l'administration. Le fait est qu'il continua pendant quelques jours encore à travailler au contrôle ; et peut-être Louis XVI aurait-il donné raison aux bruits qui couraient, s'il n'avait tout à coup acquis la preuve d'opérations de bourse faites sans autorisation par Calonné. Cette circonstance donna au roi la force de l'exiler ; et on lui chercha un successeur. Un conseiller d'État, Fourqueux, par conscience de son incapacité, opposa d'abord un refus au vœu de la cour ; mais il finit par céder à l'insistance de la reine (1). C'était un homme fort propre à tenir la place, en attendant M. de Brienne,

(1) Monthyon, *Ministres des finances*, p. 303.

à qui ses amis la préparaient avec précaution. Malgré une correspondance qui fut ménagée entre le roi et cet archevêque, on n'avait pas osé le proposer brusquement; car il était mal vu de Louis XVI, à cause de l'irrégularité de ses mœurs. C'était à ce prélat qu'il pensait, quand il disait dans les brusques échappées de son langage : *Je ne veux ni Neckraille, ni prétraille*. Dès cette époque, M. de Montmorin, le successeur de Vergennes, avait glissé un mot sur M. Necker. Mais le lendemain même du renvoi de Calonne, Necker fit une manifestation qui indisposa Louis XVI. Il publia sa réponse à Calonne, adressée d'abord à un petit nombre de confidents; il y démontrait, d'une façon presque altière, la vérité du *Compte rendu*. Louis XVI, violent comme sont les naturels sans force, s'emporta contre ce qu'il appelait une désobéissance de la part de Necker, car il lui avait fait dire de ne pas donner de publicité à ce mémoire. Ce n'était donc pas le moment de parler en faveur de l'ancien directeur général; quelque évidente que fût sa popularité, Louis XVI n'écouta que la colère, et l'exila à vingt lieues de Paris.

La publication du mémoire de Necker contribua donc encore à lui fermer le chemin au ministère. D'un autre côté, c'était l'instant de la grande influence de la reine : Vergennes était mort, et elle était mère d'un dauphin, ce qui pour Louis XVI était plus encore que d'être belle ! Elle était calomniée; et ses partisans et elle-même

disaient bien haut qu'elle l'était. Elle avait à son service tout ce qui produit l'action la plus décisive sur un homme continent, honnête et faible. Elle savait s'explorer à propos, et enlever d'assaut par ses larmes tout ce qui résistait à ses emportements. Elle avait prise sur le roi par tous les genres d'ascendant; qui pouvait lutter contre son effort? Elle avait pleuré et éclaté contre Calonne quand il s'était agi de renvoyer Breteuil, et c'était Calonne lui-même qui avait été renvoyé. Elle voulait pour ministre Loménie de Brienne; il était certain qu'elle l'obtiendrait. Cependant M. de Montmorin fit une nouvelle tentative : le nouveau garde des sceaux, Lamoignon, s'unit à lui pour décider le rappel de Necker. On dit que sans Breteuil, le prête-nom de la reine dans le conseil, Louis XVI eût cédé à Lamoignon et à Montmorin, qui insistèrent avec une forte conviction sur l'urgence du retour de Necker. « Eh bien! il n'y a qu'à le rappeler, » dit Louis XVI, avec cette lassitude mêlée de colère d'un homme qui veut ses aises avant tout. Mais au moment de clore la séance, le baron de Breteuil intervint, et dit qu'il serait funeste à l'autorité de faire ministre un homme qui arrivait à peine au lieu de son exil; et il vanta les talents de Brienne, et son influence sur l'assemblée des Notables. Comme il avait cédé pour Necker qu'il détestait, Louis XVI céda pour Brienne qu'il méprisait. Il ne cacha pas même son mépris pour lui tout en l'acceptant. Puis il tomba dans cet accablement ef-

froyable, suite ordinaire de ce grand désordre d'un esprit qui juge et d'une volonté qui agit contrairement à l'esprit.

De ce jour, tout fut dit pour Louis XVI : jusque-là ce n'avait été qu'un roi faible, mais à partir de ces deux nominations contraires et données coup sur coup, Louis XVI sentit son néant, et s'y soumit. Les dernières résistances de la pensée expirèrent, et il s'affaissa. La reine était puissante déjà ; elle le devint davantage : avec Breteuil, avec Brienne, le commandement allait partir désormais de Trianon (1). Le peuple le savait, et s'en indignait, car il ne croyait pas que Marie-Antoinette fût loyalement reine de France : pour lui, elle n'é-

(1) Madame Campan rapporte que la reine lui dit un jour en soupirant : « *Ah ! il n'y a plus de bonheur pour moi depuis qu'ils m'ont faite intrigante.* » Je me récriai sur ce mot. « Oui, reprit la reine, c'est bien le mot propre ; toute femme qui se mêle d'affaires au-dessus de ses connaissances et hors des bornes de son devoir n'est qu'une *intrigante* ; vous vous souviendrez au moins que je ne me gâte pas et que c'est avec regret que je me donne à moi-même un pareil titre ; *les reines de France ne sont heureuses qu'en ne se mêlant de rien...* Savez-vous, ajouta cette excellente princesse que sa conduite plaçait malgré elle en contradiction avec ses principes, savez-vous ce qui m'est arrivé dernièrement ? Depuis que je vais à des comités particuliers, j'ai entendu, pendant que je traversais l'OEil-de-Bœuf, un des musiciens de la chapelle dire assez haut pour que je n'en aie pas perdu une seule parole : *Une reine qui fait son devoir reste dans ses appartements à faire du filet.* J'ai dit en moi-même : *Malheureux, tu as raison, mais tu ne connais pas ma position : je cède à la nécessité de ma destinée.* » (*Mém. de madame Campan*, p. 224.)

tait jamais que la sœur de Joseph II. Plus elle grandissait à Versailles, plus la haine croissait à Paris. On l'avait insultée publiquement à l'Opéra : on l'avait appelée *madame déficit*. Quand le roi sortait, on le saluait encore ; les acclamations l'accompagnaient et le suivaient après qu'il était passé ; mais elle , d'une beauté si électrisante , ne faisait plus jaillir de la foule , quand elle se montrait , que de sombres regards ou de haineuses imprécations (1). Elle en pleurait dans sa fierté courroucée ; elle aurait voulu les hommages , et elle n'avait que la puissance ! Pour une femme comme elle , ce n'était pas assez. Elle se plaignait du peuple au roi : semblable à un enfant gâté qui demanderait l'impossible , elle venait lui demander les adorations des Français , comme si elles eussent fait partie des attributions de la couronne que Louis XVI lui abandonnait !

Ce ministre qu'elle venait de donner au roi malgré lui , ce Loménie de Brienne , jugé si capable dans les salons de la reine , était le digne descendant d'une race intrigante et spirituelle. Il était d'une ancienne famille ; des idées d'ambition , singulièrement prématuurées ,

(1) Lors de la procession des États généraux , des femmes du peuple , en voyant passer la reine , crièrent : *Vive le duc d'Orléans !* avec des accents si factieux , qu'elle pensa s'évanouir. On la soutint , et ceux qui l'environnaient craignirent un moment qu'on ne fût obligé d'arrêter la marche de la procession. La reine se remit , et eut un vif regret de n'avoir pu éviter les effets de ce saisissement. (*Mém. de madame Campan*, p. 227.)

avaient caractérisé sa première jeunesse. On l'avait vu, presque enfant au séminaire, dessiner le château de Brienne, qui devait coûter une somme immense, et s'en remettre à l'avenir, avec une assurance inouïe, pour en réaliser l'exécution. Même alors, il disait qu'il deviendrait ministre : préoccupation d'homme médiocre, qui chez plus grand que lui eût été la divination du génie. Il était entré en Sorbonne, où, dit un de ses anciens compagnons (1), il étudia la théologie pour devenir évêque, et le cardinal de Retz pour être homme d'État. Il y soutint une thèse athée, avec les réserves d'un jésuite; car il avait imaginé d'avoir un pied dans chaque parti qui pouvait saisir le pouvoir (2); et la question était encore entre les jésuites et les philosophes. Quand elle se fut déplacée, Loménie ne se montra plus que ce qu'il était au fond, c'est-à-dire incrédule; le duc de Choiseul, à qui il était dévoué, le fit nommer par M. de Jarente, ce prêtre simoniaque et dissolu, évêque de Condom, et trois ans après, archevêque de Toulouse. C'était lui qui avait désigné l'abbé de Vermond à M. de Choiseul, quand on eut besoin d'envoyer à Vienne un précepteur qui apprît la France à Marie-Antoinette; et Vermond reconnaissant répétait journallement à la reine : « que Brienne était l'homme qu'il fallait faire mi-

(1) *Mém.* de l'abbé Morellet.

(2) Voir Soulavie, *Mém. du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 219.

— Droz, *Hist. de Louis XVI*, t. I, p. 511.

nistre. » Elle, si facilement entraînée, croyait au mérite politique de Brienne, sur la foi de l'amabilité de son esprit. D'ailleurs, il s'était emparé avec beaucoup d'adresse de la réputation d'excellent administrateur, grâce aux états de sa province, où il ne résidait pas. Comme cette reine à qui il plaisait, il n'avait pas la tenue de son rang : il était léger, évaporé, ami de ces plaisirs bruyants qui compromettent un homme de sa profession, autant que de plus cachés et de plus coupables : et ces derniers cependant, il les aimait aussi. Comme la reine qui jouait la comédie à Trianon, on l'avait vu plusieurs fois jouer la comédie à son château de Brienne. C'était bien le moins assurément que de telles ressemblances portassent bonheur à l'ambition de ce prélat, et vinsent à bout des répugnances que Louis XVI avait prises sur son compte dans les Mémoires sévères du Dauphin.

M. de Brienne, nommé chef du conseil des finances, ne changea rien à sa vie. Le respect qu'il n'avait pas eu pour sa dignité d'évêque, il ne l'eut pas davantage pour sa dignité de ministre. Il avait les mœurs de Calonne (1) ; il avait de même sa confiance ; seulement la

(1) M. de Monthyon avance que ce ministre « passait pour être atteint (de même que son prédécesseur Calonne) d'une maladie qu'une conduite sage lui eût évitée. » (*Min. des fin.*, p. 306.)

Quant à ce dernier, il devint le plus ardent ennemi de la reine, qui l'avait renversé : c'est madame Campan qui nous assure que M. de

confiance de Calonne était plus la foi à la fortune, à l'étoile de la circonstance; tandis que Brienne puisait la sienne dans l'idée de son incontestable supériorité. Il se croyait naïvement le Richelieu de son époque, et il trouvait extrêmement commode d'avoir la facilité qui manquait à Richelieu, de placer l'arbitraire de ses plans sous le couvert de la philosophie. Du reste, on impose tant aux hommes avec des attitudes, qu'il s'était fait grandement considérer aux Notables. Son début comme ministre y fut très-heureux; il y parla de la nécessité d'un emprunt de quatre-vingts millions, et ses anciens collègues y souscrivirent avec un empressement qui donnait à leur adhésion l'expression flatteuse d'un vote de confiance.

Et cependant ils ne changèrent ni de langage ni de volonté; comme au temps de Calonne, ils demandèrent qu'on leur livrât les comptes de finance. Il fallut bien céder à cette instance, qui était légitime du reste, qui

Calonne eut recours aux moyens les plus atroces pour achever de perdre Marie-Antoinette dans l'opinion : « La reine redoutait M. de Calonne, et c'était à juste titre. Elle avait acquis la preuve que cet ancien ministre était devenu son plus cruel ennemi, et qu'il se servait pour noircir son caractère des moyens les plus vils et les plus criminels. Je puis attester que j'ai vu dans les mains de la reine un manuscrit des Mémoires infâmes de la femme Lamotte, qu'on lui avait apporté de Londres, et qui était corrigé, de la main même de M. de Calonne, dans tous les endroits où l'ignorance totale des usages de la cour avait fait commettre à cette misérable de trop grossières erreurs. » (*Mém. de madame Campan*, p. 270.)

ressortait de la nature des choses. Moins qu'un autre, Loménie pouvait se refuser à un acte qu'il avait le premier proclamé nécessaire dans son opposition contre le ministre tombé. Il y consentit; mais la vérification qu'on espérait faire fut presque impossible (1). Comment aurait-on pu se fixer? le désordre des chiffres ne tenait pas seulement à une mauvaise éducation financière, mais aussi à des précautions coupables. Les dilapidateurs avaient masqué leurs infidélités sous des chiffres faux.

Du reste, quel que fût au juste ce déficit, il était énorme, et il fallait le combler. Telle était la tâche du nouveau

(1) Il y avait un tel désordre dans les chiffres de l'administration, qu'on ne jugea jamais bien clairement des charges et des ressources de cet écrasant budget. Les uns crurent à deux cents millions de déficit, les autres à cent; beaucoup flottaient de cent trente à cent cinquante.

Un historien moderne, qui a apporté une grande application dans tout ce qui tient aux finances de cette époque, a prétendu que la somme de cent quarante millions, que l'on prit comme terme moyen et à l'aventure, aurait été trop faible « si les Notables avaient voulu réunir aux charges permanentes toutes les charges momentanées du trésor; mais qu'elle était beaucoup trop forte si on l'appliquait à la différence entre les recettes et les dépenses fixes. » (Droz, *Hist. de Louis XVI*, t. I, p. 513.)

Le même historien remarque encore, comme un trait caractéristique de l'audace d'esprit de Calonne, qu'il voulait ajouter, par prévoyance, onze millions en sus de cent quatre millions qu'il déclara, et qui étaient certainement au-dessus de la réalité, si on s'en rapporte au compte de Brienne, présenté au roi en 1788, dans lequel le déficit permanent ne se trouve être que de cinquante-quatre millions; 54,929,540. (Voir Bailly, *Hist. fin.*, t. II.)

ministre, cet amer critique de M. de Calonne, cet homme en qui les fortes têtes de son parti avaient mis un si grand espoir. Hélas ! quelle ne dut pas être leur surprise, quand ils le virent prendre les idées de l'homme dont il avait pris la place, le copier comme s'il ne l'eût pas blâmé, et le gâter même en le copiant. Ainsi, c'était éternellement la même absence d'idées, la même nullité de conception : Calonne avait pillé M. Necker, Loménie à son tour pillait Calonne. C'était toujours l'idée de Necker, maltraitée, il est vrai, réduite presque au néant, dont on s'emparait comme d'une ressource. Les changements que Brienne apporta aux plans de Calonne furent des réductions sans génie, des concessions à l'esprit d'hostilité des Notables. Il réduisit la subvention territoriale, qu'il fixa à quatre-vingts millions ; mais on discuta ses projets comme on avait discuté ceux de son prédécesseur, et pour les mêmes raisons. Les corporations à privilèges qu'il avait en face de lui firent beaucoup de phrases, mais, en fin de compte, n'entendaient nullement se sacrifier. Brienne vit que rien n'avait changé que sa position. Le grand mot d'États généraux, prononcé déjà, il l'entendit plus souvent que Calonne lui-même. Cette idée commençait à devenir puissante, et elle envahissait les esprits. Le marquis de La Fayette, ce chevalier de la liberté d'Amérique, qui cachait l'âme brûlante d'un apôtre sous les manières élégantes et froides d'un grand seigneur,

La Fayette revenait sans cesse à cette idée des États généraux, et son influence s'étendait parmi les Notables. La seule popularité qui leur fût restée tenait à ce seul mot d'États généraux, car depuis la chute de M. de Calonne, ils avaient beaucoup perdu dans l'opinion. Leur opposition à l'ancien ministre une fois épuisée, que leur restait-il? Rien, sinon une position mal tranchée, équivoque. Ils impatentaient le roisans le dominer; ils blessaient l'orgueil de la reine; ils lassaient les princes de leurs discussions inutiles; ils humiliaient le ministre qu'ils avaient fait, lui qui ne put exercer sur eux la moindre action. Se sentant comme honteux de leur position fausse, ils semblèrent abdiquer pour qu'on les renvoyât : ils se déchargèrent sur le roi du soin de juger le mode de contribution le plus convenable. Quand on les pria de donner un avis, ils se déclarèrent sans mandat pour voter un impôt. L'avarice s'était trouvée à son aise, comme on l'a dit, tant qu'elle avait pu prendre les couleurs de la liberté (1). Mais ce rôle facile, que la circonstance avait fait, ne trompait plus. Les Notables sentaient donc qu'il fallait en finir, et ils en finirent le 25 mai, dans une séance solennelle; mais les Notables, ce jour-là, déposèrent derrière eux des germes qui devaient devenir plus grands qu'eux-mêmes.

En effet, dans ces longs discours de clôture, au mi-

(1) Lacretelle, *Hist. du dix-huitième siècle*, t. VI, p. 273.

lieu de toutes ces vacuités sonores, on entendait de loin venir comme les premiers grondements du tonnerre qui allait tout renverser ! Des opinions se croisent, se heurtent dans ces discours, et la hardiesse de ces idées tranche avec le ton des phrases officielles au milieu desquelles elles se dressent tout à coup. Le ministre lui-même y fit l'éloge de ce tiers-état qui allait, dans les assemblées provinciales, réunir à lui seul, autant de voix que le clergé et la noblesse. Le premier président du parlement de Paris parla de l'*effroi que le mal commis* avait inspiré, et de l'*administration* qui avait fait ce mal. Ainsi, le gouvernement de Louis XVI était traité hautainement d'*administration*. Quels sentiments se révélaient donc, et de quel côté passait la puissance ? On menaçait en quelque sorte, en parlant du *silence respectueux*, en ce moment *notre seul partage*. Ne semblait-on pas attendre davantage d'un avenir prochain ?

Tel était le mouvement d'opinion qui déjà emportait tous les esprits, et qui avait fini par gagner les corps eux-mêmes, c'est-à-dire ce qu'il y avait de plus fortement organisé dans l'ancien ordre de choses. Telles étaient les fautes croissantes du pouvoir que, sur ce point, le passé n'était plus une garantie de l'avenir ; car le passé valait mieux que le présent. En fait de capacité ministérielle, Calonne valait encore mieux que Brienne ; et comme chef du gouvernement, Louis XVI, appuyé de M. de Vergennes, était fort préférable aux influences de l'Au-

triche et de Trianon. L'espèce de fermeté que Calonne tenait de son imprudence naturelle, Loménie ne l'avait même pas ; et il le prouva , quand , après la séparation des Notables , il demeura un instant si incertain de la marche qu'il adopterait. On s'attendait à des mesures péremptoires , à un parti pris décisif ; on parlait d'une séance royale , d'un enregistrement solennel. C'était à Versailles qu'on devait signifier au Parlement les résolutions des Notables. C'était là le plan de l'ancien contrôleur général , tel qu'il l'avait fait adopter en conseil. L'archevêque de Toulouse n'eut pas la force de réaliser ce projet : il demanda l'enregistrement dans les formes ordinaires , lentement , successivement , contre l'avis de Lamoignon lui-même , dont l'esprit de peu de portée discernait au moins les nécessités de la situation. Cela parut à l'archevêque un fait énorme qu'une séance royale ; à ses yeux , l'état des affaires ne le demandait pas. On a dit que cette faute avait été la plus grande de toutes les fautes de M. de Brienne , et on a cru à la possibilité du succès parce qu'il avait été manqué. A coup sûr , Brienne ne vit rien de ce que prescrivait la circonstance , mais peut-être qu'à cette heure la situation était telle que des fautes ne pouvaient pas plus la perdre que des moyens supérieurs la relever.

On enregistra donc , selon la coutume , les édits sur la corvée , sur le commerce des grains , sur les assemblées provinciales. Ces trois ordonnances passèrent sans

trouble ; à peine si un murmure d'opposition s'éleva sur les assemblées provinciales. On se recueillait , pour ainsi dire, dans une modération dont le ministre fut la dupe , afin de pouvoir se montrer plus intraitable quand il s'agirait de l'édit de finance. C'était une manœuvre : on se repliait sur le point où le plus grand effort était nécessaire. Dans son infatuation singulière, Brienne ne vit pas ce qui allait arriver : il lança l'édit du timbre , et le Parlement prit l'attitude qu'il avait méditée. Il répondit comme les Notables , qu'avant d'enregistrer un impôt il avait besoin d'en reconnaître la nécessité , et il réclama les états de recette et de dépense. Une telle proposition était exorbitante , mais le droit importait moins alors que la popularité (1). La demande fut repoussée. C'est à ce moment qu'un conseiller clerc, Sabatier de Cabre , soutint que les États généraux avaient seuls le droit de voter l'impôt , et qu'il importait de rap-

(1) Un historien, M. Lacretelle , relève avec raison l'étrange faute que commit Brienne, en présentant l'édit du timbre avant l'édit de la subvention territoriale ; c'était ce dernier, en effet, qui blessait le plus le Parlement. « Mais il ne pouvait le repousser sans réclamer les privilèges de la noblesse et du clergé , et par là il risquait de s'aliéner la plus grande partie de la nation. Loménie de Brienne eut la maladresse de tirer le Parlement de cet embarras : ce fut l'impôt du timbre qu'il lui présenta d'abord. Un impôt du même genre avait servi de prétexte au soulèvement des colonies anglaises contre leur métropole. Les orateurs du Parlement de Paris étaient fiers d'avoir à répéter les raisonnements des publicistes américains. » (Lacretelle, *Hist. du dix-huitième siècle*, t. VI, p. 174.)

peler au roi les principes constitutifs de la monarchie. On rédigea des remontrances, dans lesquelles il fut dit que la nation, assemblée en États généraux, possédait exclusivement le droit d'établir un impôt perpétuel. Le roi répondit en envoyant l'édit sur la subvention territoriale, qui n'assujettissait pas seulement une classe de citoyens à l'impôt, mais tous les ordres de l'État indistinctement (1). On crut sans doute vaincre les résistances par les dispositions de cet édit; mais le Parlement demanda avec plus d'énergie que jamais les États généraux, et rallia les pairs. En vain le roi, séant dans son lit de justice, fit-il enregistrer les deux édits (6 août 1787); le Parlement protesta contre la séance royale, qu'il appela avec mépris *un fantôme de délibération* (2). La France tout entière répéta ce mot hautain; elle frémissait au spectacle de ces luttes contre le pouvoir, comme aux approches d'une vie nouvelle; le drame l'agitait, et elle y prenait part avec transport. Ce n'étaient plus, comme au temps des Notables, des applaudissements de salon : l'enthousiasme s'était étendu; on applaudissait les membres du Parlement jusque dans les lieux publics; d'Espréménil, Duport et Fréteau, tous

(1) « Cette subvention portera sur tous les revenus des biens-fonds et droits réels de notre royaume, sans aucune exception. « Les domaines même de notre couronne y seront assujettis. » (*Anc. lois franç.*, t. VI, du règne de Louis XVI, p. 295.)

(2) *Mém. du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 178.

ces chaleureux esprits qui posaient alors, au nom de la légalité, la première pierre de la tribune qui allait primer le trône, étaient partout salués comme des défenseurs de la patrie. Il fallait être Loménie de Brienne pour se figurer que des hommes à qui on faisait de tels hommages renonceraient à l'ivresse de leur rôle et plieraient au premier geste menaçant. Brienne le disait chaque matin à la reine, avec le sourire de la confiance, et la reine le répétait à sa cour avec le même sourire. Ce qui suivit le lit de justice, l'exaltation toujours croissante du public, le peu d'état qu'on avait fait des économies que Brienne venait d'arrêter sur la maison du roi (1), la persévérance enflammée des jeunes conseillers (2), et surtout de d'Espréménil porté en triomphe par le peuple au

(1) *Règlement du roi sur quelques dépenses de sa maison et de celle de la reine* (9 août 1787). On y lit : « Le bénéfice actuel pour le trésor royal résultant des retranchements ordonnés par la reine sera de plus de 900,000 livres. » Ce règlement n'évalue pas à quelle somme peuvent s'élever les réformes ordonnées par le roi : le nom de la reine occupe la place principale dans certains édits de Brienne. (*Anc. lois fr.*, t. VI du règne de Louis XVI, p. 416 et suiv.) Ces quelques réformes, arrachées par la nécessité, produisirent une sorte d'émeute de palais. « Les courtisans criaient qu'on les dépouillait de leurs propriétés. » Après une scène que le duc de Coigny se permit de lui faire, le roi dit devant le baron de Besenval : « Nous nous sommes vraiment fâchés, M. de Coigny et moi ; mais *je crois qu'il m'aurait battu que je lui aurais pardonné.* »

(2) Une circonstance, qu'il est bon de faire connaître, expliquera l'effervescence des passions auxquelles le Parlement se laissa entraîner : c'est que plus de la moitié de ses membres n'avaient pas vingt-

sortir d'une séance du Parlement, la dénonciation de Calonne, dont on demanda la mise en jugement, toutes ces marques frappantes d'une situation qu'un ministre ne pouvait plus dominer, finirent par troubler la sérénité de Brienne, mais ne produisirent en lui que de la colère : le Parlement fut exilé. Tous les efforts de conciliation tentés par le duc de Nivernais et Malesherbes, rappelé au conseil depuis que Lamoignon, son parent, avait pris les sceaux, étaient restés sans résultat. On relégua le Parlement à Troyes (15 août 1787) (1). C'était mettre la dernière main à sa popularité; c'était mettre de son

cinq ans. Les charges de magistrature se transmettaient le plus souvent de père en fils, et les grades se conféraient comme en famille, après des examens de pure formalité. On devenait avocat-général ou conseiller au Parlement en quittant les bancs de l'école. Il faut faire remarquer encore que lors du rappel de l'ancien Parlement, un grand nombre de conseillers qui s'étaient retirés dans leurs terres, ne se soucièrent pas de rentrer en fonctions, et préférèrent transmettre leurs charges à leurs enfants. Il eût été prudent, il semble, au gouvernement qui rappelait les parlements, de déterminer l'âge où l'on entrait en charge, ou bien de n'accorder le droit de voter dans les affaires politiques qu'aux magistrats ayant acquis de l'expérience et une certaine maturité.

(1) « Remontrances du Parlement, où la cour arrête qu'elle ne cessera ses très-humbles et très-respectueuses instances auprès du seigneur roi, jusqu'à ce qu'il lui ait plu de rappeler son Parlement séant à Paris, pour continuer de rendre la justice à ses peuples, et d'instruire le procès commencé sur l'administration du sieur de Calonne; comme aussi arrête de supplier ledit seigneur roi d'assembler incessamment les Etats généraux pour sonder les plaies profondes de l'Etat, et y apporter les remèdes convenables. » (*Anc. lois fr.*, règne de Louis XVI, t. VI. p. 424.)

côté toute la France. Il n'y eut pas un parlement de province qui ne protestât contre cet exil ; pas un qui ne demandât la mise en jugement de Calonne : la cour des Comptes imita les parlements (1). Il y eut des troubles à Paris ; Loménie, qui profitait de tout, se fit nommer premier ministre, vu la gravité des circonstances, et les maréchaux de Ségur et de Castries, ne voulant pas subir cette hiérarchie, donnèrent leur démission. Ainsi, cet homme restait seul en présence d'un mal qu'il avait tant et si vite accru. Après qu'il eut bien excité l'intérêt universel en faveur des exilés de Troyes, il comprit enfin qu'il était temps de négocier.

Mais quand les pouvoirs arriérés négocient, c'est que le moment n'est pas loin où ils capitulent. Brienne écrivit de sa main au premier président ; il retira les deux édits qui avaient soulevé la tempête. Il en revint à l'imposition des vingtièmes, et il rappela (20 septembre) le Parlement, qui, oubliant bien vite qu'il venait de se déclarer incompétent en fait d'impôts, enregistra l'édit des vingtièmes. Dans cette transaction, chaque parti ne sembla s'être occupé, comme on l'a dit, que d'amener l'autre à faire un acte honteux. Mais les concessions ne portèrent pas loin : toutes les négociations se rompirent

(1) Trois arrêtés du même jour (27 août), contenant appel aux États généraux contre lesdits établissements des impôts, l'un de la cour des Aides, l'autre de la cour des Comptes, et le troisième de la cour des Monnaies. (*Id.*, *id.*, p. 425.)

avec éclat, quand le ministre archevêque s'en vint demander 430 millions, au moment même où les anciens emprunts apparaissaient comme un fléau. Brienne voulut une séance royale (19 novembre), mais rien ne fit fléchir l'opposition : ni l'octroi d'un état civil aux protestants, ni les paroles de Louis XVI, qui faisait de la fermeté bien tard et refusait des États généraux *demandés avec indiscretion*, ni l'espèce d'atténuation mise à ces paroles par le garde des sceaux, qui ajouta qu'une fois les dettes payées, le roi communiquerait volontiers à la nation les mesures qu'il aurait prises pour le plus grand bien du royaume. Sabatier et Fréteau parlèrent ; mais la voix qui donna à ces débats le caractère qu'ils ont gardé fut celle de d'Espréménil. On dit qu'il y fut d'une éloquence singulière, et différente de celle qu'on lui connaissait, aussi touchante qu'elle était habituellement emportée, hardie. Il ne reprit sa parole de tribun que lorsqu'il eut échoué dans la prière qu'il avait faite au roi de convoquer les États généraux. Alors, redevenant lui-même, il dit « que la seule différence qu'il voyait entre un lit de justice et une séance royale, c'est que l'un a la franchise du despotisme, et l'autre sa duplicité. » Le roi avait ordonné d'enregistrer ; le duc d'Orléans protesta contre l'illégalité de l'enregistrement : c'était le premier acte public d'une opposition qui devait aller si loin ; il l'accomplit sans assurance et en balbutiant. Le roi aussi fut troublé : toujours violent, il vou-

lut faire enlever son rebelle cousin ; mais toujours faible ; il eut peur de l'ordre qu'il avait donné au garde des sceaux et que celui-ci ne sut comment exécuter. Le lendemain seulement, le duc d'Orléans fut exilé à Villers-Cotterets, et les conseillers Sabatier et Fréteau furent arrêtés. Le Parlement termina sa séance par une protestation contre les édits d'emprunts. Le roi se fit apporter les registres à Versailles, et commanda qu'on déchirât la délibération en sa présence. Il ordonna l'emprisonnement de Fréteau au château de Doullens, et de Sabatier au mont Saint-Michel. Ce fut un soulèvement dans Paris : le Parlement, frappé dans ses membres, refusa d'enregistrer l'édit relatif aux protestants avant la délivrance des conseillers et le rappel du prince exilé. Entre les parlements et la cour, c'était une guerre déclarée. La cour se servit de Dupaty pour montrer que souvent le Parlement avait frappé des innocents du dernier supplice ; c'était plus que dépopulariser ses ennemis, c'était vouloir les déshonorer.

Mais de tels outrages furent inutiles : l'opinion n'eût pas cru même à l'évidence contre le Parlement, qu'elle protégeait. Jamais il n'avait recueilli plus de sympathies : l'emprisonnement de ses conseillers lui donnait l'espèce de prestige que procure toute persécution. Le duc d'Orléans lui-même avait conquis la faveur populaire, quoiqu'il semblât peu fait pour elle : car le désordre de sa vie faisait tort à son opposition contre le



gouvernement. D'ailleurs, par la nature de ses facultés, il n'était pas homme à enlever et à garder une popularité grande et durable. On l'a dit, c'était un prince élégant, ayant plus de grâce que de puissance, capable de plaire à quelques esprits raffinés et de mœurs trop faciles, mais n'ayant rien de ce qui se voit de loin et subjugue les sentiments publics. Malgré ses dispositions naturelles, malgré des excès qui ruinaient un caractère faible déjà, l'opinion reconnaissante lui donnait une haute importance politique, et ses ennemis de Trianon prétendaient qu'il voulait la mettre au service des plus coupables projets. Ils donnaient à sa haine contre la reine et à son ambition bien plus de suite qu'elles n'en avaient. Le duc était alors bien plus l'instrument du Parlement que son directeur ou son chef. Il était allé à Londres, et il y avait pris le goût des choses politiques, mais ce goût n'était pas assez vif pour lui faire accepter dignement les austères jouissances d'un exil qui le rendait populaire. Il regretta Paris, et il se plia jusqu'à écrire à la reine : il aurait pu s'en dispenser, car le Parlement faisait assez en sa faveur pour qu'il s'oublîât un peu. On voyait Duport proposer aux chambres assemblées de déclarer que les arrestations du duc d'Orléans et des deux conseillers étaient *nulles, illégales, contraires au droit public et au droit naturel*. On demanda par arrêté des garanties pour la liberté individuelle. Le roi et le Parlement s'entre-choquaient inces-

samment sur les questions les plus fondamentales. Il ne s'agissait plus de prince ou de membres du Parlement, mais de trois citoyens français. Il s'agissait de droits et de devoirs, c'est-à-dire ce qui, une année plus tard, faisait la Révolution tout entière !

Certes, il faut penser à ce qui se fit l'année suivante, pour ne pas prendre en pitié cette guerre misérable, cette espèce de Fronde pire que la première, toutes ces divisions entre le Parlement et le roi. L'action judiciaire, l'action administrative, en étaient empêchées ; les pouvoirs publics tombaient dans la déconsidération qui suit les combats sans victoire ; car dans ce conflit de la royauté et des parlements il n'y avait point de résultat : tout consistait en un antagonisme perpétuel. On ordonnait d'une part, on protestait de l'autre, et on roulait sans fin dans ce cercle de contradictions. Aucun n'avait le mérite de persister dans les mesures prises ; on ne savait même point les rapporter avec netteté. Ainsi le duc d'Orléans fut autorisé presque furtivement à se rapprocher de Paris ; on changea l'emprisonnement de Fréteau et de Sabatier en un exil. De fait, le gouvernement n'existait plus ; seule, la personne du roi restait sauve encore du large mépris qui s'attachait aux institutions et à ceux qui ne pouvaient plus les défendre ; mais la reine était détestée et honnie. Lorsque le Parlement exilé à Troyes rentra dans Paris, on vit la joie publique insulter Marie-Antoinette par son triomphe.

Son favori Breteuil et la duchesse de Polignac, son amie, furent promenés en effigie au milieu des huées, et, sans l'intervention de la police, l'image de la reine aurait subi le même opprobre. Plus tard, le Parlement, dont les passions auraient dû montrer plus de retenue, accusait cette princesse dans ses remontrances au roi, sans la nommer, il est vrai, mais avec une évidence audacieuse.

Toute hostilité constitue un grand rôle : la reine, depuis qu'elle était en butte à tant de haine, cherchait à se montrer au-dessus de cette haine et digne du gouvernement. Elle assistait au conseil et ne manquait pas un comité; elle avait de grands côtés comme souveraine; elle cachait du caractère, de hautes qualités sous ses formes frivoles, mais elle payait cher les fautes de son jugement : ni son amitié, ni sa faveur, ni sa confiance n'avaient fait un heureux choix. Quand, plus tard, dans une entrevue célèbre, Mirabeau la frappa et l'entraîna par la grande exposition de ses desseins, c'est que le tour de cet esprit puissant exerçait une prodigieuse action sur l'imagination d'une femme, et que d'ailleurs les périls étaient tels qu'on n'avait plus le libre choix d'un sauveur. Dans toutes les situations, du reste, elle n'eût pas échappé aux favoris; mais le danger de ses sentiments était d'autant plus grand que son éducation avait été plus imparfaite. Elle valait mieux, à coup sûr, que ceux qui la dominaient; mais ses sentiments bor-

naient son regard étrangement. Elle s'était cruellement méprise sur ce que valait Brienne, et cette illusion durait toujours. Elle épousait les ressentiments et les colères de ce ministre contrarié dans ses plans. Comme Calonne, il était malade de ses excès au moment où il fallait une grande liberté d'esprit et une grande force d'application pour suffire aux soins d'un gouvernement chaque jour plus difficile. Sa principale affaire était d'accumuler les bénéfices sur sa tête ; il s'enrichissait avec une cynique avidité. Il ne volait pas, mais il se faisait donner ; et comme il pouvait tout, son opulence était scandaleuse. Rien n'était plus propre à justifier l'indignation publique que cette convoitise qui semblait irritée par les ardeurs d'un sang corrompu (1).

Enfin le moment arriva où Brienne eut la pensée d'en finir avec la magistrature. Dans la pauvreté de ses combinaisons, il pensa simplement à annuler l'édit de rappel des parlements. Toujours copiste, il se contenta d'imiter Maupeou, et demanda au garde des sceaux un projet de réforme qui ressemblait fort à un projet de suppression (2).

(1) « L'état d'irritation dans lequel il vivait brûlait son sang, vicié par la débauche ; une dartre le dévorait... L'archevêque de Sens mourut, et il se fit donner sa riche dépouille : il se gorgeait de biens ecclésiastiques... Une seule coupe de bois dans une de ses abbayes lui valut 900,000 livres. » (Droz, *Hist. de Louis XVI*, t. II, p. 51.)

(2) De nouvelles remontrances du Parlement sur l'enregistrement forcé des emprunts (11 avril) achevèrent de ruiner le crédit ; l'em-

Ainsi la question se posait de jour en jour plus rigoureuse, et elle était réduite à ces termes que le Parlement tuerait le ministère, ou que le ministère tuerait le Parlement. Quand les pouvoirs publics se font de ces guerres, ils ne reculent pas plus devant le sophisme, qui est un abus de la pensée, que devant tous les autres genres d'excès et d'abus. Un jeune conseiller, Goislard de Montsabert, soutenu par sa corporation, essaya de mettre obstacle à la levée de l'impôt, en se couvrant de la thèse déjà discutée sous Necker : que faute de représentants votant les subsides, un propriétaire est le seul juge de ce que sa terre doit payer. Ce principe était faux au point de vue de la monarchie de Louis XVI; le but, c'était de soustraire les terres nobles à toute vérification. Ordre fut donné aux gens du roi de surveiller la conduite des contrôleurs; ce qui mit entrave au travail de la perception. Il était évident que de tels principes étaient la négation de tout gouvernement qui n'admettait pas de représentation nationale, et semblaient autoriser le coup d'État projeté par le ministère. On y travaillait de longue main, mais en faisant de ces confidences malhabiles qui avertissent trop l'ennemi; même ce qu'il leur importait de cacher davantage, ces faibles courages le laissaient échapper. Des clubs s'étaient organisés chez les parlementaires. Duport avait ouvert sa

prunt négocié ne se remplit pas. (*Hist. parlement.*, t. I. p. 228.)

maison à ces réunions. Là, en se disposant à la défense, on commençait la lutte, car les magistrats indiquaient les projets du ministère au public, et se conciliaient d'avance l'opinion.

Le gouvernement se préparait et agissait aussi : les commandants se rendirent partout à leurs postes ; les militaires rejoignirent leurs drapeaux. Des officiers généraux, des conseillers d'État, portaient pour les provinces, avec des paquets cachetés qu'ils devaient ouvrir le même jour et à la même heure (1). A Versailles, depuis plusieurs jours, on gardait à vue des imprimeurs qui travaillaient jour et nuit. Le Parlement, prévenu de ce qui se tramait, tint séance le 3 mai. D'Espréménil, qui était le mandataire de la situation du côté de sa compagnie, avait son thème fait à l'avance. Il proposa de publier un arrêté renfermant les principes constitutifs de la monarchie française. Dans cette espèce de manifeste, il était dit que « *le système de la seule volonté*, clairement exprimé dans différentes réponses surprises au seigneur roi, annonçait le funeste projet d'anéantir les principes de la monarchie, » et que pour cela, besoin était de les rappeler. Ces principes étaient : « le droit de la nation d'accorder librement des subsides, par l'organe des États généraux régulièrement convoqués, les coutumes et capitulations des provinces, l'inamovi-

(1) *Hist. parlement.*, t. I, p. 229.



bilité des magistrats, le droit des cours de vérifier les volontés du roi, et le droit de chaque citoyen de n'être traduit devant d'autres juges que ses juges naturels, de n'être arrêté par quelque ordre que ce soit, que pour être remis sans délai entre les mains des juges compétents (1). » La déclaration ajoutait que dans aucun cas on ne pouvait s'écarter de ces principes. Toutes les voix y souscrivirent, même celles qui semblaient le moins devoir y adhérer; ainsi les ducs de Luynes, de La Rochefoucauld, d'Aumont, de Villas-Brancas, de Praslin, de Fitz-James, de Luxembourg-Pinay, de Charost, l'évêque de Châlons, Clermont-Tonnerre, se montrèrent les plus empressés à se porter fort pour les principes que la déclaration contenait. Ils n'allaient à rien moins qu'à renverser à jamais cette monarchie militaire *du bon plaisir*, qui n'était plus que l'ombre d'elle-même, et à y substituer un régime nouveau, qui s'inspirait de l'Angleterre.

La cour, prévenue et blessée tout à la fois par cet acte solennel, expédia une lettre de cachet contre Montsabert et d'Espréménil, et cassa la déclaration; mais elle ne l'ôtait pas de la pensée de la France, de la mémoire de tous. Quant à Montsabert et d'Espréménil, ils allèrent chercher asile dans le sein même du Parlement; démar-

(1) Voir Arrêté du parlement, les pairs y séant. *Anc. lois franç.*, règne de Louis XVI, t. VI, p. 532 et suiv. — *Hist du parlam.*, par Dufey, t. II, p. 425.

che que Brienne eût dû prévoir et empêcher, car il en résulta une de ces scènes puissantes sur les imaginations, et d'où le pouvoir, vainqueur en fait, et le fût-il même en droit, sort toujours vaincu dans l'opinion. Les magistrats reçurent les deux conseillers avec un faste d'égards, une pompe de protection qui était comme le sentiment d'une personnalité partagée. Le Parlement députa à Versailles pour protester contre la mesure qui frappait les conseillers d'Espréménil et Montsabert. Il arrêta qu'il serait fait au roi des représentations, et attendit, les chambres assemblées, comme on attend l'ennemi sous les armes, la réponse de la cour à ses députés. Il resta ainsi jusqu'à minuit, le palais cerné par des milliers de spectateurs. Pour toute réponse, arriva un bataillon de gardes françaises, une compagnie de grenadiers, ses sapeurs en tête et leurs haches à l'épaule, puis des gardes suisses. Le marquis d'Agoult, capitaine des gardes françaises et maréchal de camp des armées du roi, entra hautainement dans la salle, porteur des ordres de son maître, et demanda du ton du commandement militaire où étaient MM. d'Espréménil et Montsabert. Ce ne fut qu'un cri : *Nous sommes tous d'Espréménil et Montsabert*, dirent les conseillers. Cette fierté des magistrats fit reculer la fierté militaire. D'Agoult fut troublé; mais, se remettant, il sortit, et rentra suivi d'un exempt de robe courte, à qui il ordonna de lui désigner MM. Montsabert et d'Espréménil. L'esprit de corps fit mentir

l'exempt, et releva assez noblement son mensonge : il dit qu'il ne les voyait pas. D'Agoult sortit une seconde fois ; mais quand il rentra, d'Espréménil, qui sentait bien qu'une pareille scène ne pouvait se prolonger, se leva et se nomma avec dignité. Il s'informa si les soldats avaient ordre de porter la main sur lui, au cas où il résisterait, et sur la réponse affirmative de d'Agoult : « Je vais donc vous suivre, monsieur, dit-il, pour vous épargner ce scandale. » Avant de sortir, il parla, et fit d'éloquents adieux à sa compagnie. Montsabert l'imita en tout, et le Parlement rendit un arrêté à leur gloire et pour demander leur liberté. Il était reconnaissant de cette conduite qui le couvrait d'éclat, car la solidarité des membres d'un corps est étroite, et il était plus puissant quand d'Espréménil et Montsabert sortirent de la salle, qu'avant l'arrivée de l'envoyé du roi.

L'arrêté, du reste, avait tous les caractères de la situation : il était triste, ferme, respectueux encore, mais péremptoire. Le Parlement demandait avec instance qu'on relâchât les deux conseillers, envoyés l'un aux îles Sainte-Marguerite, l'autre à Pierre-Encise ; il le demanda, non pour l'obtenir, il savait trop que la cour s'était aventurée dans une voie où reculer n'était plus possible, mais il le demanda pour qu'on entendît bien en France qu'il le demandait.

Peu de jours après (8 mai 1788) le Parlement fut convoqué extraordinairement à Versailles. Le roi, dans

un lit de justice , ouvert avec des paroles sévères , fit enregistrer sans discussion six édits , qui renfermaient tous les projets du ministère , tous les changements préparés avec tant de soin et de mystère inutiles. C'était le coup porté au cœur du Parlement ; c'était une révolution dans les coutumes de la monarchie , mais contraire à celle que le vœu du pays appelait. Le roi , par le plus important de ces édits , dépouillait le Parlement du droit d'enregistrer les lois ; il créait une cour plénière , et l'investissait de ce droit d'enregistrement. On y faisait entrer la grande chambre du Parlement de Paris , les princes du sang , les pairs , beaucoup d'hommes de cour et d'administration. Tout le sens réel des édits portait sur ces dispositions ; les autres n'y étaient que pour les masquer : décoration arrangée , qui ne trompait pas. On y trouvait d'utiles réformes sur la hiérarchie et les circonscriptions judiciaires , sur la justice criminelle ; mais ces réformes manquèrent leur but. Elles avaient été employées comme un moyen de populariser le coup d'État contre le Parlement , et ce fut ce coup d'État qui les empêcha d'être goûtées : c'était un piège tendu à l'opinion ! On y gagnait toujours quelque chose. Ce fut là le seul profit de la France sous le ministère de Brienne. Si l'esprit de parti n'avait pas tout couvert de sa voix implacable , avec quelle reconnaissance n'eût-on pas salué toute amélioration dans le régime pénal ! Avec quel enthousiasme (ce n'est point trop dire) le siècle qui pen-

sait avoir appris au monde l'humanité aurait battu des mains à tout changement dans la distribution de la justice, si aveugle parfois et si dure presque toujours ! Beccaria, cet homme indulgent et bon, comme tous ceux qui sont dans le vrai, avait publié son livre *Des délits et des peines*, l'une des meilleures actions du dix-huitième siècle ; Dupaty, dont la cour, a-t-on dit, entretenait l'éloquence, avait réclamé contre les duretés d'une législation qui osait s'appeler le droit criminel. Enfin, de partout c'était une réaction généreuse en faveur de la personne humaine, frappée trop aveuglément par la loi ; et le gouvernement en tint compte. Il fit entrer dans la législation ce qui était dans les mœurs. L'un de ses édits (1^{er} mai 1788) abolit la torture préalable, et en tout fit une part plus juste à l'accusé. Cette ordonnance est précédée de considérations fort élevées, et doit honorer une mémoire peu respectée d'ailleurs, celle de Lamoignon. Il n'est pas permis à l'histoire d'omettre ce que les contemporains ne remarquèrent pas assez dans la préoccupation dévorante qui les travaillait.

Dans ces divers édits, présentés à la fois dans le lit de justice du 8 mai, il n'y eut de clair, d'évident que ces deux mots odieux : « *la seule volonté*. » Tout contrôle en réalité était aboli : la Cour plénière était autorisée à faire des remontrances, mais quatre de ses membres devaient être appelés au conseil à l'avance pour en dis-

cutter l'opportunité et la teneur. Beaucoup d'autres dispositions s'annulaient les unes par les autres. Jusqu'au vague de certaines expressions y avait été calculé; mais le calcul était grossier et sautait aux yeux. Un article disait que les États généraux délibéreraient, et que le roi statuerait définitivement. Dans ce cas, pourquoi des États généraux, s'ils n'étaient en somme qu'une assemblée des Notables?

Pour donner à cette innovation de la Cour plénière une physionomie traditionnelle qui la fit mieux accepter : on faussait l'histoire, en disant que c'était un simple rétablissement (1). On confondait ainsi à dessein l'institution nouvelle avec les cours plénières, assemblées de réjouissances, tenues autrefois par les rois dans certaines occasions solennelles. Ce ne fut pas tout : comme Maupeou avait eu soin d'accompagner les plus durs de ses actes contre la magistrature, d'améliorations de nature à frapper la multitude, Brienne et Lamoignon avaient restreint la trop grande étendue du ressort

(1) « Une cour unique, disait le roi, était originairement dépositaire des lois; et la rétablir, ce n'est pas altérer, c'est faire revivre la constitution de la monarchie. Le projet de ce rétablissement n'est pas nouveau dans nos conseils... C'est pour enregistrer les lois communes à tout le royaume, et en cas de contravention des tribunaux à nos ordonnances, *pour leur donner à eux-mêmes des juges*, que nous exécutons aujourd'hui le projet, annoncé dès notre avènement au trône, de rétablir notre cour plénière. » (Voir *Anc. lois fr.*, t. IV, p. 562.)

des cours souveraines, par la création de quarante-sept bailliages, qui devaient tenir le milieu entre ces cours et les tribunaux inférieurs. Mais ces ruses et ces précautions ne pouvaient réussir; car l'opinion était trop prévenue pour se laisser imposer par de tels artifices. Quant au Parlement, rien ne pouvait lui faire accepter sa propre mutilation. Dans ce lit de justice, et partout depuis, il la repoussa avec une énergie indignée; même les membres de la Cour plénière protestèrent contre l'institution dont ils faisaient partie. La cour des Comptes, la cour des Aides, le Châtelet même, dont la nouvelle constitution élevait les attributions, suivirent cet exemple. D'Aguesseau, gendre de Lamoignon, et Lamoignon fils, avaient épousé la cause de leur ordre, et n'étaient pas les moins ardents à la soutenir (1). Des soldats campaient aux alentours du palais, mais on n'en prenait pas moins, à la lueur des baïonnettes, des arrêtés foudroyants contre Loménie et Lamoignon.

Ces funestes imitateurs de Maupeou virent alors le péril qu'ils avaient créé; il était plus grand que celui auquel Maupeou lui-même s'était exposé. On n'en était plus au règne de Louis XV, et l'esprit public s'était mûri sur toutes les questions. Malgré la vétusté de la prérogative parlementaire, malgré la forme du débat, le Parlement était salué par cet esprit public, jeune et

(1) Soulavie, *Mém. du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 193.

renouvelé, comme s'il n'eût pas appartenu à un système de gouvernement épuisé. Il y avait certainement dans l'opposition de la magistrature au pouvoir ministériel, bien des préjugés en éveil, l'esprit de corps, l'esprit janséniste ; mais l'opinion tient compte des faits sans les analyser, et ne chicane pas leur popularité à ceux qui, pour une raison ou pour une autre, poussent au résultat qu'elle désire. Ce résultat était alors la fin, la ruine d'un système de gouvernement qui ne dirigeait plus une société devenue trop forte, et qui ajoutait au vice d'institutions sans consistance et sans honneur, le vice plus dégradant d'hommes arriérés et tout à fait indignes. C'est là ce qui explique la grande intimité, pour ainsi parler, du Parlement et de la France, à cette époque ; du Parlement, vieux corps qui se dissolvait comme la monarchie, et dont l'opposition retenait seule encore les éléments près de se séparer, et de la France, animée d'un esprit de rénovation incomparable ; on en put juger surtout quand on envoya dans les provinces l'ordre de transcrire les édits sur les registres des parlements : ce fut une résistance générale. A coup sûr, on ne résistait pas ainsi parce que les privilèges d'une corporation depuis longtemps indifférente à la plupart des esprits étaient violés par le ministère ; on résistait parce qu'il importait à tous de résister. On savait où Loménie et la cour voulaient conduire la France ; on se l'exagérait peut-être ; les motifs qui entraînaient à l'opposition

étaient divers, mais l'unité du but était formidable. Les uns, comme les nobles d'épée, haïssaient le pouvoir ministériel; les autres, comme la noblesse de robe, soutenaient par point d'honneur égoïste la magistrature. Les esprits éclairés voyaient les franchises du pays par delà les franchises du Parlement, et le peuple se soulevait parce qu'il avait en lui la cause éternelle de toutes les révoltes, de grands besoins, de rudes souffrances. La désaffection des nobles, de ces admirables tireurs d'épée, gagnait le corps des officiers et rattachait de plus en plus l'armée à une opposition qu'elle eût cru de son devoir jadis de ne pas juger (1). Un historien estime qu'au milieu de cette épidémie de résistance, les bourgeois seuls restèrent plus indifférents ou plus mous; mais il importe de se rappeler tout ce qui faisait la plus grande force de la bourgeoisie, les avocats, les hommes de science, les hommes de plume, si nombreux plus tard aux États généraux.

Quoi qu'il en soit, du reste, les faits parlèrent et parlèrent haut. Les parlements de province se montrèrent bien plus fougueux, bien plus intraitables que le Parlement de Paris; ils déclarèrent *infâmes et traîtres à la patrie* tous Français qui dans ces circonstances obéiraient aux ordres du gouvernement. Des troubles accompagnèrent les protestations; il y en eut en Provence, dans le

(1) Les grades d'officiers, de même que les évêchés et les riches bénéfices, furent expressément réservés aux nobles, sous Louis XVI.

Roussillon, dans le Languedoc. On craignit un moment que la noblesse du Béarn, exaspérée par le despotisme de Versailles, ne proclamât son indépendance : le parlement de Pau ne cessa pas ses fonctions; les Béarnais publièrent des doléances. On leur envoya le duc de Guiche, dont la famille était très-considérée dans le pays, et qu'on avait investi de pouvoirs extraordinaires. Mais ils allèrent à sa rencontre avec le berceau de Henri IV, sur lequel ils jurèrent de mourir ou de conserver les coutumes de leur patrie (1).

En Bretagne, le mouvement fut plus vif et plus opiniâtre encore : on sait l'entêtement traditionnel des Bretons pour leurs vieilles franchises. Au premier bruit que le comte de Thiars, commandant militaire de la province, défendait au doyen de la noblesse d'assembler les états, cent trente gentilshommes lui portèrent un arrêté qui déclarait déshonoré celui qui accepterait quelque emploi que ce fût au préjudice des magistrats. Douze cents nobles réunis à Saint-Brieuc et à Vannes députèrent douze de leurs collègues pour demander au roi qu'il respectât les droits de la Bretagne. Arrivés à Paris, ils tinrent des assemblées; on y vit figurer les ducs de Rohan, de Praslin, de Boisgelin et le marquis de La Fayette. Les douze Bretons furent jetés à la Bastille; Boisgelin fut destitué d'une charge de cour, La Fayette

(1) Soulavie, *Mém. du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 206.

de son commandement militaire ; Rohan perdit une pension de dix mille livres , et la duchesse de Praslin son emploi de dame d'atours de la reine. Mais les Bretons prirent les armes, et envoyèrent une députation nouvelle pour remplacer les douze prisonniers. « Ils étaient résolus, dit un contemporain, de les multiplier ainsi, à mesure qu'on les emprisonnerait, jusqu'à l'insurrection totale de la Bretagne, si le roi ne cédait pas à leurs représentations (1). » La cour eut peur de ces têtes de fer ; au moment où elle cédait, cinquante autres gentils-hommes se dirigeaient sur Versailles, pour appuyer les premières députations. Rien d'imposant comme l'imperturbable persistance de ces hommes, arrivant fièrement sur Versailles, comme les flots d'une mer qui monte, pour soutenir leurs frères emprisonnés. Pendant ce temps-là, toute la province était en armes, et l'intendant Bertrand de Molleville faillit perdre la vie plus d'une fois.

Mais ce fut à Grenoble que les désordres prirent le plus terrible caractère : l'insurrection s'y étendit dans des proportions effrayantes. C'était M. de Clermont-Tonnerre qui commandait dans cette ville et dans la province. Quand il reçut l'ordre d'exiler les parlements, le peuple sonna le tocsin, qui gagna, comme le feu, de clocher en clocher, jusqu'à la frontière du Dauphiné.

(1) *Mém. du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 207.

Les paysans descendirent des montagnes, et fondirent sur Grenoble; ils enfoncèrent les portes de la ville, battirent la garde de Clermont-Tonnerre, pénétrèrent jusque dans son hôtel, et, la hache levée sur sa tête, le menaçant de le pendre immédiatement au lustre de son salon, lui firent signer la révocation des ordres qu'il avait reçus. Ils attaquèrent les troupes royales, les repoussèrent, en furent repoussés, et on ne sait où serait allée cette jacquerie parlementaire, si les gentilshommes, en se mettant à la tête du mouvement, ne l'eussent régularisé. On les vit jurer sur leurs épées et sur le tombeau de Bayard, de défendre les droits du Dauphiné jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Le pieux Pompignan, archevêque de Vienne, prêta lui-même ce serment contre le coup d'État de la cour. Les Ordres s'assemblèrent au château de Vizille; là, ils arrêterent le rappel du parlement dauphinois, la demande des États généraux, celle des états de la province, avec une double représentation pour le tiers, le refus de tout impôt jusqu'aux États généraux, et au rétablissement préalable de la magistrature (1). La cour, attérée par de telles résolutions, voulut tourner la difficulté, en rendant les états de la province aux Dauphinois, mais en essayant de les organiser à son gré. Elle ne put venir à bout de cette entreprise. Les Dauphinois, conseillés par un homme qui de

(1) *Mém. du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 210.

puis est devenu célèbre, Mounier, esprit étendu et lumineux, furent invincibles autant à l'astuce qu'à la force, et le gouvernement céda encore. Ainsi, il restait acquis à la France entière que les prétentions des ministres étaient plus grandes que leur pouvoir et même que leur courage ; mais elles n'étaient pas plus grandes que leurs illusions.

En effet, qui le croirait après cela ? Au milieu de ce soulèvement universel qu'il avait provoqué et qu'il ne savait ni apaiser ni réduire, Brienne se pavanait encore dans une folle sécurité. Il disait, avec de grands airs profonds, qu'il avait *tout prévu, même la guerre civile* (1). S'il avait prévu le mal, que faisait-il devant ? *Le roi*, disait encore Brienne, *sait se faire obéir* ; et cependant la désobéissance levait la tête de partout, publique, effrénée. Il répétait ce peu de mots à satiété, comme s'ils avaient caché quelque mystérieuse influence. Mais, pareil, si on peut le dire, au magicien vaincu par le démon qu'il a déchaîné, il lui aurait fallu d'autres formules pour le soumettre. La révolte se multipliait sur tous les points du royaume ; le clergé lui-même venait de s'opposer autant que les autres ordres de l'État, à ce ministre sorti de son sein. Comme la noblesse, des prêtres demandaient les États généraux à l'archevêque ministre. Les représentations du clergé contre la Cour plé-

(1) Droz, *Hist de Louis XVI*, t. II, p. 76.

nière avaient été des plus vives et des plus nettes, il avait même trouvé qu'attendre cinq ans les États généraux devait épuiser la patience du pays. Ces remontrances, qui furent les dernières (juin 1788), donnent la mesure du pas de géant qu'avait fait l'opinion depuis cinq ans. Pressé, presque terrassé par tant d'exigences, et de la part de ceux dont il devait le moins les attendre, le malheureux Brienne n'appelait pas la pitié sur son impuissance : hébété de vanité, il était tombé dans une idolâtrie inerte de lui-même. Les gouverneurs de province venaient l'entretenir des angoisses et des impossibilités de la situation qu'il leur avait faite ; il leur répondait, avec la brièveté d'un oracle, quelques paroles officielles et vaines. Pour peu qu'on n'eût pas perdu tout sens et toute dignité, on ne pouvait rester ministre avec un tel homme, et partager la responsabilité de ses périlleux travers. Breteuil lui-même, un favori, et qui respectait tant la faveur, commençait à comprendre que cette faveur peut s'égarer quelquefois ; il dirigeait la police, et il donna sa démission, de mépris.

Ainsi, la défection commençait de pénétrer jusqu'à Trianon : c'était là que Brienne avait été pris pour le Richelieu de la monarchie en péril, et là aussi, comme partout, les têtes les plus frivoles de France commençaient à entrevoir qu'on s'était bien étrangement abusé. La reine, si longtemps dupe de son affection pour l'archevêque, entrete

tiens si compte des illusions qu'elle



n'a jamais entièrement perdues; mais elle se sentait pourtant ébranlée dans sa foi devant le soulèvement des provinces et le vide effrayant du trésor : jamais la pénurie des finances n'avait été aussi extrême.

En présence de cette détresse, la reine, il se peut bien, trouvait Brienne moins grand. Le comte d'Artois, qui avait déjà fait payer ses dettes à Calonne, et dont les besoins d'argent ne finissaient jamais, se montra excellent Français, a dit un contemporain (1) avec une ironie amère et juste, quand on parla de renvoyer un homme qui faisait si mal ses affaires et celles de l'État. Quant à Louis XVI, il ne tenait pas à ce ministre; et d'ailleurs il avait sacrifié Calonne, malgré son opinion et ses goûts; depuis ce moment on pouvait dire qu'il n'était plus roi. Les cris de la France révoltée n'arrivaient guère jusqu'à lui, sous les forêts, au milieu des chasses, où il passait sa vie. C'était là qu'il oubliait les difficultés d'une situation sur laquelle, de fatigue et d'impuissance, il avait fini par fermer les yeux. Il ne vivait plus que de la vie pesante des organes; il avait le tempérament des Bourbons : il mangeait autant que Louis XIV, mais Louis XIV n'avait pas cette torpeur que gardait Louis XVI à la suite de ses repas, et qui faisait croire à ses gardes du corps qu'il s'y livrait à de honteux excès (2).

(1) Soulavie, *Mém. du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 212.

(2) « On croyait que le roi se permettait les plaisirs de la table jus-

Il avait répété docilement le rôle que Brienne lui avait imposé, mais ce rôle de violence, de fermeté trompeuse, devait fatiguer sa justice autant que sa faiblesse. Brienne, qui pressentait l'abandon, se mit à jouer le jeu de tous les ambitieux sans conviction et sans système. Il s'était opposé aux Etats généraux; il consentit à les réunir : un arrêt annonça, le 8 août, que les Etats généraux s'assembleraient le 1^{er} mai 1789, et que le rétablissement de la Cour plénière était suspendu jusqu'à cette époque. N'était-ce pas s'humilier devant l'opinion qu'on avait bravée et qu'on n'avait pas su vaincre? Mais l'opinion, comme tout vainqueur, ne tint pas grand compte de ces soumissions tardives et forcées : elle continua d'attaquer Brienne et d'exalter ses ennemis. La reconnaissance ne fut pas pour le ministre, mais pour les hommes qui avaient demandé les Etats généraux et qui les avaient enfin obtenus. Quant à ceux qui voulaient le rappel des édits, on ne les avait point satisfaits par la suspension de la Cour plénière : effet ordinaire des demi-mesures aux époques de décision; elles n'apaisent alors au-

qu'à des excès honteux ... L'opinion sur le prétendu goût du roi pour la boisson devait venir des gardes qui accompagnaient sa voiture lorsqu'il chassait à Rambouillet. Le roi n'aimant pas à découcher, partait de ce rendez-vous de chasse après son souper; il s'endormait dans sa voiture, et n'était réveillé qu'au moment de son arrivée dans la cour royale. Il descendait de voiture, au milieu des gardes du corps, en chancelant comme un homme à moitié éveillé, ce qui avait été pris pour un état d'ivresse. (*Mém. de madame Campan*, p. 229.)



cune exigence, et ne satisfont que parce qu'elles témoignent de la mollesse du pouvoir.

La joie que causa au royaume l'arrêt du 8 août fut donc stérile pour les intérêts de Brienne ; encore en cela ses prévisions furent trompées. Il avait cru se ménager une espèce de réconciliation avec la France, et même il avait, dans un machiavélisme de très-petite portée, combiné les choses de façon à porter la division dans les esprits pour mieux les asservir. Il avait cru que s'il constituait un antagonisme entre la noblesse et la bourgeoisie, elles finiraient par se réfugier sous l'arbitrage de la royauté. Pour cela, il autorisa toutes les recherches qui auraient pour but de découvrir ce qui était d'usage dans les Etats généraux, soit sur le nombre et la qualité des électeurs et des éligibles, soit sur la forme des élections. C'était là un point d'histoire fort embrouillé et fort obscur ; il convia tout le monde à l'éclairer. Non-seulement les municipalités et les tribunaux furent chargés de fouiller leurs archives, mais *les savants, les personnes instruites*, portait l'arrêt, étaient autorisées à dire ce qu'ils pensaient de la forme des Etats généraux : c'était décréter la liberté de la presse sur le sujet que la France avait le plus à cœur. Un nombre infini d'écrits montra l'embrassement de toutes les têtes ; si bien même qu'en voyant ce débordement de brochures, ce tourbillonnement d'idées politiques, si jeunes et quelquefois si audacieuses, des es-

prits mûrs se demandèrent si on n'avait pas compromis les choses à trop attendre, si le moment opportun des Etats généraux n'était point passé. Un de ceux qui eurent peur alors du mouvement des têtes fut Malesherbes, le respectable ami de Turgot. Il avait cependant désiré et appelé les Etats généraux l'un des premiers (1). Mais comme Turgot, son illustre maître, il en était venu à croire que la seule assemblée qui pût réformer le royaume était une assemblée de propriétaires élus; les Etats généraux, avec leurs Ordres jaloux et leurs conflits d'intérêts, lui faisaient craindre beaucoup d'orages; l'impétuosité des exigences publiques, la différence des points de vue et la ressemblance des passions, rejetaient dans le doute cet esprit qui avait la conscience sans avoir la force. Beaucoup, parmi les hommes de ce temps, partageaient l'inquiétude de Malesherbes; ils étaient alarmés pour la monarchie, encore plus que pour la France, voyant bien que le temps perdu pour les réformes ne se regagne que par les révolutions. Ainsi ils en venaient à estimer inutile la trop lente concession de Brienne. Quant à lui, il avait encore plus bas à descendre. Après une concession d'idée, vint une concession de personne: pour garder le pouvoir, il avait sacrifié moins une vue de son esprit qu'un parti pris de son amour-propre. Pour

(1) Voir la *Situation présente des affaires*, par Malesherbes. Mémoire au roi, du mois de juillet 1788.

le garder encore quelques jours, il sacrifia cet amour-propre même : il fit proposer à M. Necker, à son rival, à l'homme qu'il avait écarté, la place de contrôleur général; il avait fait consentir la reine à cet arrangement. Mais Necker, qui eût accepté peut-être ce ministère au moment où Brienne se saisissait du gouvernement, répondit que son dévouement serait inutile si on ne lui accordait la haute main sur toutes les branches de l'administration dépendantes du contrôle des finances. Necker était effrayé, et avec raison, de tout ce qu'on disait des affaires; il pouvait mieux juger qu'un autre des résultats désastreux de la gestion de l'archevêque; ils étaient d'ailleurs assez publics. Toute la France savait les récentes mesures de Brienne; il avait mis la main, dans son vertige, sur des fonds de bienfaisance confiés à l'État : c'était le produit de souscriptions destinées à fonder quatre nouveaux hôpitaux dans Paris; c'étaient d'autres fonds aussi respectables, versés par la charité publique pour soulager plusieurs provinces dévastées. Brienne osa violer ces dépôts; il vida, avec un pareil cynisme, la caisse des Invalides, qui contenait quelques modiques épargnes. Pour qualifier dignement de tels actes, il faudrait renoncer à la dignité de l'histoire.

Mais Brienne, ayant tout épuisé, fut contraint à une mesure d'État, à un remède héroïque. Les caisses ne contenaient plus rien pour traverser les quatre derniers mois de l'année. Un arrêt du 16 août 1788 porta que

les paiements s'effectueraient partie en argent, partie en billets du trésor, qui auraient cours forcé dans le commerce (1). Ce coup désespéré jeta l'effroi et fit montrer l'idée de banqueroute à toutes les têtes. Le bruit se répandit que le gouvernement allait se saisir de la caisse d'escompte, comme il avait fait de la caisse des Invalides, et la foule assiégea cet établissement. Un arrêté du 18 août (2) vint autoriser la caisse à refuser le remboursement de ses billets, et contraignit le commerce à les recevoir comme une monnaie forcée. La crise était donc à son comble, et l'on était arrivé à l'abîme; il était si profond que Necker lui-même n'espérait plus le fermer.

Mais ce nom d'un homme capable, d'un homme si justement populaire, exerçait une telle domination sur tous les esprits, que même ses ennemis l'invoquaient comme leur dernière ressource. Brienne s'était toujours pris pour un grand ministre, et, par un privilège de vanité comme il n'en exista peut-être jamais, il lui arrivait en-

(1) Voir Monthyon, p. 309. « Il paraît, dit-il, qu'une détermination d'une si haute importance fut prise sur la simple exposition qui en fut faite au conseil, sans qu'il eût été mûrement délibéré sur les conséquences qui devaient en résulter. L'arrêt fut imprimé et publié, comme muni des signatures nécessaires des personnes en place, sans qu'elles eussent connaissance de la décision. »

(2) Arrêt du conseil concernant la circulation des billets de la caisse d'escompte. *Anc. lois franç.*, règne de Louis XVI, t. VI, p. 612.

core de continuer son rêve. Pourtant, obligé, par les événements, de voir qu'il ne dirigeait rien, qu'il ne pouvait rien, il offrit d'abandonner la haute position à Necker, au moins pour conserver le nom de ministre. Mais il avait contre lui les courtisans, à qui il avait enlevé quelques charges; et ce fut madame de Polignac, sa rivale de crédit et son ennemie, parce qu'il avait voulu la supplanter dans l'esprit de la reine, ce fut elle qui lui porta le dernier coup et l'abattit. Elle s'entendit avec le comte d'Artois; ce prince gardait un vif ressentiment du renvoi de Calonne; il représenta au roi et à Marie-Antoinette l'impossibilité de gouverner avec un ministre universellement méprisé. Ces paroles si graves et si vraies dans la bouche d'un prince si léger firent impression. Brienne alors s'arrangea le mieux possible pour tomber. Il dit dans ses *Mémoires qu'il reçut du roi et de la reine des marques de bonté que n'éprouvent pas d'ordinaire les ministres en disgrâce* (1); et malheureusement cette fois, son amour-propre n'a rien exagéré. On accepta sa démission, et on lui rendit, pour cela, d'énormes faveurs : rachat scandaleux d'un gouvernement perdu ! On lui donna le chapeau de cardinal, une place de dame d'honneur pour sa nièce, auprès de Marie-Antoinette, un régiment pour un de ses neveux, et

(1) *Mém. de Brienne*, cités par Soulavie; *Mém. du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 258.

pour un autre la coadjutorerie de l'archevêché de Sens. La reine lui envoya son portrait enrichi de diamants ; elle pleura en le quittant, et lui permit de l'embrasser (1) : triste baiser qui semblait payer la ruine de la France.

Mais en face de ces récompenses aveugles, il faut mettre la joie du royaume quand on sut que Brienne n'était plus ministre. S'il avait eu le cœur d'un homme, au lieu de la vanité d'un courtisan, il eût trouvé qu'il n'y avait pas de faveur royale qui pût compenser la douleur et la honte du bonheur public. Ainsi, il tomba comme il s'était élevé, par les femmes, et par les femmes qui avaient servi à son élévation. Mesdames de Polignac firent tout ce que n'avaient pu faire les réclamations de toute la France. Seule, Marie-Antoinette lui restait encore fidèle, quoiqu'il eût mal rempli son attente. Elle avait dans ses amitiés une fidélité orgueilleuse qui ne se démentait pas, et qui eût résisté à l'éloquence de ce trésor vide que Brienne avait épuisé. Sans l'influence de la duchesse de Polignac, Marie-Antoinette eût-elle

(1) *Mém. de Brienne*, ap. Soulavie, t. VI, p. 261.

Madame Campan ne fait point mention de ce baiser. « La reine, dit-elle, crut de sa dignité de lui donner, au moment de son départ, des preuves ostensibles de son estime ; et, sa sensibilité même l'égarant, elle lui envoya un portrait enrichi de pierreries et le brevet de dame du palais pour sa nièce, madame de Canisy, disant qu'il fallait dédommager un ministre sacrifié par la brigue des cours et par l'esprit factieux de la nation ; qu'autrement on n'en trouverait pas qui voulussent se dévouer pour les intérêts du souverain. » (*Mém. de madame Campan*, p. 225.)

souffert la retraite de Loménie de Brienne? On peut en douter. Elle croyait montrer un beau caractère en soutenant un ami contre tous les Ordres de l'État. Femme courageuse et de belle attitude au sein de cette cour affaissée, agissant mal, mais capable du bien, qui eût été tout autre, presque grande, en de meilleures mains, et qui désarme la sévérité de l'histoire parce qu'elle s'est ennoblie dans la souffrance et dans la mort. L'idée qu'elle résistait à toute une nation révoltée lui faisait rejeter en arrière sa belle tête, et lui donnait des émotions de fierté chevaleresque et de colère. Dans son trouble, elle ne voyait pas que la France, sous Brienne, était non-seulement à bout de ressources, mais qu'elle tombait chaque jour du rang des monarchies en Europe. Et en le voyant mieux, Marie-Antoinette en aurait souffert : elle était fille, après tout, de Marie-Thérèse; elle était la femme du roi de France ; l'intérêt de la monarchie, de la couronne qu'elle portait, pouvait-elle l'oublier? Depuis que Brienne avait dirigé les affaires étrangères, c'est-à-dire depuis la mort de Vergennes, le cabinet de Versailles avait perdu son reste d'ascendant sur les cabinets de l'Europe. Ce que Brienne avait été vis-à-vis des difficultés de l'intérieur, il le fut vis-à-vis des embarras du dehors, que Vergennes en mourant lui avait légués.

En effet, les jours qui suivirent la paix de Versailles n'avaient pas été beaux : Vergennes avait signé le traité

de 1786, l'honneur de Pitt et l'une de ses premières victoires diplomatiques. Ce jeune homme, qui n'avait d'adversaire digne de lui en Europe que le grand Frédéric, alors sur son déclin, avait prélué à la politique de soulèvement qu'il a depuis déchaînée sur le monde, par la révolution de Hollande. La Hollande avait été notre alliée dans la guerre d'Amérique ; elle nous était restée fidèle ; c'était une nation maritime, toutes raisons pour que Pitt lui cherchât des dangers et lui préparât des revers. Il avait été blessé de notre traité de commerce avec la Russie (1786). Ce traité, signé par Ségur et surpris à la vigilance du ministre anglais, Fitz-Herbert (1), était métamorphosé par la jalouse Angleterre en traité d'alliance. Elle le répétait incessamment à la Porte, qui avait fini par le croire. Inquiète alors d'une guerre qu'on pouvait porter chez elle, la Porte reprit les armes contre la Russie, et, secondée par l'Angleterre, elle excita le roi de Suède, Gustave III, à sa hardie et vaine expédition sur Saint-Petersbourg. Cette perte de notre influence en Orient n'était point assez pour l'héritier de Chatam : il crut nous faire plus de mal encore en nous attaquant en Hollande. Dans la guerre des Américains, le stathouder Guillaume V avait servi, autant qu'il l'avait pu, les intérêts de l'Angleterre, qui devait l'aider, en récompense, dans des projets utiles à son autorité. Il souffrait

(1) Flassan, *Histoire de la diplomatie*, tome VII, p. 439.

des gênes d'une constitution qui ne lui permettait pas de renforcer une garnison sans le consentement des États. Guillaume, poussé par les Anglais, voulut s'emparer des États, en captant le vote des électeurs qui nommaient aux municipalités; mais l'esprit républicain de la Hollande se roidit contre de telles prétentions. Ce fut alors que des émeutes éclatèrent; singulières émeutes, nées de l'union du stathouder et des dernières classes de la république, contre les vrais républicains des classes aisées. Guillaume se retira en Gueldre, implorant le secours du roi de Prusse, son oncle, qui répondit froidement par quelques notes diplomatiques aux cris de l'ambition de sa nièce, l'épouse du stathouder. Guillaume, maître de la Gueldre, s'y essaya au pouvoir absolu, mais les résistances se multiplièrent (1). Après la mort du grand Frédéric, la Prusse appuya davantage les prétentions de son allié, entraînée par l'ambassadeur anglais, Harris, depuis lord Malmesbury. Vergennes, dont le devoir eût été une intervention vigoureuse, opposait aux ardeurs de la Prusse les résistances d'une diplomatie qui se faisait respecter encore; mais quand Vergennes fut mort, ce reste de fermeté du cabinet de Versailles disparut. M. de Montmorin, qui lui succéda, avait eu l'honorable idée de former un camp d'observation à

(2) Les villes de Hattem et d'Elbourg se firent remarquer par leur énergie; les habitants d'Elbourg abandonnèrent leurs foyers et s'exilèrent tous sur le territoire d'une province voisine.

Givet, et M. de La Fayette avait été désigné pour commander ce camp de vingt mille hommes. Mais Brienne devenu ministre, Montmorin dut renoncer au projet, et l'argent réuni pour cet objet fondit dans les mains dissipatrices de l'archevêque. Pendant que la révolution continuait en Hollande, on en plaisantait agréablement dans les conseils de Versailles. Pourtant les maréchaux de Castries et de Ségur ne cessèrent, jusqu'à leur sortie du ministère, d'insister sur l'exécution de ce projet; mais les autres ministres s'inspiraient de leur chef, qui disait d'un air tranquille et sûr, qu'une simple menace arrêterait la Prusse. Malesherbes, qui n'était ni un esprit énergique, ni un homme d'État, mettait sa bonhomie philanthropique et son talent de narrateur au service de l'incapacité de Brienne. Il détournait de l'objet en discussion, en racontant des anecdotes. Rien ne fait plus de tort à la sagesse de Malesherbes que cette conduite, peu digne de sa gravité (1). Quant à Brienne, il se montrait fidèle à son origine; ministre de boudoir, il portait dans le conseil du roi les commérages du salon de mesdames de Polignac, et il perdait en riant la vieille considération qu'on avait en Europe pour la France.

Cependant la Hollande était en feu, déchirée par la guerre civile. Le parti de Guillaume était le plus fort,

(1) Voir Droz, *Hist. de Louis XVI*, t. II, p. 25.

car la populace était toute pour la maison d'Orange; et la cour de Berlin, poussée par Pitt et Harris, s'écartait chaque jour davantage de la politique du grand Frédéric. De vulgaires passions s'étaient jointes à ces influences toutes puissantes : la femme du stathouder fut arrêtée par les États de Hollande, dans un voyage, et relâchée avec beaucoup d'égards. Il n'en fallut pas davantage pour entraîner le roi de Prusse à tous les excès de la violence et du ressentiment; il ne parlait que de l'outrage fait à sa sœur. Cette princesse, d'un esprit borné et d'une vanité implacable, entretenait les mauvais sentiments de son frère. Pitt s'essayait au rôle qu'il joua plus tard : l'argent anglais corrompait tout. Les patriotes étaient placés entre l'intrigue, les émeutes, et un parti qui voulait abolir le stathoudérat. Ces émeutes avaient épouvanté les villes de Flessingue et de Middelbourg. Le roi de Prusse crut le moment favorable pour venger sa sœur de l'injure imaginaire qu'on lui avait faite. Un homme seul eût pu l'arrêter : c'était le duc de Brunswick; mais il aimait la guerre, parce qu'il croyait la bien faire, et il fut placé à la tête du corps d'armée qui devait entrer en Hollande. Ses instructions portaient pourtant qu'il fallait éviter une rupture avec la France; mais, sûr de l'incurie d'un cabinet qui envoyait presque dérisoirement une centaine d'artilleurs à ses alliés, il entra brusquement dans les Provinces-Unies. Le rhingrave de Salm, aventurier sans courage, que Louis XVI avait fait ma-

réchal de camp, à la demande de Vergennes, et qui commandait les troupes hollandaises, avait, à son approche, évacué toutes les forteresses. Utrecht et Amsterdam furent prises par le duc avec une facilité désolante pour lui, qui recherchait la gloire. « Les Hollandais, dit un historien, ouvrirent leurs digues ; mais les inondations étaient imparfaites, parce qu'elles n'avaient point été combinées, et d'ailleurs, il ne fallait pas user sitôt d'un pareil moyen. Un peuple qui défend son indépendance doit couvrir ses champs de soldats avant d'être réduit à les inonder (1). »

Ainsi le stathouder Guillaume rentra en Hollande, et la France osa dire à ses alliés qu'il fallait se soumettre à une nécessité dont elle était coupable. Brienne crut sans doute avoir fait assez, en offrant l'hospitalité aux émigrés hollandais. Mais cette assistance ne réparait pas le mal de l'abandon ; il était grand en effet, et avait pour conséquence directe de rendre sans signification et sans profit le traité d'alliance conclu à Versailles avec les Provinces-Unies ; car c'étaient la Prusse et l'Angleterre qui allaient prendre, à notre détriment, le premier rang à La Haye. De plus, cet événement semblait nous effacer de la politique du monde, dans laquelle nous avions joué si longtemps,

(1) M. de Lacretelle, *Hist. du dix-huitième siècle*, t. VI, p. 218. C'était le chevalier de Ternant, distingué dans la guerre d'Amérique, qui commandait Amsterdam, mais l'indiscipline des troupes le força d'abandonner le commandement.

malgré des fautes et des défaites , un rôle plein d'ascendant et de grandeur. Rien ne relevait cet abandon : il n'était point l'application d'un principe , vrai ou faux d'ailleurs. On n'en était pas encore arrivé, vers ce temps, à la reconnaissance de la non intervention dans les affaires des peuples; au contraire : à Teschen, on était intervenu par la diplomatie ; en Amérique , par les armes. La générosité et la politique se donnaient la main. Mais nulle idée ne préexista à la conduite de Brienne et ne servirait à l'expliquer, pas même une religion politique , contraire aux tendances de ce temps, comme celle, par exemple, qui s'opposa longtemps à la guerre d'Amérique. Non , il arrivait au ministère la tête pleine d'un modèle qu'il n'était pas de force à copier, de ce Mazarin qui donna l'Alsace à la France ; il trouvait des fonds laissés par le dernier contrôleur général pour une intervention utile. Il prit les fonds et renonça à l'intervention ; la pénurie du financier impuisant fut tout le secret de cette conduite. C'est pour cela qu'on le vit professer avec un éclat hypocrite les doctrines de l'abbé de Saint-Pierre, et déclarer toute guerre mauvaise et inutile, au moment où nos alliés périssaient et où les Anglais se vengeaient de l'indépendance américaine sur l'indépendance hollandaise.

Une telle lâcheté exaltait les espérances de l'Angleterre, et lui donnait du cœur pour tout oser. Pitt avait ordonné des armements considérables dans tous les ports.

Après la révolution de Hollande, il les fit continuer avec une activité insolente. L'intention de ces armements était si claire, que la France fut obligée d'armer aussi, et même on nomma Suffren pour commander les flottes, en cas de guerre (1), ce qui n'eût pas arrêté Pitt dans ses desseins; mais le cabinet de Versailles calma les ardeurs du fils de Chatam, en lui opposant la perspective d'une alliance de guerre avec l'Espagne, l'Autriche et la Russie : leçon qui avait toute l'éloquence d'un reproche pour ce gouvernement qui trouvait plus de fidélité dans ses alliés qu'il n'en avait montré lui-même. Mais aussi la devait-il plus à des intérêts bien compris par les cabinets étrangers, et à l'inquiétude que l'Angleterre donnait au monde, qu'à une puissance d'entraînement qu'il ne possédait plus.

L'Angleterre, en effet, n'avait pas faibli : on lui avait enlevé une grande colonie, et elle vivait toujours de sa forte vie. Des mains de Chatam, elle était passée dans les mains de Pitt, comme un héritage de famille, et sous cette administration de génie, elle prospérait et avait fermé sa blessure. Elle augmentait sa marine; elle étendait son commerce, elle multipliait ses influences. En Turquie, elle nous avait arraché, à son profit, la confiance du gouvernement. Partout où elle pouvait poser le pied, elle l'avancait; tandis que la France, surchargée

(1) Il mourut vers cette époque, le 8 décembre 1788.

de ses embarras intérieurs, le retirait de partout. On pressentit la fin de cette France monarchique, officielle, qui se repliait sur elle-même pour mourir; elle devenait chaque jour plus isolée: les autres cabinets s'entendaient, se nouaient par des traités, se faisaient de hautes politesses, affichaient de grands desseins. Ainsi on avait vu, par exemple, Joseph II (1787) accompagner la grande Catherine dans son fameux voyage de Crimée, à travers les villes fantasmagoriques bâties en une nuit par Poteinkin. Le motif réel de ce voyage était une pensée d'agrandissement: Joseph II se disait que la Turquie était encore meilleure à partager que la Pologne. Ainsi, Catherine avait retrouvé écrite, sur les poteaux de ses routes impériales, la plus intime pensée de son cabinet: « C'est ici le chemin de Byzance! » La Russie, l'Autriche, l'Angleterre, tous les grands États cherchaient à se mouvoir, à se répandre; la France, elle, concentrée dans son existence intérieure, ne voyait de remède à la situation dont elle souffrait que dans les États généraux. Les hommes qui la dirigeaient avaient tant à faire au dedans qu'ils ne regardaient plus au dehors. On n'eût pas pressenti dans cette France de Brieune, celle qui bientôt allait la remplacer. On n'eût pas reconnu le pays dont le grand Frédéric disait que, s'il en était le roi, on ne tirerait pas un coup de canon sans sa permission en Europe. Ce grand homme était mort le 17 août 1786, et la monarchie qu'il avait faite par son épée et

par sa diplomatie, était alors plus une et politiquement plus forte que le pays dont il parlait. Ses dernières années avaient été glorifiées par une modération aussi imposante que tous les succès militaires, et c'était à lui que Versailles devait le dernier acte honorable de sa politique étrangère, cette intervention de Teschen qu'on n'aurait pas osée sans lui.

Tel était alors l'état de l'Europe : toutes les puissances qui la composaient l'emportaient en intelligence, en dignité et en lumières sur les conseils de Versailles. Avec l'impéritie de ses chefs, avec ses finances épuisées, son anarchie intérieure, cette guerre des parlements et de la cour, l'indiscipline de son armée, la France, comme les nations qui ne savent plus se conduire, eût pu encourir le danger et la honte d'un partage. Pourquoi les cabinets de l'Europe n'y pensèrent-ils point ? Ils avaient tous l'avidité et la jalousie qui poussent au démembrement des États. Ce Louis XVI, qui ne porta jamais d'épée, ne ressemblait pas à son aïeul Louis XIV : il ne parlait point de se mettre à la tête de sa noblesse pour mourir sur les ruines de la monarchie. Une guerre, sous un prétexte ou sous un autre, était bonne à faire ; elle eût pu réussir. Pourquoi ne la fit-on pas ? pourquoi Pitt, avec son génie qui voyait de si loin, fut-il si prompt à désarmer ? C'est que si la puissance politique de la France était diminuée, si elle se réduisait chaque jour, il y avait plus en elle que de la puissance politique : il

y avait la force sociale, d'où devait sortir une puissance politique nouvelle. Il y avait une pensée publique plus haute que les instincts d'un gouvernement dégradé. Il y avait une force qui allait s'organiser elle-même, qui s'était développée dans les liens d'un système de gouvernement trop étroit et qui éclatait. C'était là ce qui sauvegardait la France, exposée à tout par les fautes de ses maîtres, et ce qui heureusement n'était à la disposition de personne, ni d'un roi incapable, ni d'une reine entraînée, ni d'un ministre corrompu.



www.libtool.com.cn

CHAPITRE VI.

Second ministère de Necker ; ses mesures de finances ; ses desseins politiques. — Seconde assemblée des Notables. — Mouvement des esprits à l'approche des États généraux. — Sentiments des différentes classes. — Écrits divers. — Ordonnances de convocation des États. — Mode d'élection. — Incidents. — Cahiers des trois Ordres. — Conclusion.

« Je me rendis à Versailles, dit M. Necker. Le roi voulut me voir dans le cabinet de la reine et en sa présence. Il éprouvait, dans sa grande bonté, une sorte d'embarras, parce qu'il m'avait exilé l'année précédente. Je ne lui parlai que de mon dévouement et de mon respect ; et de ce moment je me replaçai près du prince ainsi que j'avais été dans un autre temps (1). » On lit encore, que ce fut avec tristesse que Necker reprit les affaires, et qu'il dit en ouvrant le message du roi : « Il est trop tard (2). »

(1) *Mémoires de Necker*, t. I, p. 49, éd. in-18 ; Paris, 1831.

(2) *Œuvres complètes de Necker*, t. I, Notice par le baron de Staël, p. 220.

Il était trop tard, en effet, pour renouer la chaîne de son premier ministère, trop tard pour continuer les choses par la seule vertu du pouvoir. La nation avait rendez-vous pour y travailler elle-même. Si Necker s'en effraya, sa rentrée aux affaires fut un sacrifice, un acte de soumission à la royauté. Cette fois encore c'était à l'homme de finance qu'on avait recours; la banqueroute était imminente. Cet homme tant de fois nommé, tant de fois redemandé par le vœu public, vit son retour salué par un inconcevable transport. En beaucoup de lieux ce fut un délire : Necker était fêté de toute la haine qu'on portait à Brienne; tout Paris illuminait pour le renvoi de l'un, en même temps que pour le retour de l'autre. Ce furent partout des feux d'artifice, des acclamations populaires, des réjouissances qui rappelaient ce qu'on avait vu lors de la chute de Terray, ce vampire du fisc. Plusieurs fois ces fêtes se prolongèrent dans la nuit avec des caractères inquiétants.

Tout concourait alors à échauffer Paris; à la fermentation des idées s'ajoutait l'irritation des besoins. La ville se remplissait de vagabonds et d'affamés chassés des campagnes; l'extrême misère et un vague instinct d'événements les poussait vers Paris. Cette grande misère d'alors tenait à bien des causes : détresse des finances qui pesait sur les affaires et suspendait tout; dureté de l'action fiscale plus impitoyable envers les petits; monopole des maîtrises, qui redoublait de ri-

gueur depuis le traité de commerce avec l'Angleterre, dont se mouraient plusieurs industries ; enfin une disette imminente qu'un hiver terrible allait accompagner. Ces bandes misérables, qui erraient et mendiaient dans Paris, s'émurent brutalement au renvoi de Brienne ; leur joie fut effrénée et tenait de leurs souffrances. Le peuple s'assembla sur plusieurs points, à la place Dauphine, il brisa les vitres de ceux qui n'avaient pas illuminé ; sur le Pont-Neuf, il obligeait les passants de pousser des cris ! On habilla un mannequin en archevêque, on le jugea, puis on lui fit faire amende honorable, la torche au poing, et on le brûla devant la statue de Henri IV (1). La police, qui sembla d'abord fermer les yeux, sévit tout à coup avec dureté : les troupes chargèrent contre les rassemblements, et le lendemain le peuple, furieux des coups de sabre de la veille, se rua sur les corps de garde. A la Grève, une vive fusillade jeta sur le carreau vingt-cinq jeunes gens. Les Suisses et les gardes françaises rétablirent l'ordre ; mais dans les provinces il fut cruellement troublé. Effrayé, malgré les adoucissements apportés à sa disgrâce, des manifestations de cette joie terrible, Brienne, comme Calonne, qui s'était enfui en Angleterre, s'en alla furtivement en Italie, chercher son chapeau de cardinal.

(1) On arrêta un ecclésiastique qui passait, on le surnomma l'abbé de Vermond, et on le contraignit de confesser le mannequin. (*Hist. parlem.*, t. 1, p. 253.)

Des hommes qui avaient fait cause commune avec le Parlement se firent voir, à Paris, au milieu des scènes populaires. Le duc d'Orléans s'y laissa entraîner, et on l'accusa d'avoir payé l'émeute. On accusa aussi l'Angleterre; mais quand les passions font le désordre, faut-il se demander qui l'a payé? Il y avait eu les mêmes excès au renvoi de Maupeou, le destructeur du Parlement comme Brienne. La bazoche prenait sa part de ces tumultes; la magistrature en jouissait, comme d'autant de marques de sa popularité. « La plupart de ses membres, a dit un historien, trouvaient fort naturels et même utiles des désordres qu'ils appelaient une manifestation de l'opinion publique (1). » Aussi mirent-ils plus de reconnaissance que de sévérité dans leurs arrêts de répression. Ce corps ne se trouvait d'ailleurs vengé qu'à demi par la chute de Brienne. Lamoignon avait été son bras droit dans ses conflits avec le Parlement, et il n'était point tombé. Il tenta de se maintenir après Brienne, comme il y avait réussi après Calonne; mais il était poursuivi par une telle clameur, que Necker exigea son renvoi; la reine s'y prêta; elle n'avait pu soutenir Brienne, et se trouvait offensée que le chancelier fût encore debout. L'archevêque avait emporté dans sa chute huit cent mille livres de pensions et de bénéfices (2); Lamoignon voulut de même ses dédommagements. On

(1) Droz, *Hist. de Louis XVI*, t. II, p. 91.

(2) *Hist. parlem.*, t. I, p. 252.

lui offrit pour son fils la pairie et une ambassade; il lui fallut plus encore; en sus de sa pension de retraite, il demanda quatre cent mille livres comptant : c'était plus que n'en contenait le trésor public; on ne put lui en offrir que deux cent mille; il les prit comme à compte (1).

Tel était l'état du trésor quand Necker rentra au ministère; il s'y trouvait à peine quelques centaines de mille francs (2); toutes les impositions étaient dévorées par avance; le crédit était entièrement ruiné, les besoins étaient immédiats, impérieux; il fallait des millions dès la première semaine; Necker les trouva, et tout changea, en un instant, par la seule magie de son nom : la confiance y était inébranlablement attachée. Il reprit son poste, et les fonds remontèrent de trente pour cent dès le premier jour; toutes les affaires s'en ressentirent et se ranimèrent. Un homme qu'une intrigue de cour pouvait dès le lendemain chasser du ministère exerçait cet empire, qui tenait plus à sa personne qu'à l'État; on compta encore une fois sur lui comme sur un gouvernement. Cette grande force morale aplanit ses opéra-

(1) La retraite de ce ministre éhonté excita de nouvelles scènes de désordres : on le brûla en effigie, comme l'archevêque, après avoir ordonné qu'il serait sursis quarante jours à son exécution, par allusion à son ordonnance sur la jurisprudence criminelle. (*Hist. parlem.*, t. I, p. 253.)

(2) « Cinq cent mille livres, soit en argent, soit en valeurs. » (*Œuvres compl. de Necker*, t. I, Notice, p. 230.)

tions; mais nonobstant cela , la réussite se conçoit à peine. Le second ministère de Necker est sa gloire comme financier , bien qu'il ait opéré avec moins d'éclat, et sur un champ moins vaste que dans l'autre. L'esprit public, tourné vers un point plus haut que les finances, fut moins attentif à ce que Necker faisait pour le trésor qu'à ce qu'il préparait pour les institutions. Mais quoique préoccupé lui-même de la grande affaire des États généraux, il mit en œuvre tout ce savoir-faire qu'il possédait; il lui fallut ses plus industrieuses ressources pour traverser chaque jour, assurer tous les services, pour faire honneur, comme il le fit, à tous les engagements, sans ajouter rien à la dette ni à l'impôt. Un homme de renom, expert en ces matières, qui juge Necker d'ailleurs avec la dureté d'une religion politique opposée à la sienne, M. de Monthyon rend pleine justice au financier : « La banqueroute de l'État, dit-il, semblait inévitable, et cependant fut évitée sans coup de force, sans contrainte, sans impôts, sans emprunts, sans ces billets d'État si effrayants, si funestes, dont il ne fut fait aucun usage et qui même ne parurent point; il fut pourvu à tous les besoins séparément et pour le moment; tous les expédients, tous les revirements, toutes les ressources de banque dans lesquelles excellait M. Necker, furent mises en œuvre; nombre de moyens de détails furent employés, faibles séparément, forts par leur réunion; et ce fut un grand acte de sagesse de n'admettre

dans ce moment aucune grande disposition qui eût trouvé des obstacles insurmontables dans la faiblesse et le discrédit du gouvernement... Il n'est aucun temps de l'administration de M. Necker où il ait montré autant de courage, d'adresse, de sagacité et de talent. Ses industrieuses et justes combinaisons, et le succès qu'elles ont obtenu, tiennent du prodige; et cependant ce n'est point l'époque de son administration qui a été l'objet des éloges de ses partisans, parce que les hommes sont plus touchés, plus reconnaissants du bien qu'on leur fait que des maux qu'on leur évite, lors même que le service est le plus grand (1). »

En effet, l'œuvre administrative de Necker était éclipsée par la grande question politique qui s'agitait. Tout était rempli de l'attente des États généraux; le gouvernement les avait promis et les devait assembler pour le 1^{er} mai de l'année suivante. Mais ce grand pouvoir de la nation mal défini, tombé dans l'oubli depuis deux siècles, soulevait les questions les plus controversées. Comment se composerait l'assemblée? Quelle part y aurait le tiers état? Quel caractère donner au droit électoral? Où serait le siège de l'élection? Enfin comment se ferait le vote au sein des États généraux? En consultant le passé, on y trouvait autant d'irrégularité dans la forme de ces assemblées, qu'il y avait eu d'irrè-

(1) Monthyon, *Particularités et Observations sur les ministres des finances*, p. 312.

gularité dans leur convocation. Brienne, qui manquait d'idées sur tous ces points, avait invité les cours, les académies et tous les habiles à donner leur avis; mais il ne voulait qu'embarrasser le débat dans un conflit d'opinions contraires, et y trouver un prétexte d'échapper à ses engagements. Toute la France fut agitée d'écrits sur la matière. Le Parlement de Paris, rentré en fonctions le 24 septembre, arrêta, en enregistrant l'édit, dès le jour de son installation, que les États généraux seraient assemblés selon la forme des États de 1614. Le souvenir de ces États lui était cher parce qu'ils avaient fléchi sous la verge du Parlement; parce qu'ils avaient offert la composition la plus aristocratique; parce que le tiers état y avait été faible et humilié, et qu'ils n'avaient rien donné qu'un vain spectacle. C'en fut fait dès lors de la popularité du Parlement. L'opinion, trompée par cet arrêt, se retourna contre son égoïste allié, et jeta une clameur terrible contre lui. On repoussa, on flétrit l'arrêt, en dévoilant dans mille écrits ce qu'avaient été ces États de 1614, que le Parlement offrait comme modèle : on put juger de la bonne foi qu'il avait mise à les demander.

Il appartenait au gouvernement de régler ces questions, tant que le pays n'était pas assemblé. Mais Necker ne l'osa pas; avait-il lui-même des vues affirmées? Savait-il bien d'avance où l'on allait?

Ce grand financier n'avait en politique que des idées

anglaises, un peu vagues, qui le gênaient dans cette position indécise entre la cour et la nation. Il avait le pressentiment des institutions modernes, et il sentait d'avance un certain malaise à se trouver en face de ces vieux États généraux, dont il prévoyait la confusion et les orages. Il avait au fond peu de goût, peu d'estime pour ces restes d'administration de l'ancienne France; il venait de l'étranger, et il n'éprouvait pas pour ce passé le faible des premières habitudes (1). Il semble que Necker eût vécu plus à l'aise devant deux chambres législatives, ce type anglais qu'il avait dans l'esprit. Il hésita en face des difficultés auxquelles il avait dû s'attendre, et ne maîtrisa pas la situation. Dans le maniement des affaires, Necker n'était pas, si on peut le dire, un homme d'État d'avant-garde; il n'était ni assez prompt, ni assez convaincu, ni assez dominateur pour tracer la route et se faire suivre; il n'était pas fait pour de si grandes luttes, pour courir à pareille heure la chance des événements; il était de ceux qui conviennent non à l'origine, mais sur la fin des révolutions, pour les modérer, pour les asseoir, et faire transiger dignement les partis fatigués.

Necker trouva la promesse des États généraux toute faite, quand il succéda à Brienne; il jugea bon encore de laisser décider par d'autres leur mode de convocation.

(1) Voir Necker, *Mém. sur la Révol. fr.*, t. I, p. 59, 61, *passim*.

Pour cela , il eut l'idée de réunir de nouveau ces Notables qu'avait appelés Calonne deux années auparavant. Necker se flatta , dans son grand respect pour l'opinion , que cette assemblée de nobles et d'évêques n'oserait contre-carrer le vœu public si fortement exprimé. Puis , ce besoin d'approbation universelle , qui était sa grande faiblesse , lui conseillait aussi ces ménagements pour les hommes du privilège. Mais cette transaction fut maladroite , et ne fut utile à personne. La position de Necker en perdit de sa force , et l'opinion se refroidit pour lui , ne comprenant pas ses précautions : n'était-ce pas se montrer aussi inconséquent que Calonne lui-même , que d'appeler encore une fois ces mêmes hommes à prononcer pour la nation ! On connaissait leur esprit ; ils avaient lassé tout le monde ; ce n'était plus qu'un instrument usé.

Les Notables reparurent le 6 décembre 1788 ; on les fit délibérer sur plusieurs questions ; la plus importante , c'était de savoir ce que serait la représentation du tiers état. Convenait-il de la doubler et de la rendre égale à celle des deux autres Ordres réunis ? C'est là ce que l'opinion réclamait ; c'était la thèse soutenue dans de nombreux écrits. Des publicistes , des avocats , des gens de lettres l'avaient débattue ; la raison était pour eux ; l'histoire aussi semblait venir à l'appui de leur opinion ; ils montraient que dans les précédentes assemblées le tiers état avait figuré en plus grand nombre que chaque



Ordre privilégié; et ce précédent ne semblait-il pas plus fondé en raison que jamais? Quel pas cette classe, ce corps robuste de la nation, n'avait-elle point fait depuis le moyen âge? Son droit n'avait-il pas grandi avec elle? « Qu'a été le tiers état jusqu'à ce jour? rien. Que veut-il être? quelque chose. » Ce mot résumait tous les écrits du temps (1). Le gouvernement en fit l'aveu : « S. M. a reconnu, dit-il, que plusieurs des formes anciennes se concilieraient difficilement avec l'état présent des choses, et que d'autres ont excité des réclamations dignes au moins d'un examen attentif (2). »

Mais Necker était incertain de résoudre ces questions; il ambitionna de concilier toutes choses et de garder le rôle de modérateur. Il n'avait le courage d'accepter les malédictions de personne. Il parla devant les Notables, et s'y montra favorable à la double représentation. Et même sur ce point si clair, auquel toute l'énergie de l'opinion s'était attachée, on dit que l'esprit de Necker flotta longtemps (3). Il fut sur tout le reste mal assuré,

(1) Écrit de Sieyès, *Qu'est-ce que le tiers état?*

(2) Arrêt portant convocation des Notables. *Anc. lois franç.*; Règne de Louis XVI, t. VI, p. 613.

(3) M. Droz, toujours si scrupuleux dans ses affirmations, s'exprime ainsi : « On croit généralement que, dès sa rentrée au ministère, Necker voulut la double représentation du tiers état; et je n'oserais contredire cette opinion tant elle est répandue, si je n'avais des preuves positives qu'elle est fausse. Necker fut irrésolu jusqu'au dernier moment. Des hommes dont l'opinion était formée en faveur de la double représentation, Malouet, Mounier, voyaient avec dou-

plein de vagues précautions, et fort inconséquent, du moins en apparence. Il s'arrêta, comme à mi-chemin, dans l'idée qu'il émettait de doubler le tiers état; et il n'osa proposer le vote par tête, ce qui rendait le bénéfice illusoire : s'il n'y avait qu'un suffrage, en effet, pour chacun des trois Ordres, le nombre n'importait plus.

Les Notables, néanmoins, s'effrayèrent d'une concession si atténuée, ils eurent l'instinct de prévoir que le tiers, une fois constitué, emporterait de vive force la délibération en commun. Un seul de leurs six bureaux vota pour la double représentation : ce fut le bureau que présidait Monsieur. Le même esprit dicta à l'assemblée ses décisions sur tout le reste; et néanmoins, tout en n'écoutant que leur seul intérêt, ils contentèrent en quelques points l'opinion la plus répandue : ils ne prirent point la propriété pour base de la capacité électorale; ils ne mirent d'entraves ni au droit d'élire ni au droit d'être élu; ils l'étendirent aux nobles non possesseurs de fiefs, aux membres du bas clergé non pourvus de bénéfices; c'était une dérogation à l'ancien usage. Enfin, ils attribuèrent le droit de suffrage à

leur ses longues hésitations, etc. » Parmi les écrivains qui semblent être d'avis contraire, nous rencontrons : Garat, *Mém. de M. Suard*, t. II, p. 309; M. Lacroix, *Hist. du dix-huitième siècle*, t. VI, p. 276; baron de Staël, Notice en tête des *OEuvres complètes de Necker*, t. I, p. 243.

tout individu majeur inscrit aux rôles des contributions. Comme on objectait aux privilégiés leur petit nombre, ils voulurent grossir leurs collèges. Puis en ouvrant, comme on vient de le voir, les assemblées primaires jusqu'au plus infime degré, ils comptaient beaucoup sur leur influence auprès des conditions serviles et de la partie inférieure du tiers état (1).

Toutes ces traditions des anciens États, que les Notables préconisaient ou rejetaient à leur convenance, présentaient l'ensemble le plus contradictoire et le plus confus. En matière d'élection, comme en toute chose, les provinces, les bailliages, procédaient diversement. Tous se réclamaient de quelque privilège, étaient attachés à des usages : c'était tout cet amalgame qui s'appelait, en langage monarchique, une constitution. Les circonscriptions électorales dataient de plusieurs siècles. L'inégalité de ces divisions s'était augmentée par tous les mouvements de la richesse et de la population. Les Notables ne voulurent point toucher aux anciennes formes, ni au nombre de représentants de chaque bailliage, qui demeura le même, quels que fussent la population et l'impôt (2).

(1) Les Notables furent d'avis d'admettre dans les assemblées primaires les domestiques à gages, s'ils figuraient au registre des impositions. Ce fut dans la même pensée qu'ils proposèrent encore le vote à haute voix.

(2) Ces différences étaient si considérables, que Necker, dans son rapport au roi, citait comme exemple et mettait en regard les

Tel fut le travail de cette assemblée; ce déni de justice envers le parti des communes, cette préoccupation scandaleuse de la noblesse pour ses *bourgs pourris*, firent pousser de nouvelles plaintes et redoublèrent l'impatience des États généraux. Tous les corps privilégiés achevaient de se perdre tour à tour par leur égoïsme, les Notables après le Parlement. Ce dernier, en outre, se plongeait dans le ridicule, à force de tergiversations. Tandis que les Notables délibéraient, le Parlement, accablé de l'effet qu'avait eu son arrêt, crut qu'en faisant amende honorable il allait regagner l'esprit public; sous prétexte d'interpréter sa pensée, il se rétracta. Il déclara que le nombre des députés respectifs des trois Ordres « n'étant déterminé par aucune loi, ni par aucun usage, on ne pouvait que s'en rapporter à la sagesse du roi, pour parvenir aux *modifications* que la raison, la liberté, la justice et le vœu général pouvaient indiquer. » D'Espréménil fit passer cette déclaration; il avait mis la même ardeur à appuyer la précédente. Depuis son retour des îles Sainte-Marguerite, ce bouillant parlementaire avait bien changé de rôle : il était devenu modéré, sans être plus calme; les scènes du palais dont

bailliages de Dourdan et de Gex, qui comprenaient, l'un 7,462, et l'autre 13,052 âmes, avec la sénéchaussée de Poitiers et le bailliage de Vermandois, qui en comptaient 692,810 et 774,504.

Le bureau présidé par Monsieur fut encore seul, sur cette question, d'un avis conforme au vœu public.

il avait été le héros, étaient déjà loin; il s'étonna, à son retour, de trouver le public préoccupé d'autre chose que de son triomphal exil et des affaires de sa compagnie; il en éprouva une surprise amère. D'Espréménil était l'expression violente de l'esprit de corporation. Ce fanatisme avait enflammé sa résistance, et avait fait de lui un jour un homme éloquent. « Les parlements, disait Malesherbes, aiment à jouer un rôle; » c'est tout ce qu'aimait d'Espréménil, mais il avait mis dans le sien un tel excès de jactance; il s'était offert au martyre avec tant de persistance et de solennité, qu'il avait provoqué le rire, dès que l'exaltation du public fut tombée (1). Il y avait du vrai en ce qu'écrivait, dans sa langue originale, le marquis de Mirabeau : « Il faut espérer, disait-il, que le voisinage vous procurera la visite de ce vaste d'Espréménil, le sage commentateur de Mesmer, qui tout à l'heure, des îles Sainte-Marguerite jusqu'ici, a fait rire villes et villettes du faste de saltimbanque avec lequel il secouait ses chaînes pour les faire sonner (2). »

(1) D'Espréménil, dans son discours d'adieu, comparait ses collègues aux sénateurs romains, immobiles et majestueux devant le fer des Gaulois. « Qu'ils entrent..., disait d'Espréménil, qu'ils viennent souiller de carnage ce temple et égorger sous les yeux et sur l'autel de la justice, ces glorieux martyrs!... O ma femme! ô mes enfants! vous que je ne puis pas même embrasser, vous que je ne reverrai peut-être jamais! votre époux, votre père, vous dit adieu! Dans cette île solitaire où je vais être relégué, etc. »

(2) Lettre du marquis de Mirabeau au marquis de Longo, 15 décembre 1788. *Mém. de Mirabeau*, t. V, p. 182. Parmi les écrits qui

D'Espréménil, après quelques mois de séjour dans ces îles, reprit sa place parmi ses collègues, toujours inquiet, ombrageux et prêt au combat. Mais le fantôme du despotisme, qu'il avait tant évoqué, céda la place à un autre : ce fut le fantôme de la Révolution ; on retrouve dans tous les désordres d'esprit de ce visionnaire, un souvenir des soirées de son ami Cagliostro. Lui qui avait été plus véhément que personne à réclamer les États généraux, il se mit à les craindre et à les entraver. Mais il désirait y être élu ; son ambition reprit le dessus un instant sur ses terreurs, et il fit délibérer sa compagnie de manière à regagner les suffrages du tiers état.

Quand le gouvernement eut congédié les Notables, il lui resta une tâche épineuse : ce fut de régler tous les points sur lesquels il les avait consultés. De toutes parts il venait des manifestations contraires à leur vœu ; la polémique des écrivains ne se rallentissait pas ; les assemblées provinciales, les grandes communes, les corps de métiers, les sociétés politiques, votaient des adresses, et demandaient ardemment le vote par tête et le doublement du tiers. Ainsi, le travail des Notables devenait

jetèrent le plus de ridicule sur d'Espréménil, que Mirabeau appelait Crispin-Catilina, il y en eut un de l'avocat général Servan : c'était une prétendue lettre du gouvernement à l'abbé de Sainte-Marquise, qui réclamait la suppression de l'impôt du timbre, et la suppression de l'impôt ordinaire sur le sel. Cette lettre était adressée au roi, et le roi y avait répondu par une lettre de remerciement.

un embarras de plus. Le gouvernement s'était placé presque à leur suite ; il venait de les interroger comme les organes de la nation, et la nation les couvrait d'un immense désaveu. L'intérêt nobiliaire, d'autre part, ne se contraignait pas, et parlait hautement par la bouche des princes. Après la séparation des Notables, tous les princes, à l'exception de Monsieur et du duc d'Orléans, signèrent un mémoire au roi (1).

(1) Ce mémoire débute ainsi : « Sire, l'État est en péril ; votre personne est respectée : les vertus du monarque lui assurent les hommages de la nation. Mais, Sire, une révolution se prépare dans le principe du gouvernement ; elle est amenée par la fermentation des esprits. Des institutions réputées sacrées, et par lesquelles cette monarchie a prospéré pendant des siècles, sont converties en questions problématiques... En parlant pour la noblesse, les princes de votre sang parlent pour eux-mêmes : ils ne peuvent oublier qu'ils font partie du corps de la noblesse ; qu'ils n'en doivent point être distingués ; que leur premier titre est d'être gentilshommes..... » (*Hist. parlém.*, t. I. p. 256.)

Ces droits si arrogamment revendiqués, et auxquels on ne voulait souffrir aucune altération, ne s'appuyaient pas même sur un usage constant, puisque le tiers état avait toujours été en possession de nommer plus de représentants que la noblesse ou le clergé, et qu'enfin la délibération en commun s'était pratiquée avant les États de 1614, ainsi que le rappelèrent les trois Ordres du Dauphiné, dans une adresse au roi, rédigée par Mounier (8 nov. 1788).

Parmi ces adresses qui arrivaient de toutes parts, il y en eut une signée par trente ducs et pairs, qui déclaraient renoncer à leurs privilèges pécuniaires. Plusieurs d'entre eux agissaient de bonne foi : « Mais le tiers état, dit M. Droz, n'y voulut voir qu'une ruse sans finesse, pour faire croire à l'inutilité de la double représentation. Les nobles les raillèrent, et on fit courir la plaisanterie : Avez-vous lu la lettre des ducs et pairs ? » (Droz, t. II, p. 127.)

Les princes voyaient l'esprit public et l'énergie de ses demandes; et c'était par une profession de foi hautaine et un refus péremptoire qu'ils y répondaient. Ils parlaient de résistance ouverte, de refus de concours, si leur demande était repoussée. C'était une menace faite au roi et un signal de désobéissance donné aux Ordres privilégiés.

Le conseil délibéra longtemps, et se prononça le 27 décembre 1788. La décision fut rendue publique, sous le titre inusité de *Résultat du conseil*. Le texte portait brièvement que les députés aux prochains États généraux seraient au moins au nombre de mille; que ce nombre serait formé, autant que possible, en raison composée de la population et des contributions de chaque bailliage; que le tiers état aurait autant de députés que les deux autres Ordres réunis, et que cette proportion serait établie par les lettres de convocation. La reine assista au conseil, et y approuva tout : c'était une revanche qu'elle prenait contre la noblesse, qui s'était montrée si hostile à Brienne (1).

Cette décision, qui donnait gain de cause au tiers état sur trois points importants, fut d'un effet immense; le parti populaire y applaudit avec transport. Bien que la question du vote par tête y fût comme ajournée, il compta sur ses députés, sur leur nombre, pour forcer

(1) Voy. plus loin une l

la conséquence du principe qu'adoptait le gouvernement.

Du côté de la noblesse, cette résolution fut dénoncée comme une insulte aux Notables, comme un acte audacieux, indécent (1) ; on n'avait pris leur avis, disait-on, que pour se ménager un triomphe à leurs dépens, en faisant plus qu'ils n'avaient voulu ; on ne les avait mis en scène que pour les humilier. On accusa Necker d'avoir manqué à toutes les convenances, en donnant de la publicité à son opinion personnelle dans un rapport fait en son nom pour exposer les motifs de l'arrêt. Necker, en effet, ne résistait pas là où il avait à recueillir des bénédictions et des hommages ; il ne mettait pas sa gloire à s'effacer. Lors même qu'il se montrait vacillant et timide, il avait besoin d'être vu ; il avait dans sa fonction toute la splendeur d'un sacerdoce. Mais cet orgueil était de noble origine : s'il goûtait tant la considération et le crédit de son caractère, il n'en faut pas faire un trop dur reproche à un homme qui sentait là sa force ; il avait grand besoin, en effet, d'être soutenu par l'esprit public dans sa position hérissée d'obstacles : ses embarras étaient écrasants ; les affaires de finances, l'administration, compliquée de circonstances terribles, traversaient à toute heure ses projets politiques. Necker avait subvenu aux premiers besoins du trésor ; mais ces be-

(1) Monthyon, *Partic. sur les ministres des finances*, p. 319.

soins ne finissaient pas, et il s'épuisait à y faire face. L'effort était de conduire sans secousse et sans moyens violents cette machine épuisée jusqu'à l'ouverture des États. Ce fut l'honneur de Necker : honneur sans gloriole cette fois, car le succès passait inaperçu. La question du déficit, comme le disait Mirabeau, était noyée dans celle de la double représentation du tiers. Mais le ministre sentait le poids de l'un et de l'autre; il y avait autant de difficultés du côté des subsistances que du côté des institutions.

La disette et l'hiver sévissaient cruellement (1). Le blé manquait ou ne circulait pas; les moulins, arrêtés par les glaces, ne marchaient plus; la spéculation, la terreur augmentaient le mal, dont on ne saurait calculer l'étendue, si à toutes ces calamités se fût joint le fléau d'un ministre comme Brienne. La présence de Necker fut un incontestable bienfait; il fallut les immenses ressources de son crédit personnel pour tirer des grains de l'étranger, car la récolte avait aussi manqué au dehors. « L'Amérique, les côtes de la Méditerranée, l'Angleterre, la Hollande et Dantzick furent mis à contribution pour les besoins de la France. Necker suivait de sa main cette vaste correspondance, et ses sollicitations

(1) Le thermomètre descendit à trente degrés Réaumur au-dessous de glace. La Seine était prise dès les premiers jours de décembre; on trouve une ordonnance à la date du 9 décembre, qui fait défense d'y patiner. (*Enc. lois fr. Règne de Louis XVI. t. VI, p. 632.*)

instantes étaient presque toujours couronnées de succès (1). » Une de ses premières mesures, sitôt qu'il fut à même d'apprécier le déficit des récoltes, fut d'interdire l'exportation (arrêt du 7 septembre 1788). Il proposa des primes aux négociants; il forma des entrepôts, rétablit à l'intérieur les transports arrêtés par l'hiver; mais tout était difficulté : tous les liens politiques étaient relâchés; les subordonnés n'obéissaient plus; le travail était en stagnation; le négoce, effrayé de l'effervescence populaire, se refusait à agir pour son compte, et refusait même les commissions du gouvernement. L'État fut obligé de traiter lui-même, et ses achats s'élevèrent à plus de soixante-dix millions. Il fallut trouver du numéraire, car on refusait le papier de France à l'étranger. On s'explique à peine comment fut rassemblée une pareille somme. M. Necker engagea sa fortune; il donnait sa caution pour l'État (2). Honorons ces grands exemples de générosité politique; les qualités de Necker, par leur contraste, font de lui un homme à part : esprit pratique, rompu aux affaires, avec un caractère dont la pureté touchait à la grandeur : capacité de détail, génie d'administration et de finance, avec un tour de pensée contemplatif et généralisateur.

Au moment de l'ouverture des États généraux, Nec-

(1) *Œuv. compl. de Necker*, Notice, t. I, p. 284.

(2) *Idem, ibid.*, p. 260.

comte d'Entraigues, le précurseur titré des déclamations les plus révolutionnaires contre la noblesse (1). L'Ordre qu'attaquait d'Entraigues fut soutenu par Cérutti dans un *Mémoire au peuple français*, écrit pour tant dans les intérêts du tiers état. Cérutti brillait alors de toute l'inimitié de Mirabeau, qui avait engagé avec lui une correspondance sur tout ce qui concernait les États généraux (2); car s'il était une tête en France qui dût penser et s'enflammer sur un tel sujet, c'était celle de Mirabeau. Ses *Lettres à Cérutti* font foi de la violente espérance de cet homme qui avait toutes les convoitises et en qui l'ambition commençait à grandir; mais ces lettres témoignent beaucoup moins de la fermeté et de la maturité de ses vues. Aveuglé par sa vieille et infatigable haine pour Necker, il se montre, dans cette correspondance, plus pamphlétaire qu'homme d'État. Quelques idées justes s'y mêlent à beaucoup d'autres contradictoires, mal arrêtées; et, le croirait-on, dans un homme de cette trempe, on trouve en lui des hésitations singulières: il n'ose se prononcer pour le vote par tête: « Le tiers état, dit-il, est formé de tant de gens sans vigueur,

(1) Le volume du comte d'Entraigues commence ainsi: « Ce fut sans doute pour donner aux plus héroïques vertus une patrie digne d'elles que le ciel voulut qu'il existât des républiques, etc... » La noblesse héréditaire, dit-il encore, est le plus épouvantable fléau dont le ciel, dans sa colère, puisse frapper une nation libre. »

(2) Voir *Mém. de Mirabeau*, t. V, p. 205 et suiv.

Les gens d'affaires, en traitant avec ce ministre, perdaient un peu de leur âpreté; plusieurs même subirent l'influence de son désintéressement, et firent quelque chose pour l'intérêt public. Des maisons de banque, des compagnies avancèrent des fonds; les notaires de Paris versèrent six millions au trésor. Mais les souffrances populaires, par-dessus tout, rencontrèrent de grandes sympathies : à Paris, il y eut un vaste mouvement de bienfaisance parmi tous ces esprits que la crise politique faisait fermenter, et qui répandirent leur chaleur en dévouements privés, dont le concours prenait le caractère d'un immense service public. .

A la veille de ce grand choc qui allait briser tant de liens, il y eut encore un moment de fraternité vive. Des hommes qui étaient en guerre d'opinion, de fougueux adversaires se rencontraient chez l'indigent, et se donnaient la main dans ces rendez-vous de charité. Les curés de Paris s'y concertaient avec les philosophes; l'archevêque, M. de Juigné, y employa ses revenus, et fit,

prédécesseur? — Non, certes. Qu'a de commun la fortune particulière d'un ministre avec les intérêts de l'État? » Dans le même moment, M. Necker, exilé, passait à Bruxelles; il se ressouvint de la caution qu'il avait offerte à MM. Hope, et, craignant que la nouvelle de son exil n'arrêtât leurs opérations, il se hâta de leur écrire que sa retraite ne changeait rien à ses intentions, et que les deux millions laissés par lui au trésor royal restaient garants de l'approvisionnement de Paris. (*Œuv. compl. de Necker*, Notice, t. I, p. 264 et suiv.)

pour y ajouter, un emprunt de quatre cent mille francs. On cita les grandes libéralités des princes d'Orléans et de Penthièvre, et la touchante compassion qu'y mêlait la duchesse d'Orléans, héritière des bienfaisantes vertus de son père. Mais, malgré cet ensemble d'efforts généreux, les classes pauvres furent horriblement et longuement éprouvées; beaucoup de malheureux périrent d'inanition ou de froid dans cette dernière année de la monarchie absolue; comme si toutes les souffrances devaient accompagner la fin de cette vieille société.

L'heure des événements approchait, en effet, et, comme il arrive toujours quand les circonstances sont d'un intérêt si poignant et si universel, les esprits s'élançaient à leur niveau, et dépassaient même par les théories les faits qui allaient se produire. Des clubs, invention étrangère et qui garda son nom étranger, se formaient de toutes parts, nombreux et retentissants, et mettaient la politique à la portée du plus grand nombre. Là, toutes les questions étaient remuées, même les plus prématurément audacieuses, celle qu'il fallait, non pas une réforme, mais toute une révolution pour résoudre. Quelle différence déjà par le ton et par le fond des choses entre ces assemblées et ces premiers clubs qui, sous Brienne, se réunissaient chez Duport! L'un des principaux était le club qui portait le nom de *Société publicole*, dont les délibérations furent imprimées; car ce n'était pas assez que la parole, que la discussion; il fallait à la pensée

politique l'écho fidèle et multiple de la presse, l'autorité de la pensée écrite, et surtout l'universalité; les brochures s'ajoutaient donc aux discours. On en vit paraître par milliers, mais on n'a gardé souvenir que des plus marquantes (1). Celles-là étaient inspirées par l'esprit nouveau, plus ou moins intempérant, sans doute, mais toujours fort, parce qu'en général il était dans le vrai. Quant aux autres écrits qui venaient défendre des systèmes jugés et plus qu'à moitié détruits, un état de choses qui avait encore la force organisée et pourtant ne se suffisait plus à lui-même, ceux-là sont comme les proclamations des armées défaites, qu'on ne lit plus guère après la victoire.

Ce qui distingue, du reste, ces premières élaborations de la pensée politique en France, c'est la généralité de la tendance et la particularité des moyens. Sans cette forte unité du but, la diversité des plans qui voulaient y conduire pouvait précipiter immédiatement vers l'anarchie. Ainsi, prévenant l'opinion des États généraux, Servan demandait une déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ainsi le duc d'Orléans, dans la brochure écrite probablement par un autre, mais qui était un acte du prince, et qui portait pour titre : *Délibération à prendre pour les Assemblées de bailliages*, traçait, de

(1) Un homme du temps en acheta 2,500 dans les trois derniers mois de 1788, et sa collection était loin d'être complète, dit M. Droz, t. II, p. 186.

point en point, le plan qu'on devait suivre dans la rédaction des cahiers, et prévoyait toutes les questions qui pouvaient naître : c'était un mépris déclaré de toute transaction entre les Ordres, et la conclusion que *le tiers était toute la nation* (1). Ainsi encore, un esprit plus sage, mieux réglé, plus savant, Mounier, publia sur les États généraux un volume dans lequel il proposait les deux chambres et cet équilibre des pouvoirs que lui avait appris l'Angleterre. Homme de son temps cependant, quoiqu'il s'en séparât profondément par le calme de sa pensée, Mounier, partisan intime de l'institution de la pairie, cachait prudemment cette idée aristocratique sous la proposition qu'il faisait de l'établissement d'un sénat. Ses idées eurent le sort de tout ce qui est net et précis, dans un de ces moments où l'ardeur est encore plus grande que les lumières; ce système conquiert les plus mûrs esprits, mais il rencontra un contradicteur redoutable, ayant alors assez de crédit pour lui enlever l'opinion.

C'était Sieyès, l'auteur de la fameuse brochure intitulée : *Qu'est-ce que le tiers état?* De tous les livres de cette époque, c'est celui-là qui fit le plus de bruit. Il donna à son auteur un renom tel, que ses utopies et son silence ne purent depuis le faire oublier. Sieyès, qui faisait tourner au profit de sa pensée la sécheresse naturelle

(1) Voir *Hist. parlem.*, t. I, p. 585.



de son esprit, avait répondu seulement le mot *tout*, à la question qui commençait son livre; et cette réponse, d'une brièveté de style pénétrante, s'était gravée dans toutes les têtes, et ne devait plus s'en effacer. Sieyès soutenait que le tiers état était compétant pour juger *seul*, sans le concours des deux autres Ordres, en assemblée nationale, tout ce qui était du ressort du gouvernement; et pour décréter la convocation d'une assemblée extraordinaire du royaume, élue par tous les citoyens et chargée de discuter la constitution. Quoiqu'en principe et en fait Sieyès eût reconnu le danger de n'avoir qu'une chambre, il repoussa l'idée d'un sénat, que proposait Mounier. Il est vrai que, pour le remplacer, il inventait cette incroyable complication de trois chambres égales en tout, formées chacune d'un tiers de la grande députation nationale. Génie bizarre et dont la force sentait l'effort, il se contournait toujours pour être simple. Sous le formalisme sévère du raisonnement, il cachait un esprit chimérique; d'ordinaire ces sortes d'esprits sont étendus, mais le sien était étroit. L'à-propos d'un livre, on dirait presque d'un mot, a fait sa gloire.

Malgré la prépondérance de Sieyès, vers cette époque, beaucoup d'écrivains étaient partisans d'une seule chambre. Le ministre protestant, Rabaud de Saint-Étienne, appartenait à cette opinion : c'était un esprit très-moderé, très-réfléchi, convenant avec bonne grâce de l'imperfection de ses vues, fort différent de cet emporté

comte d'Entraigues, le précurseur titré des déclamations les plus révolutionnaires contre la noblesse (1). L'Ordre qu'attaquait d'Entraigues fut soutenu par Cérutti dans un *Mémoire au peuple français*, écrit pour tant dans les intérêts du tiers état. Cérutti brillait alors de toute l'inimitié de Mirabeau, qui avait engagé avec lui une correspondance sur tout ce qui concernait les États généraux (2); car s'il était une tête en France qui dût penser et s'enflammer sur un tel sujet, c'était celle de Mirabeau. Ses *Lettres à Cérutti* font foi de la violente espérance de cet homme qui avait toutes les convoitises et en qui l'ambition commençait à grandir; mais ces lettres témoignent beaucoup moins de la fermeté et de la maturité de ses vues. Aveuglé par sa vieille et infatigable haine pour Necker, il se montre, dans cette correspondance, plus pamphlétaire qu'homme d'État. Quelques idées justes s'y mêlent à beaucoup d'autres contradictoires, mal arrêtées; et, le croirait-on, dans un homme de cette trempe, on trouve en lui des hésitations singulières: il n'ose se prononcer pour le vote par tête: « Le tiers état, dit-il, est formé de tant de gens sans vigueur,

(1) Le volume du comte d'Entraigues commence ainsi: « Ce fut sans doute pour donner aux plus héroïques vertus une patrie digne d'elles que le ciel voulut qu'il existât des républiques, etc... » La noblesse héréditaire, dit-il encore, est le plus épouvantable fléau dont le ciel, dans sa colère, puisse frapper une nation libre. »

(2) Voir *Mém. de Mirabeau*, t. V, p. 205 et suiv.

de tant de campagnards accoutumés à la féodalité, de tant de citoyens qui ne pensent qu'à l'argent, de tant d'esprits bourgeois qui ne songent qu'à retirer quelques fruits des protections et des patronages de messieurs tels et tels, qu'on tremblerait si l'ouverture des États les plaçait en même chambre avec nos seigneurs de toute espèce ; peut-être est-on près de désirer que le faible tiers état se renferme dans sa chambre, s'échauffe, s'irrite, s'opiniâtre et reçoive le secours de la colère, contre le *veto* des chambres hautes, avant d'en venir à une délibération où se compteront toutes les voix (1). » Une telle crainte était sincère chez l'homme de l'éducation la plus forte qu'il y eût alors sur les matières d'État : on y voit suffisamment combien les esprits vacillaient encore sur les questions les plus impérieuses.

Le règlement pour la convocation des États généraux fut publié le 24 janvier 1789. Tous ces actes préparatoires, qui sont comme la procédure du grand procès qui allait s'ouvrir, avaient à régler beaucoup de points restés confus, indéterminés ; à introduire, autant qu'il se pouvait, dans ce chaos de pratiques contraires, un peu de méthode et d'uniformité. Mais la crainte de trop blesser d'anciens usages fit qu'on manqua à la raison et à l'équité sur plusieurs points. Le règle-

(1) *Mém. de Mirabeau*, t. V, p. 212. Lettres de Mirabeau à Cérutti, p. 47.

ment en contenait l'aveu : on craignait, par exemple, de toucher aux petits bailliages, qui avaient nommé jadis plus de députés que n'en comportait leur population. « Le respect pour les anciens usages, dit le texte, et la nécessité de les concilier avec les circonstances présentes, sans blesser les principes de la justice, ont rendu l'ensemble de l'organisation des prochains États généraux et toutes les dispositions préalables très-difficiles et souvent imparfaites. Cet inconvénient n'eût pas existé si l'on eût suivi une marche entièrement libre et tracée seulement par la raison et par l'équité (1). » Le règlement donne des instructions aux baillis et sénéchaux sur le mode de convoquer et de tenir les assemblées. L'élection directe y était attribuée aux nobles et aux ecclésiastiques bénéficiaires ; l'élection de second degré au tiers état et au clergé inférieur. Nulle condition de propriété n'était attachée à l'élection ; les trois Ordres pouvaient choisir dans leur sein (2), avec une

(1) *Anc. lois fr.*, Règne de Louis XVI, t. VI, p. 636.

(2) A l'assemblée générale des trois états du bailliage, les ecclésiastiques devaient nommer un mandataire ou électeur sur vingt ; les corporations d'arts et métiers, un sur cent ; les corporations d'arts libéraux, les négociants et autres habitants des villes en dehors des corporations, en devaient nommer deux sur cent.

Il est bon de rappeler peut-être que les communautés religieuses de femmes avaient part au droit électoral. « Tous les autres corps et communautés ecclésiastiques des deux sexes, dit le règlement, ainsi que les chapitres et communautés de filles, ne pourront être représentés que par un seul député ou procureur fondé, pris dans l'or-

liberté absolue. On a fait un reproche au gouvernement de s'être refusé cette garantie ; mais Necker en a donné les raisons : c'était un ancien usage ; les Notables l'avaient confirmé ; le roi sur ce point ne pouvait pas vouloir moins que les Notables. Il pouvait sans péril s'écarter d'eux, là où ils contrariaient le vœu national ; il ne le pouvait pas dans une question où leur avis était conforme à ce vœu. A cette considération de politique s'en joignait une autre toute d'équité : les tributs humiliants dont la propriété était frappée aux mains des roturiers en éloignaient les hommes les plus dignes et les plus marquants du tiers état ; exiger une propriété territoriale, c'était exclure des États généraux l'élite des intelligences (1).

Le conseil délibéra sur le lieu où se réunirait l'assemblée, et on proposa plusieurs villes ; mais les courtisans, dit-on, décidèrent le roi pour Versailles : ils tenaient à ne point déranger leurs habitudes (2). Le grand mouvement électoral qui agita la France ne se fit point en quelques jours ; les opérations furent successives , et se prolongèrent pendant trois mois ; car l'on ne pouvait rien

dre ecclésiastique séculier ou régulier. Les femmes nobles possédant fief votaient aussi par procureur-fondé. » (*Anc. lois fr.*, Règne de Louis XVI, t. VI, p. 638 et suiv.)

(1) *Mém. de Necker*, t. I, p. 120.

(2) Madame Campan dit que ce fut M. Necker qui décida le choix de Versailles.

asseoir d'uniforme dans la diversité des usages provinciaux (1).

Cette agitation prolongée, universelle, rappelait, dit Necker, le trouble et le mouvement d'une armée qui change de position la veille d'un combat ; mais cette évolution déjà était une lutte, et plusieurs provinces furent livrées à des conflits violents. En Bretagne, on vit les partis en venir aux mains ; on vit ces gentilshommes bretons, si résolus contre la cour et si populaires un instant sous le ministère de Brienne, s'irriter plus fort que tous les autres, et se roidir contre tout changement : doublement du tiers, vote par tête, répartition égale des impôts, ils ne voulurent céder sur rien. A Rennes, ils armèrent leurs laquais, et soulevèrent la populace contre les bourgeois ; ils eurent pour auxiliaire le parlement, aussi entêté qu'eux de privilèges. La jeunesse s'arma à son tour, et alla fondre sur le parti des gentilshommes et de leurs clients. Ce fut un véritable combat, soutenu de part et d'autre avec un courage digne des anciens chevaliers de la province. Mais au bruit de l'événement, toute la jeunesse des autres villes se mit en marche pour

(1) La première lettre de convocation est du 7 février ; elle est adressée à la province d'Alsace, et la dernière, adressée au pays des Quatre-Vallées, est du 3 mai. Les convocations qui regardaient Paris ne sont que des 28 mars et 13 avril. Aussi fut-on obligé de proroger l'ouverture des États généraux, fixée d'abord au 27 avril, jusqu'au 4 mai. (*Hist. parl.*, t. I, p. 297.)

appuyer les Rennois : il en partit quinze cents de Nantes et des environs. Cette menaçante levée fit bientôt capituler la noblesse (1) ; tout ce qu'elle put faire dans sa rancune, fut de refuser des députés aux États généraux.

La Franche-Comté fut témoin de scènes pareilles, les États de la province s'assemblèrent ; les nobles et le haut clergé y protestèrent contre le règlement du roi, et voulurent l'élection des députés non par bailliage, mais par les États de la province. Le tiers protesta à son tour contre cette insurrection des deux Ordres, et le Parlement se jeta dans la querelle. Ce fut, comme en Bretagne, pour donner raison au privilège contre le gouvernement : il cassa, par un arrêt, la protestation du tiers ; il faut lire les termes de cet arrêt pour se figurer tout ce qu'il y avait encore de déraison et d'endurcissement dans l'esprit nobiliaire. Les Notables s'étaient prononcés pour l'égalité des impôts ; on avait vu

(1) Réimpression de l'anc. *Moniteur*, t. I, p. 510. On trouve dans ce recueil un spécimen curieux de l'exaltation que provoqua cette petite campagne ; on peut s'en faire une idée par les titres : « *Protestation et arrêté des gens de la ville de Nantes, du 28 janvier 1789, avant leur départ pour Rennes. — Arrêté des mères, sœurs, épouses et amantes des jeunes citoyens d'Angers, du 6 février 1789.* La pièce se termine ainsi : « Nous périrons plutôt que d'abandonner nos amants, nos époux, nos fils et nos frères, préférant la gloire de partager leurs dangers à la sécurité d'une honteuse inaction. » (*Id.*, p. 541.)

trente ducs et pairs offrir l'abandon de leurs privilèges pécuniaires ; mais les gens de robe restèrent les plus àpres, et luttèrent jusqu'au bout contre tout sacrifice d'argent. Du moins il y avait chez les nobles d'épée un reste de sentiment chevaleresque qui les rendait quelquefois traitables, quand leur vanité était sauve et que ce n'était qu'une affaire d'écus ; mais cet orgueil du sang manquait chez les gens de robe : ils n'étaient pas plus grands seigneurs d'habitudes que d'origine ; ils vivaient en hommes d'argent plus qu'en gentilshommes. Ce fut cette noblesse d'écritoire qui se montra la plus sordide dans ses idées de conservation. On l'a vue, en toute occasion, mettre une ardeur effrénée contre toute réforme d'impôt. Tout ministre, fût-il Turgot, Necker, Calonne ou Brienne, qui laissa voir de pareils projets, fut traité en ennemi par la magistrature. En face de toute la France levée debout pour les États généraux, le parlement de Besançon s'emporta encore contre l'idée d'imposer les terres nobles : « L'exemption de l'impôt, dit-il, a fait partie du prix dans les ventes et dans les partages des familles, et en a augmenté la valeur... On ne pourrait exiger le sacrifice d'une propriété si bien caractérisée, sans en accorder un dédommagement (1). » Puis il argua de la coutume invariablement établie contre la double représentation. Une ordonnance du roi cassa l'arrêt ; et ces

(1) Réimp. de l'anc. *Moniteur*, t. I, p. 544.

hommes, conduits en triomphe l'année précédente, furent honnis et assiégés dans le palais.

Le parlement d'Aix montra le même esprit, et le peuple s'y souleva de même. La lutte s'engagea dans les États de Provence; les premiers Ordres y protestèrent aussi contre le règlement royal; mais ils y trouvèrent un adversaire qui fit des affaires de cette province un si grand spectacle, que toute la France se prit d'attention : Mirabeau s'y présentait à la députation. On a parlé de ses écrits; il avait un nom déjà fait, mais c'était plus de célébrité que de gloire. Il avait occupé la France de ses passions, avant de la saisir par ses idées. C'était en Provence surtout que son nom avait retenti; il y avait couvert de grands scandales domestiques par de grands succès d'éloquence. Homme dangereux à regarder ! car la morale humaine en est troublée, tant il y a dans cette puissante vie de quoi glorifier les passions. En effet, les passions ont été son génie et toute sa destinée; sans ces terribles armes, il n'eût pas eu sa puissance, et en politique il n'eût pas eu son bonheur. Il était gentilhomme et de grande origine; mais il avait cruellement souffert par les privilèges mêmes de sa race : car son père avait fait de lui pendant des années un prisonnier d'État. Aussi le mépris et la haine pour les institutions du despotisme ne lui étaient pas seulement entrés dans l'intelligence, mais avaient passé jusque dans son sang, enflammé par le dur régime de Vincennes. Il

en était sorti toujours orageux, mais voulant réhabiliter sa vie et sa réputation à force de gloire, impatient de rendre de grands services, parce qu'il avait commis de grandes fautes, et qu'il se sentait une grande valeur. Son génie, que les plaisirs auraient dévoré, s'était développé sous la triple influence de la méditation solitaire, de l'oppression, de la souffrance : cette moelle de lion l'avait rendu fort. Il était fait pour toutes les luttes ; il était né et préparé pour son temps. « L'heure des gens de sa sorte arrive à grands pas, » disait son père, historien prophétique et épouvanté, « car il n'est ventre de femme aujourd'hui qui ne porte un Arteveldt ou un Masaniello. » Mais la mesure du marquis de Mirabeau était trop courte, et n'était pas à la hauteur de son fils. L'homme qui introduisit dans le monde la Révolution française avec des paroles que le monde ne peut plus oublier, est d'une autre espèce que le séditieux des Flandres, le brasseur de Gand.

Et de fait, il fallait qu'il fût bien grand ce Mirabeau, pour être resté grand malgré ses vices : vices de l'âme, vices de l'esprit, car il avait les uns comme les autres : cupidités, emportements, cynisme, mensonges, contradictions, erreurs. Et rien ne put empêcher son empire sur les hommes, même le mépris qu'ils avaient, à certains égards, pour lui. Et cet empire n'était point une surprise, une fascination instantanée ; non, il l'avait, parce qu'il était comme marqué entre tous pour l'avoir.

Parmi les hommes de son époque, il y en avait certes de plus vertueux, de plus dignes, de plus purs ; il y en avait de plus savants, de mieux savants surtout, de plus conséquents à eux-mêmes et à leurs principes ; mais il n'y en avait pas un qui plongeât plus que lui dans les passions et l'esprit de son époque : elle se reconnaissait en lui, et voilà pourquoi elle l'aimait. Il en avait le génie déjà pratique, et cependant déclamatoire ; il en avait l'enthousiasme vrai, et le charlatanisme fastueux ; il en avait la corruption de mœurs, qu'il sauvait par la grâce ou l'omnipotence de sa parole ; il en avait les connaissances vastes, incohérentes, entrecoupées. Son père disait : « Sa tête est une bibliothèque renversée ; » c'était l'Encyclopédie. Tel est le secret de cette puissance de Mirabeau : il était le verbe politique du dix-huitième siècle, comme Voltaire en avait été le verbe philosophique et littéraire. On peut, au nom de la morale et de la gloire, faire le procès à cet homme si fortement historique ; mais quand on l'aura dépouillé de tout ce qu'il s'est approprié des facultés d'autrui, quand on aura compté les nombreux abus qu'il a faits des siennes, il restera toujours Mirabeau, l'homme puissant, qui ferma le dix-huitième siècle avec tant d'éloquence et de grandeur.

Mirabeau se présenta aux États dans la chambre de la noblesse ; il y parla, et ce fut pour défendre d'abord le règlement royal. Il l'avait attaqué cependant dans ses

lettres à Cérutti ; en cela il avait satisfait d'abord sa passion contre Necker (1). Mais la position politique qu'il avait prise le ramenait de force à l'esprit de ce règlement. Il parla, il écrivit sans relâche en faveur du mode d'élection contre lequel les deux Ordres protestaient ; la France entière lut ses discours et ses brochures. Ce fut un incomparable début ; mais ses sorties véhémentes amenèrent son expulsion de la chambre des nobles : on lui opposa cette distinction de chicane, qu'il était propriétaire de fief, mais non possesseur. Par une dérogation séditeuse à l'ordonnance, les nobles sans fief se virent repoussés de l'assemblée des nobles de Provence. Mirabeau trouva pour dédommagement une immense popularité dans toute la province. Mais cet homme de combat avait à se défendre sur bien des points. Pressé par ses besoins d'argent, il avait livré aux libraires une correspondance secrète sur la cour de Berlin. Il s'en était suivi un grand scandale, et le livre venait d'être saisi : Mirabeau avait à redouter une condamnation qui lui fermât l'entrée des États généraux. Il accourut à Paris, et par ses efforts il détourna le coup : son honneur seul en fut atteint (2). Son retour en Provence fut accompagné d'ovations inouïes ; les populations bordant les routes le saluaient du nom de père de la patrie. Son pas-

(1) *Mém de Mirabeau*, t. V, p. 235.

(2) L'ouvrage fut condamné à être brûlé, mais il ne fut point fait mention du nom de l'auteur. (*Mém. de Mirabeau*, t. V, p. 238.)

sage dans toutes les villes fut célébré par des réjouissances; il sortit de Marseille, écrit-il, avec une escorte de cinquante jeunes gens à cheval, et de trois cents carrosses (1). Il eut bientôt à faire emploi de cette souveraineté d'opinion qu'il s'était faite : des populations se soulevèrent, et la seule présence de Mirabeau les fit rentrer dans l'ordre; il eut le pouvoir de leur faire applaudir ce qui était contre leur intérêt et leurs passions. Ce fut à Marseille d'abord : la disette, comme partout, se faisait durement sentir, et la faim poussa le peuple à s'y soulever, pour obtenir une diminution de prix du pain. Des scènes de pillage, des vengeance, effrayèrent les municipaux, qui cédèrent et fixèrent, sur les injonctions de la multitude, le pain à deux sous; mais un taux si bas eût été la ruine des marchands. Dans l'inquiétude de perdre ce qu'il avait con-

(1) Ce fragment d'une lettre écrite par Mirabeau au comte de Caraman, commandant de la province, et qui fut imprimé, est un curieux témoignage de ce qu'était, en Provence, cette popularité de Mirabeau : « Figurez-vous, Monsieur le comte, cent vingt mille individus dans les rues de Marseille; toute une ville si industrielle et si commerçante ayant perdu la journée; les fenêtres louées un et deux louis, les chevaux autant, le carrosse de l'homme qui n'a été qu'équitable couvert de palmes, de lauriers et d'oliviers; le peuple baisant les roues, les femmes lui offrant en oblation leurs enfants; cent vingt mille voix, depuis le mousse jusqu'au millionnaire, poussant des acclamations et criant : Vive le roi ! quatre ou cinq cents jeunes gens des plus distingués de la ville le précédant, trois cents carrosses le suivant : vous aurez une idée de ma sortie de Marseille. » (*Mém. de Mirabeau*, t. V, p. 282.)

quis, le peuple restait debout et continuait de s'agiter. On fit appel à Mirabeau dans cette situation alarmante; il accourut, il s'empara de la multitude, et lui fit entendre raison. A Aix, à Toulon, où des troubles pareils éclatèrent, il exerça le même ascendant; à Manosque, ce fut un évêque qui s'était signalé par sa violence aux États et que Mirabeau arracha aux mains des paysans. Tandis qu'il s'employait à toutes sortes de services pareils, Aix et Marseille le nommaient représentant du tiers aux États généraux.

Les hautes classes dans les autres provinces firent éclater moins haut leur résistance. Les manifestations tumultueuses n'eurent guère lieu que dans les pays qui avaient des États (1); mais presque partout il y eut des intrigues et des protestations signées contre les actes du gouvernement. Un arrêt du conseil défendit et déclara nulles toutes ces protestations (2). Une province seulement se fit remarquer par un bel accord entre ses trois Ordres, ce fut le Dauphiné : tous trois votèrent ensemble, et s'entendirent jusqu'à ne faire qu'un cahier commun (3). A Paris, les premiers Ordres, qui en étaient l'élite, en position comme en lumières, manifestèrent un pareil vœu de conciliation : ils demandèrent des cahiers com-

(1) Protestations de la noblesse de Bourgogne; Voir Réimp. de l'anc. *Moniteur*, t. I, p. 555.

(2) *Id.*, t. I, p. 556.

(3) *Id.*, t. I, p. 549.

muns; ce fut le tiers qui s'y refusa (1). Une agitation profonde accompagna les élections dans la capitale comme dans les provinces; le tiers, cependant, s'y comporta avec une dignité dont ses rivaux le jugeaient peu capable. Un seul district fut troublé par des désordres : la multitude dévasta la maison d'un fabricant à qui la rumeur populaire imputait un propos dur sur le sort des ouvriers (2); deux maisons voisines furent également saccagées. La force publique eût prévenu ces excès en faisant plus de diligence : elle y apporta une répression tardivement violente, et engagea un combat dont on porta les victimes à plus de deux cents. La misère et l'excès de population concentrée dans ce faubourg expliquaient assez, dans des circonstances si vives, la cause d'un tumulte pareil. On a dit cependant qu'il s'y trouvait une main cachée; mais tous les partis, comme d'ordinaire, se sont renvoyé l'accusation.

Le résultat total des élections causa de la surprise à la cour. Le tiers état, moins trente voix au plus, ne comptait que des hommes dévoués à la nation. Une minorité imposante du clergé penchait vers la même cause : c'étaient les curés qui l'avaient emporté sur les évêques et les riches bénéficiers. Dans la classe noble aussi, les gentilshommes de province avaient écarté beaucoup

(1) Voir *Hist. parlem.* t. I, p. 316 et 351.

(2) Il se nommait Réveillon, et tenait, au faubourg Saint-Antoine, une fabrique de papiers peints.

d'hommes de cour ; là encore , un certain nombre de voix étaient acquises aux idées de réforme.

Tous ces représentants des vieilles catégories sociales allaient se trouver en présence , munis de mandats précis , impérieux . Ces cahiers , expression la mieux fixée de l'opinion publique à cette époque , étaient comme les procès-verbaux de ce que voulaient les uns , de ce que refusaient les autres ; ils avaient été rédigés par des commissaires spéciaux dans le sein des assemblées , et des cahiers particuliers il s'était formé un cahier général pour chacun des Ordres de la province ou du bailliage . Ces mandats devaient être soumis à un dépouillement dans le sein des États . Voici un aperçu des résultats qu'ils ont donnés :

Les cahiers du tiers et du clergé se recommandaient par une assez grande conformité de vues ; la noblesse offrait plus de divergences dans les siennes . Le tiers , presque unanime , appelait la plupart des grands changements que le temps a vus successivement s'accomplir : constitution politique , égalité devant la loi civile , devant la loi pénale , unité de législation , liberté de la presse , abolition de toute servitude personnelle , de tous droits féodaux , égale répartition de l'impôt , responsabilité des ministres , etc.

Sur tout ce qui touchait aux mœurs et à la religion , il y avait accord dans les cahiers du clergé : il voyait dans son sein des abus dont il demandait le premier la ré-

forme (1). La pluralité se prononçait pour la liberté de la presse, pour le vote par tête, et tous demandaient que les États généraux fussent à l'avenir éléments indispensables du pouvoir législatif (2). Sur la question de l'impôt, le clergé était unanime; il consentait à l'égale répartition, à l'abolition de tous les restes du régime féodal, du privilège des maîtrises, des douanes intérieures et des droits qui gênaient le commerce, etc.; enfin l'Ordre ecclésiastique réclamait pour le tiers état l'admission à tous les emplois. Le clergé faisait preuve, en outre, d'intentions libérales en matière de législation criminelle, réclamant l'égalité et l'adoucissement des peines, la publicité des procédures, etc. (3). Par une fusion singulière des idées du temps et de ses intérêts de caste, il demandait aux États généraux un plan d'éducation nationale, et voulait que cette éducation fût confiée au clergé.

L'Ordre nobiliaire n'apporte dans ses vues ni tant de concessions ni tant d'accord; il est entêté du passé bien davantage. Sous la diversité des moyens, l'esprit est le même; il veut les États généraux, mais c'est pour rétablir la constitution, dit-il, dans sa pureté primitive; il les demande à des époques fixes, avec de puissantes at-

(1) Voir le résumé des cahiers du clergé, *Hist. parlem.*, t. I, p. 323.

(2) *Hist. parlem.*, t. I, p. 324 et 325.

(3) Voir *Id., id.*, p. 326.

tributions. Les cahiers de l'Ordre ouvrent mille avis différents pour les constituer à son avantage (1). On voit que le seul souci des intérêts de caste fait qu'il se rencontre çà et là avec l'opinion générale. Ainsi, en fait de réformes, la noblesse appuie la suppression des lettres de cachet, l'inviolabilité du secret des postes; il y a même des voix pour la destruction de la Bastille, et cela se conçoit! Mais on recommande en même temps sur tous les tons le maintien des privilèges nobiliaires, etc. (2).

C'est dans ces cahiers des Ordres privilégiés qu'on trouve la preuve flagrante des haines jalouses qui divisaient ce grand parti des abus : il y a rupture ouverte entre tous; ils se dénoncent, ils se sacrifient à l'envi les uns les autres, nul sentiment, nulle considération qui les relie; royauté, noblesse, clergé, parlements, s'abandonnent entre eux.

La noblesse veut emporter les États généraux, y asseoir sa prépondérance, et chercher à profiter seule des

(1) « On propose qu'il ne soit plus distingué que deux Ordres en France, la noblesse et le tiers état, et que le clergé soit réparti dans l'un ou l'autre, suivant sa naissance. D'autres veulent qu'il soit créé un ordre des paysans, le tiers état restant composé uniquement d'avocats, de procureurs, de gens de robe en un mot. D'autres expriment le désir que la noblesse nomme à elle seule autant de députés que le tiers, c'est-à-dire, que sa députation soit doublée. » (*Hist. parlem.*, t. I, p. 328.)

(2) Voir *Hist. parlem.*, t. I, p. 328.

difficultés de la royauté; de même elle fait bon marché du sacerdoce; elle parle d'abolir sa constitution, ses dîmes, de réduire ses fortunes, d'extirper les Ordres religieux, et de donner un autre emploi aux biens des monastères (1). En revanche, le clergé défend opiniâtrément ses dîmes, et rejette la réforme sur les nobles et sur le roi. Tels étaient les divers éléments de ces États généraux qui s'assemblèrent à Versailles le 5 mai 1789.

C'est une des grandes dates de l'histoire : c'est celle où la vieille monarchie de France a eu son dernier jour; cette monarchie que les évêques avaient faite, selon le mot de Gibbon, et qui, de religieuse devenue aristocratique et militaire, se fit absolue, pour s'user plus vite et mourir. La vie politique s'était restreinte en elle; elle s'en était crue plus forte d'abord, et s'était fiée à elle-même, jusqu'à répudier tout autre principe. En s'isolant, elle croyait grandir; mais le vide se fit autour d'elle, et la société lui échappa. Elle avait cru que l'ordre, que le pouvoir consistaient éternellement dans une concentration dure et violente : elle périt victime de cette conception que Louis XI, Richelieu, Louis XIV avaient essayé de réaliser.

En ne tenant compte que des derniers événements,

(1) Voir cahiers de la noblesse, *Hist. parlam.*, t. II, p. 330.

le roi, qui était à lui seul toute l'institution monarchique, avait voulu garder Calonne, Brienne, et il ne l'avait pu; il avait refusé de prendre Necker, et la nécessité le lui avait imposé. Enfin les États généraux avaient rencontré dans son esprit beaucoup de résistance, et ils venaient de s'ouvrir.

Qu'allaient-ils demander? qu'allaient-ils faire? Ils venaient légaliser la révolution accomplie dans les idées, dans les mœurs, et consacrer une nouvelle phase de l'histoire; ils venaient prononcer un jugement sans appel sur un état de choses dont les abus frappaient les yeux les moins ouverts; ils allaient en créer un nouveau; ils étaient chargés de donner une forme régulière à la régénération de la France : grande tâche! Comment l'accompliraient-ils? Nous n'avons pas à les suivre ici dans leurs travaux; à proprement parler, les États généraux n'appartiennent pas à l'histoire de Louis XVI, c'est plutôt Louis XVI qui leur appartient.

On sait comment les événements ont répondu à leurs efforts : les travaux furent grands, mais précipités, mal affermis. Malgré d'incontestables lumières et les intentions les plus pures, la Constituante ne put asseoir un ordre complet et durable : il y eut du côté du droit, comme du côté des privilèges, des passions, des illusions, des erreurs. Pouvait-il en être autrement? Non, car les changements à faire étaient trop considérables,

car les choses à détruire tenaient trop encore, et les hommes saisis de cette tâche s'emportèrent à de tels efforts, que tout but se trouva dépassé. L'esprit abusa de la liberté si brusquement conquise; il eut l'orgueil de l'affranchi: libre, il se fit dominateur; il voulut tout refaire par les idées, il recommença la société. Plein de mépris pour le passé, il usurpa sur l'avenir, et crut remplir en un jour toutes les ambitions de l'humanité. Ces idées de droit, de liberté, qui sont en elles-mêmes si splendides et si belles, apparurent comme un remède à tout; et il arriva que les hommes, dans l'enthousiasme de ces idées, crurent qu'ils allaient réaliser ici-bas la suprême justice et le bien universel. Sans doute un grand changement était nécessaire, parce qu'il était juste, et la justice, qui n'est que la raison dans les rapports moraux des hommes, doit, tôt ou tard, avoir son jour. Il fallait que la France, le pays le mieux partagé par les lumières, la science, la civilisation, fît disparaître les contrastes cruels que ses lois, ses coutumes, ses mœurs présentaient encore. Ce pays s'était fait tant de gloire sous la main de ses maîtres qu'il avait presque consacré la servitude aux yeux des hommes; il fallait qu'il se relevât avec une grandeur imposante, pour que la dignité humaine ne fût pas éternellement compromise; et rien ne pouvait empêcher le développement équitable de la société française, rien dans les combinaisons du talent, du génie

même (si le génie pouvait voir à faux le mouvement de l'esprit humain), rien ne pouvait empêcher ce grand fait de justice divine.

Mais une simple réforme pouvait-elle l'accomplir? Une réforme eût laissé subsister bien des choses de l'ordre ancien, par cela seul qu'elles existaient, qu'elles avaient pour elles leur antiquité. Enfin une révolution était-elle inévitable? Question tant de fois posée et qu'on ne résoudra pas. Comment dire ce qu'auraient produit telles combinaisons qui n'ont pas existé? Mais si l'on entre dans cette sphère de l'hypothèse, il est possible qu'à une certaine heure, dans un concours de circonstances saisies à propos, un homme, M. de Machaut peut-être, Turgot, ou encore une assemblée, les États généraux plus tôt réunis, eussent par une simple réforme conjuré la crise qui s'avancait. Mais alors il fallait, au lieu de Louis XVI, un roi ferme et convaincu, qui se fit, dès l'origine, le représentant des besoins de son empire, qui enseignât lui-même et commandât les sacrifices. Alors il n'eût pas eu une nation, mais des classes privilégiées pour adversaires; ces classes auraient pu lutter longtemps, car on ne voit pas que les aristocraties séculaires se résignent et abdiquent à commandement : c'est leur loi, c'est leur tempérament de se défendre, et elles ne se rendent que désarmées. Cette lutte demandait peut-être un nouveau Richelieu, mais le Richelieu d'une époque de justice et de progrès. L'eût-il

trouvé, que Louis XVI, sans doute ne l'eût pas gardé longtemps, car il n'avait pas plus l'ascendant et la force de consommer une grande réforme que de conduire une révolution (1).

(1) Une lettre inédite de Marie-Antoinette, dont l'original nous est communiqué, semble prouver qu'à cette époque les périls de la situation avaient été compris, et que la royauté eut un instant la pensée de se porter du côté du tiers état, en séparant sa cause de celle des ordres privilégiés; mais Louis XVI n'était pas l'homme des grandes décisions. Voici cette lettre de Marie-Antoinette que nous transcrivons, en respectant jusqu'à son orthographe, et où l'on remarquera cette phrase en quelque sorte prophétique : « *Si on soutenait le tiers, la noblesse est écrasée à jamais, mais le royaume sera tranquille; si le contraire arrive, on ne peut calculer les maux dont nous sommes menacés* »

« Ce 20 juin 1789.

« Je ne sais comment je vous ferai parvenir cette lettre si b. ne revient pas aujourd'hui, alors ce sera pour moi que j'aurai écrit.

« Vous êtes instruit du terrible coup que le tiers état vient de frapper; il s'est déclaré *chambre nationale*. Le roi est indigné de cette nouveauté qui bouleverse toutes les notions connues. On délibère ici, mais je suis au désespoir de ne voir rien aboutir; tout le monde est dans une grande alarme. Si on soutenait le tiers, la noblesse est écrasée à jamais, mais le royaume sera tranquille; si le contraire arrive, on ne peut calculer les maux dont nous sommes menacés: voilà ce qui se dit autour de nous. Celui qui est au dessus de moi garde le silence au milieu de tous ces discours. J'avoue que le plus sage et le plus habile ne peut avoir une opinion sur le moment présent devenu la plus importante crise ou se soit jamais trouvé le royaume; on se hait, on se déchire dans la société; aux combats près la guerre civile existe, et de plus le pain manque. Dieu veuille seconder notre cœur! » (*Col. de M. E. Den'u.*)

Des sentiments élevés ou énergiques, des mots partis du cœur

abondent dans toutes les lettres manuscrites de Marie-Antoinette qui ont passé sous mes yeux. Il en existe un nombre considérable dont nous devons la publication aux soins de M. Feuillet de Conches. Les idées de vertu et d'honneur, si franchement exprimées dans ces lettres, seront la réfutation la plus éloquente de ces écrits diffamatoires qui ne prouvent rien historiquement que la haine des partis.

Un dernier mot à ce sujet : La comtesse de Gyldenstolpe, petite-nièce du comte de Fersen, a dit, dans un voyage très-récent à Paris, qu'il n'existait ni dans sa famille, ni à Stockholm, aucune lettre de la reine à son oncle, tous les papiers du comte de Fersen ayant péri dans l'incendie de son palais de Stockholm, lors de l'émeute où le comte fut massacré. La comtesse de Gyldenstolpe affirmait, en outre, que dans les souvenirs et les traditions de sa famille, l'attachement du comte de Fersen pour la reine avait toujours été considéré comme le dévouement tout chevaleresque, comme le culte désintéressé d'un croisé pour la cause qu'il sert.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
AU LECTEUR.....	1

CHAPITRE PREMIER.

Avènement de Louis XVI. État des esprits en France. Gouvernement. Société. — Coup d'œil sur l'Europe. — Le roi, la reine; leur éducation, leur genre de vie. — Le comte de Maurepas devient premier ministre; MM. de Vergennes, du Muy, Turgot, entrent au conseil; leurs antécédents, leurs portraits. — Doctrines et premiers actes de Turgot. — Rappel de l'ancien parlement; la cour et le ministère partagés sur cette question. — Les frères du roi, les princes du sang; leur caractère. — Émeute des farines. — Sacre de Louis XVI; opinions de Maurepas et de Turgot à ce sujet. — Entrée au ministère de Malesherbes et du comte de Saint-Germain; leur caractère. — Réformes de Turgot. Suppression de la corvée. Abolition des maîtrises et jurandes. Projets de constitution politique. — Opposition de la cour, de la magistrature et des métiers contre Turgot. — Réformes de Saint-Germain. — Retraite de Malesherbes. — Disgrâce et renvoi de Turgot..... 1

CHAPITRE II.

Ministère de Clugny. — Entrée de Necker aux affaires; son caractère, ses réformes d'administration et de finance. — Commencement d'opposition de la cour, des parlements, de la noblesse et du clergé. — Institution des assemblées provinciales. — L'opposition grandit contre Necker; il est soutenu par les gens de lettres et les classes moyennes. — Publication du *Compte rendu*. — Déchainement des parlements et de la cour contre le ministre; sa démission, sa popularité; haute estime dont il jouit en Europe. — Soulèvement des colonies anglaises, révolte de Boston; combats de Lexington, de

Brunker'shill, etc., etc. — Premier congrès : déclaration des droits.	
— Évacuation de Boston par les Anglais. — Deuxième congrès : déclaration d'indépendance. — Franklin à Paris ; son portrait. — Traité de commerce et d'alliance de la France avec l'Amérique, son caractère. — Joseph II à Paris ; but de son voyage. — Retour et triomphe de Voltaire.....	83

CHAPITRE III.

Commencement de la guerre d'Amérique : combat d'Ouessant. — Départ de la flotte de d'Estaing ; son arrivée dans la Delaware. — État de l'opinion sur la guerre. — Discordes entre les Américains et les Français. — Faits d'armes des Français dans les colonies. — Mission armée du général Rochambeau. — Départ de la flotte du comte de Grasse. — Succès des Américains et des Français. — L'Angleterre négocie avec l'Amérique. — Bataille de la Dominique. — Blocus de Gibraltar. — Suffren aux Indes. — Traité de paix. — Paix de Teschen. — Fleury et d'Ormesson, contrôleurs généraux. — Mort du comte de Maurepas.....	147

CHAPITRE IV.

La reine, son éducation, sa position en France, sa société intime. — Caractère et genre de vie de Louis XVI. — Monsieur, le comte d'Artois, le duc d'Orléans et les autres princes du sang. — Ministère de Calonne ; ses opérations, ses prodigalités. — Procès du collier. — Crédulités et superstitions de l'époque. — Découvertes scientifiques. — Traité de commerce entre la France et l'Angleterre. — Affaires des Bouches de l'Escaut. — Déficit des finances. — Projets de Calonne.....	229

CHAPITRE V.

Convocation des Notables. — Mort de Vergennes. — Discours d'ouverture de Calonne. — Travaux et opposition des Notables. — Renvoi de Calonne ; — Influence de la reine. — Elle porte au ministère le cardinal de Brienne. — Clôture de l'Assemblée. — Opposition du Parlement. rappel. — L'opinion soulevée contre la reine. — Coup d'État contre le Parlement. — Opposition des parlements de province. — Détresse croissante du trésor. — Brienne consent à la réunion des États généraux. — Rappel de Necker. — Position extérieure de la France.....	311

CHAPITRE VI.

	Page.
Second ministère de Necker ; ses mesures de finances ; ses desseins politiques — Seconde assemblée des Notables. — Mouvement des esprits à l'approche des États généraux. — Sentiments des différentes classes. — Écrits divers. — Ordonnances de convocation des États. — Mode d'élection. — Incidents. — Cahiers des trois Ordres.	
— Conclusion.....	389

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

www.libtool.com.cn

